



Ministère de l'Agriculture,
De la Pêche et de l'Artisanat

DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE
PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES
(FSRP_KM, P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM
COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Etudes d'Impact Environnemental et Social dans le cadre de la réhabilitation de 42,67 kilomètres des pistes rurales aux Comores

Île de Grande Comore : CRDE Cembenoï- Bangoi kouni (2,03 km) - Baandasamlini-Ivembini (2,24 km) - Baansamlini-Batou-Dimadjou – Mpveradjou (11,05 km) - Ouziani – Ifoundihe Chanboini (1,91 km) - Ntsinimoipangua – Bandadaweni (2,93 km) - Mvouni-Karthala (2,87 km) - Mkazi-Daweni (6,93 km)

Île d'Anjouan : Sadapouani (0,77 km) - Gandzalé-Salamani-Ouzini (4,94 km) - Outsa-Gandzalé (5,69 km)

Île de Mohéli : Ndrondroni-Mirmani (1,3 km)

Mai 2025

SOMMAIRE

1. RESUME NON TECHNIQUE.....	1
2. EXECUTIVE SUMMARY	6
3. INTRODUCTION.....	10
3.1. CADRE DE LA MISSION ET DE L'ÉTUDE	10
3.2. OBJECTIFS DE L'EIES	10
3.3. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	11
4. CADRE JURIDIQUE ET OPERATIONNEL	14
4.1. LÉGISLATION NATIONALE	15
4.2. ACCORDS, CONVENTIONS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX	17
4.3. CES DE LA BANQUE MONDIALE	17
4.4. CADRE INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	18
5. DESCRIPTION DU SOUS PROJET	20
5.1. AMÉNAGEMENT PROPOSÉ.....	20
5.2. LES AUTRES BESOINS DU TITULAIRE DES TRAVAUX	24
5.2.1. LES BESOINS EN EAU.....	24
5.2.2. BESOIN EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	26
5.2.3. BESOINS EN INFRASTRUCTURES – LA BASE VIE	26
5.2.3.1. ESTIMATION DU NOMBRE ET DE LA CAPACITÉ DES CAMPS	26
5.2.3.2. CRITÈRES DE LOCALISATION DES CAMPS	27
5.2.3.3. BESOINS EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE BASE	27
5.2.3.4. PRISE EN COMPTE DES RISQUES SOCIAUX	27

6. DÉLIMITATION DES ZONES D'ÉTUDE	28
6.1. LOCALISATION ADMINISTRATIVE DE LA ZONE DU SOUS PROJET	28
6.2. ZONE D'INFLUENCE DU SOUS PROJET	34
7. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR DU SOUS PROJET.....	34
7.1. MILIEU PHYSIQUE.....	34
7.1.1. RELIEF ET SOL	34
7.1.2. RESSOURCES EN EAU DE SURFACE ET SOUTERRAINES	35
7.1.3. CONDITIONS CLIMATIQUES	35
7.2. MILIEU BIOLOGIQUE - LA BIODIVERSITÉ	37
7.3. MILIEU HUMAIN	41
7.3.1. POPULATION CIBLE	41
7.3.2. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION DE LA ZONE	42
7.3.3. OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ET DE SERVICE DES ZONES DU SOUS PROJET 46	
7.3.4. TRAFIC ACTUEL DES PISTES À RÉHABILITER.....	47
8. RECONNAISSANCE DE TERRAIN ET CONSULTATION PUBLIQUE	56
8.1.1. MISSION DE RECONNAISSANCE DE TERRAIN	56
8.1.2. PROGRAMMATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	59
8.1.3. MÉTHODE D'ORGANISATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	60
8.1.4. CONCLUSION SUR LA MISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE	60
9. EVALUATIONDES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	65
9.1. ACTIVITÉS DU SOUS PROJET SOURCES D'IMPACTS.....	65
9.2. IDENTIFICATION DES IMPACTS	65
9.2.1. LES IMPACTS POSITIFS DU SOUS PROJET	65

9.2.2. LES IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS DU SOUS PROJET	66
9.2.2.1. LES IMPACTS NÉGATIFS DES TRAVAUX ROUTIERS PRÉVUS	66
9.2.2.2. LES IMPACTS NÉGATIFS AU NIVEAU DES SITES D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX.....	69
9.3. ÉVALUATION DES IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS DU SOUS PROJET	70
9.4. PROPOSITION DE MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET/OU DE BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS	74
9.4.1. DIRECTIVES EHS PRISES EN COMPTE	74
9.4.2. MÉTHODOLOGIE D'APPLICATION DES DIRECTIVES EHS.....	74
9.4.3. SUIVI ET RAPPORTAGE.....	75
9.4.4. MESURES SPÉCIFIQUES À LA PHASE DE PRÉPARATION DES DAO	75
9.4.5. MESURES SPÉCIFIQUES À LA PHASE PRÉ-TRAVAUX.....	76
9.4.5.1. PLAN DE CIRCULATION	76
9.4.5.2. PLAN DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PPES) DE LA BASE-VIE 76	
9.4.5.3. PLAN DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PPES) DES SITES D'EXTRACTION	77
9.4.6. GESTION DES PERTES DE BIENS ET PRÉVENTION DES CONFLITS SOCIAUX ..	78
9.4.7. MESURES D'OPTIMISATION DES IMPACTS POSITIFS	79
9.4.8. MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS	79
9.4.8.1. MESURES POUR LES TRAVAUX ROUTIERS	79
9.4.8.2. CAS DES SITES D'EXTRACTION	85
9.4.9. MESURES SPÉCIFIQUES	89
9.4.9.1. PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE DÉCOUVERTE FORTUITE DE SITES ARCHÉOLOGIQUES OU HISTORIQUES.....	89
9.4.9.2. LA GESTION DES MATÉRIAUX INERTES	90

9.4.9.3.	MESURES POUR LES IMPACTS RÉSIDUELS.....	90
10.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	92
10.1.	OBJECTIFS DU PGES	92
10.2.	PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	92
10.3.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU SOUS PROJET	93
10.4.	PLAN DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX ROUTIERS	118
10.5.	PLAN DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX D'EXTRACTION	124
10.6.	PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION	128
10.7.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR LES PROCÉDURES ESSH.....	130
10.8.	AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	132
10.9.	RÉCEPTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES TRAVAUX.....	132
10.10.	LES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE.....	133
10.10.1.	PARTIES PRENANTES, RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	133
10.10.2.	EXIGENCES POUR LES ENTREPRISES.....	134
10.11.	LE MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	134
10.11.1.	OBJECTIFS DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	135
10.11.2.	MÉTHODES DE SOUMISSION ET COLLECTE DES PLAINTES, LITIGES, DOLÉANCES ET RÉCLAMATIONS	135
10.11.3.	TRAITEMENT DES PLAINTES	135
10.11.4.	LES PLAINTES RELATIVES AU VDG/VCE/EAS/HS	135
11.	BUDGET DU PGES	136
12.	CONCLUSION	136
ANNEXES.....		137

ANNEXE 1 : COMPTES RENDUS DES MISSIONS DE RECONNAISSANCE DE TERRAIN	138
ANNEXE 2 : COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	153
 COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES TENUES A MOHELI.....	154
 COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES TENUES A ANJOUAN	180
 COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES TENUES EN GRANDE COMORE	204
ANNEXE 3 : DOCUMENTS À ANNEXER AU DAO DU PROJET.....	250
 ANNEXE 3.1 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LES ENTREPRISES CONTRACTANTES À INSÉRER DANS LE DAO DU PROJET	250
 ANNEXE 3.2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CODE DE BONNE CONDUITE	250
 ANNEXE 3.3 : MODÈLE DE PLAN DE CIRCULATION DES ENGINS DU CHANTIER À PRÉSENTER PAR L'ENTREPRISE ET QUI DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR L'UGP ET LA MISSION DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX	250
 ANNEXE 3.4 : MODÈLE DE PV DE SENSIBILISATION DES OUVRIERS DU CHANTIER ..	250
 ANNEXE 3.5 : MODÈLE DE FICHES DE SUIVIE E&S DU CHANTIER.....	250

LISTE DES ABREVIATIONS

ADESEM	: Association de développement de Mirémani
APS	: Avant-Projet Sommaire
APD	: Avant projet détaillé
ANACM	: Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie de l'Union des Comores
BE	: Bureau d'Etude
CCE	: Cahier des Charges Environnementales
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGM	: Comité de Gestion de la Mer
CICE	: Comité interministériel pour l'environnement
CITES	: Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNDD	: Commission Nationale de Développement Durable
COI	: Commission de l'Océan Indien
COMESA	: Marché Commun d'Afrique Oriental et Austral
CNDD	: Commission nationale de développement durable
CR	: Cadre de Réinstallation
CRDD	: Commission Régional pour le Développement Durable
CSB	: Centre de Santé de Base
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DGEF	: Direction Générale de l'Environnement et des Forêts
EAS	: Exploitations et Abus Sexuels
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	: Equipements de protection individuelle
ESMF	: Environmental and Social Management Framework
ESMP	: Environmental and Social Management Plan
ESS	: Environmental and Social Standards
FSRP-KM	: Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores
HS	: Harcèlement sexuel
HSE	: Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires
IDA	: L'Association Internationale de Développement
LCE	: Cadre Relative à l'environnement
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MDC	: Mission de contrôle des travaux
NES	: Normes Environnementales et Sociales
ONG	: Organisation non gouvernementale
E-PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale de l'entreprise
PAP	: Population Affectée par le Projet
PAR	: Plan de Réinstallation
PGD	: Plan de gestion des déchets
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PLDA	: Plan de lutte contre les déversements accidentels
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPES	: Plan de Protection Environnementale et Sociale
PV	: Procès-Verbal

QHSE	: Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
REFT	: Routes Economiques à Faible Trafic
RGPH	Recensement Général de la population et de l'Habitat
SIDA	: Syndrome Immunitaire Déficient Acquis
SST	: Santé et Sécurité au Travail
UC	: Union des Comores
UGP	: Unité de Gestion du Projet
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VCE	: Violences Contre les Enfants
VIH	: Virus Immunitaire Humain

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Nature ou type d'impact.....	12
Tableau n° 2 : Pondération des impacts.....	13
Tableau n° 3 : Evaluation de l'importance des impacts	14
Tableau n° 4 : Travaux de réhabilitation projetés par piste	20
Tableau n° 5 : Gisements rocheux à NGAZIDJA	22
Tableau n° 6 : Gisements meubles à NGAZIDJA.....	23
Tableau n° 7 : Gisements meubles (gite) à ANJOUAN.....	23
Tableau n° 8 : Gisements rocheux (carrière) à ANJOUAN	23
Tableau n° 9 : Gisements meubles (carrière) à MOHELI	23
Tableau n° 10 : Gisements rocheux (carrière) à MOHELI	23
Tableau n° 11 : Coût de réhabilitation des pistes	23
Tableau n° 12 : Ressources en eau des zones d'intervention du sous projet	24
Tableau n° 13 : Besoins en eau des travaux proprement dites	26
Tableau n° 14 : Localisation des pistes à réhabiliter.....	28
Tableau n° 15 : Activité agricole actuelle des bassins de production connectés aux pistes à réhabiliter	37
Tableau n° 16 : Données sur l'environnement biologique de chaque zone	40
Tableau n° 17 : Localisation géographique des pistes à réhabiliter	42
Tableau n° 18 : Activités économiques de la population de la zone du sous projet.....	43
Tableau n° 19 : Principaux produits agricoles, commercialisés vers l'extérieur de la zone du projet	44
Tableau n° 20 : Opérateurs économiques et de service connectés aux pistes à réhabiliter	48
Tableau n° 21 : Trafic actuel des pistes à réhabiliter	54
Tableau n° 22 : Récapitulatif des consultations publiques réalisées et nombre de participants	59
Tableau n° 23 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des représentants des parties prenantes au sous projet et du public consultés	61
Tableau n° 24 : Les impacts négatifs des travaux d'aménagement de la piste.....	67
Tableau n° 25 : Les impacts négatifs des travaux d'extraction de matériaux	69
Tableau n° 26 : Evaluation de l'importance des impacts négatifs des travaux routiers.....	71
Tableau n° 27 : Evaluation de l'importance des impacts négatifs des extractions de matériaux	73
Tableau n° 31 : Correspondance entre activités, risques et Directives EHS.....	74
Tableau n° 29 : Les mesures d'atténuation des impacts négatifs des travaux routiers	79
Tableau n° 30 : Les mesures d'atténuation des impacts négatifs des travaux d'extraction de matériaux	86
Tableau n° 30 : Les mesures de prévention des accidents	91
Tableau n° 32 : Plan de Gestion Environnementale et sociale du sous projet – Travaux de réhabilitation des pistes.....	94
Tableau n° 32 : Plan de Gestion Environnementale et sociale du sous projet – Travaux d'extraction des matériaux.....	110
Tableau n° 33 : Plan de suivi et de surveillance environnementale et sociale des travaux routiers.....	118
Tableau n° 34 : Plan de suivi et de surveillance environnementale et sociale des travaux d'extraction	124
Tableau n° 35 : Coût du volet sensibilisation/information	128
Tableau n° 36 : Objectifs et coûts des formations proposées dans le cadre du sous projet	132
Tableau n° 37 : Dispositions institutionnelles de la mise en œuvre du PGES	133
Tableau n° 38 : Estimation des coûts du PGES	136

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1 : Vue panoramique le long de la piste Mvouni-Karthala.....	22
Figure n° 2 : Fin piste Mvouni-Karthala (parking et aire de repos projetés).....	22
Figure n° 3 : Tracé de la Piste CRDE Cembenoï-Bangoi Kouni – Grande Comore	29
Figure n° 4 : Tracé de la piste Bandasamlini-Ivembeni – Grande Comore.....	30
Figure n° 5 : Tracé de la piste Ouziwani –Foundihe Shanboini – Grande Comore	30
Figure n° 6 : Tracé de la piste Ntsinimoipangua-Bandadaweni – Grande Comore.....	31
Figure n° 7 : Tracé Mvouni-Karthala – Grande Comore	31
Figure n° 8 : Tracé de la piste Ounkazi-Daweni – Grande Comore.....	32
Figure n° 9 : Tracé de la piste Piste Sadapouani – Île Anjouan	32
Figure n° 10 : Tracé de la piste Piste Outsa-Ngandzalé – Île Anjouan	33
Figure n° 11 : Tracé de la piste NGandzalé-Salamani, Ouzini – Île Anjouan.....	33
Figure n° 12 : Tracé de la piste de Ndrononi-Mirémani – Île Mohéli	34
Figure n° 13 : Diagrammes pluviométriques des stations de Moroni, Ouani et Bandar Essalam	36
Figure n° 14 : Photos de la mission de reconnaissance et de prise de contact de la population de la zone.	57
Figure n° 15 : Photos de la mission de reconnaissance et de prise de contact de la population de la zone.	58

1. RESUME NON TECHNIQUE

Le sous projet de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurale aux Comores s'insère dans le cadre de la composante 3 du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM), financé par un don de IDA et le fond PROBLUE. Ce projet consiste à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et à améliorer la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones du dit Projet.

Le projet a fait l'objet d'un examen préalable suivant les procédures relative aux nouvelles NES de la Banque Mondiale et a été classé dans la Catégorie « à risques substantiels ».

La présente étude d'impact environnemental et social découle du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) élaboré lors de la phase préparatoire du projet. Son objectif est d'intégrer, dans la planification des aménagements et des activités prévues pour la réhabilitation des pistes retenues par le projet au niveau des trois îles de l'UC, les considérations spécifiques à l'environnement naturel et humain.

Le sous projet prévoit la réhabilitation de treize pistes dont trois au niveau de l'île d'Anjouan, une piste à l'île de Mohéli et neuf pistes pour l'île de la Grande Comore totalisant un linéaire de 42,67 km. Pour l'ensemble de ces pistes, l'option d'aménagement retenue repose sur l'utilisation de dalles en béton armé pour une largeur de chaussée de 4 m avec une largeur de plateforme allant de 4,50 m à 6,00 m. Les principaux travaux projetés peuvent être résumés comme suit :

- Aménagement de chaussée : revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur ;
- Réalisation de fossé de colature bétonné ;
- Construction d'ouvrages hydrauliques (passage busée ou dallot) ;
- Dans certains cas, il y aura réhabilitation ou démolition d'ouvrages existants
- Deux aires de repos et pour vue panoramique sont projetées au niveau de la piste Karthala
- Deux espaces parking seront aussi aménagés à l'aval de la piste Karthala dans la grande comore et la piste Sadapouani à Anjouan

A l'exception de la Piste Ntsinimoipangua – Bandadaweni et la moitié avale de la piste Mkazi-Daweni qui nécessitent une action d'ouverture d'emprise, toutes les autres pistes sont déjà dégagées.

Pour les matériaux de construction, il y aura des travaux d'extraction et de transport de matériaux de construction meubles et rocheux à partir des gîtes et carrières identifiés pour les trois îles par l'étude géotechnique. Il s'agit de 5 gisements rocheux et 3 gisements meubles dans la Grande Comore ; 3 gisements meubles et 1 gisement rocheux à Anjouan et 2 gisements meubles et un gisement rocheux à Mohéli. Tous ces gîtes et carrières sont des propriétés communautaires. Ces derniers ne s'opposent pas à leur exploitation moyennant un accord à établir avec les entreprises.

Les différentes zones d'intervention du sous projet disposent de fortes potentialités agricoles. Elles sont réputées productrice de cultures vivrières (manioc), de cultures maraîchères (tomate, pomme de terre, carotte, piment aubergine, concombre...) et d'arboriculture fruitière (banane verte, noix de coco, manguiier, litchi, fruit à pain...) en plus de la végétation forestière. Cependant ces potentialités ne sont pas valorisées. En fait, à cause du mauvais état des pistes, les transactions commerciales sont difficilement et généralement faiblement réalisées. D'où, perte de la majorité des productions dans les champs de production, mévente des produits agricoles, faiblesse des prix des produits agricoles et cherté des prix des produits de première nécessité.

La population bénéficiaire du projet totalise 41473 habitants en Grande Comores et 14705 habitants à Anjouan et 10488 habitants à Mohéli (RGPH-2017 actualisé avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1,8%). Cette population souffre du mauvais état des pistes d'accès à leurs villages et leurs bassins de productions qui constituent pour la plupart d'entre eux l'unique moyen de subsistance. Dans l'ensemble, l'état de dégradation avancée des pistes rend la circulation particulièrement difficile. Pour une grande partie de la population, ces voies ne sont accessibles qu'à pied, limitant, voire empêchant, l'acheminement des produits agricoles vers les marchés depuis les bassins de production. Actuellement, les volumes transportés restent faibles en raison des difficultés d'accès aux villages. Toutefois, selon les populations interrogées, la mise en œuvre du sous projet pourrait entraîner une augmentation significative des quantités commercialisées, pouvant plus que doubler par rapport aux volumes actuels, avec une hausse estimée à 231 %.

Certaines pistes sont aujourd'hui totalement impraticables en raison de leur état de dégradation avancée. C'est notamment le cas de la piste Ntsinimoipanga-Bandalaweni ainsi que de la seconde section (Mkazi-Daweni) de la piste Mkazi-Daweni, situées en Grande Comore, ce qui entraîne un isolement complet des villages desservis. Les autres pistes de Grande Comore restent accessibles aux camions, motos et voitures, mais leur fréquentation quotidienne demeure faible en raison de leur mauvais état.

À Anjouan, bien que les pistes étudiées soient dégagées, leur dégradation avancée complique considérablement la circulation des véhicules légers et des motos. À Mohéli, la piste concernée par le projet reste globalement praticable, mais devient difficilement accessible en période de pluies.

Il ressort des analyses environnementales et sociales réalisées dans la présente étude que le sous projet réhabilitation des pistes rurales retenues par le projet est en conformité avec les lois et règlements en matière de l'environnement en UC et avec les exigences du CES de la Banque Mondiale. Il répond aux objectifs de renforcement de la résilience des systèmes alimentaires et à améliorer la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones du dit Projet.

Les principaux impacts négatifs identifiés sont :

- ***En phase d'installation du chantier et de préparation :***

- pollution phonique et atmosphérique liée à l'ouverture de certaines pistes et l'installation de la base vie et la circulation des engins du chantier,
- risque de fuite accidentelle de carburant des engins du chantier,
- conflits sociaux qui peuvent émerger suite au choix des sites d'installation du chantier et éventuellement au non-paiement des indemnisations à la PAP (pour l'occupation temporaire de terrain, pour l'installation du chantier, ...) ou de la non-valorisation de la main d'œuvre locale et aux flux de migration pour la recherche de travail,
- risques d'accidents de travail, risque de contamination des IST, risques d'exploitation des enfants, et de VBG, ... ;

- ***En phase d'exécution :***

- pollution et encombrement par les déchets des chantiers,
- pollution phonique et atmosphérique due à la circulation des engins du chantier,
- risque de pollution des eaux et des sols par les effluents de la base vie et par les carburants des engins du chantier,

- pertes de végétation biens notamment pour les cultures pratiquées aux champs limitrophes aux sites des travaux,
- risques d'accidents de travail,
- risque de dommage pour l'infrastructure existante,
- risque de gêne pour la population résidente à proximité des sites des travaux,
- risque de conflits sociaux liés à l'occupation temporaire des sols, à l'utilisation de l'eau,
- risque de contamination des IST,
- risques d'exploitation des enfants, et de VBG, etc.

En phase d'exploitation :

Au cours de cette phase, les impacts positifs du sous projet dominent et dont en premier lieu

- (i) Fin de l'enclavement des villages et des bassins de productions notamment durant la saison des pluies (la réhabilitation de ces pistes permet en particulier de relier ces grands bassins agricoles aux zones de consommation, d'exportations et d'importations),
- (ii) Amélioration du niveau de vie et de bien-être de la population (la réhabilitation de ces pistes permet de lever une des principales contraintes qui est le mauvais état des routes qui handicape lourdement l'évacuation des produits agricoles et son approvisionnement en intrants et autres produits de première nécessité) ...

Toutefois, des impacts négatifs sont aussi à signaler et comprennent entre autres les risques d'accidents de circulation liés à la circulation accrue de véhicules et à l'excès de vitesse ou de charge.

Pour éviter et/ou minimiser les nuisances, plusieurs mesures sont à appliquer par les organismes concernés pendant la phase d'exécution ainsi que durant l'exploitation du sous projet. Ces mesures font l'objet d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ces mesures entrent, dans la plupart des cas, dans les attributions des entreprises de travaux dans l'application des bonnes pratiques dans les règles de l'art et sont comprises dans leurs frais généraux.

On note que les types d'actions prévues par le sous projet sont presque les mêmes pour les 13 pistes étudiées et qu'aucune spécificité n'a été dégagée pour l'une de ces zones. D'ailleurs toutes les zones se ressemblent notamment en ce qui concerne les aspects environnementaux et sociaux. De ce fait, un seul PGES est proposé et qui est applicable pour l'ensemble des zones ciblées.

Le PGES précise aussi bien l'impact risqué, la mesure d'atténuation ou de bonification, les différents acteurs concernés, les indicateurs de suivi, les lieux d'intervention et le calendrier d'exécution des différentes tâches.

Les budgets nécessaires à la mise en œuvre de ce PGES, dans la plupart des cas, entrent dans les attributions des entreprises de travaux dans l'application des bonnes pratiques dans les règles de l'art et sont comprises dans leurs frais généraux. Par ailleurs, certaines mesures nécessitent des budgets supplémentaires au coût d'aménagement du sous projet évalué à **23 000 US\$**. Il s'agit notamment de :

- Programme d'information / sensibilisation/Vulgarisation : 10 000 US\$
de la population bénéficiaire du sous projet
- Renforcement des capacités : 6 000 US\$

- Audi environnemental : 7 000 US\$

La mise en œuvre des activités du sous projet pourrait engendrer des impacts sur des personnes qui se sentiront lésées et vont certainement réagir par la formulation de plaintes de différents types (verbal, par téléphone...) en vue de trouver réparation auprès du projet ou des acteurs associés à sa mise en œuvre. Ces plaintes peuvent être formulées par des bénéficiaires directs du sous projet, mais également des communautés ou toute autre personne ou structure touchée indirectement par les activités du sous projet. C'est dans cette optique qu'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est formulé dans cette étude dans l'objectif de gérer les risques et les éventuels conflits, diffuser les informations, permettre l'alerte précoce et augmenter la responsabilisation des différents acteurs et des bénéficiaires du sous projet.

L'entreprise chargée de l'exécution du sous projet doit mettre en place au niveau des Communes urbaines (auprès des chefs de village), et au niveau de la base vie du projet avant la mise en œuvre des travaux un registre des plaintes pour enregistrer les préoccupations soulevées par la communauté durant les travaux.

Dans le cadre d'une approche participative pour l'élaboration de cette étude d'impact environnemental et social, des consultations publiques ont été menées auprès des communautés et des parties prenantes des zones d'influence des pistes à réhabiliter. Ces consultations visaient à présenter le sous projet, identifier les préoccupations des communautés bénéficiaires et des acteurs impliqués, ainsi qu'à collecter les données essentielles à l'étude.

Pour ce faire, des entretiens individuels, des réunions publiques en séance plénière et des focus groups ont été organisés sur les trois îles pour chaque piste concernée. Au total, **15 consultations publiques** ont été tenues dans les villages impactés par les activités du sous projet, ainsi que **deux focus groups** : l'un avec les pêcheurs et l'autre avec les femmes, à Ndrondroni et Mirémani.

De manière générale, les communautés et parties prenantes consultées ont exprimé une appréciation très positive du sous projet, en raison des nombreux bénéfices qu'apportera la réhabilitation des pistes. Par ailleurs, les résultats des consultations publiques, des enquêtes de terrain et des études foncières confirment qu'aucune réinstallation involontaire, temporaire ou permanente, ne sera nécessaire. Ainsi, l'élaboration d'un Plan de Réinstallation n'est pas requise dans le cadre de cette mission.

Les chefs de village et les habitants des zones concernées ont également affirmé leur disposition à mettre à la disposition du titulaire du marché des terrains pour l'implantation de sa base-vie, sous réserve d'un accord. Concernant l'aménagement des pistes proprement dit, les communautés ont également pris l'engagement de gérer elles-mêmes les cultures qui pourraient être affectées par les travaux de réhabilitation.

Il convient également de souligner qu'après l'achèvement de la première phase de l'étude (APS) et de la mission de consultation publique, les communautés ont poursuivi l'ouverture de la piste Outsa-Ngansalé à Anjouan jusqu'à Ada. Elles ne cessent d'interpeller les responsables de l'équipe d'étude afin de demander l'intégration de ce tronçon dans le projet.

CONCLUSION

Il est évident que la réhabilitation de ces 42,67 km de pistes rurales aura certains impacts négatifs localisés sur les milieux, socio-culturel et socio-économique notamment en phase de travaux mais on dénombre des impacts positifs significatifs majeurs, notamment le désenclavement des villages

qui va permettre de relier les grands bassins agricoles et à fort potentiel aux zones de consommation des îles et faciliter l'approvisionnement en intrants et autres produits de première nécessité.

Les impacts négatifs répertoriés sur l'ensemble des 13 sites étant techniquement circonscrits dans des limites raisonnables auront peu d'effets écologiques sur ces zones immédiates et aussi des zones environnantes. Des mesures correctives adéquates sont proposées dans le PGES élaboré dans le cadre de présente étude.

2. EXECUTIVE SUMMARY

The mission of "Conducting Studies for the Rehabilitation of 42.67 km of Rural Roads in Comoros" is part of Component 3 of the Food Systems Resilience Program in Comoros (FSRP-KM), financed by an IDA grant and the PROBLUE fund. This project aims to strengthen the resilience of food systems and enhance the country's preparedness to address food and nutritional insecurity in the targeted areas. The project underwent a preliminary review following the procedures related to the World Bank's new Environmental and Social Standards and was classified as a "substantial risk" category.

This Environmental and Social Impact Assessment stems from the Environmental and Social Management Framework (ESMF) developed during the project's preparatory phase. Its objective is to integrate environmental and social considerations into the planning of infrastructure and activities related to the rehabilitation of selected roads across the three islands of the Union of Comoros.

The sub-project includes the rehabilitation of thirteen roads: three on Anjouan, one on Moheli, and nine on Grande Comore, totaling 42.67 km. The chosen construction method consists of reinforced concrete slabs with a 4-meter-wide roadway and a platform width ranging from 4.50 m to 6.00 m. The key construction activities include:

- Roadway construction: 10 cm thick reinforced concrete pavement placed on a 5 cm thick clean concrete layer
- Construction of concrete-lined drainage ditches
- Installation of hydraulic structures (culverts or box culverts)
- In some cases, rehabilitation or demolition of existing structures,
- Two rest areas and panoramic viewpoints are planned along the Karthala track.
- Two parking areas will also be developed downstream of the Karthala track in Grande Comore and the Sadapouani track in Anjouan.

Except for the Ntsinimoipangua – Bandadaweni road and the lower half of the Ounkazi-Daweni road, which require right-of-way clearing, all other roads are already accessible.

Construction materials will be sourced from identified quarries and borrow pits across the three islands :

- Grande Comore: 5 rocky deposits and 3 loose material deposits
- Anjouan: 1 rocky deposit and 3 loose material deposits
- Moheli: 1 rocky deposit and 2 loose material deposits

All these sites are community-owned, and local stakeholders have agreed to their use, subject to agreements with the contractors.

The sub-project zones have high agricultural potential but remains underexploited due to poor road conditions. Key crops include **Staple crops** (cassava), **Vegetables** (tomatoes, potatoes, carrots, peppers, eggplants, cucumbers), **Fruit trees** (bananas, coconuts, mangoes, lychees, breadfruit) and **forest vegetation**.

Poor road conditions hinder commercial transactions, leading to post-harvest losses, low agricultural prices, and high costs of essential goods.

The sub-project's direct beneficiaries are 41,473 people in Grande Comore, 14,705 in Anjouan, and 10,488 in Moheli. These populations depend on agriculture for their livelihood but suffer from limited market access due to deteriorated roads. Overall, the advanced state of degradation of the tracks makes travel particularly difficult. For a large part of the population, these routes are only accessible on foot, limiting or even preventing the transportation of agricultural products to markets from production areas. Currently, the transported volumes remain low due to access difficulties to the villages. However, according to the surveyed populations, the implementation of the sub-project could lead to a significant increase in traded quantities, potentially more than doubling current volumes, with an estimated rise of 231%.

Some tracks are now completely impassable due to their severe deterioration. This is particularly the case for the Ntsinimoipanga-Bandalaweni track and the second section (Mkazi-Daweni) of the Ounkazi-Daweni track, located in Grande Comore, resulting in the complete isolation of the villages they serve. Other tracks in Grande Comore remain accessible to trucks, motorcycles, and cars, but their daily use remains low due to their poor condition.

In Anjouan, although the studied tracks are cleared, their advanced degradation significantly complicates the movement of light vehicles and motorcycles. In Mohéli, the track targeted for rehabilitation is generally passable but becomes difficult to access during the rainy season.

The environmental and social analysis confirms that the sub-project complies with national environmental regulations in the Union of Comoros and meets the World Bank's Environmental and Social Standards (ESS). It aligns with the objective of strengthening food systems resilience and enhancing national preparedness against food and nutrition insecurity.

During the Construction Phase, negative impacts include:

- Site installation and preparation phase:
 - Air and noise pollution from construction site setup and equipment
 - Accidental fuel spills from construction machinery
 - Potential social conflicts due to land use, compensation issues, labor recruitment, and migration for work
 - Occupational health and safety risks and Risks of sexually transmitted infections (STIs), child labor, and gender-based violence (GBV)
- Execution phase:
 - Waste and debris pollution from construction activities
 - Water and soil pollution from construction effluents and fuel spills
 - Loss of agricultural land and crops near construction sites
 - Risk of damage to existing infrastructure
 - Disturbance to local communities due to noise, dust, and road blockages
 - Risk of social conflicts over temporary land occupation

During the Operation Phase, positive impacts dominate, including:

- Improved market access for agricultural products, reducing food losses
- Increased local economic activity and better access to essential goods

- Better living conditions and well-being for the population

However, negative impacts may still arise, such as increased road traffic accidents due to higher vehicle speeds and loads

To prevent or minimize negative impacts, several mitigation measures will be implemented during construction and operation. These measures are outlined in the Environmental and Social Management Plan (ESMP), which includes: **Impact assessment and mitigation measures; Responsible actors and stakeholders; Monitoring indicators; Intervention locations and Implementation schedule**

Most mitigation actions fall under contractor responsibilities, as they are part of standard good practices and included in general sub-project costs. However, additional budget allocations are necessary for:

- Public awareness campaigns: \$10,000
- Capacity-building programs: \$6,000
- Environmental auditing: \$7,000

The sub-project recognizes that some affected individuals or communities may raise grievances regarding its activities. These complaints can come from direct beneficiaries, local communities, or other affected parties. To address concerns and prevent conflicts, the sub-project includes a Grievance Redress Mechanism (GRM) to manage risks and conflicts; ensure transparent communication; enable early warning of issues and hold sub-project stakeholders accountable.

Contractors must establish complaint registers in urban municipalities (at village chief offices) and construction camps before sub-project implementation.

To develop this environmental and social impact study through a participatory approach, public consultations were conducted with communities and other stakeholders in the influence zones of the tracks to be rehabilitated. The objective was to present the sub-project, identify the concerns of beneficiary communities and stakeholders, and collect relevant data for the study.

As part of this process, individual interviews, public consultation meetings in plenary sessions, and focus groups were organized on the three islands for each planned track. In total, 15 public consultations were held in the villages affected by the sub-project, along with two focus groups—one with fishermen and another with women in Ndrondroni and Mirémani.

Overall, the consulted communities and stakeholders expressed strong approval of the project, recognizing the numerous positive impacts that the rehabilitation of these tracks will bring. **Additionally, findings from public consultations, field investigations, and land surveys indicate that there will be no temporary or permanent involuntary resettlement related to the rehabilitation work. Therefore, the development of a Resettlement Action Plan is not required for this mission.**

Village chiefs and local populations within the sub-project areas have stated their willingness to provide land for the contractor's site facilities, subject to an agreement. Regarding the actual track development, communities have also committed to managing any crops that may be affected by the rehabilitation work.

It is also worth noting that after the completion of the first phase of the study (APS) and the public consultation mission, the communities continued the opening of the Outsa-Ngansalé track in Anjouan up to Ada. They constantly appeal to the study team leaders, requesting the inclusion of this section in the track rehabilitation sub-project.

Conclusion

The sub-project of rehabilitation of 42.67 km of rural roads will have localized negative impacts on socioeconomic and environmental aspects, particularly during construction. However, the major positive impacts include: Connecting remote villages and agricultural hubs to markets; Facilitating access to essential goods and Improving food security and economic opportunities.

The identified negative impacts are technically manageable, with minimal ecological consequences. Adequate mitigation measures are provided in the Environmental and Social Management Plan (ESMP) to ensure sustainable implementation.

3. INTRODUCTION

3.1. Cadre de la mission et de l'étude

La présente mission porte sur la « Réalisation des Études d’impacts environnementaux et sociaux dans le cadre de la réhabilitation de 42,67 km de pistes rurale aux Comores ». Elle s’insère dans le cadre de la composante 3 du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires au Comores (FSRP), financé par un don de IDA (40 millions USD) et le fond PROBLUE (3 millions de USD).

Le projet FSRP a pour objet principal le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires aux Comores. Pour atteindre ses objectifs, le Projet s’articule autour de quatre (06) Composantes :

Composante 1 : Renforcement des capacités de production agricole résiliente

Composante 2 : Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients

Composante 3 : Accès au marché

Composante 4 : Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l’élaboration des politiques nationales et régionales

Composante 5 : Composante d’intervention d’urgence conditionnelle

Composante 6 : Gestion de projet

La mission confiée au groupement des bureaux d’étude HYDROPLANTE/SETA s’insère dans le cadre de la composante 3. Cette mission se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : Etudes techniques, élaboration APS, APD, EIES, PAR et DAO
- Phase 2 : Suivi et Contrôle des Travaux

La phase 1 est ferme alors que la phase 2 est optionnelle.

Conformément aux termes de référence de l’étude, la première phase de la mission doit se dérouler en 5 étapes comme suit :

- Etape 1 : Reconnaissance des sites et élaboration d’un rapport de démarrage ;
- Etape 2 : Réaliser l’étude d’Avant-Projet-Sommaire (APS) ;
- Etape 3 : Réaliser les études de conception détaillée (Avant-Projet Détailé - APD) avec l’élaboration de l’Etude des Impacts Environnemental, climatique et Socioéconomique (EIES) et si nécessaire le Plan de Réinstallation (PAR) ;
- Etape 4 : Élaborer le dossier d’appel d’offres (DAO) pour les travaux d’entreprise
- Etape 5 : Accompagner le Projet pendant la passation des marchés des travaux

Faisant partie de la deuxième étape de la phase 1 de la mission, le présent rapport constitue l’étude d’impact environnemental et social du sous projet de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurale aux Comores.

3.2. Objectifs de l’EIES

La présente Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) du sous projet vise à :

- Encadrer le dispositif de gestion environnementale du sous projet pour que les lois et réglementations nationales soient respectées ;
- Élaborer un document qui permettra aux décideurs, à l’entreprise prestataire de travaux et à celle en charge du contrôle et de la surveillance des travaux, de cerner le milieu d’intervention du sous projet et ses sensibilités environnementales ;

- Présenter les impacts qui peuvent déjà être appréhendés à ce stade du sous projet et d'en prévoir les mesures d'atténuation et d'accompagnement ;
- Identifier les contraintes environnementales de base, notamment les principes environnementaux que l'entreprise prestataire de travaux serait tenue de respecter, et dont le suivi du respect dans la mise en œuvre des opérations relève de l'entité en charge du contrôle et de la surveillance des travaux.

Les mesures d'accompagnement des impacts positifs et les mesures d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs sont proposées à leur propos. Les principes directeurs de gestion sont ensuite regroupés en bonnes pratiques par typologie de milieu récepteur (sol, air, eau) ou par spécificité du domaine d'application (relations sociales, produits dangereux, déchets, risques et dangers, actions d'urgence), ce pour faciliter la mise en œuvre et le suivi par les parties prenantes.

Il revient ultérieurement à l'entreprise prestataire de travaux de le compléter, au vu des spécificités inhérentes au sous projet qui lui est confié et de l'ajuster au fur et à mesure de l'avancement des travaux et au vu des caractéristiques spécifiques à l'environnement du sous projet. Ceci sera particulièrement considéré dans les divers PPES ou plans de protection environnementale spécifique à chaque site connexe tel que gîte, emprunt et carrière, station de concassage, station d'enrobage, base vie, zone de stockage, parc à engins, à développer par l'entreprise au vu de son organisation propre.

3.3. Démarche méthodologique

La démarche adoptée a consisté en l'exploitation de la documentation existante, la consultation de structures, personnes-ressources et des populations locales, les observations et investigations de terrain et enfin, l'analyse des données recueillies. Ces activités ne sont pas séquentielles.

❖ Activité 1 : Cadrage de la mission et de l'étude

Au démarrage de l'étude et avant le lancement de la mission de reconnaissance de terrain, une réunion de cadrage en mode présentiel a été organisée entre l'unité de gestion du projet (UGP) FSRP à Mdé et l'équipe du groupement de bureaux d'études HYDRO PLANTE - SETA afin d'assurer une compréhension commune du sous projet et des études requises.

❖ Activité 2 : Etudes documentaires

Cette étape a consisté en la collecte et l'analyse des données existantes sur les milieux récepteurs et sur le sous projet : Les documents cadre de gestion environnementale et sociale du projet FSRP-KM (CGES, CR), la législation nationale, les NES et Directives HSE de la Banque, etc. L'analyse de ces documents a permis de collecter les premières données sur l'état de l'environnement dans lequel s'insère le sous projet.

Ces données ont été complétées par des visites de terrain pour chaque piste proposée.

❖ Activité 3 : Travaux sur terrain

L'environnementaliste chargé de la présente étude, accompagné par l'hydraulicien et les autres membres de l'équipe d'étude, a effectué des visites de terrain au cours du mois de janvier 2025, pour observer et faire le diagnostic de l'état actuel de l'environnement au niveau des zones du sous projet (les pistes à aménager et les gisements retenus), repérer les zones sensibles et analyser les grands enjeux environnementaux. Lors de ces visites tous les impacts humains potentiels ont été identifiés pour anticiper les risques de conflits avec la population locale durant les travaux. De plus, les impacts relatifs au milieu naturel ont été inventoriés pour proposer les mesures d'atténuation et/ou de compensation nécessaire.

❖ Activité 4 : Consultations publiques

Les consultations publiques constituent la principale méthode pour faire participer les populations de la zone d'impact du sous projet au processus de décision. Globalement, elles consistent à :

- Informer la population sur le sous projet, le calendrier prévisionnel, l'étendue et sur les impacts (positifs et négatifs) qu'il pourrait engendrer.
- Collecter les préoccupations des populations affectées ou simplement intéressées : Les populations locales évoquent en particulier leurs soucis sur la restriction d'accès et d'usage à certaines ressources (eau, terrain de culture, ...) et leurs souhaits de s'intégrer au sous projet via les recrutements.
- Asseoir un processus participatif dans la prise de décision relative aux activités susceptibles de toucher la population.
- Organiser des séances de consultation publique avec la présence, des représentants de la population et autres parties prenantes concernées directement par le sous projet pour compléter les documents de traçabilité.

En suivant cette démarche, des entretiens individuels, des réunions de consultation publique en séance plénière ainsi que des focus groupes ont été organisés dans les 3 îles pour chaque piste programmée. Des échanges ont eu lieu sur les différents enjeux environnementaux et sociaux. Les préoccupations, doléances et suggestions des parties prenantes ont été collectées et analysées. Des procès-verbaux ont été rédigés pour chaque consultation et un compte rendu rassemble les résultats de l'ensemble des consultations publiques réalisées.

❖ Activité 5 : Compilation des données

L'analyse des données collectées consiste en premier lieu à identifier les interrelations entre les caractéristiques des milieux récepteurs avec les travaux prévus :

- Quels sont les variables du milieu récepteur qui pourraient entraver l'exécution des Travaux ? De cette question ressortent les contraintes environnementales et Sociales.
- Quels sont les effets à court ou à moyen terme voire à long terme des travaux prévus sur le milieu récepteur ? Cette question permet d'identifier les impacts négatifs et positifs du sous projet sur les milieux biophysiques et socio-économiques.

En second lieu, il s'agit de formater les données afin de les rendre utilisables.

❖ Activité 6 : Analyse et évaluation des impacts

La méthodologie adoptée pour l'identification et l'évaluation des impacts est celle proposée par le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet FSRP-KM.

Elle repose sur une analyse multicritère (Etendue, Durée, Réversibilité, Ampleur, Probabilité) et la combinaison des valeurs des critères pour apprécier leur importance (S).

L'effet direct ou indirect est tenu en compte car il renforce la valeur de l'importance.

- a- Nature de l'impact :** c'est une description de ce qui cause l'effet, ce qui sera affecté et comment il sera affecté.

Tableau n° 1 : Nature ou type d'impact

Nature ou type d'impact	Définition
Bénéfique / Positif	Un impact qui est considéré comme une amélioration par rapport à la base de référence ou qui introduit un changement positif.
Inconvénients / Négatifs	Un impact qui est considéré comme représentant un changement négatif par rapport à la base de référence, ou qui introduit un nouveau facteur indésirable.
Direct	Les impacts qui découlent directement des activités qui font partie intégrante du projet (par exemple, les nouvelles infrastructures).

Nature ou type d'impact	Définition
Indirect	Les impacts qui découlent indirectement d'activités ne faisant pas explicitement partie du projet (par exemple, les changements de bruit dus à des changements dans le trafic routier ou ferroviaire résultant de l'exploitation du projet).
Secondaire	Les impacts secondaires ou induits causés par un changement dans l'environnement du projet (par exemple, les opportunités d'emploi créées par les exigences de la chaîne d'approvisionnement).
Cumulatif	Les impacts sont ceux qui résultent de la combinaison d'impacts multiples de projets existants, du projet et/ou de projets futurs.

b- Etendue (E) physique de l'impact (portée spatiale de l'impact).

c- Durée (D) de l'impact

d- Réversibilité (R) de l'impact : un impact est soit réversible, soit irréversible. Une échelle du niveau de réversibilité si un impact l'est ; ou combien de temps avant que les impacts.

e- Ampleur de l'impact : c'est la magnitude (M) ou le degré de l'intensité de l'impact.

f- Probabilité d'occurrence de l'impact (P) : Elle estime la probabilité que l'impact se produise réellement.

g- Importance de l'impact (S)

Elle est déterminée par une synthèse des caractéristiques décrites ci-dessus et peut être évaluée comme faible, moyenne ou élevée.

La signification est déterminée en combinant les critères ci-dessus dans la formule suivante :

$$\text{Importance (S)} = (\text{étendue} + \text{durée} + \text{réversibilité} + \text{ampleur}) \times \text{probabilité}$$

$$S = (E + D + R + M) \times P$$

La pondération de l'importance de chaque impact potentiel se fait comme suit :

Tableau n° 2 : Pondération des impacts

Critères	Score	Description
Etendue	1	L'impact sera limité au site
	2	L'impact sera limité à la zone locale
	3	L'impact sera limité à la région
	4	L'impact sera national
	5	L'impact sera international.
Durée	1	Très courte durée (0 à 1 an)
	2	Courte durée (2 à 5 ans)
	3	Moyen terme (5-15 ans)
	4	À long terme (> 15 ans)
	5	Permanent.
Réversibilité	1	L'impact est immédiatement réversible
	3	L'impact est réversible dans les deux ans suivant la suppression de la cause ou du stress
	5	L'activité aura un impact qui sera, dans la pratique, permanent.
Ampleur	1	Mineure et n'aura pas d'impact sur les processus.
	2	Faible et aura un léger impact sur les processus.
	3	Modéré et entraînera la poursuite des processus, mais d'une manière modifiée.
	4	Élevé (les processus sont modifiés dans la mesure où ils cessent temporairement)
	5	Très élevé et entraîne la destruction complète des modèles et l'arrêt

Critères	Score	Description
		définitif des processus
Probabilité	1	Très improbable (n'aura probablement pas lieu)
	2	Improbable (une certaine possibilité, mais une faible probabilité)
	3	Probable (possibilité distincte)
	4	Très probable (le plus probable)
	5	Définie (l'impact se produira indépendamment de toute mesure de prévention)

Tableau n° 3 : Evaluation de l'importance des impacts

Score global	Cote d'importance (négative)	Cote de signification (positive)	Description
< 30 points	Faible	Faible	L'impact n'aurait pas d'influence directe sur la décision de se développer dans la région.
31 - 60 points	Moyen	Moyen	L'impact pourrait influencer la décision de se développer dans la région, à moins qu'il ne soit efficacement atténué.
> 60 points	Elevé	Elevé	L'impact doit avoir une influence sur le processus de décision à développer dans la région.

Les impacts avant les mesures d'atténuation ne sont pas représentatifs de l'étendue réelle de l'impact du développement proposé, et sont inclus pour faciliter la compréhension de la manière dont les mesures d'atténuation ont été identifiées et mises en œuvre et de la raison pour laquelle elles l'ont été.

L'impact résiduel est ce qui reste après l'application des mesures d'atténuation et de gestion, et constitue donc le niveau d'impact final associé au développement. Les impacts résiduels servent également à orienter les activités de gestion et de suivi pendant la mise en œuvre du sous projet et à vérifier que les impacts réels sont les mêmes que ceux prévus dans ce rapport d'EIES.

❖ Activité 7 : Formulation des mesures et rédaction du Rapport d'EIES

Après identification de l'impact et son statut (positif, négatif ou neutre) et l'évaluation de son importance, on passe à la proposition des mesures de bonification des impacts positifs et des mesures d'atténuation des impacts négatifs. Pour ces dernières, il pourra s'agir, entre autres, de :

- Mesures selon lesquelles l'impact peut être inversé
- Mesures selon lesquelles l'impact peut entraîner une perte irremplaçable de ressources
- Mesures selon lesquelles l'impact peut être atténué.
- Etc.

Des programmes de suivi des impacts significatifs (moyens et majeurs) et de surveillance des mesures y afférentes ont été, par la suite, élaborés.

4. CADRE JURIDIQUE ET OPERATIONNEL

Le cadre juridique de l'Union des Comores est constitué de la législation nationale (la Constitution, les lois, les décrets, les arrêtés, les ordonnances) et des conventions internationales et régionales ratifiées par l'Union des Comores.

La présente EIES du sous projet de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurales aux Comores a été réalisée conformément à la législation en vigueur. Dans les paragraphes qui suivent on présente les principaux textes légaux et réglementaires applicables au sous projet.

4.1. Législation nationale

i) La Constitution de l'Union des Comores : L'État comorien s'est engagé dans une nouvelle politique de protection et de conservation de l'environnement, laquelle a été définie par la Constitution du 23 Décembre 2001, révisée en 2009 et en 2013 et en 2018. Les fondements juridiques de la politique environnementale se trouvent dans cette Constitution, qui proclame dans son préambule le droit du peuple comorien à un environnement sain et le devoir pour tous à le sauvegarder. Elle fait également obligation à l'État à respecter les accords internationaux ratifiés par le pays et dont notamment celles relatives aux droits de l'enfant et de la femme. Par cette constitution, parmi les missions de l'État on note "l'amélioration de la qualité de la vie du peuple comorien et la protection du paysage, de la nature, des ressources naturelles et de l'environnement, de même que le patrimoine historique, culturel et artistique de la Nation" (article 8).

ii) Loi n°94-018 du 22 juin 1994, la loi cadre relative à l'environnement (LCE), modifiée par la loi n°95-007 du 19 juin 1995 et l'Ordinance no.00-014 du 9 octobre 2000 portant modifications de certaines dispositions de ladite LCE, régit l'intégralité des activités concernant la gestion durable et la conservation des ressources de la diversité biologique des milieux terrestres, côtier et marin. Elle pose les principes généraux qui doivent inspirer et guider la réglementation des activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement et poursuit trois principaux objectifs :

- Préserver la diversité et l'intégrité de l'environnement des Comores que l'insularité rend particulièrement vulnérable,
- Créer les conditions d'une utilisation, qualitativement et quantitativement, durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures,
- Garantir à tous les citoyens un cadre de vie écologiquement sain et équilibré.

Pour atteindre ces objectifs, la Loi-cadre soumet tout projet d'investissement public ou privé susceptible de porter atteinte à l'environnement à une étude d'impact environnementale et sociale (EIES) (section 3, articles 11 à 14).

L'article Art. 12 stipule que l'étude d'impact doit évaluer les incidences sur l'environnement des travaux et activités projetés et, à titre non limitatif, doit obligatoirement contenir :

- une analyse de l'état initial du site et de son environnement
- une évaluation des conséquences prévisibles de la mise en œuvre du projet pour son environnement naturel et humain
- une présentation des mesures prévues pour réduire ou supprimer les effets dommageables sur l'environnement et des autres possibilités, non retenues, de mise en œuvre du projet.

Une étude d'impact est menée en vue de la protection de la qualité des différentes composantes de l'environnement qui sont (i) le sol et le sous-sol, (ii) les ressources en eau, y compris les milieux marins, (iii) l'atmosphère et (iv) la diversité biologique.

Les articles 31 → 36 de la Loi-cadre visent à la protection de l'environnement marin. Ainsi le prélèvement de matériaux du rivage de la mer est interdit et tout rejet dans les eaux maritimes de toutes substances susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux, de détruire la faune et la flore du milieu marin, à la valeur esthétique et touristique de la mer et du littoral.

iii) Le Décret n°01/52/CE relatif au contenu de l'EIES : ce Décret, pris en application de l'article 14 de la loi cadre n°94-018 du 22 juin 1994 modifiée relative à l'environnement susvisée, a pour objet de réglementer les modalités de réalisation et de présentation des études d'impact ainsi que les modalités de leur examen par l'administration et d'information du public.

iv) La Loi n°88-006 du 12 juillet 1988 portant régime juridique de la reforestation, du reboisement et des aménagements forestiers. Date du texte : 12 juillet 1988

Toute opération de défrichement nécessaire au niveau des sites des travaux (ouverture d'emprise des pistes ou élargissement des pistes déjà dégagées) devra se conformer à la législation forestière.

En addition à cette loi, des Arrêtés spécifiques ont aussi été adoptés, notamment :

- **L'Arrêté no.01/31/MPE/CAB du 14/05/2001** portant protection des espèces de faune et flore sauvages des Comores ; et
- **L'Arrêté no.01/32/MPE/CAB du 14/05/2001** portant adoption de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité biologique

v) La Loi N°95- O13/A/F, portant Code de la santé publique et de l'action sociale : Elle définit entre autres les prescriptions relatives à toute autre forme de détérioration de la qualité du milieu de vie, due à des facteurs tels que la pollution de l'air ou de l'eau, les déchets industriels, le bruit.

Le sous projet devra se conformer aux dispositions de cette loi en ce qui concerne les nuisances de chantier (pollution de l'eau, de l'air, niveaux sonores etc.).

vi) La Loi n°84-108 portant Code du travail

La loi établit le droit au travail, à la formation et au perfectionnement professionnel pour tous et interdit le travail forcé ou obligatoire (Art. 2). Elle est applicable aux travailleurs et aux employeurs exerçant leur activité professionnelle aux Comores. La loi n°84-108 a été modifiée par la Loi du 28 juin 2012 abrogeant, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 84-108/PR portant Code du travail.

La loi précise les droits et obligations des employeurs et salariés concernant : le contrat de travail (Titre III), le salaire (Titre IV), les conditions du travail (Titre V), les conditions de travail des travailleurs étrangers (Titre VI), l'hygiène, sécurité et service médical (Titre VII), les organismes et moyens d'exécution (Titre VIII), les différends du travail (Titre IX), pénalités (Titre X) et dispositions transitoires (Titre XI).

La loi N°14-034/AU, du 22 décembre 2014, portant lutte contre le travail et la traite des enfants complète les provisions du code de travail.

vii) Loi N°14-036/AU du 22 décembre 2014, portant prévention et répression des violences faites aux femmes : Cette loi a pour objet de lutter contre toutes formes de violences à l'égard des femmes et des filles en Union des Comores.

Le sous projet devra se conformer aux provisions de cette loi, notamment en luttant contre toute forme de violence basée sur le genre dans ses activités et celles de ces fournisseurs et prestataires.

viii) Arrêté N° 01 /31 / MPE/ CAB du 14 mai 2001 portant protection des espèces de faunes et flores sauvages des Comores : Cet arrêté liste les provisions à respecter pour assurer la protection de la faune et flore sauvage et fournit une liste d'espèces de catégorie 1, intégralement protégées, et celles de catégorie 2, partiellement protégées du fait de leur endémisme, de leur rareté ou des menaces d'extinction pesant sur elles.

Les dispositions de cet arrêté ont été considérées lors de l'élaboration de la présente EIES pour évaluer l'impact du sous projet sur la faune et flore sauvage. Elles s'appliqueront au sous projet dès lors que la mise en œuvre de ses activités sera susceptible de porter atteinte aux espèces faunistiques et floristiques sauvages.

4.2. Accords, conventions et traités internationaux

L'Union des Comores fait partie de la Commission de l'Océan Indien (COI) et du Marché Commun d'Afrique Oriental et Austral (COMESA) dont elle a rejoint la Zone de Libre Échange en 2006. Elle a également signé plusieurs traités internationaux sur l'environnement.

L'Union des Comores a ratifié divers conventions et traités internationaux en matière de protection de l'environnement et dans le domaine social ; ce qui démontre sa volonté d'intégrer l'environnement au développement. Les plus pertinents par rapport au présent sous projet sont :

- La Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ratifiée par le décret N°94-005/AF du 6 juin 1994 et entrée en vigueur le 21 février 1995 ;
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ratifiée par le décret N°94-010/AF du 6 juin 1994 ;
- Le Protocole de Kyoto ratifié le 9 juillet 2008 dont l'objectif est de faire progresser la Convention vers son objectif ultime ;
- La Convention de Vienne et Protocole de Montréal sur la couche d'ozone ratifiée le 31 octobre 1994 par les Comores, elle a pour objectif de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes de modification de la couche d'ozone.
- Les Conventions de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) : L'Union des Comores a ratifié 33 Conventions de OIT, dont 8 conventions fondamentales suivantes qui devront être respectées par le sous projet :
 - Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930 (23 oct. 1978)
 - Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (23 oct. 1978)
 - Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (23 oct. 1978)
 - Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 (23 oct. 1978)
 - Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957 (23 oct. 1978)
 - Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (17 mars 2014)
 - Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 (17 mars 2014)
 - Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (17 mars 2014)

Les Normes internationales environnementales et sociales énoncent les obligations du Gouvernement en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux des projets. Le Gouvernement estime que l'application de ces normes, en mettant l'accent sur l'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux, permettra de réaliser leur objectif de réduction de la pauvreté et d'accroissement de la prospérité d'une façon durable pour le bien de leurs citoyens et de l'environnement.

4.3. CES DE LA BANQUE MONDIALE

Depuis août 2016, la Banque Mondiale a adopté une nouvelle série de politiques environnementales et sociales appelées le Cadre Environnemental et Social (CES). Le CES s'applique à tous les nouveaux financements de projets d'investissement de la Banque Mondiale à compter du 1^{er} octobre 2018. Les projets en cours continuent d'appliquer les Politiques de sauvegarde, si bien que les deux mécanismes coexisteront pendant environ sept ans (octobre 2025).

Le CES comprend :

- Une vision du développement durable qui décrit les aspirations de la Banque en matière de viabilité environnementale et sociale.
- La politique environnementale et sociale relative au financement de projets d'investissement qui énonce les exigences de la Banque.
- Les Normes environnementales et sociales et leurs Annexes, qui énoncent les dispositions qui s'appliquent à l'Emprunteur et aux projets.

En vertu du CES, le **sous projet de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurales aux Comores** se classe dans la catégorie de niveau de risques et d'impacts « Substancial ». Huit des dix Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque sont pertinentes pour le sous projet, à savoir :

- NES n°1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux
- NES n°2 : Emploi et conditions de travail
- NES n°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution
- NES n°4 : Santé et sécurité des populations
- NES n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire
- NES n°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
- NES n°8 : Patrimoine culturel
- NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information

En outre, compte tenu de la nature des activités envisagées, certaines directives HSE du Groupe de la Banque s'appliquent, notamment :

- Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour les routes à péage
- Directrices environnementales, sanitaires et sécuritaires (ESS) générales
- Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour l'extraction des matériaux de construction

L'appui de la Banque Mondiale au sous projet objet de la présente étude entraîne que ces différentes activités doivent se conformer à ces NES et directives HSE.

L'application de ces NES et directives HSE permettent de gérer les risques et impacts qui se rapportent aux activités envisagées.

4.4. CADRE INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

En ce qui concerne les Procédures administratives des études d'impact, depuis le remaniement du 1^{er} juin 2024, c'est le Ministère l'Environnement chargé du Tourisme qui a en charge la gestion de l'Environnement en Union des Comores. Et à partir du 22 juin 2025 (date de promulgation), l'article 9 de la loi n°24-018/AU du 25 décembre 2024 modifiant et complétant la loi cadre n°94-8/AF du 22 juin 1994 relative à l'environnement, stipule que les institutions publiques de gestion de l'environnement sont : le Ministère en charge de l'Environnement, les collectivités territoriales, le Fonds d'affectation pour l'Environnement et le Climat, l'Agence Nationale de Gestion des Déchets, le Comité nationale des études d'impact environnemental, l'observatoire national sur le climat, le Comité national sur l'économie bleue et le comité national sur la gestion intégrée des zones côtières.

Une Direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF) a été créée en 1993 par le décret n°93.115/PR portant missions, organisation et attribution de la DGEF. La DGEF comprend 4

Services centralisés, (i) le règlement et contrôle, (ii) l'Education, communication et documentation, (iii) l'Aménagement du territoire, (iv) la gestion des ressources naturelles et recherche et 3 Services régionaux (un par île).

La DGEF a pour missions de :

- Elaborer et participer à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Environnement,
- Assurer la promotion et la coordination des actions du Gouvernement et des organismes non gouvernementaux, et
- Assurer le suivi des engagements contractés lors des signatures des différentes conventions relatives à l'Environnement.

La DGEF est appuyée par le Comité interministériel pour l'environnement ou « CICE » qui a pour mission d'analyser et d'émettre un avis sur toutes les questions relatives à l'Environnement sur le territoire national. A ce titre, il est chargé d'émettre notamment, un avis sur tout projet d'investissement ou de développement afin d'en déterminer son impact sur l'Environnement.

La DGEF s'est trouvé face à certains problèmes, dont le manque de ressources humaines et l'absence de mécanisme de concertation et de collaboration intersectoriels. Afin d'y obvier et dans un souci d'accroître les capacités des structures de gestion de l'Environnement et tenant compte du nouveau cadre institutionnel du pays, des nouvelles structures ont été mises en place :

- Au niveau national : une Direction Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et une commission nationale de développement durable (CNDD) ;
- Au niveau de chaque île : Une Direction de l'Environnement et du développement durable, une Commission Régional pour le Développement Durable (CRDD) et des agences de mise en œuvre de la politique de l'environnement.

D'autres intervenants pourront jouer un rôle important dans la mise en œuvre du PGES du sous projet étudié, dont on cite notamment :

- Le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre qui pourra intervenir dans les missions de sensibilisation et de vulgarisation de la population en matière socio-sanitaire ;
- L'Inspection du Travail et des lois sociales qui est chargée (i) d'assurer l'application des dispositions d'ordre législatif et réglementaire et des conventions collectives relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leurs professions notamment les dispositions relatives à la durée du travail, aux salaires, à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être, à l'emploi des enfants et des adolescents et à d'autres matières connexes ; (ii) de fournir des informations, des recommandations et des conseils aux employeurs et aux travailleurs sur les moyens d'observer les dispositions légale... Dans le cadre du projet, l'inspection du travail pourra réaliser les inspections tout au long du chantier et interviendra en cas de différents éventuels.

5. DESCRIPTION DU SOUS PROJET

5.1. Aménagement proposé

Compte tenu de la nature du terrain et du volume du trafic relativement faible, les pistes à réhabiliter seront aménagées selon les caractéristiques des Routes Economiques à Faible Trafic (REFT) avec une vitesse de référence est de 20 à 40 km/h.

Pour l'ensemble des pistes objet de l'étude, la largeur de chaussée sera de 4 m avec une largeur de plateforme allant de 4,50 m à 6,00 m. L'option d'aménagement retenue au cours de la première phase de l'étude repose sur l'utilisation de dalles en béton armé. Cette option se révèle particulièrement pertinente compte tenu des conditions climatiques rigoureuses et des fortes pentes caractérisant la région et offre une meilleure durabilité et résistance.

Les travaux à réaliser par piste sont récapitulés au tableau suivant.

i. Pour les travaux routiers : travaux de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurales

Les aménagements proposés pour chaque piste sont récapitulés au tableau suivant.

Tableau n° 4 : Travaux de réhabilitation projetés par piste

Piste	Linéaire (km)	Aménagement proposé
Île Grande Comore		
Piste Cembenoikouni CRDE Bangoi	2,03	<ul style="list-style-type: none">- Nivellement et élargissement de la piste- Absence des travaux de terrassement- Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur)- Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm
Piste Baandasamlini-Ivembini	2,24	<ul style="list-style-type: none">- Démolir le radier existant- Absence des travaux de terrassement- Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur)- Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm- Construction d'un ouvrage de passage busé DN600
Piste Baansamlini-Batou		<ul style="list-style-type: none">- Démolir le radier existant- Aménagement de chaussée- Construction d'ouvrages de passage busée DN 600
Piste Dimadjou Batou-Dimadjou	11,05	<ul style="list-style-type: none">- Démolition du radier existant- Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur)- Construction d'ouvrages de passage busée DN 600- Construction de deux ouvrages dalots- Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm
Piste Dimadjou Mpveradjou		<ul style="list-style-type: none">- Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur)- Construction de 2 ouvrages de passage busée DN 600- Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm- Démolition du passage busé existant DN600 et son remplacement par un ouvrage Dalot de dimension 1,50 m x 1,30 m

Piste	Linéaire (km)	Aménagement proposé
Piste Ouziani – Ifoundihe Chanboini	1,91	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur) - Construction d'ouvrage de passage busée DN 600 - Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm
Piste Ntsinimoipangua – Bandadaweni	2,93	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur) - Réhabilitation des trois ouvrages existants Ouverture de l'emprise de la piste - Construction de 7 ouvrages dalot de dimensions différentes - Construction d'ouvrages de passage busée DN 600 - Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm
Piste Mvouni-Karthala	2,87	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur) - Construction d'un ouvrage dalot - Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm Aménagement de deux aires de repos pour stationnement et vue panoramique Aménagement d'espace parking à l'aval de la piste
Piste Mkazi-Daweni	6,93	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de deux ouvrages hydrauliques existants Ouverture d'une partie de l'emprise de la piste - Démolition du radier existant - Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur) - Construction de 10 ouvrages de dalot de dimensions variables - Construction de 4 ouvrages de passage busée DN 600 - Réalisation de fossé de colature de forme cunette de largeur 80 cm
Île Anjouan		
Piste Sadapouani	0,77	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur) - Réhabilitation d'un ouvrage hydraulique existant - Construction d'un ouvrage dalot - Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm Aménagement d'espace parking à l'aval de la piste au départ de l'escalier vers la plage
Piste Gandzalé-Salamani-Ouzini	4,94	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur) - Réhabilitation de 4 ouvrages hydrauliques existants - Construction de 6 ouvrages dalots de dimensions variables - Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm ; - Construction d'ouvrages de passage busée DN 600 ;

Piste	Linéaire (km)	Aménagement proposé
Piste Outsa-Gandzalé	5,69	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de 30 ml de murs de soutènement d'épaisseur moyenne 70 cm en maçonnerie de moellon et d'hauteur de 2 m ; - Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur) - Réhabilitation d'un ouvrage hydraulique existant - Démolition de six ouvrages hydrauliques existants et leur remplacement par des ouvrages dalots dimensionnés selon les besoins de chaque site - Construction de deux nouveaux ouvrages - Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm - Nettoyage et réhabilitation des rigoles en maçonnerie de moellon existant - Construction d'ouvrages de passage busée DN 600 - Installation de 100 ml de murs de soutènement d'épaisseur moyenne 70 cm en maçonnerie de moellon et d'hauteur de 2 m
Île Mohéli		
Piste Ndrondroni-Mirmani	1,3	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de chaussée (revêtement en béton armé d'épaisseur 10 cm déposé sur une couche de béton de propreté de 5 cm d'épaisseur) - Réalisation de fossé de colature bétonné de forme cunette de largeur 80 cm - Construction de 2 ouvrages de passage busée DN 600



Figure n° 1 : Vue panoramique le long de la piste Mvouni-Karthala



Figure n° 2 : Fin piste Mvouni-Karthala (parking et aire de repos projetés)

ii. Pour les travaux d'extraction des matériaux de construction :

Il s'agit des travaux d'extraction et de transport de matériaux de construction meubles et rocheux en matériaux sélectionnés à partir des gisements et carrières identifiés pour les trois îles.

Les sites possibles proposés par l'étude géotechniques sont les suivants :

Tableau n° 5 : Gisements rocheux à NGAZIDJA

CARRIERE	COORDONNEES	REGIONS
Basaltes concassées	X : -11.544960 Y : 43.281405	HAMANVOU

Basaltes concassées	X : -11.913259 Y : 43.445019	BADJINI
Basaltes concassées	X : -11.593951 Y : 43.267069	HAMANVU
Basaltes concassées	X : -11.598828 Y : 43.266106	MBADANI
Basaltes concassées	X : -11.602023 Y : 43.265180	MBADANI

Tableau n° 6 : Gisements meubles à NGAZIDJA

GITES	COORDONNEES	REGIONS
Pouzzolane	X : -11.640706 Y : 43.296402	HAMANVOU
Pouzzolane	X : -11.9023235 Y : 43.4205202	BADJINI
Argiles pouzzolanique		Mitsamihouli

Tableau n° 7 : Gisements meubles (gite) à ANJOUAN

GITES	COORDONNEES	REGIONS
Sols meubles à caractères scoriacées	X : -12.218508 Y : 44.452732	DRINDRI
Sols meubles à caractères scoriacées et argileuse	X : 12.317102 Y : 44.500693	MREMANI
Sols meubles à caractères scoriacées et argileuse	X : 12.247734 Y : 44.508232	LIMBI

Tableau n° 8 : Gisements rocheux (carrière) à ANJOUAN

GITES	COORDONNEES	REGIONS
Roche concassée	X : 12.142512 Y : 44.434139	OUANI

Tableau n° 9 : Gisements meubles (carrière) à MOHELI

GITES	COORDONNEES	REGIONS
Sols meubles à caractères scoriacées	X : -12.3432463 Y : 43.6694520	OUALLAH1-MREMANI
Sols meubles à caractères scoriacées et argileuse	X : 12.3450736 Y : 44.6836154	NDRONDRONI

Tableau n° 10 : Gisements rocheux (carrière) à MOHELI

GITES	COORDONNEES	REGIONS OU VILLE
Concasseur Chamsoudine	X : 12.2753181 Y : 43.7220920	Fomboni

Il est à signaler que tous les gîtes et carrières sont des propriétés communautaires. Ces derniers ne s'opposent pas à leur exploitation moyennant accord.

Les coûts des aménagements proposés par le sous projet de réhabilitation des pistes ont été estimés à **17 316 955 USD**, répartis entre les trois îles et les différentes pistes à réhabiliter comme présenté au tableau suivant.

Tableau n° 11 : Coût de réhabilitation des pistes

Piste	Coût en KMF	Équivalent en Dollars
Ile Grande Comore		
Piste Ounkazi - Daweni	1 473 762 950	2 947 526

Piste	Coût en KMF	Équivalent en Dollars
Piste Mvouni - Karthala	578 100 490	1 156 201
Piste Ntsinimoipangua-Bandadaweni	582 809 524	1 165 619
Piste Ifoundihé - Ouziwani	387 321 660	774 643
Pistes Baandasamlini-Batou, Batou-Dimadjou, Dimadjou-Mpveradjou	2 217 672 600	4 435 345
Piste Baandasamlini-Ivembini	449 400 490	898 801
Piste CRDE Cembenoï - Bangoi Kouni	404 050 680	808 101
Ile Anjouan		
Piste Sadapouani	155 136 410	310 273
Piste Outsa - Gandzalé	1 130 979 080	2 261 958
Piste Gandzalé-Salamani-Ouzini	1 015 497 965	2 030 996
Ile Mohéli		
Piste Ndrondroni-Mirmani	263 745 900	527 492
Total	8 658 477 749	17 316 955

Les détails des estimations de ces coûts d'aménagement sont présentés dans le rapport d'avant projet détaillé.

5.2. Les autres besoins du titulaire des travaux

5.2.1. Les besoins en eau

Les besoins du sous projet en eau se matérialisent au niveau :

- Des travaux à réaliser proprement dites
- Les besoins du personnel de l'entreprise des travaux (base vie, site des travaux...)

Au cours de la mission des consultations publiques, la question de la disponibilité d'un système autonome et suffisant de ressource en eau courante et de la possibilité d'utilisation de cette ressource au cours de la phase exécution du sous projet a été toujours posée. Les résultats de cette enquête sont récapitulés au tableau suivant.

Tableau n° 12 : Ressources en eau des zones d'intervention du sous projet

Piste	Commune	Village	Disponibilité ou non de la ressource en eau
Grande Comore			
Ntsinimoipanga-Bandadaoueni	Domba	Tsinimoipanga	Présence à Tsinimoipanga de deux réservoirs (impluviums) de capacité de 100 m ³ chacun potentiellement utilisables par le poste de santé du village pour l'un et des maraîchers pour l'autre. Ces réservoirs ne sont pas forcément utilisés par la communauté pour l'eau de consommation dans les foyers. Prenant en considération que ces réservoirs ne sont remplis qu'en période pluvieuse, ils ne peuvent pas être utilisés pour les besoins d'exécution du sous projet et l'entreprise des travaux doit se ravitailler ailleurs.
		Bandandaoueni	Pour Bandadaouèni, il n'y a pas de ressources en eau pouvant être mises à la disposition pour l'exécution des travaux. Les quelques réservoirs de collecte d'eau (impluviums) sont destinés aux usages de la communauté.
Baandasamlini - Batou	Nyuma Msiru	Batou	On a remarqué la présence de plusieurs ouvrages de stockage d'eau de plusieurs

Piste	Commune	Village	Disponibilité ou non de la ressource en eau
Batou-Dimadjou	Nyuma Mro	Dimadjou	centaines de m ³ aux environs de ces pistes. Certains comme ceux de Mpéradjou sont utilisés par les entreprises de construction de routes des environs pour leurs ravitaillements. Mais dans un entretien fait avec la direction du CRDE de Hamlengo, elle a suggéré ne pas en tenir compte de ces réservoirs pour le ravitaillement en eau des entreprises qui auront à exécuter les travaux de ces pistes puisque : <ul style="list-style-type: none"> - Ces réservoirs ne sont remplis qu'en période pluvieuse : tenir compte de la période d'exécution des travaux puisqu'en étiage les impluviums sont parfois secs ; - Ces stocks d'eau sont destinés à usage agricole, pour le CRDE. Ils n'ont pas à servir pour la construction des pistes. Les entreprises des travaux doivent se ravitailler ailleurs (Moroni ou autres).
Ouziwani-Ifoundihe Shamboini	Nioumagama	Ouziwani Ifoundihé Shadjou	Pas de ressources en eau dans les villages bénéficiaires. Les points d'eau les plus proches sont identifiés dans la commune d'Itsahidi où il y a actuellement un projet d'alimentation en eau en phase de finalisation et la disponibilité des principaux points de ravitaillement de la région de Mbadjini.
Ounkazi-Daoueni	Bambao Yadjou	Mkazi	Il n'y a pas de ressource en eau pour le moment. Mais un projet d'alimentation en eau est en cours de finalisation à Mkazi. Le forage est déjà fonctionnel et si possible l'entreprise peut s'y ravitailler. Sinon, elle peut se déplacer à la station de la SONEDE à Vouvouni pour se réapprovisionner en eau.
Mvouni - Karthala	Bambao Ya Hari	Dawéni	
CRDE Cembenoï-Bangoi kouni	Cembenoï Lac Salé	Bangoi Kouni	Un réseau d'alimentation en eau fourni par pompage est disponible dans le village de Bangoi-Kouni. L'entreprise pourra s'y approvisionner.
Anjouan			
Ganzalé - Outsa	Ganzalé	Outsa	Il existe des réseaux d'alimentation en eau dans ces villages mais ces réseaux ne sont pas suffisants pour fournir de l'eau en même temps aux communautés et à l'entreprise surtout en période d'étiage. Toutefois, l'entreprise des travaux peut se ravitailler dans des cours d'eau présents non loin des villages
Ganzalé - Ouzini	Ganzalé	Ouzini	
Sadapouani	Shaweni	Sadapouani	Un réseau d'alimentation en eau est disponible dans le village. Toutefois, son débit n'est pas assez important, ne pouvant donc pas permettre le ravitaillement en eau de l'entreprise des travaux. Celle-ci peut s'approvisionner dans le Nioumakélé-haut (Mrémani, Adda) ou sur la rivière de Papani à Domoni.
Mohéli			

Piste	Commune	Village	Disponibilité ou non de la ressource en eau
Ndrondroni - Mirémani	M'Lédjélé	Mirémani Plage de Mirémani Ndrondroni	Un réseau d'alimentation en eau est disponible dans le village de Ndrondroni. L'entreprise pourra s'y approvisionner.

Dans tous les cas, pour prévenir des risques de maladies d'origine hydrique pour le personnel, il faut veiller à l'utilisation de produits de traitement de l'eau (désinfection).

Par ailleurs, sur la base des aménagements retenus, le besoin en eau du sous projet pour la réhabilitation et l'aménagement des pistes a été évalué à **84 694,40 m³**. La répartition de ce volume entre les trois îles est comme suit.

Tableau n° 13 : Besoins en eau des travaux proprement dites

Piste	Volume d'eau total en m ³	Volume total d'eau /île en m ³
Ile Grande Comore		
Piste Mkazi - Daweni	7 813,75	
Piste Mvouni - Karthala	3 223,35	
Piste Ntsinimoipangua-Bandalaweni	3 317,2	
Piste Ifoundihé - Ouiziwani	2 296	
Pistes Baandasamlini-Batou, Batou-Dimadjou, Dimadjou-Mpveradjou	12 351,25	
Piste Baandasamlini-Ivembini	2 501,60	
Piste CRDE Cembenoï - Bangoi Kouni	2 263,45	
Ile Anjouan		
Piste Sadapouani	859,65	
Piste Outsa - Gandzalé	42 629,90	
Piste Gandzalé-Salamani-Ouzini	5 980,75	
Ile Mohéli		
Piste Ndrondroni-Mirmani	1 457,5	1 457,5
Total		84 694,4

5.2.2. Besoin en énergie électrique

L'entreprise pourrait recourir soit aux groupes électrogènes ou aux panneaux solaires pour ses besoins énergétiques.

5.2.3. Besoins en infrastructures – La base vie

Dans le cadre du sous projet de réhabilitation de 42,67 km de pistes dans les trois îles de l'Union de Comore, la mise en place de camps de construction constitue une activité à impact potentiel élevé sur les plans social, sanitaire et environnemental. Bien que leur localisation exacte relève de l'exécution du sous projet, le présent rapport d'EIES établit les hypothèses, les critères de sélection et les exigences minimales à respecter par les entreprises en charge des travaux.

5.2.3.1. Estimation du nombre et de la capacité des camps

Les pistes à réhabiliter ont été réparties lors de la préparation du dossier d'appel d'offres du sous projet, en fonction du linéaire à aménager, en 11 lots comme suit :

Lot	Piste	Catégorie*	Durée d'exécution
Grande Comore			
Lot n°1	Mkazi – Daweni (6,93 km)	3	10 mois
Lot n°2	Mvouni – Karthala (2,87 km)	2	8 mois

Lot n°3	Ntsinimoipangua-Bandadaweni (2,93 km)	2	8 mois
Lot n°4	Ifoundihé - Ouziwani (1,91 km)	1	5 mois
Lotn°5	Baandasamlini-Batou, Batou-Dimadjou, Dimadjou-Mpveradjou (11,05 km)	3	10 mois
Lotn°6	Baandasamlini-Ivembini (2,24 km)	2	8 mois
Lot n°7	CRDE Cembenoï - Bangoi Kouni (2,03 km)	2	8 mois
Anjouan			
Lot n°8	Sadapouani (0,77 km)	1	5 mois
Lot n°9	Outsa – Gandzalé (5,69 km)	3	10 mois
Lot n°10	Gandzalé-Salamani-Ouzini (4,94 km)	3	10 mois
Mohéli			
Lot n°11	Piste Ndrondroni-Mirmani	1	5 mois

* : Les pistes sont classées en trois catégories dans les DAO en fonction du linéaire à aménager

Un camp sera nécessaire pour chaque lot, soit au total 11 camps : 7 camps dans la grande comore, 3 camps à Anjouan et 1 camp à Mohéli. Le nombre d'ouvriers nécessaires à chaque lot dépend du niveau de technicité de l'entreprise, du linéaire de la piste à aménager, du type d'aménagement prévu et de la durée d'exécution du sous projet. Sur cette base, chaque camp pourra accueillir le nombre d'ouvriers estimé comme suit :

Catégorie	Linéaire (km)	Durée d'exécution	Nombre d'ouvriers
1	< 2 km	5 mois	15 à 25
2	2 km ≤ L ≤ 3 km	8 mois	25 à 35
3	> 4 km	10 mois	40 à 100

5.2.3.2. Critères de localisation des camps

Des critères doivent être respectés lors du choix du site d'installation des camps :

- Critère topographique du terrain : La base vie doit être implantée sur un sol en plan ou à faible degré d'inclinaison.
- Critère environnemental : Le site de la base vie ne devrait pas être boisé ni situé près d'un cours d'eau, ou des zones sensibles (dont les tombeaux, sites cultuels). Il doit être éloigné d'au moins de 500 mètres des habitations ou villages, sauf accord explicite des communautés. Ceci pourra limiter les pressions anthropiques sur l'environnement immédiat.
- Critère social, notamment, l'éloignement des centres d'intérêt pour éviter les conflits avec la population locale, la gêne de la population dans sa vie quotidienne et la nuisance sonore susceptible d'affecter la population, particulièrement les élèves, les personnes âgées.

5.2.3.3. Besoins en services et équipements de base

Les services qui doivent être disponibles au niveau de chaque camp sont les suivants :

- Système d'approvisionnement en eau potable (forage, citernes).
- Installations sanitaires conformes aux normes (latrines, fosses septiques).
- Système de gestion des eaux grises et noires.
- Tri et évacuation des déchets solides vers des sites autorisés.
- Accès à la nourriture dans le respect des normes d'hygiène, en lien avec des fournisseurs locaux si possible.

5.2.3.4. Prise en compte des risques sociaux

Les risques de transmission de maladies, de conflits sociaux, de vols et d'accidents liés à l'installation des camps ont été identifiés lors des consultations communautaires. Ces

préoccupations sont prises en compte dans l'analyse des impacts sociaux et des mesures d'atténuation sont prévues dans le PGES, incluant : sensibilisation des travailleurs, code de conduite, contrôle des accès, mécanisme de plaintes et engagement communautaire continu.

Par ailleurs, les chefs des villages et les populations des différentes zones concernées par le sous-projet ont bien exprimé, lors des consultations publiques, qu'ils sont prêts à mettre des terrains à la disposition de l'entreprise titulaire, sous réserve d'un accord préalable pour l'implantation des bases-vie.

6. DÉLIMITATION DES ZONES D'ÉTUDE

6.1. Localisation administrative de la zone du sous projet

Conformément aux termes de référence de l'étude, le sous projet concerne treize pistes rurales : trois pistes au niveau de l'île d'Anjouan, une piste à l'île de Mohéli et neuf pistes pour l'île de Grande Comore. Ces pistes ont été sélectionnées par le MAPA à travers le projet FSRP-KM pour faciliter l'accès des producteurs et éleveurs aux intrants agricoles et d'améliorer la connexion entre les bassins de production et les marchés. Selon les plans topographiques du tracé des pistes à aménager réalisés par le groupement d'études HYDRO PLANTE/SETA, les pistes à aménager totalisent un linéaire de 42,67 km.

La localisation de ces pistes (commune, villages traversés et coordonnées géographiques des PK0 et PK-fin) sont présentés au tableau suivant.

Tableau n° 14 : Localisation des pistes à réhabiliter

Piste	Commune	Villages	Localisation GPS des pistes	
			Point	Coordonnées GPS
Île de Grande Comore				
Ntsinimoipangua-Bandadaweni	Domba	Tsinimoipangua	PK0	S 11°47.5842' E 043°26.2105'
		Bandadaweni	PK-fin	S 11°46.5866' E 043°26.7905'
Baandasamlini - Batou	Nyuma Msiru	Batou	PK0	S 11°30.5602' E 043°20.2702'
			PK-fin	S 11°29.8692' E 043°21.9677'
Batou-Dimadjou	Nyuma Mro	Dimadjou	PK0	S 11°29.8692' E 043°21.9677'
			PK-fin	S 11°28.5937' E 043°22.3179'
Dimadjou-Mpveradjou	Nyuma Mro	Mpveradjou (Population de 6 villages entourant le bassin de Mpveradjou)	PK0	S 11°28.5937' E 043°22.3179'
			PK-fin	S 11°27.0836' E 043°21.4172'
Ouziani-Ifoundihe Chamboini	Nioumagama	Ouziwani	PK0	S 11°53.6696' E 043°26.0384'
		Ifoundihé Shadjou	PK-fin	S 11°54.4353' E 043°25.5980'
Mkazi-Daweni	Bambao Yadjou	Mkazi	PK0	S 11°43.0586' E 043°15.9686'
	Bambao Ya Hari	Dawéni	PK-fin	S 11°43.0586' E 043°15.9686'
CRDE Cembenoï-Bangoi kouni	Cembenoï Lac Salé	Bangoi Kouni	PK0	S 11°47.5842' E 043°26.2105'
			PK-fin	S 11°38.8764' E 043°36.5210'

Piste	Commune	Villages	Localisation GPS des pistes	
			Point	Coordonnées GPS
Baandasamlini - Ivembeni	Nyumamro Souheili	Ivembéni	PK0	S 11°47.5842' E 043°19.6327'
			PK-fin	S 11°30.4765' E 043°19.9976'
Mvouni - Karthala	Bambao Yadjou	Mvouni	PK0	S 11°44.0196' E 043°20.6280'
			PK-fin	S 11°44.9066' E 043°21.3598'
Île d'Anjouan				
Ganzalé - Outsa	Ganzalé	Outsa	PK0	S 12°17.4263' E 044°29.4491'
			PK-fin	S 12°16.1432' E 044°30.4024'
Ganzalé - Ouzini	Ganzalé	Ouzini	PK0	S 12°16.1432' E 044°30.4024'
			PK-fin	S 12°16.2328' E 044°28.7123'
Sadapouani	Chaweni	Sadapouani	PK0	S 12°22.5971' E 044°30.2637'
			PK-fin	S 12°22.7588' E 044°30.1606'
Île de Mohéli				
Ndrondroni -Mirémani	M'Lédjélé	Mirémani	PK0	S 12°21.0119' E 043°40.4765'
		Plage de Mirémani	PK-fin1 Mirémani village	S 12°21.3854' E 043°40.4629'
		Ndrondroni	PK-fin2 Mirémani plage	S 12°21.3402' E 043°40.3304'

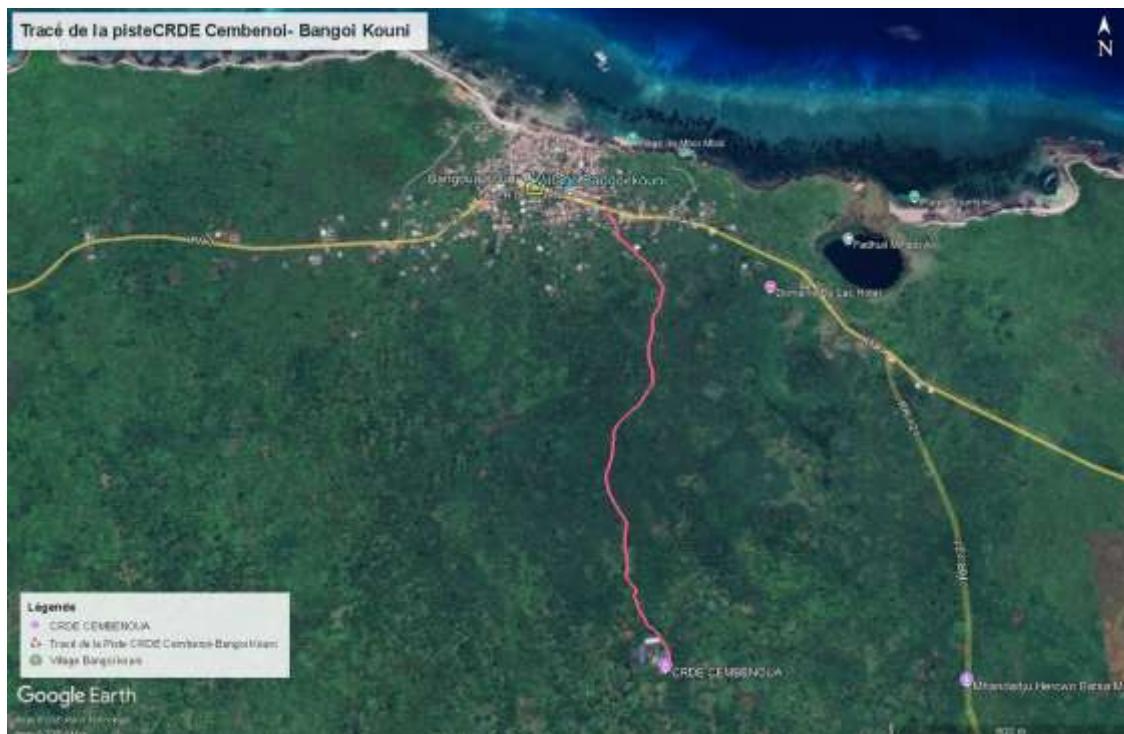


Figure n° 3 : Tracé de la Piste CRDE Cembenoï-Bangoï Kouni – Grande Comore



Figure n° 4 : Tracé de la piste Bandasamlini-Ivembini – Grande Comore



Figure n° 5 : Tracé de la piste Ouziwani –Foundihe Shanboini – Grande Comore



Figure n° 6 : Tracé de la piste Ntsinimoipangua-Bandadaweni – Grande Comore



Figure n° 7 : Tracé Mvouni-Karthala – Grande Comore

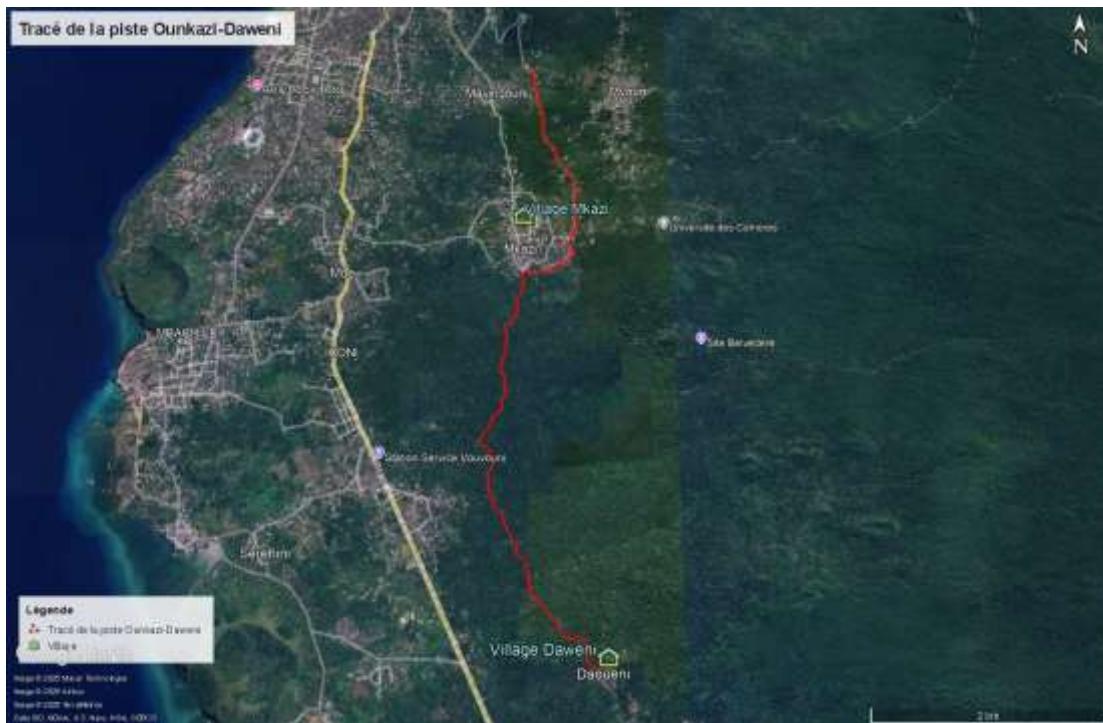


Figure n° 8 : Tracé de la piste Ounkazi-Daweni – Grande Comore

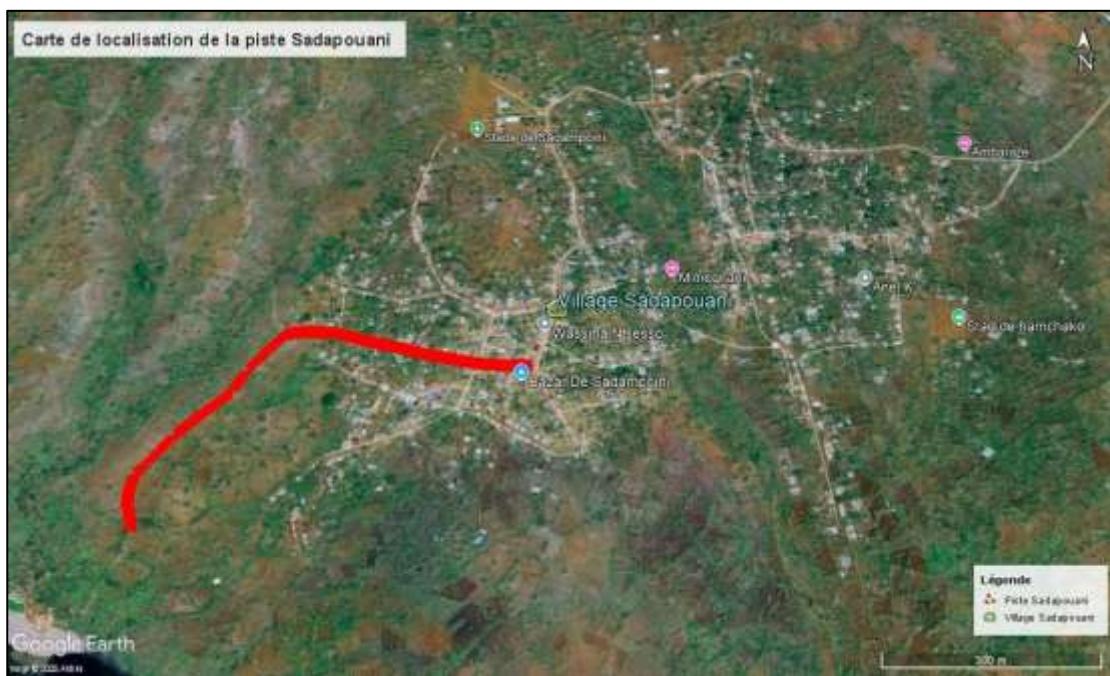


Figure n° 9 : Tracé de la piste Piste Sadapouani – Île Anjouan



Figure n° 10 : Tracé de la piste Piste Outsa-Ngandzalé – Île Anjouan

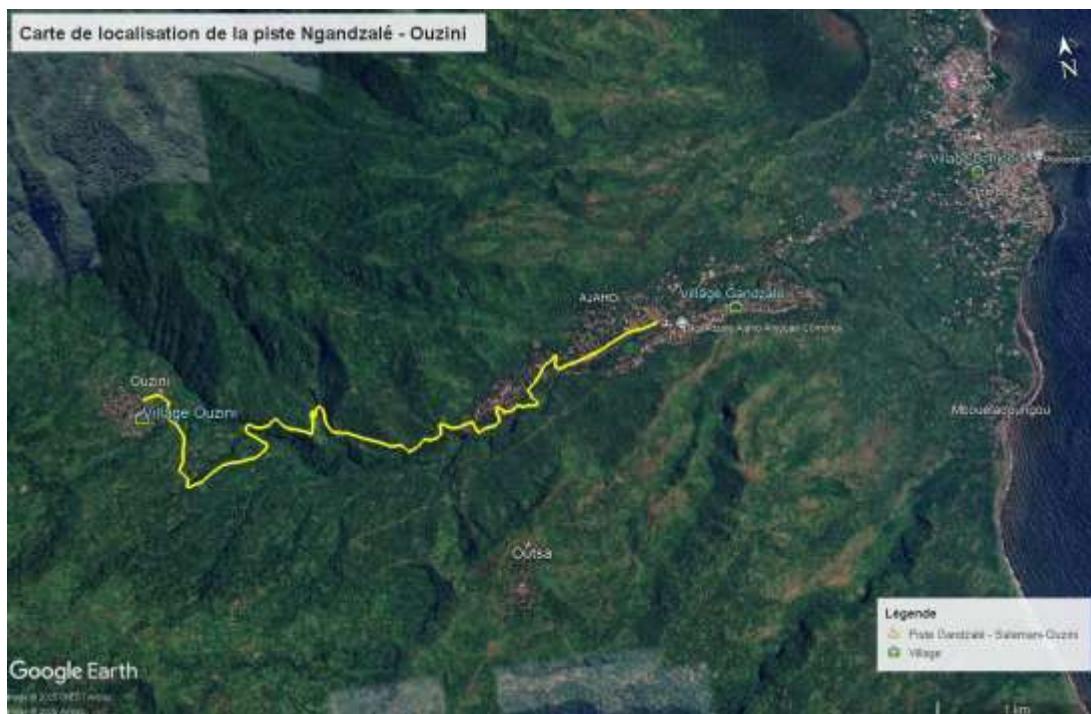


Figure n° 11 : Tracé de la piste NGandzalé-Salamani, Ouzini – Île Anjouan

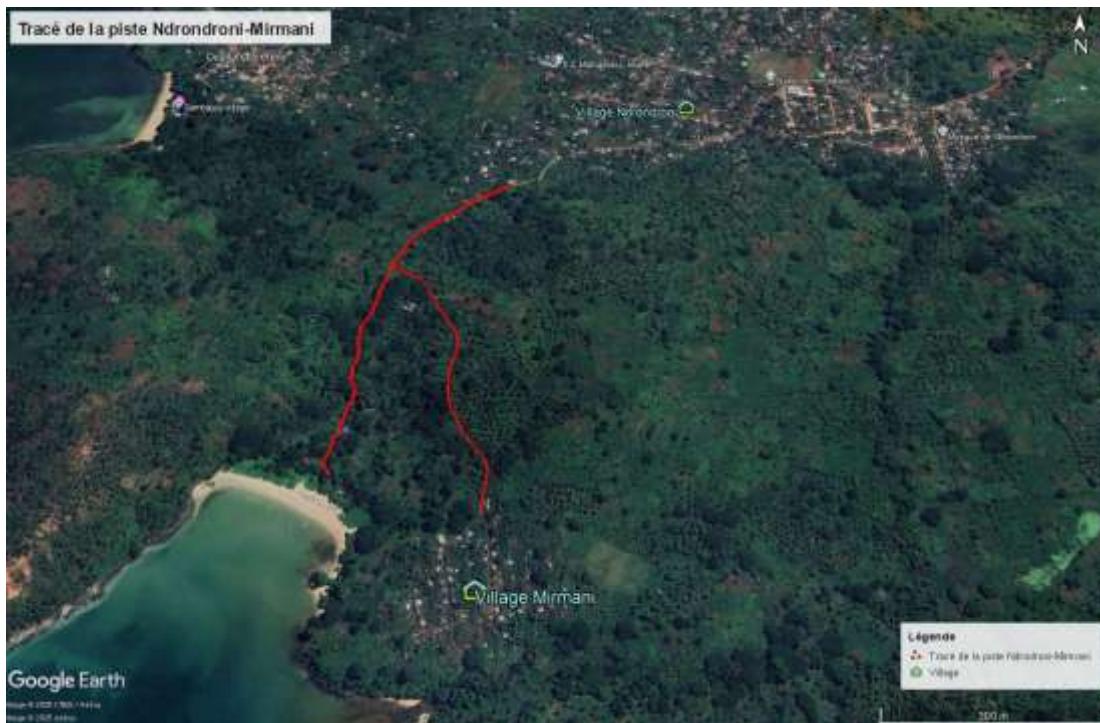


Figure n° 12 : Tracé de la piste de Ndrodroni-Mirémani – Île Mohéli

6.2. Zone d'influence du sous projet

La zone d'influence du sous projet s'exerce à deux niveaux géographiques :

a) Zone d'influence immédiate

Ce 1^{er} niveau correspond aux surfaces sur lesquelles sont situés les travaux. Il s'agit de l'emprise exacte des pistes à réhabiliter.

b) Zone d'influence éloignée

Ce 2^{ème} niveau concerne, d'une part, les zones dont le développement économique est directement lié aux travaux s'étendant sur une bande de 5 à 10 Km et d'autre part, les zones d'intérêt écologique dont l'état de l'évolution pourra être influencé par ce sous projet. Il s'agit de l'ensemble des villages connectés aux pistes à réhabiliter et les bassins de production situés le long du trajet de ces pistes.

7. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR DU SOUS PROJET

7.1. Milieu physique

7.1.1. Relief et sol

Les Comores, sont des îles formées par des montagnes basaltiques dominant d'étroites plaines côtières résultant de poussées de magma. Elles se sont créées à la suite de la formation du fossé d'effondrement (rift).

Grande Comores : En termes d'échelle géologique, elle est de formation récente et son origine volcanique est associée à une remontée de la croûte. L'île repose sur une croûte continentale granitique. De forme allongée Nord-sud, elle est constituée de trois ensembles volcaniques dont :

- le massif de Karthala au Sud et le plus haut (culminant à 2 364 m) est constitué par un volcan encore en activité dont les éruptions, de types hawaiiens ou stromboliens, donnent naissance à des coulées basaltiques.
- le massif de la Grille, située plus au Nord, est formé par de nombreux petits cratères latéraux et culmine à 1 075 m.
- le massif de Mbadjini (650 m d'altitude) est le plus ancien des trois.

Anjouan est montagneuse et culmine au Mont N'Tingui à 1 595 m. Le relief est accidenté, riche en pente raide. La plupart des vallées sont étroites et en pente forte. Les coulées volcaniques anciennes donnent les points culminants de l'île. Les fortes pentes entraînent une érosion importante à l'origine de la formation de nombreuses ravines par le ruissellement des eaux de surface.

Mohéli est composée par trois formes de relief :

- La chaîne centrale couverte de forêts orientée très précisément Nord-ouest Sud- est. L'arête axiale se situe quasiment au-dessus de 500 mètres et culmine à 790 mètres. Le sol est originellement constitué de laves à faciès basaltiques en coulées superposées avec assez peu de scories et de projections mais, par endroit, des laves porphyriques mélanocrates.
- Le plateau de Djandro, fertile, assez peuplé, et ses versants : il s'agit d'un plateau massif de faible altitude, entre 200 et 300 mètres en moyenne. Il est constitué de laves à faciès basaltiques qui n'apparaissent pas en surface.
- Les plaines côtières sont colonisées par des villages où l'on rencontre des dépôts épais de pouzzolanes consolidées en tufs assez résistants.

Les côtes rocheuses des Comores sont constituées de roches basaltiques altérées par l'érosion marine et côtière. Elles sont souvent sous l'eau à marée haute ou parfois en falaise. Elles ont un intérêt particulier du fait de la protection des côtes contre l'érosion et la diversité des espèces animales et végétales qu'elles abritent.

7.1.2. Ressources en eau de surface et souterraines

Les ressources hydrogéologiques de l'Union des Comores sont très peu étudiées et un manque de données sur les aquifères existantes est remarqué. En ce qui concerne les eaux de surface, la situation est différente selon les îles :

- L'île de la Grande Comores n'a pas de réseau hydrographique permanent malgré l'abondance des précipitations. Les eaux de surface permanentes sont inexistantes à cause de la porosité des sols. Toutefois, l'île dispose de sources naturelles d'eau telles que celle localisée à Maoueni à l'ouest de la forêt du massif de la Grille. Du fait de la forte densité de la population, il en résulte que des conflits d'utilisation de l'eau apparaissent souvent.
- À Mohéli et à Anjouan, le réseau hydrographique est bien développé avec l'existence de rivières permanentes prenant leurs sources dans les hauts-plateaux. A l'origine, ce réseau était très dense. Toutefois, le débit de nombreuses rivières a fortement diminué au cours de ces dernières années à cause de la déforestation massive dans ces îles.

7.1.3. Conditions climatiques

L'Union des Comores se caractérise par un climat de type tropical sous influences maritimes. Il se caractérise par deux saisons bien différenciées : une saison chaude et humide de novembre à avril caractérisée par de fortes pluies et des températures élevées et une saison sèche et fraîche de mai à octobre caractérisée par de faibles précipitations et des températures moins élevées. Les principales caractéristiques du climat des trois îles dégagées à partir des données collectées auprès de l'ANACM sont présentées dans ce qui suit.

- ❖ **Température :** Généralement, la température moyenne quotidienne passe d'environ 28°C durant la période la plus chaude à environ 24°C dans les mois les plus frais. Les plus fortes chaleurs coïncident avec la saison des grosses pluies. Elles sont enregistrées les mois de janvier à avril. Juillet, août et septembre sont les mois les plus froids. Dans la Grande Comores, les températures moyennes annuelles se situent autour de 26,7°C. Pour l'île d'Anjouan, elle est de 26,3°C (le maxima 27°C et le minima 24°C). A Mohéli, la température varie en fonction de deux grandes saisons de l'année. En saison chaude et pluvieuse, la température moyenne est de 26,3°C.

- ❖ **Humidité** : Le taux d'humidité atmosphérique est élevé avec une moyenne avoisinante 85%. L'amplitude moyenne sur l'année est faible, de l'ordre de 5%, avec des maxima en janvier et février, et des minima en juillet et août.
- ❖ **Pluviométrie** : Dans les trois îles, Janvier est le mois le plus pluvieux. Les précipitations sont modérées en mai puis deviennent plus faibles. Le mois d'octobre est le moins sec de l'année. La Grande Comores reçoit une pluviométrie annuelle qui varie de 1000 mm (sur les zones côtières) à 5 000 mm (sur le versant Ouest).

A Anjouan, la pluviométrie moyenne annuelle reste autour de 1 845 mm durant les mois d'octobre et de novembre. La partie intérieure de l'île est plus arrosée avec plus de 3 000 mm d'eau par an tandis que les régions côtières reçoivent moins de 2 000 mm d'eau par an.

A Mohéli, le haut des versants est souvent pluvieux. Ainsi, les précipitations sont souvent supérieures à la moyenne de 1 500 mm par an sur les plateaux de Djando, compte tenu de son altitude et de sa proximité de massifs montagneux.

Les figures suivantes présentent l'évolution graphique des précipitations moyennes mensuelles aux stations de Moroni, Ouani et Bandar Es Salam.

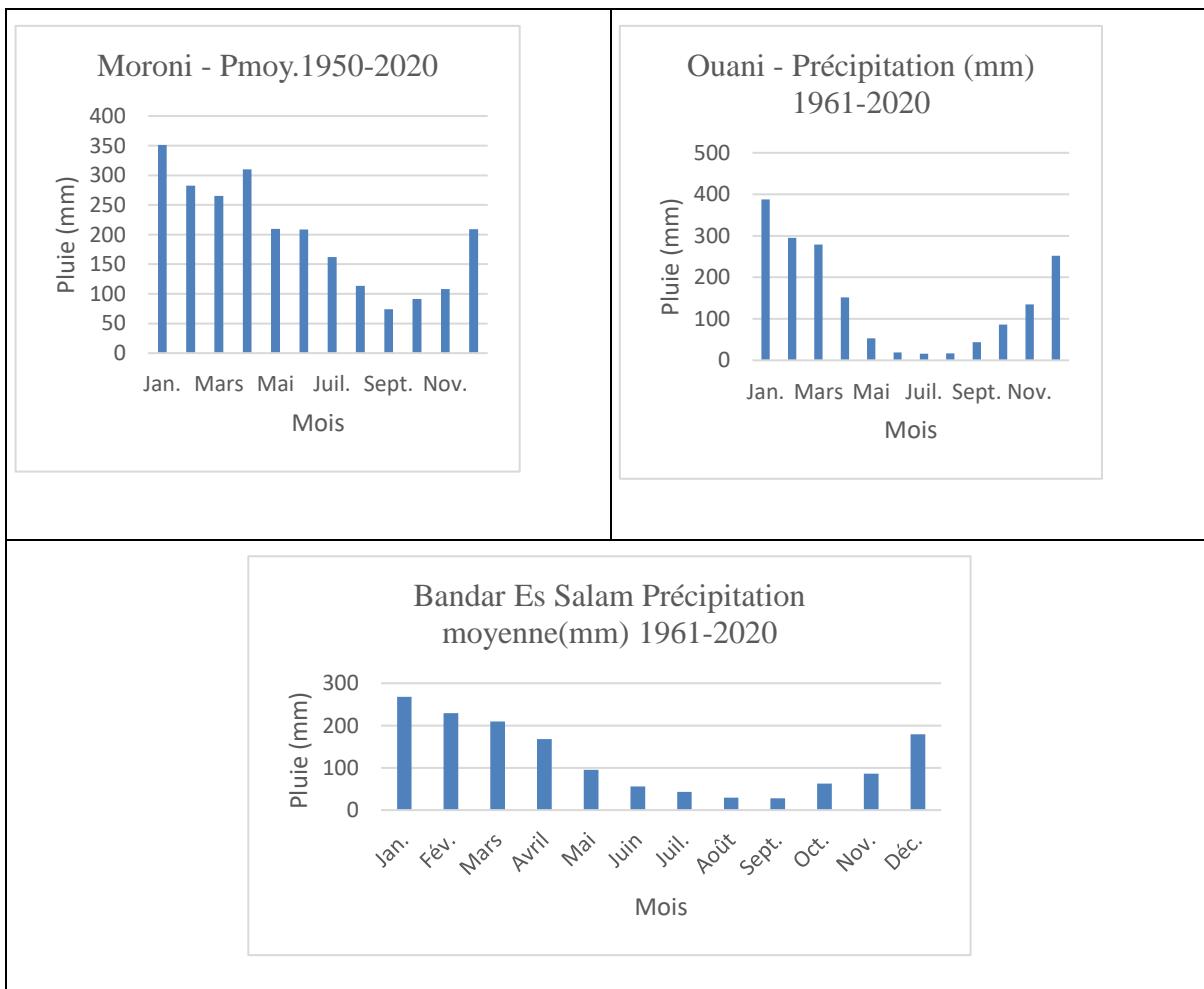


Figure n° 13 : Diagrammes pluviométriques des stations de Moroni, Ouani et Bandar Essalam

- ❖ **Les vents** : Durant l'été austral, des vents de mousson de secteur Nord à Nord-ouest nommés « kashkazi » soufflent de façon variable et faible. Ils sont plus forts en janvier et en février. Tandis que pendant l'hiver austral, des vents (alizés), nommés « kusi », soufflent du Sud-Est et sont renforcés de mai à août par des courants en provenance du Canal de Mozambique.

7.2. Milieu biologique - La biodiversité

❖ La flore

Les îles Comores font partie de la zone sensible de la biodiversité de Madagascar, qui comprend d'autres îles de l'océan Indien occidental. Cette zone est considérée comme l'un des cinq « points chauds » les plus sensibles du monde en raison du nombre extrêmement élevé d'espèces endémiques qu'on y trouve. Les animaux et les plantes qui ont atteint les îles ont ensuite été isolées du reste de leur espèce et beaucoup ont évolué indépendamment pour devenir des espèces entièrement nouvelles. Cependant, leur évolution isolée les rend extrêmement vulnérables à la modification de leur milieu et aux nouvelles menaces.

Les riches sols volcaniques des îles favorisent la croissance d'une végétation abondante. D'une manière générale, les différentes zones du sous projet se caractérisent par une végétation dense, généralement verte et très diverse, qui varie en fonction du type de sol et du microclimat, qui sont nombreux sur l'ensemble des trois îles. Au-delà des zones côtières, on trouve des cocotiers, des mangues et des bananes, et au-dessus d'eux se trouve une zone forestière où l'on trouve de nombreuses variétés de bois durs tropicaux. Le bois de rainette, les lichens et la bruyère poussent sur les plus hauts sommets.

En plus de la végétation forestière, on trouve dans la zone du sous projet, notamment au niveau des bassins de production connectés aux pistes à réhabiliter une activité agricole importante basée sur les cultures arboricoles (arbres fruitiers), le manioc et quelques cultures maraîchères.

Les principaux produits agricoles, ciblés par FSRP, commercialisés vers l'extérieur à partir des bassins de production connectés aux pistes à réhabiliter, observés sont détaillés au tableau suivant.

Tableau n° 15 : Activité agricole actuelle des bassins de production connectés aux pistes à réhabiliter

Piste	Commune	Village	Principaux produits agricoles, ciblés par FSRP, commercialisés vers l'extérieur
Grande Comore			
Ntsinimoipanga-Bandadaweni	Domba	Tsinimoipanga et Bandandaoueni	Banane verte Pomme de terre Tarot rouge Tarot blanc Manioc Patate douce Tomate Fruit à pain Choux pommé
Baandasamlini – Batou	Nyuma Msiru	Batou	Banane verte Manioc Tomate Pomme de terre Tarot blanc
Batou-Dimadjou	Nyuma Mro	Dimadjou	Banane verte Manioc Tomate Pomme de terre Tarot blanc
Dimadjou-Mpveradjou	Nyuma Mro	Communauté agricole de Mvéradjou	Banane verte Pomme de terre Tarot blanc Manioc

Piste	Commune	Village	Principaux produits agricoles, ciblés par FSRP, commercialisés vers l'extérieur
			Patate douce Tomate Choux pommé Maïs Carotte Salade laitue
Ouziani-Ifoundihe chamboini	Nioumagama	Ouziwani Ifoundihé Shadjou	Banane verte Manioc Patate douce Maïs
Mkazi-Daoueni	Bambao Yadjou et Bambao Ya Hari	Mkazi Dawéni	Manioc Noix de coco Banane verte Fruit à pain Litchi
CRDE Cembenoï-Bangoi kouni	Cembenoï Lac Salé	Bangoi Kouni	Maïs Manioc Patate douce Banane verte Pomme cannelle
Baandasamlini - Ivembeni	Nyumamro Souheili	Ivémbéni	Banane verte Patate douce Pomme de terre Carotte Maïs Manioc Laitue
Anjouan			
Ganzalé - Outsa	Ganzalé	Outsa	Manioc Banane verte Tomate Tarot blanc Patate douce Ambrevade Pomme de terre Piment Aubergine Choux pommé Concombre Girofle Ylang-Ylang (Essence) Vanille verte
Ganzalé - Ouzini	Ganzalé	Ouzini	Manioc Banane verte Tomate Tarot blanc Fruit de jacquier (jaque) Noix de coco Patate douce Ambrevade Pomme de terre Piment

Piste	Commune	Village	Principaux produits agricoles, ciblés par FSRP, commercialisés vers l'extérieur
			Ananas Choux pommé Concombre Aubergine Girofle (Clous) Ylang-Ylang (Essence) Vanille verte
Mohéli			
Ndrondroni	-	M'Lédjélé	Banane verte
Mirémani		Mirémani	Tarot blanc Oignon Noix de coco

❖ La faune

Seize espèces d'oiseaux endémiques se trouvent dans les trois îles de l'Union des Comores, certaines ne se trouvent que sur une seule des îles. Un exemple saisissant est le Petit-duc-scops – une espèce différente a évolué sur chaque île, à savoir : le Petit-duc de Karthala, le Petit-duc de Mohéli et le Petit-duc d'Anjouan, désormais classés comme étant en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de l'IUCN.

Il existe une grande variété d'espèces de chauve-souris dans les îles de l'océan Indien, mais la plus grande est la chauve-souris de Livingstone (*Pteropus livingstonii*), qui a évolué aux Comores et ne se trouve qu'à Anjouan et Mohéli. Avec une envergure pouvant atteindre 1,4 mètre, c'est l'une des plus grandes chauves-souris au monde et une espèce phare pour la conservation aux Comores. La chauve-souris de Livingstone est considérée comme essentielle dans la régénération des forêts¹. **Cette espèce endémique se trouve dans la zone de Outsa-Ouzini. Toutefois, leurs niches sont assez éloignées de la piste à aménager.**

Les reptiles (serpents et lézards) ont été moins étudiés. Toutefois, selon l'étude de Cole (1992), il existerait au moins 11 endémiques (5 geckos, 2 caméléons, un scinque et 3 serpents) parmi les 25 espèces indigènes recensées- Le *gecko diurne Pheisuma* est recherché pour l'exportation. Le taux d'endémisme serait de 45%.

Les connaissances sur les insectes sont assez fragmentaires. Les références se rattachent le plus souvent aux recherches faites à Madagascar. D'après certaines études, il y aurait environ 1200 espèces présentes aux Comores, certaines paraissant menacées. Certaines espèces, comme le papillon grande queue, seraient en danger.

Les données sur les poissons d'eau douce sont très partielles. Il semble que les îles d'Anjouan et de Mohéli, de par la présence de rivières permanentes, abritent 16 espèces de poissons d'eau douce (la plupart d'origine marine) et au moins une espèce de crevette d'eau douce (*Palemon lar*).

L'un des plus importants éléments de la faune marine est le *coelacanthe*, *Latimeria chalumnae*, taxon relique est mal connu, découvert en 1938, d'intérêt scientifique mondial. Son aire de distribution à l'échelle mondiale est réduite à la seule zone constituée par la fosse marine entre Grande Comore et Anjouan. L'espèce est protégée internationalement (art.2 de la Convention de CITES) et les exemplaires capturés sont en principe conservés par le gouvernement.

¹ 5^e rapport national sur la diversité biologique des Comores, juin 2014

Parmi les autres espèces d'importance, il faut citer la présence, pour les mammifères marins, du Dugong (*Dugong dugon*, nommé localement gouva), dont l'habitat semble maintenant limité autour de Mohéli, la dernière signalisation connue à Anjouan remontant à 1981.

Pour la zone du sous projet, à Mohéli, la faune est marquée par la présence des tortues marines (*Dugong dugon*, nommé localement gouva), des poissons herbivores comme les Chirurgiens, les demoiselles, et les capitaines et des dugongs. Toutefois, la piste à aménager est déjà dégagée et atteint la plage de Mirémani sans toucher à la plage. Elle s'arrête à la fin de la forêt.

A côté de ces espèces menacées, on peut noter la présence de baleines, d'orques et de dauphins (en très grand nombre pour ces derniers).

Les espèces associées aux récifs coralliens sont très nombreuses (poissons, crustacés, mollusques, etc.). On estime qu'il existe au niveau des Comores près de 820 espèces de poissons marins (côtiers et pélagiques réunis). Un seul mollusque marin est reconnu endémique des Comores : *Clithon comorensis*.

Par ailleurs, dans le but de mieux appréhender les caractéristiques de l'environnement biologique de chaque zone concernée par le sous projet, des diagnostics ont été réalisés lors des missions de terrain. Les informations recueillies ont permis d'établir le bilan sommaire présenté ci-après.

Tableau n° 16 : Données sur l'environnement biologique de chaque zone

Piste	Faune	Flore	Espèce rares
Grande Comores			
Ntsinimoipanga-Bandalaweni	Les pistes étant déjà dégagées, leur réhabilitation n'aura pas d'impact significatif ni sur la faune ni sur la flore locale.		Il n'y a pas d'espèces rares inventoriées sur la zone pour le moment
Baandasamlini - Batou			
Batou-Dimadjou			
Dimadjou-Mpveradjou	La réhabilitation de cette piste sur la partie amont entraînera la coupure de quelques arbres qui servent d'habitats pour certaines espèces faunistiques. Cela pourra perturber temporairement les activités ces espèces mais l'impact peut être considéré comme étant d'une importance très limitée.		Il n'y a pas d'espèces rares inventoriées sur la zone pour le moment
Ouziwani-Ifoundihe Shamboini		La piste n'aura pas d'impact significatif sur la flore locale	La piste n'entraînera pas de destruction d'habitat naturel protégé
Mkazi-Daweni	La réhabilitation de la partie amont de cette piste déjà dégagée, n'aura pas d'impact significatif sur la faune. Par contre, la partie aval la coupure de la végétation originelle pour dégager la piste entraînera automatiquement la migration de certains animaux vers d'autres endroits autour. Aucune disparition de faune autour de la piste n'est à craindre au moment de la phase d'exécution des travaux. La destruction de l'habitat par la préparation des terrains pourra perturber les activités de la Faune locale. Toutefois, ce type d'impact peut être considéré comme d'importance « mineure ».	La construction des pistes entraînera la destruction de plusieurs dizaines de pieds d'arbres, composé de diverses espèces.	La piste n'entraînera pas de destruction d'habitats naturels protégés

Piste	Faune	Flore	Espèce rares
CRDE Cembenoï- Bangoi kouni	La piste est bien dégagée, sa réhabilitation entraînera une perturbation de paysage par la coupure de végétation (Liane) qui sert d'habitats pour certaines espèces faunistiques. Cela pourra perturber temporairement les activités de ces espèces mais l'impact peut être considéré comme étant d'une importance mineure.		
Baandasamlini - Ivembeni	La piste étant bien déjà dégagées, sa réhabilitation n'aura pas d'impact significatif ni sur la faune ni sur la flore locale.		
Mvouni Karthala	Piste située sur une zone sensible, pas de connaissances sur la faune, la flore et la présence ou non d'espèces rares		
Anjouan			
Ganzalé - Outsa			
Ganzalé - Ouzini	La zone contient des sites de Conservation des habitats de Roussettes de Livingstone (<i>Pteropus livingstonii</i>) qui fait partie des espèces endémiques des Comores. Les éventuelles perturbations, se limitant sur la piste et à l'environnement immédiat, peut modifier raisonnablement de façon temporaire les comportements de certains espèces faunistiques. Mais à la longue, la piste n'aura aucun effet sur la faune locale.	Ces pistes sont bien déjà dégagées depuis longtemps, leur réhabilitation n'aura pas d'impact significatif sur la flore locale.	Présence d'espèce endémique et en danger dans la zone de Outsa-Ouzini (<i>Pteropus livingstonii</i>) mais leurs niches sont assez éloignées des pistes.
Sadapouani	La faune est marquée par la présence des tortues marines, des poissons herbivores comme les Chirurgiens, les demoiselles, et les capitaines Mais ce site ne se distingue pas tellement de la richesse de la biodiversité marine des Comores	Cette piste est déjà bien dégagée depuis longtemps, sa réhabilitation n'aura pas d'impact significatif sur la flore locale.	
Mohéli			
Ndrondroni Mirémani	La faune est marquée par la présence des tortues marines, des poissons herbivores comme les Chirurgiens, les demoiselles, et les capitaines et des dugongs. Quelques espèces d'intérêt floristique sont inventoriées dans la zone d'influence, toutefois, leur présence est signalée dans des endroits un peu éloignées de la piste.	Cette piste est déjà bien dégagée depuis longtemps, sa réhabilitation n'aura pas d'impact significatif sur la flore locale.	Présence d'espèces protégés (tortues, dugongs...). Mais la réhabilitation de la route n'aura pas d'impacts négatifs significatifs sur ces espèces.

7.3. Milieu humain

7.3.1. Population cible

La population bénéficiaire du sous projet répartie par village et par piste à réhabiliter est présentée au tableau suivant. Il se dégage que le sous projet bénéficiera à une population estimée à 41473 habitants dans la Grande Comores et 14705 habitants à Anjouan et 10488 habitants à Mohéli (voir tableau ci-après).

Cette population souffre du mauvais état des pistes d'accès à leurs villages et leurs bassins de productions qui constituent pour la plupart d'entre eux l'unique moyen de subsistance. D'où l'urgence du projet de réhabilitation des pistes pour alléger les préoccupations de la population.

Tableau n° 17 : Localisation géographique des pistes à réhabiliter

Île	Piste	Commune	Village	Population²		
				Hommes	Femmes	Total
Grande-Comore	Ntsinimoipanga-Bandadaweni	Domba	Tsinimoipanga	1359	1381	2741
			Bandandaoueni	841	854	1695
	Baandasamlini - Batou	Nyuma Msiru	Batou	371	377	749
	Batou-Dimadjou		Nyuma Mro	Dimadjou	1305	1326
	Dimadjou-Mpveradjou	Nyuma Mro	Mpvéradjou (Population des 6 villages - Dimadjou, Nyadombweni, Mdjhari, Moidja, Bambadjani, Itsandzeni - entourant le bassin de Mpveradjou)	4960	5101	10059
	Ouziwani-Ifoundihé Shamboini	Nioumagama	Ouziwani	1200	1220	2420
			Ifoundihé Shadjou	123	125	248
	Ounkazi-Daweni	Bambao Yadjou	Mkazi	3565	3622	7187
		Bambao Ya Hari	Dawéni	212	216	428
	CRDE Cembenoï-Bangoi kouni	Cembenoï Lac Salé	Bangoi Kouni	1398	1421	2820
Anjouan	Baandasamlini - Ivembeni	Nyumamro Souheili	Ivémbéni	2202	2238	4440
	Mvouni - Karthala	Bambao Yadjou	Mvouni	2985	3070	6055
	Ganzalé - Outsa	Ganzalé	Outsa	405	412	817
			Ganzalé	3066	3154	6220
	Ganzalé - Ouzini	Ganzalé	Ouzini	983	999	1982
			Salamani	1182	1216	2398
Mohéli	Sadapouani	Shaweni	Sadapouani	1631	1657	3288
	Ndrondroni - Mirémani	M'Lédjélé	Mirémani	161	163	324
			Plage de Mirémani	2772	2618	5390
			Ndrondroni	2354	2420	4774

7.3.2. Activités économiques de la population de la zone

Pour l'ensemble des zones d'intervention du sous projet, l'agriculture constitue l'activité économique principale de la population des villages concernés. Quelques zones côtières, notamment Sadapouani au niveau de l'île d'Anjouan et Mirémani à Mohéli, l'activité économique principale génératrice de revenus pour la population est la pêche.

La description des activités économiques de la population de la zone du sous projet est détaillée par piste à réhabiliter au tableau suivant.

² : "Recensement Général de la population et de l'Habitat 2017 (RGPH-2017) actualisé avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1,8%"

Tableau n° 18 : Activités économiques de la population de la zone du sous projet

Piste	Commune	Village	Principales activités économiques
Grande-Comore			
Ntsinimoipanga-Bandadaweni	Domba	Tsinimoipanga	L'agriculture est la principale activité économique de la population des villages concernées. L'élevage vient en complémentarité de cette activité.
		Bandandaoueni	Selon les responsables de la coopérative Agri-Elevage Hasélémani, dans certaines localités comme Tsinimoipanga, la population agricole couvre 72 % de la population en 2024. Ceci grâce à la disponibilité des grandes espaces arables très fertiles.
Baandasamlini - Batou	Nyuma Msiru	Batou	Le paysage agricole entourant ces villages est composé d'exploitations de dimensions moyennes morcelées appartenant en majorité au domaine public (Etat ou communautaires).
Batou-Dimadjou	Nyuma Mro	Dimadjou	D'après les enquêtes, la majorité des chefs d'exploitation travaillent sur 3 à 4 parcelles en même temps.
Dimadjou-Mpveradjou	Nyuma Mro	Communauté agricole de Mvéradjou	Le reste de la population se consacre sur d'autres activités génératrices de revenus comme la pêche pour ceux qui sont proche de la mer, au commerce, à l'artisanat et au fonctionnariat (ou apparenté).
Baandasamlini - Ivembeni	Nyumamro Souheili	Ivembéni	
Ouziwani-Ifoundihe Shamboini	Nioumagama	Ouziwani	La population des localités ci-indiquées s'adonne à des activités économiques diversifiées. Et même si l'agriculture occupe une place de premier plan,
		Ifoundihé Shadjou	elle n'est pas aussi pourvoyeuse d'emplois comme dans les villages ci-dessus décrits.
Ounkazi-Daweni	Bambao Yadjou	Mkazi	Au vu des entretiens faits dans le cadre de la présente mission et au cours des consultations publiques, il est constaté que les communautés pratiquent des activités liées à la pêche et du secteur tertiaire comme le commerce, et le salariat.
CRDE Cembenoï-Bangoi kouni	Cembenoï Lac Salé	Bangoi Kouni	
Anjouan			
Ganzalé – Outsa	Ganzalé	Outsa	Dans cette zone dite Outsa-Hajaho-Ouzini, l'agriculture constitue le secteur clé des activités économiques locales. Pour les responsables de l'autorité locale, le secteur de l'agriculture emploie en moyenne 80% de la population active de ces villages. Pour eux l'organisation de ce secteur à travers la mise en place et l'accompagnement de coopératives doit être une priorité du développement local.
Ganzalé - Ouzini	Ganzalé	Ouzini	La production vivrière où les cultures sont en majorité le manioc et les ambrevades souvent associés avec la banane verte et le taro reste la base de cette agriculture de subsistance. Toutefois, ces cultures sont également vendues, mais peu de ventes se font à Ouzini même et les paysans doivent transporter à dos d'hommes leur production jusqu'à Ganzalé pour prendre un taxi et harperter la piste en très mauvais état de Ganzalé vers le marché de Domoni pour la vendre. Cette

Piste	Commune	Village	Principales activités économiques
			culture vivrière est la source de revenus majoritaire pour beaucoup d'agriculteurs de Ouzini et Outsa. Et les cultures dites de rente (girofle, vanille, ylang) sont également exploitées dans la zone et sont aussi source de revenus important pour les communautés de ces villages. La culture maraîchère est aussi pratiquée par les paysans de ces villages et apporte un revenu non négligeable aux communautés.
Sadapouani	Shaweni	Sadapouani	Pour cette localité côtière du Sud de l'Ile d'Anjouan, l'activité économique principale génératrice de revenus pour la population est la pêche. La plupart des femmes et hommes de ce village s'adonnent à des activités liées à la mer. La pêche du poulpe pour les femmes (jusqu'à la transformation : le séchage et commercialisation) et la pêche des poissons pour les hommes. C'est le secteur pourvoyeur d'emplois pour la majorité de la population de ce village.
Mohéli			
Ndrondroni - Mirémani	M'Lédjélé	Mirémani	Pour Mirémani, la population se repartit entre la pêche et l'agriculture comme activités économiques majeures de cette communauté. Même si la pêche prend le devant comme principale activité génératrice de revenus dans ce village, l'agriculture la suit de très près en termes de secteur pourvoyeur d'emplois pour cette communauté. Les autres secteurs économiques étant quasi-négligeables en termes d'emplois pour ce village.
		Communauté de pêcheurs de la plage de Mirémani	
	Ndrondroni		Dans ce village, l'agriculture reste la principale activité génératrice de revenue pour la population. Mais étant située non loin de la mer, la communauté pratique également la pêche et quelques autres activités sur divers secteurs économiques (Salariat, commerce, services)

Les principaux produits agricoles et de pêche commercialisés depuis les différentes zones du sous projet vers l'extérieur ont été estimés lors des consultations publiques et de la mission de diagnostic.

Actuellement, les quantités restent limitées en raison des difficultés de circulation sur les pistes d'accès reliant les bassins de production aux villages. Toutefois, selon la population interrogée, la mise en œuvre du projet pourrait entraîner une augmentation significative des volumes commercialisés, pouvant dépasser le double des quantités actuelles, soit une hausse estimée à 231%.

Tableau n° 19 : Principaux produits agricoles, commercialisés vers l'extérieur de la zone du projet

Piste	Produit agricole	Volume annuel - situation actuelle (en tonne)	Volume annuel - situation future (en tonne) *	Nombre de familles potentiellement concernées **
Grande Comores				
Ntsinimoipanga-Bandadaweni	Banane verte	223	515	592
	Pomme de terre	131	303	
	Tarot rouge	154	356	

Piste	Produit agricole	Volume annuel - situation actuelle (en tonne)	Volume annuel - situation future (en tonne) *	Nombre de familles potentiellement concernées **
Baandasamlini - Batou	Tarot blanc	112	259	100
	Manioc	49	113	
	Patate douce	82	189	
	Tomate	457	1056	
	Choux pommé	228	527	
Batou-Dimadjou	Banane verte	124	286	351
	Manioc	39	90	
	Tomate	179	413	
	Pomme de terre	36	83	
	Tarot blanc	32	74	
Dimadjou- Mpveradjou	Banane verte	378	873	351
	Manioc	41	95	
	Tomate	242	559	
	Pomme de terre	108	249	
	Tarot blanc	95	219	
	Banane verte	146	337	
	Pomme de terre	919	2123	
	Tarot blanc	162	374	
	Manioc	268	619	
	Patate douce	427	986	
Ouziwani- Ifoundihe Shamboini	Tomate	40,6	94	357
	Choux pommé	142	328	
	Maïs	162	374	
	Carotte	150	347	
Ounkazi- Daoueni	Salade laitue	56	129	1016
	Banane verte	89	206	
	Manioc	104	240	
	Patate douce	94	217	
	Maïs	21	49	
CRDE Cembenoï- Bangoi kouni	Manioc	121	280	376
	Noix de coco	46	106	
	Banane verte	127	293	
	Fruit à pain	235	543	
	Litchi	329	760	
Baandasamlini - Ivembeni	Maïs	102	236	592
	Manioc	152	351	
	Patate douce	253	584	
	Banane verte	358	827	
	Pomme cannelle	155	358	
	Banane verte	159	367	
	Patate douce	160	370	
Anjouan	Pomme de terre	80	185	109
	Carotte	119	275	
	Maïs	53	122	
	Manioc	186	430	
Ganzalé - Outsa	Laitue	83	192	
	Manioc	88,9	205	
	Banane verte	89	206	
	Tomate	147	340	
	Tarot blanc	14,5	33	

Piste	Produit agricole	Volume annuel - situation actuelle (en tonne)	Volume annuel - situation future (en tonne) *	Nombre de familles potentiellement concernées **
Ganzalé - Ouzini	Patate douce	17	39	265
	Ambrevade	29	67	
	Pomme de terre	114	263	
	Piment	0,7	2	
	Aubergine	45	104	
	Choux pommé	63	146	
	Concombre	28	65	
	Girofle	147	340	
	Ylang-Ylang (Essence)	0,3	1	
	Vanille verte	1	2	
Sadapouani	Manioc	112,7	260	438
	Banane verte	123	284	
	Tomate	89	206	
	Tarot blanc	73	169	
	Fruit de jacquier (jaque)	46	106	
	Noix de coco	73	169	
	Patate douce	113	261	
	Ambrevade	89	206	
	Pomme de terre	124	286	
	Piment	0,9	2	
	Ananas	58	134	
	Choux pommé	62	143	
	Concombre	58	134	
	Aubergine	38	88	
	Girofle (Clous)	173	400	
Mohéli	Ylang-Ylang (Essence)	0,5	1	438
	Vanille verte	2,5	6	
	Quantité de fruits de mer			
Ndrondroni Mirémani	Poulpe	13	30	
	Poisson	38	88	
Mohéli				
-	Banane verte	122	282	83
	Tarot blanc	50	116	
	Oignon	3	7	
	Noix de coco	89	206	
Quantité de fruits de mer				
-	Poisson	135	312	
	Poisson	72	166	
	Poulpe	17	39	

* : Volume initiale multiplié par 2,31 obtenu en termes de temps d'accès et d'acheminement des produits

** : Population/Taille de ménage moyen aux Comores soit 5,4

7.3.3. Opérateurs économiques et de service des zones du sous projet

Divers opérateurs économiques et de service sont connectés aux pistes à réhabiliter : des écoles primaires, des centres de santé, des coopératives, CRDE, des entreprises et autres. Dans l'ensemble, Les services offerts par ces divers opérateurs sont profondément affectés par l'état dégradé des pistes, qui rendent la circulation particulièrement difficile. Certaines d'entre elles sont même totalement inaccessibles, compliquant ainsi l'accès aux zones desservies et entravant la qualité du service.

Les opérateurs économiques et de service connectés aux pistes à réhabiliter sont détaillés au tableau n°20.

7.3.4. Trafic actuel des pistes à réhabiliter

Au cours de la phase APS et conformément aux termes de référence de l'étude, le mode de transport, l'effectif moyen, en période de récolte et hors période de récolte et niveaux de charges ont été estimés pour chaque piste à réhabiliter moyennant des enquêtes effectuées avec la population des différentes zones du sous projet au cours de la mission du diagnostic des pistes et des consultations publiques tenues dans le cadre de la présente étude.

Dans l'ensemble, l'état de dégradation avancée des pistes rend la circulation extrêmement difficile. Pour une grande partie de la population, ces pistes ne sont accessibles qu'à pied, ce qui limite, voire empêche, l'acheminement des produits agricoles vers les marchés depuis les différents bassins de production.

Certaines pistes sont totalement impraticables en raison de leur dégradation sévère. C'est notamment le cas de la piste Ntsinimoipanga-Bandadaweni ainsi que de la seconde section (Mkazi-Daweni) de la piste Ounkazi-Daweni, situées en Grande Comores. Les villages desservis par ces axes sont ainsi complètement enclavés.

Les autres pistes de la Grande Comore restent empruntées par divers moyens de transport (camions, motos, voitures), mais leur fréquentation quotidienne demeure faible en raison de leur mauvais état.

À Anjouan, bien que les pistes étudiées soient dégagées, leur état de dégradation avancée complique considérablement la circulation des véhicules légers et des motos.

Enfin, à Mohéli, la piste à réhabiliter est globalement praticable, sauf en période de pluies, où elle devient difficilement accessible.

Le détail du trafic actuel de chaque piste est présenté au tableau n°21.

Tableau n° 20 : Opérateurs économiques et de service connectés aux pistes à réhabiliter

Piste	Commune	Villages	Opérateurs économiques et de services	Contraintes / Problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et de services
Grande Comores				
Ntsinimoipanga-Bandadaweni	Domba	Tsinimoipanga	Coopérative Agri-Elevage Hassélémani de Tsinimoipanga	<u>Agriculture :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'approvisionnement des intrants agricoles ; - Difficultés de transports des produits aux villages et d'accès aux marchés ; - Coût très élevé d'acheminement des produits vers les villages et les marchés ;
		Bandandaoueni	Coopérative Mdjitocho de Baandadaweni, CRDE Simboussa	<u>Vie sociale :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Quasi-absence de connectivité directe entre les 2 localités voisines de Tsinimoipanga et Bandadaouèni
Bandasamlini - Batou	Nyuma Msiru	Batou	CRDE Hamléngo, Commerçants de la région, opérateurs de téléphonie (Comores Télécom et Yas), entreprises de Travaux publics	<u>Agriculture :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Accès très difficiles aux marchés pour cause de piste quasi-im praticable ; - Intrants agricoles quasi-inaccessibles induisant une augmentation des coûts de production ;
Batou-Dimadjou	Nyuma Mro	Dimadjou	CRDE Dimadjou, Commerçants de la région, opérateurs de téléphonie (Comores Télécom et Yas), entreprises de Travaux publics, Ecoles, dispensaires de Dimadjou	<u>Services essentiels :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux centres de santé en cas d'urgence ; - Enfants et enseignants ont des difficultés à se rendre aux établissements scolaires du secondaire ;
Dimadjou-Mpveradjou	Nyuma Mro	Communauté agricole de Mvéradjou	CRDE Dimadjou, Coopérative agricole « Twamaya ya Mpveradjou », autres exploitants agricoles	<u>Agriculture :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Accès extrêmement difficiles au grand bassin agricole de Mpveradjou ;

Piste	Commune	Villages	Opérateurs économiques et de services	Contraintes / Problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et de services
				<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de transport des produits agricoles vers les localités environnantes et marchés pour cause de piste impraticable ; - Impossibilité de mécanisation obligent aux cultivateurs de pratiquer un travail manuel épuisant ; - Intrants agricoles inaccessibles induisant une augmentation des coûts de production ; <p>Services essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complications en cas d'évacuation de paysans tombés malade ou accidenté.
Ouziwani- Ifoundihe Shamboini	Nioumagama	Ouziwani	Taximen, Commerçants de la région, opérateurs de téléphonie (Comores Télécom et Yas), entreprises de Travaux publics,	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'approvisionnement des intrants agricoles ; - Difficultés de transports des produits aux villages et d'accès aux marchés ; - Coût très élevé d'acheminement des produits vers les villages et les marchés ;
		Ifoundihé Shadjou	Ecoles, dispensaires de Dimadjou , mairie, agriculteurs, pêcheurs, revendeurs	<p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficile connectivité entre les 2 villages d'Ouziwani et Ifoundihé Shadjou avec la région de Mbadjini - Abandons scolaires par des élèves <u>pour cause de l'isolement des villages surtout en période de fortes pluies</u>
Ounkazi- Daweni	Bambao Yadjou	Mkazi	Collège de Mkazi, Ecole primaires publiques et privées, centre de santé de Mkazi , taximen, agriculteurs	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'approvisionnement des intrants agricoles ; - Difficultés de transports des produits agricoles du bassin agricole vers la localité de Mkazi et d'accès au marché de Moroni ;
	Bambao Ya Hari	Dawéni		

Piste	Commune	Villages	Opérateurs économiques et de services	Contraintes / Problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et de services
				<ul style="list-style-type: none"> - Coût élevé d'acheminement des produits vers les localités de Mkazi et Daweni ; <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de connectivité directe entre les 2 localités voisines.
CRDE Cembenoï- Bangoi kouni	Cembenoï Lac Salé	Bangoi Kouni	CRDE Cembenoï, Exploitants agricoles	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès difficile au CRDE Cembenoï ; - Difficultés d'approvisionnement des intrants agricoles ; - Difficultés de transports des produits aux villages et d'accès aux marchés de Mitsamiouli et de Moroni ; - Coût élevé d'acheminement des produits agricole vers les marchés ; - Difficultés de mécanisation obligent aux cultivateurs à pratiquer un travail manuel épuisant ;
Baandasamlini - Ivembéni	Nyumamro Souheili	Ivembéni	Coopérative agricole Mafagna Hazi, Coopérative agricole Mbewu Ngema Taximen, camionneurs, opérateurs de téléphonie (Comores Télécom et Yas), entreprises de Travaux publics, Ecoles, centre de santé d'Ivembéni,, , paysans...	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès difficile au CRDE Hamlengo à partir de la localité d'Ivembéni ; - Difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles ; - Difficultés de transports des produits agricoles vers la localité d'Ivembéni et d'accès vers le marché de Moroni ; - Coût élevé d'acheminement des produits agricole vers les marchés ;
Mvouni Karthala	Bambao Yadjou	Pas de localité traversée (la piste se situe dans les hauteurs du mont Karthala)	Randonneurs, Touristes, scientifiques (vulcanologues, techniciens de géothermie) et agriculteurs principalement de la localité de Mvouni.	<p>Science et tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de transporter les scientifiques et les touristes au cratère du volcan Karthala (Sommet du mont Karthala).

Piste	Commune	Villages	Opérateurs économiques et de services	Contraintes / Problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et de services
Anjouan				
Ganzalé - Outsa	Ganzalé	Outsa	CRDE de Domoni, Ecole primaire publique d'Outsa, poste de santé d'Outsa , l'opérateur de téléphonie Yas, les agriculteurs, l'ONG Dahari	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'approvisionnement des intrants agricoles ; - Enormes difficultés de transports des produits agricoles du bassin agricole de Outsa vers les marchés (Domoni et Adda) ; - Coût élevé d'acheminement des produits vers les marchés ; <p>Services essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux centres de santé en cas d'urgence ; - Absences répétées des agents du poste de santé de Outsa en provenance des autres localités ; - Complications en cas d'évacuation pour accouchement, personne malade ou accidentée ; - Absences répétées du personnel de l'Ecole Primaire de Outsa en provenance des autres localités ; - Difficultés / insécurités des enfants à se rendre aux établissements scolaires du secondaire (Adda ou Ngazalé) ; <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité très difficile entre Outsa et la localité Chef-lieu de la commune de Nganzalé mais aussi avec la localité voisine de Adda.
Ganzalé - Ouzini	Ganzalé	Ouzini	CRDE de Domoni, l'ONG Dahari, Ecole primaire publique de Ouzini, poste de santé de Ouzini , les taxi-	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'approvisionnement des intrants agricoles ;

Piste	Commune	Villages	Opérateurs économiques et de services	Contraintes / Problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et de services
			motos (tricycles), les agriculteurs des localités de Salamani et Ouzini...	<ul style="list-style-type: none"> - Enormes difficultés de transports des produits agricoles du bassin agricole de Ouzini vers le marché de Domoni ; - Coût élevé d'acheminement des produits vers les marchés ; <p><u>Services essentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux centres de santé en cas d'urgence ; - Absences répétées des agents du poste de santé de Ouzini en provenance des autres localités ; - Complications en cas d'évacuation pour accouchement, personne malade ou accidentée ; - Absences répétées du personnel de l'Ecole Primaire de Ouzini en provenance des autres localités ; - Difficultés / insécurités des enfants à se rendre aux établissements scolaires du secondaire à Ngazalé ;
Sadapouani	Shaweni	Sadapouani	La coopérative des femmes pêcheuses « Mtrumshe Mlozi », Groupement des pêcheurs de Chiroroni, Comité de Gestion de la Mer (CGM)	<p><u>Pêche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès aux débarcadères de pêche de Chiroroni ; - Difficultés d'approvisionnement en intrants de pêche ; - Difficulté de transport des produits de pêche vers la localité de Sadapoini et le marché de la région de Nioumakélé ;
Mohéli				
	M'Lédjélé	Mirémani		<u>Pêche :</u>

Piste	Commune	Villages	Opérateurs économiques et de services	Contraintes / Problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et de services
Ndrondroni Mirémani	-	Communauté de pêcheurs de la plage de Mirémani	Ecole primaire publique de Mirémani , commerçants, revendeurs des produits halieutiques, coopérative des pêcheurs de Mirémani, centre de santé de Ndrondroni , Association de développement de Mirémani (ADESEM), Association Niya Ngema (gestion de la mer : ouverture/fermeture de la pêche de poulpes), Réparateur de machines hors-bord...	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès aux débarcadères de pêche de Mirémani surtout en période de pluies ; - Difficultés d'approvisionnement en intrants de pêche ; - Difficulté de transport des produits halieutiques vers la localité de Ndrondroni et le marché de la région de M'Lédjélé ; <p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'approvisionnement des intrants agricoles ; - Difficultés de transports des produits agricoles vers le marché de Fomboni ; - Coût élevé d'acheminement des produits vers les marchés ; <p>Services essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux centres de santé en cas d'urgence ; - Complications en cas d'évacuation pour accouchement, personne malade ou accidentée ; - Absences répétées du personnel de l'Ecole Primaire de Mirémani en provenance des autres localités ; - Difficultés / insécurités des enfants à se rendre aux établissements scolaires du secondaire à Ndrondroni ;

Tableau n°21 : Trafic actuel des pistes à réhabiliter

Piste	Commune	Mode de transport	Effectif quotidien moyen	Période de récolte	Niveau de charge
Grande Comores					
Ntsinimoipangua-Bandadaweni	Domba	Inexistant, la piste n'est pas actuellement praticable			
Baandasamlini - Batou	Nyuma Msiru	Camions, voitures ordinaires, motos	10 (l'état de dégradation avancée de la piste rend la circulation très difficile)		50%
Batou-Dimadjou	Nyuma Mro	Camions, minibus de transport en commun, voitures ordinaires, motos	30 (l'état de dégradation avancée de la piste rend la circulation très difficile)		70%
Dimadjou-Mpveradjou	Nyuma Mro	Camions, minibus de transport de produits agricoles	5 Difficulté d'accès, piste en état de dégradation avancée	10 Difficulté d'accès, piste en état de dégradation avancée	60%
Ouziani-Ifoundihe Shamboini	Nioumagama	Camions, minibus de transport en commun, taxis, voitures ordinaires, motos	100 Piste dégradée		70%
Mkazi-Daweni	Bambao Yadjou	Partie 1 : PK0-Mkazi (praticable) Camions, voitures ordinaires, taxis, motos	50 Piste en état de dégradation mais praticable		80%
	Bambao Ya Hari	Partie 2 : Mkazi-Daweni (non praticable) - Piste envahie par la végétation	0 Piste non dégagée		0%
CRDE Cembenoï - Bangoi kouni	Cembenoï Lac Salé	Camions	2 Piste semi-dégagée, les abords couverts de végétation		70%
Baandasamlini - Ivembeni	Nyumamro Souheili	Camions, tracteurs, voitures ordinaires, motos	50 Piste bien dégagée et praticable	120	85%
Mvouni - Karthala	Bambao Yadjou	Voitures ordinaire, motos	5 Piste dégagée	-	50%
Anjouan					

Piste	Commune	Mode de transport	Effectif quotidien moyen	Période de récolte	Niveau de charge
Ganzalé - Outsa	Ganzalé	Camions et motos	1 camion, 3 Pic-Up 4x4 et 9 motos en moyenne par mois, la piste étant en état de dégradation très avancé.	1 camion, 3 Pic-Up et 11 motos (le camion et le Pic-Up c'est pour le transport de matériel de construction et du carburant pour une antenne de télécommunication)	55%
Ganzalé - Ouzini	Ganzalé	Motos tricycle (communément appelée moto benne)	3	6	40%
Sadapouani	Shaweni	Voiture de type 4X4 Piste bien dégagée mais difficilement carrossable par voiture ordinaire	4 en moyenne par mois	4 en moyenne par mois	75%
Mohéli					
Ndrondroni -Mirémani	M'Lédjélé	Camions, voitures 4X4 et motos	8	Piste dégagée et praticable en dehors des jours de pluies	70%

8. RECONNAISSANCE DE TERRAIN ET CONSULTATION PUBLIQUE

8.1.1. Mission de reconnaissance de terrain

En amont des consultations publiques, des missions de reconnaissance des sites des pistes rurales à réhabiliter au niveau des trois îles ont été réalisées, du 26 au 27 décembre 2024 pour Anjouan, le 31 décembre 2024 pour Mohéli et du 07 au 09 janvier 2025 pour la Grande Comores (Ngazidja). La mission était composée, pour Anjouan et Mohéli du Responsable Infrastructures du projet FSRP-KM, du Point focal du projet FSRP-KM de chaque île et de l'Expert Socio-Environnementaliste local du groupement HYDROPLANTE/SETA.

Pour la reconnaissance des sites de Ngazidja, la mission est complétée par d'autres experts de l'équipe d'étude proposé dont le Chef de mission HYDRO PLANTE, le PDG du bureau d'études SETA, un Ingénieur des Travaux Publics, Responsable des études, une Experte Environnementaliste et sociale et une Ingénieure Hydraulicienne.

Les déplacements de reconnaissance des sites ont toujours débuté par des séances de présentation du groupement HYDROPLANTE/SETA auprès des représentants des communautés des villages bénéficiaires et de les informer qu'à compter de cette date, ce groupement est à la charge de la réalisation des études APS et APD pour la réhabilitation des pistes aux niveaux national pour une durée de 120 jours. Il leur a été demandé par l'UGP du projet de faciliter le groupement HYDROPLANTE /SETA dans la réalisation de ces études.

Le groupement HYDROPLANTE /SETA a pris soin, au cours de ces déplacements, de prendre les coordonnées (numéros de téléphones ...) des personnes de contact sur place (autorités locales, leaders d'opinion et structure d'appui travaillant dans ces zones) pour la faciliter la mobilisation des gens lors des investigations, des enquêtes de terrain et des consultations publiques.

Le groupement HYDROPLANTE /SETA a également pris à la suite de ces déplacements de reconnaissance des sites les coordonnées GPS sur plusieurs points des pistes à réhabiliter

En vue de pouvoir élaborer dans une démarche participative l'étude d'impacts environnementaux et sociaux, des consultations publiques ont été réalisées avec les communautés et autres acteurs des zones d'influence des pistes à réhabiliter. Le but étant de faire la présentation du sous projet, l'identification des préoccupations des communautés bénéficiaires et des parties prenantes ainsi que la collecte des données utiles à l'étude.

Les procès-verbaux des réunions et les photos prises au cours de cette mission sont fournis en annexe.



Réunion au bureau de l'UGP du projet FSRP à Mdé



Village Ifoundife

Figure n° 14 : Photos de la mission de reconnaissance et de prise de contact de la population de la zone



Figure n° 15 : Photos de la mission de reconnaissance et de prise de contact de la population de la zone

8.1.2. Programmation des consultations publiques

Pour des raisons de timing, il a été programmé de débuter les consultations publiques à Mohéli, au lendemain de la mission de la reconnaissance du site de la piste Ndrondroni-Mirémani (cf. Compte-rendu de la mission de reconnaissance du site de Mohéli), soit le 1^{er} janvier 2025. Pour ce site, quatre (04) consultations ont eu lieu, du 1^{er} au 2 janvier 2025 avec les autorités communales, les pêcheurs, la communauté du village de Mirémani et un groupe de femmes de Mirémani.

Ensuite, les consultations se sont poursuivies dans les trois zones d'influence de l'Ile d'Anjouan du 11 au 13 janvier 2025 avec la participation des communautés et organisations/Coopératives bénéficiaires du sous projet.

Pour Ngazidja, les consultations publiques sont effectuées du 20 au 27 janvier 2025 avec les communautés villageoises, les autorités morales et coutumières (notables), des associations de développement local / Coopératives mais aussi des rencontres spécifiques avec certaines institutions (CRDE et mairies).

Le tableau ci-après récapitule les consultations publiques réalisées et nombre de participants

Tableau n° 22 : Récapitulatif des consultations publiques réalisées et nombre de participants

Île	Commune	Localité	Date	Nombre de participants		
				Hommes	Femmes	Total
Grande Comore	Domba	Tsinimoipanga	25/01/2025	43	04	47
		Bandandaoueni	25/01/2025	35	10	45
	Nyuma Msiru	Batou	21/01/2025	24	18	42
	Nyuma Mro	Dimadjou	20/01/2025	31	16	47
		Communauté agricole de Mvéradjou	20/01/2025	31	02	33
	Nioumagama	Ouziwani Ifoundihé Shadjou	26/01/2025	12 (FG ³)	0	12
	Bambao Yadjou	Mkazi	27/01/2025	13 (FG)	0	13
	Cembenoï Lac Salé	Bangoi Kouni	23/01/2025	28	11	39
	Nyumamro Souheili	Ivémbéni	22/01/2025	07 (FG)	0	07
Anjouan	Ganzalé	Ouzini	12/01/2025	69	48	117
		Outsa	13/01/2025	52	51	103
		Salamani	14/01/2025	60	29	89
		Ganzalé	15/01/2025	33	5	38
		Shaweni	11/01/2025	22	26	48
Mohéli	Mlédjélé	Ndrondroni et Mirémani	1 ^{er} /01/2025	13	20	33
			02/01/2025	Un FG avec les pêcheurs : 31 personnes dont deux femmes		59
				Un 2 ^{ème} FG avec les femmes : de 28 participantes		

³ En raison de la faible participation des habitants, un focus group a été tenue avec les autorités coutumières et locales au lieu d'une consultation publique en bonne-et-du-forme.

8.1.3. Méthode d'organisation des consultations publiques

L'organisation des consultations publiques se faisait en collaboration avec les parties prenantes du sous projet présentes dans la zone d'influence. Il s'agit notamment des mairies, des chefs des villages, des leaders d'opinion (notables) et les responsables d'organisations et institutions présentes dans la zone d'influence.

Les réunions de consultation se tenaient dans les places publiques avec la participation de toutes les catégories/couches sociales des communautés bénéficiaires. Des rencontres spécifiques ont également eu lieu notamment avec des femmes pour discuter surtout sur les aspects liés aux VBG (cf. les PV des consultations publiques pour plus de détails).

Après présentation du sous projet et de la mission, la parole était donnée aux participants pour exprimer leurs points de vue, attentes, préoccupations et suggestions sur le projet.

Les données collectées sur les aspects ci-dessus indiqués, à la suite de ces consultations publiques, sont récapitulées dans le tableau n°23.

8.1.4. Conclusion sur la mission de consultation publique

L'ensemble des communautés et parties prenantes consultés donnent une très bonne appréciation du sous projet, du fait des nombreux effets positifs qui seront induits après la réhabilitation de ces pistes. Selon les participants, ces effets positifs concernent, entre autres, la réduction des coûts de transports du flux des produits agricoles/pêches vers les marchés et les centres de consommation (qui constitue la principale source de revenu la plus importante des populations rurales), en passant par la promotion d'autres activités économiques telles que l'artisanat, la petite transformation, ou la création d'emplois les populations des zones concernées.

Certains estiment même que la réhabilitation de ces pistes va entraîner une réduction des prix des denrées en provenance d'autres localités avec la diminution des coûts de transport. Elles vont permettre l'ouverture des échanges et du commerce entre ces villages ruraux et les Centres urbains.

Ces communautés attendent, dans le cadre de la réhabilitation de ces pistes, un impact social significatif, notamment la fin de portage des malades, de femmes enceintes (à dos d'homme) sur de longues distances pour se rendre dans le centre de soin et des accouchements en chemin, l'accès plus facile des enfants dans les écoles (des collèges et lycées se situant à 7 km des villages) et aux administrations locales...

Il ressort en plus, durant les consultations publiques, des résultats des investigations de terrain et des enquêtes foncières, **qu'il y aura pas de réinstallation involontaire temporaire ou permanente dans la cadre de la réhabilitation de ces pistes**. Il n'y aura par conséquent pas d'élaboration de Plan de Réinstallation (PR) dans la cadre de cette mission. Les communautés prennent en charge également les cultures qui seront éventuellement coupées lors des travaux de réhabilitation des pistes.

Il convient également de souligner aussi qu'après l'achèvement de la première phase de l'étude (APS) et de la mission de consultation publique, les communautés ont poursuivi l'ouverture de la piste Outsa-Ngansalé (à Anjouan) jusqu'à Ada. Elles ne cessent d'interpeller les responsables de l'équipe d'étude afin de demander l'intégration de ce tronçon dans le sous projet de réhabilitation des pistes.

Tableau n° 23 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des représentants des parties prenantes au sous projet et du public consultés

Partie prenante*	Perception	Préoccupation	Attente	Suggestion/recommandation	Prise en compte des recommandations
Grande Comores					
Communautés rurales, villages, Leaders d'opinion, autorités locales, structures d'appui au développement agricole....	<p>Lors des séances de consultation publique qui ont été menées sur terrain, l'ensemble de la population locale a été favorable à la réhabilitation des pistes.</p> <p>Aucune objection n'a été enregistrée.</p> <p>Vu l'importance de ces pistes rurales, les populations des villages traversés et les autorités locales ont marqué leur accord pour leur réhabilitation ;</p> <p>De l'avis de certaines parties prenantes, l'aménagement de ces pistes rurales pourrait contribuer à améliorer les revenus des habitants de ces villages traversés ;</p> <p>Quelques cas (Mpveradjou et Tsinimoipangua) où des parties prenantes auraient souhaité le changement des tracés et/ou le complément de linéaires proposés.</p>	<p>Non réalisation du sous projet ;</p> <p>Dégénération encore plus avancée du réseau des pistes rurales à l'entrée de la période pluvieuse ;</p> <p>Difficultés d'accès des cultivateurs aux marchés de commercialisation de leurs produits ;</p> <p>L'entretien de ces pistes rurales après la réalisation du sous projet...</p>	<p>Réduction des coûts de transports des personnes, produits agricoles et autres marchandises ;</p> <p>Augmentation du flux des produits sur les marchés ;</p> <p>Facilitation de l'acheminement de la production agricole et l'évacuation des produits vers les marchés et les centres de consommation.</p> <p>Effets induits positifs sur le développement des produits du secteur agricole qui constitue la principale source de revenu la plus importante des populations rurales ;</p> <p>Promotion d'autres activités économiques telles que l'artisanat, la cueillette, la petite transformation vont pour donner lieu à une expansion des activités génératrices de revenus des populations rurales ;</p> <p>Création d'emplois les populations des zones concernées.</p>	<p>Recruter la main d'œuvre locale pendant la phase de l'exécution des travaux (Cela permettra d'éviter des situations d'insécurité durant la période du chantier : vol, harcèlements/viols, délinquance de tout genre) ;</p> <p>Pour l'accès à l'eau pendant la phase des travaux, consulter les structures locales gestionnaires des points d'eau dans les villages bien avant pour s'assurer de la disponibilité ou non des ressources.</p> <p>Impliquer les autorités coutumières (notabilités) et les administrations locales sur toutes les étapes du sous projet</p>	<p>Des paysans originaires du village de Dimadjou intervenant dans le bassin de Mpveradjou avaient recommandé la déviation d'un tronçon de piste Dimadjou-Mpvéradjou afin, selon eux, de faire bénéficier la piste à une grande partie d'exploitants qui travaillent du côté ouest de la piste telle que fixée par le sous projet.</p> <p>La réponse donnée par HYDRO PLANTE est que la décision concernant la réhabilitation de cette piste est déjà prise mais que la recommandation sera portée au sous projet.</p> <p>Les paysans ont souhaité, si leur recommandation ne peut pas être prise en compte maintenant mais qu'elle soit envisagée dans un futur proche.</p>

Partie prenante*	Perception	Préoccupation	Attente	Suggestion/recommandation	Prise en compte des recommandations
Anjouan					
Communautés rurales, villages,	<p>Les communautés de Outsa et de Ouzini ont une perception assez élargie de l'aménagement de leurs pistes rurales :</p> <p>Pour ces communautés, la réhabilitation des pistes occupe une place plus importante dans le développement de leurs villages.</p> <p>C'est une opportunité pour eux qui offre la possibilité d'avoir des revenus assez réguliers.</p> <p>Ils perçoivent donc ces pistes comme étant d'une très grande utilité.</p> <p>Au-delà de contribuer à la production agricole ces communautés y voient également des raisons sociales et/ou de désenclavement et à la création de compétences à plusieurs niveaux, la zone étant constituée d'espace de production par excellence des denrées alimentaires ;</p> <p>Pour toutes ces raisons, les communautés consultées perçoivent la réhabilitation de ces pistes comme étant un</p>	<p>Non réalisation du sous projet ;</p> <p>Dégénération encore plus avancée du réseau des pistes rurales à l'entrée de la période pluvieuse ;</p> <p>Difficultés d'accès des cultivateurs aux marchés de commercialisation de leurs produits...</p>	<p>Les communautés de Outsa et Ouzini attendent, dans le cadre de la réhabilitation de ces pistes, un impact significatif sur l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment sur :</p> <p>Ouverture des échanges et du commerce entre les villages et les Centres urbains (Domoni et Mutsamudu) qui constituent de grands centres de consommation au niveau de l'Île d'Anjouan.</p> <p>Fin de portage des produits sur la tête qui sont actuellement les principaux moyens de transport pour la majeure partie de la population des villages de Outsa et Ouzini</p> <p>Fin de portage des malades, de femmes enceintes (à dos d'homme) sur de longues distances pour se rendre dans le centre de santé ;</p> <p>Réduction des coûts de transports des produits agricoles et autres marchandises et augmenter ainsi le flux des produits sur les marchés ;</p> <p>Accès plus facilement et sûr aux services socio-économiques, notamment les centres de santé, les</p>	<p>Recruter la main d'œuvre locale pendant la phase de l'exécution des travaux (Cela permettra d'éviter des situations d'insécurité durant la période du chantier : vol, harcèlements/viols, délinquance de tout genre);</p> <p>Si possible que l'entreprise des travaux fasse sa base locale sur le terrain de football de Ganzalé (un magasin communautaire pour le stockage du matériel est également disponible juste à côté du terrain de foot) et qu'en retour, elle aménage ce même terrain selon des accords entre les deux parties.</p> <p>Implication des femmes (surtout de Sadapouani) et des jeunes lors des travaux</p>	<p>La communauté de Outsa a manifesté le besoin de commencer la piste à partir du village de Adda.</p> <p>Elle se dit prête à finir le dégagement du tronçon reliant l'actuelle piste (PK0) à la localité de Adda au plus tard à la fin du mois de février 2025.</p> <p>La communauté de Outsa demande au projet de compléter cette partie de la piste pour faciliter aussi le transport des biens et des personnes vers la région de Nioumakélé.</p> <p>Pour Sadapouani, la communauté a recommandé avec insistance la prolongation de la piste jusqu'à la plage de Chiroroni. Pour elle le déplacement des produits de mer à dos d'hommes de la plage jusqu'à la piste en remontant les escaliers ne leur arrangerait pas la tâche.</p>

Partie prenante*	Perception	Préoccupation	Attente	Suggestion/recommandation	Prise en compte des recommandations
	<p>facteur qui peut déclencher ou soutenir une dynamique économique et de développement dans leurs villages.</p> <p>Ces communautés ont donc marqué leurs pleins accords sur le sous projet.</p> <p>Les femmes pêcheuses de Sadapouani aurait souhaité le prolongement de la piste jusqu'au niveau de la plage de Chiroroni au lieu du début des escaliers comme prévu.</p>		<p>écoles (le collège et lycée ayant situés à 7 km de ces villages), les marchés, l'administration locale pour les villages de Outsa et Ouzini ;</p> <p>Fin des accouchements difficiles des femmes qui conduisent à des décès, faute de possibilité d'accès à un centre de santé à cause de l'impraticabilité des pistes ;</p> <p>Fin des abandons scolaires par les enseignants et des élèves pour cause de l'isolement des villages surtout en période de fortes pluies.</p> <p>Réduction des prix des denrées et équipements en provenance d'autres localités avec la chute des coûts de transport.</p>		<p>La communauté souhaiterait que le projet complète cette tronçon.</p>

Mohéli

Communautés rurales, villages, autorités locales,	<p>La zone Ndrondroni-Mirémani constitue un bassin agricole et un espace de pêche par excellence. Mais en raison de l'état déplorable de la piste reliant cette communauté au reste de l'Ile de Mohéli, cet espace est aujourd'hui quasi-inaccessible surtout en saison des pluies et difficilement praticable en saison sèche.</p> <p>La communauté y voit, dans le cadre de la réhabilitation de</p>	<p>Non implication des parties prenantes au niveau local mais aussi des attentes des populations ;</p> <p>Non réalisation du sous projet ;</p> <p>Dégénération encore plus avancée du réseau des pistes rurales à l'entrée de</p>	<p>Réhabilitation effective de cette piste (impact socioéconomique important pour la communauté de Mirémani, contribution à améliorer la circulation des personnes et des biens) ;</p> <p>Recrutement en priorité des jeunes, des femmes et chômeurs du village de Mirémani pendant la phase de travaux ;</p>	<p>Recruter la main d'œuvre locale pendant la phase de l'exécution des travaux (Cela permettra d'éviter des situations d'insécurité durant la période du chantier : vol, harcèlements/viols, délinquance de tout genre) ;</p> <p>Anticiper l'information sur les actions du sous projet et veiller à impliquer l'ensemble des parties prenantes ;</p>	<p>La communauté a recommandé la mise en place à l'entrée de la plage d'une barrière manuelle pivotante permettant d'identifier les véhicules qui peuvent y entrer afin de limiter l'accès aux chauffeurs mal intentionnés.</p>
---	--	---	---	---	---

Partie prenante*	Perception	Préoccupation	Attente	Suggestion/recommandation	Prise en compte des recommandations
	<p>cette piste, une opportunité de pouvoir exploiter au maximum ces opportunités.</p> <p>Elle a ainsi manifesté son plein accord sur le sous projet.</p>	<p>la période pluvieuse ;</p> <p>Difficultés d'accès des cultivateurs aux marchés de commercialisation de leurs produits ;</p>	<p>Appui à l'approvisionnement en eau au village et au débarcadère (plage) de Mirémani ;</p> <p>Accès plus facilement et sûrement aux services socio-économiques, notamment les centres de santé, les écoles, les marchés, l'administration locale...</p> <p>Fin des accouchements difficiles des femmes qui conduisent à des décès, faute de possibilité d'accès rapide au centre de santé à cause de l'impraticabilité la piste surtout en période de pluies</p>	<p>Identifier et consigner les préoccupations des parties prenantes et leurs suggestions sur le traitement de celles-ci ;</p> <p>Permettre aux femmes et aux jeunes de Mirémani de faire part de leurs opinions et préoccupations en vue de la prise en compte de leurs intérêts surtout pendant l'exécution des travaux ;</p> <p>Mettre en place un comité de gestion de plaintes avec implication pleine et entière des autorités locales de la commune de Mlédjélé .</p>	

(* : cadre administratif ou population locale ou autre)

9. EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

9.1. Activités du sous projet sources d'impacts

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurales aux Comores, en fonction des différentes phases, les principales activités sources des impacts sont résumées comme suit :

i. La phase préparatoire

- L'aménagement de la base vie et camps ;
- L'amenée de tous les matériels ;
- Le recrutement du personnel ;
- Les travaux qui découlent des trois activités citées ci-dessus : circulation des engins, l'occupation temporaire de sols, l'emploi, transport des matériaux de construction, ...

ii. La phase des travaux

- a) L'extraction des matériaux locaux
 - L'extraction et production des matériaux rocheux ;
 - L'exploitation des emprunts ;
 - Les travaux qui découlent des trois activités citées ci-dessus : circulation des engins, l'emploi, l'occupation temporaire de sols, transport des matériaux de construction, ...
- b) Les travaux de réhabilitation proprement dits
 - Le terrassement ;
 - La protection des ouvrages ;
 - Les ouvrages d'assainissement ;
 - Les travaux de bétonnage
 - Les travaux sur la chaussée
 - Fourniture et pose des équipements et signalisations routières
 - Les travaux qui découlent des activités citées ci-dessus : circulation des engins, l'occupation temporaire de sols, l'emploi, transport des matériaux de construction, ...

iii. La phase de repli

- Arrêts des activités d'extraction
- Repli de chantier

iv. La phase exploitation du sous projet (tout au long de la durée de vie des pistes réhabilitées)

Pour identifier les impacts de l'exécution des travaux de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurales aux Comores, la matrice d'interaction activités sources d'impacts et composantes du milieu récepteur a été utilisée.

9.2. Identification des impacts

Les impacts des travaux de réhabilitation durable de 42,67 km de pistes rurales aux Comores peuvent être positifs ou négatifs.

9.2.1. Les impacts positifs du sous projet

Les principaux impacts positifs des activités du sous projet sont :

En phase d'exécution du sous projet (pré-travaux et au cours d'exécution des activités du sous projet) :

- Les opportunités de recrutement de main d'œuvre locale pendant les travaux et l'acquisition d'expériences de ces mains d'œuvre locales dans les travaux routiers,
- La création d'activités génératrices de revenus (gargotière, commerce ambulant etc.),

En phase d'exploitation du sous projet (après achèvement des activités du sous projet et repli de chantier) :

- L'amélioration de la circulation des biens et des personnes sur les différentes pistes à réhabiliter,
- Périodicité du transport de biens et des personnes entre les villages et les bassins de productions
- Fin de l'enclavement des villages et des bassins de productions durant la saison des pluies,
- Diminution des frais d'entretien des transporteurs,
- Diminution des frais de transport entre les villages
- Diminution du trajet entre les villages
- Evacuation à temps des malades et femmes en phase d'accouchement aux centres de santé
- Diminution des prix des produits de première nécessité
- Amélioration des prix des produits agricoles
- Amélioration du niveau de vie de la population
- Amélioration du bien-être de la population
- Augmentation des ressources internes des communes
- Stimulation du développement économique des communes

9.2.2. Les impacts négatifs potentiels du sous projet

Les impacts du sous projet ont été identifiés pour les deux composantes principales :

- Les travaux de réhabilitation des pistes proprement dites
- Les Travaux d'extraction des matériaux

9.2.2.1. Les impacts négatifs des travaux routiers prévus

Les impacts négatifs potentiels des travaux routiers identifiés sont présentés et résumés dans le tableau suivant :

Tableau n° 24 : Les impacts négatifs des travaux d'aménagement de la piste

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Composantes affectées
Phase installation du chantier (pré-travaux)		
Aménagement des bases vie et installation du personnel	Pollutions liées aux eaux usées et déchets de la base-vie	Eau souterraine, sol et air
	Destruction de la couverture végétale	Végétation et sol
	Proliférations des rats et moustiques	Salubrité du milieu récepteur
	VBG, EAS et HS potentiels	Social
	Propagation des maladies : IST, VIH/SIDA	Santé du personnel et riverains
	Risque d'incendie	Eau souterraine, sol et air Social/Sécurité
Amenée des matériels et repli subséquent	Risque de vol des biens et matériaux des entreprises	Sécurité
	Pollution par déversement huile/carburant	Eau et sol
	Accidents de circulation (lors de l'acheminement des engins et du transport des matériels et équipements)	Sécurité du personnel et des riverains
Recrutement du personnel	Frustration des locaux face aux personnels migrants	Emploi
	Risques liés à des actes VBG/EAS-HS	Sécurité et santé des riverains
	Risque de discrimination selon le genre	Social
Préparation des sites d'extraction	Perte de couverture végétale	Végétation et sol
	Risque de perturbation de l'écoulement naturel des eaux de ruissellement	Eau et sol
Phase d'exécution des travaux		
Exploitation de la base-vie	Risques d'incendie lié au stockage de produits inflammables (produits pétroliers ...)	Sécurité
	Risque de pollution par les déchets de la base-vie	Eau, sol, air et santé des riverains
	Risques de pollution par les eaux usées de la base-vie	Eau, sol, air et santé des riverains
	Risques de contribution à la propagation d'IST dont le VIH/SIDA.	Santé des riverains
Démarrage des travaux	Non-respect des coutumes locales	Social
L'ensemble des travaux et base-vie du chantier	Risque corporels (accident de travail,...) ⁴	Sécurité du personnel
	Risque de conflits sociaux liés à l'utilisation de l'eau	Social
Terrassement	Amorce d'érosion	Sol et eau
	Destruction de la couverture végétale	Végétation et sol
	Pollutions	Eau, air et sol
	Gène de la circulation	Mobilité des personnes et marchandises

⁴ : Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires – Routes à péages

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Composantes affectées
Travaux de construction et/ou de réhabilitation d'ouvrages	Pollutions	Eau, sol
	Gène de la circulation	Mobilité des personnes et marchandises
Travaux de bétonnage	Pollutions, bruit	Eau, sol
Travaux sur chaussée	Pollutions	Eau, air et sol
	Gène de la circulation	Mobilité des personnes et marchandises
	Risque d'abattage d'arbres	Biodiversité
	Risque d'impacts sur des propriétés privées (clôtures, maisons, terres)	Social
	Risque de conflits sociaux avec les propriétaires des biens impactés	Social
Travaux d'ouverture d'emprise pour piste*	Pollution par déversement huile/carburant	Eau et sol
	Risque d'abattage d'arbres	Biodiversité Social
	Émissions de poussières	Air, santé des riverains
	Accidents de circulation	Sécurité du personnel et des riverains
Circulations et entretiens des matériels roulants	Pollution par déversement huile/carburant	Eau et sol
	Émissions de poussières	Air, santé des riverains
	Accidents de circulation	Sécurité du personnel et des riverains
Phase de repli		
Repli de chantier	Pollutions diverses au niveau des installations et les différents postes de travail	Eau, sol
	Dettes impayées	Social
Repli du matériel et des équipements	Risques d'accident de la route	Santé et sécurité
Remise en état du site	Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un endroit idéal pour leur développement	Air, santé des riverains
	Altération du paysage	Végétation et sol
	Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	Eau et sol
	Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	Santé et sécurité
Phase d'exploitation des pistes réhabilitées		
Circulation accrue de véhicules	Risques d'accidents de circulation liés à la circulation accrue de véhicules	Santé et sécurité
Vitesse de déplacement	Risques d'accidents de circulation causés par les excès de vitesse ou de charge	Santé et sécurité
*: Activité spécifique pour la deuxième partie de la piste de Ounkazi-Daweni (tronçon Mkazi-Daweni) et la piste de Ntsinimoipangua-Bandadaweni		
NB : Toutes les autres activités sont les mêmes pour l'ensemble des pistes à réhabiliter		

9.2.2.2. Les impacts négatifs au niveau des sites d'extraction des matériaux

Les impacts négatifs potentiels liés aux travaux d'extraction des matériaux sont présentés et résumés dans le tableau suivant :

Tableau n° 25 : Les impacts négatifs des travaux d'extraction de matériaux

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Composantes affectées
Phase préparatoire		
Amenée des engins et camions	Accidents de la circulation	Sécurité du personnel des riverains
Recrutement du personnel	Frustration des locaux face au personnel migrant	Emploi
Phase d'exécution des extractions		
Exécution des travaux d'extraction	Risque d'accident de travail	Sécurité du personnel
Extractions des matériaux rocheux	Amorce d'érosion	Sol
	Destruction de la couverture végétale	Flore et sol
	Modification du paysage du site	Flore et sol (Impact visuel)
Extraction des remblais	Amorce d'érosion	Sol et Eau
	Destruction de la couverture végétale	Végétation
	Modification du paysage du site	Flore et sol (Impact visuel)
Extraction des sables de rivière	Turbidité de l'eau	Eau
	Changement de l'écoulement naturel	
Circulation et entretien des matériels roulants	Accidents dus aux défaillances techniques	Sécurité des travailleurs et riverains
	Pollutions par déversements huiles/carburants	Eau, sol
	Envols de poussières et accidents dus aux projections de matériaux	Santé et Sécurité du personnel et des riverains
	Dégénération des voies d'accès (surcharges)	Pistes locales
Phase de repli		
Arrêts des activités d'extraction	Pollutions sur sites	Eau et sol
	Amorce d'érosion au niveau des sites	Sol
Démolition des baraquements provisoires	Risques de pollution	Eau, sol
Remise en état du site	Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un endroit idéal pour leur développement	Air et social (cadre de vie)
	Altération du paysage	Flore et sol et social (cadre de vie)
	Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	Eau et sol
	Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	Santé et sécurité

9.3. Évaluation des impacts négatifs potentiels du sous projet

L'évaluation des impacts identifiés du sous projet a été faite en adoptant la méthode présentée au paragraphe 3.4. On présente dans ce qui suit les résultats de cette évaluation.

Tableau n° 26 : Evaluation de l'importance des impacts négatifs des travaux routiers

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Etendue	Durée	Réversibilité	Ampleur	Probabilité	Importance
Phase installation du chantier (pré-travaux)							
Aménagement des bases vie et installation du personnel	Pollutions liées aux eaux usées et déchets de la base-vie	1	1	3	3	4	32 Moyen
	Destruction de la couverture végétale	1	2	3	3	5	45 Moyen
	Proliférations des rats et moustiques	2	2	3	4	3	33 Moyen
	VBG, EAS et HS potentiels	2	1	5	5	3	39 Moyen
	Propagation des maladies : IST, VIH/SIDA	4	5	5	5	3	57 Moyen
	Risque d'incendie	1	1	3	4	3	27 Faible
	Risque de vol des biens et matériaux des entreprises	1	1	3	3	3	24 Faible
Amenée des matériels et repli subséquent	Pollution par déversement huile/carburant	2	1	3	4	4	40 Moyen
	Accidents de circulation (lors de l'acheminement des engins et du transport des matériels et équipements)	2	1	3	4	3	30 Faible
Recrutement du personnel	Frustration des locaux face aux personnels migrants	1	1	3	4	3	27 Faible
	Risques liés à des actes VBG/EAS-HS	2	1	5	5	3	39 Moyen
	Risque de discrimination selon le genre	2	1	3	5	3	33 Moyen
Phase d'exécution des travaux							
Exploitation de la base-vie	Risques d'incendie lié au stockage de produits inflammables (produits pétroliers ...)	1	1	3	4	3	27 Faible
	Risque de pollution par les déchets de la base-vie	1	1	3	3	3	24 Faible
	Risques de pollution par les eaux usées de la base-vie	1	1	3	3	3	24 Faible
	Risques de contribution à la propagation d'IST dont le VIH/SIDA.	1	1	5	5	3	36 Moyen
Démarrage des travaux	Non-respect des coutumes locales	1	1	3	3	3	24 Faible
L'ensemble des travaux	Risque d'accident de travail	2	1	3	3	3	27 Faible
	Risque de conflits sociaux liés à l'utilisation de l'eau	2	1	3	3	3	27 Faible
Terrassement	Amorce d'érosion	1	1	3	3	3	24 Faible
	Destruction de la couverture végétale	1	1	3	4	5	45 Moyen
	Risque d'abattage d'arbres	1	1	3	3	5	40 Moyen
	Pollutions	1	1	3	3	3	24 Faible
	Gêne de la circulation	2	1	3	3	3	27 Faible
	Pollutions	1	1	3	3	3	24 Faible

Études de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurales aux Comores

Etude d'impact environnemental et social

FSRP-KM

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Etendue	Durée	Réversibilité	Ampleur	Probabilité	Importance
Travaux de construction et/ou de réhabilitation d'ouvrages	Gène de la circulation	2	1	3	3	3	27 Faible
Travaux de bétonnage	Pollutions	1	1	3	3	3	24 Faible
	Pollutions	1	1	3	3	3	24 Faible
	Gène de la circulation	2	1	3	3	3	27 Faible
Travaux sur chaussée	Risque d'impacts sur des propriétés privées (clôtures, maisons, terres)	1	1	5	5	3	36 Moyen
	Risque de conflits sociaux avec les propriétaires des biens impactés	1	1	3	5	3	30 Moyen
	Pollution par déversement huile/carburant	1	1	3	3	3	24 Faible
Travaux d'ouverture d'emprise pour piste*	Risque d'abattage d'arbres	1	1	3	3	5 2	40 16 Moyen Faible
	Émissions de poussières	1	1	3	3	3	24 Faible
	Accidents de circulation	2	1	3	3	3	27 Faible
Circulations et entretiens des matériels roulants	Pollution par déversement huile/carburant	1	1	3	3	3	24 Faible
	Émissions de poussières	1	1	3	3	3	24 Faible
	Accidents de circulation	2	1	3	3	3	27 Faible
Phase de repli							
Repli de chantier	Pollutions diverses au niveau des installations et les différents postes de travail	1	1	3	5	3	30 Faible
Repli du matériel et des équipements	Risques d'accident de la route	2	1	3	3	3	27 Faible
	Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un endroit idéal pour leur développement	2	5	3	4	3	42 Moyen
Remise en état du site	Altération du paysage	1	3	3	3	3	30 Faible
	Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	1	1	3	3	3	24 Faible
	Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	1	1	3	3	3	24 Faible
Phase d'exploitation des pistes réhabilitées							
Circulation accrue de véhicules	Risques d'accidents de circulation liés à la circulation accrue de véhicules	3	5	3	4	4	60 Moyen
Vitesse de déplacement	Risques d'accidents de circulation causés par les excès de vitesse ou de charge	3	5	3	4	4	60 Moyen

* : activité spécifique pour la deuxième partie de la piste de Ounkazi-Daweni (tronçon Mkazi-Daweni) et la piste de Ntsinimoipangua-Bandadaweni

NB : Toutes les autres activités sont les mêmes pour l'ensemble des pistes à réhabiliter

Tableau n° 27 : Evaluation de l'importance des impacts négatifs des extractions de matériaux

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Etendue	Durée	Réversibilité	Ampleur	Probabilité	Importance	
Phase préparatoire								
Amenée des engins et camions	Accidents de la circulation	2	1	3	4	4	40	Moyen
Recrutement du personnel	Frustration des locaux face au personnel migrant	2	1	3	4	3	30	Faible
Phase d'exécution des extractions								
Exécution des travaux d'extraction	Risque d'accident de travail	1	1	3	4	3	27	Faible
Extractions des matériaux rocheux	Amorce d'érosion	1	1	3	4	3	27	Faible
	Destruction de la couverture végétale	1	1	5	4	4	44	Moyen
Extraction des remblais	Amorce d'érosion	1	1	3	4	4	36	Moyen
	Destruction de la couverture végétale	1	1	5	4	4	44	Moyen
Circulation et entretien des matériels roulants	Accidents dus liés à l'unité de concassage de rocher, aux opérations de chargement des camions, aux défaillances techniques, ...	1	1	3	4	4	36	Moyen
	Pollutions par déversements huiles/carburants	1	1	3	4	4	36	Moyen
	Envols de poussières et accidents dus aux projections de matériaux	2	1	3	4	4	40	Moyen
Phase de repli								
Démolition des baraquements provisoires	Risques de pollution	1	1	3	4	4	36	Moyen
Remise en état du site	Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un endroit idéal pour leur développement	2	5	3	4	3	42	Moyen
	Altération du paysage	1	3	3	3	3	30	Faible
	Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	1	1	3	3	3	24	Faible
	Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	1	1	3	4	4	36	Moyen

9.4. Proposition de mesures d'atténuation des impacts négatifs et/ou de bonification des impacts positifs

Dans ce qui suit on présente les mesures d'atténuation à prendre par les divers organismes concernés pour protéger l'environnement (naturel et humain) contre les impacts négatifs et les nuisances éventuelles du sous projet. On cite aussi les mesures de bonification des impacts positifs du sous projet.

Conformément aux exigences de la Banque mondiale, les mesures proposées et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale s'aligneront explicitement sur les Directives Environnementales, Sanitaires et de Sécurité (EHS) de la Banque mondiale, à la fois générales et sectorielles. Ces directives constituent des standards internationaux de bonnes pratiques, permettant de réduire les risques pour les travailleurs, les communautés locales et l'environnement durant toutes les phases du sous projet.

9.4.1. Directives EHS prises en compte

Les directives suivantes ont été consultées et intégrées dans le développement du PGES :

- Directives EHS générales (Banque mondiale, 2007), couvrant la qualité de l'air, la gestion des déchets, le bruit, la santé et sécurité au travail, etc.
- Directives EHS sectorielles pour la construction et la réhabilitation de routes.
- Directives EHS sectorielles pour l'extraction des matériaux de construction.

Tableau n° 28 : Correspondance entre activités, risques et Directives EHS

Activité du sous projet	Risques ou impacts associés	Mesures proposées dans le PGES	Directive EHS applicable
Travaux de construction routière	Accidents, nuisances, pollution	Mesures de sécurité, gestion environnementale, EPI	EHS sectorielles – Routes
Travaux de terrassement	Émissions de poussière, bruit	Arrosage régulier, limitation des horaires de travail	EHS générales
Travaux en hauteur	Chutes, blessures graves	Port du harnais, formation du personnel	EHS générales – SST
Camps de base et zones de vie	Pollution, risques sanitaires et sécuritaires	Gestion des eaux usées, collecte des déchets, soins de santé primaires	EHS générales
Utilisation bétonnières et équipements	Accidents, nuisances sonores	Maintenance préventive, protection auditive	EHS générales
Extraction matériaux	Dégénération de l'environnement, conflits d'usage	Étude de site, mesures de réduction, réhabilitation	EHS sectorielles – Matériaux de construction

9.4.2. Méthodologie d'application des Directives EHS

Les mesures définies dans ce chapitre seront mises en œuvre conformément aux Directives EHS à travers :

- L'intégration des exigences EHS dans les dossiers d'appel d'offres et les contrats des entreprises.
- La formation des équipes de chantier (encadrement et ouvriers) aux bonnes pratiques de santé, sécurité et protection de l'environnement.
- La supervision régulière par un expert environnemental et social mandaté par le Maître d'Ouvrage.

- L'inspection périodique des équipements, procédures de sécurité et installations de chantier.
- La documentation des non-conformités et la mise en œuvre de mesures correctives immédiates.

9.4.3. Suivi et rapportage

Un système de suivi rigoureux est prévu pour vérifier l'application des mesures alignées avec les Directives EHS. Les rapports d'avancement intégreront :

- Des indicateurs de performance environnementale (bruit, poussière, déchets, etc.).
- Des indicateurs de sécurité au travail (nombre d'accidents, inspections réalisées, formations).
- Les plaintes enregistrées au niveau des communautés et les réponses apportées.
- Les rapports de conformité et d'audit environnemental.

9.4.4. Mesures spécifiques à la phase de préparation des DAO

L'aspect environnemental et social du sous projet doit être pris en compte dès la phase de préparation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et constitue un élément sélectif qui permettra de bien choisir la société qui sera chargée de l'exécution du sous projet. Les différentes mesures présentées ci-après n'exigent aucun investissement additionnel de la part de l'Emprunteur/entrepreneur et requièrent une attention particulière et peu de travaux additionnels.

❖ Choix des entrepreneurs

Lors du choix des entrepreneurs, le Maître de l'Ouvrage est tenu d'imposer des critères sélectifs en faveur de ceux qui fourniront les prestations les plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, les Dossiers d'Appel d'Offres doivent contenir des clauses environnementales permettant de garantir l'engagement de l'entrepreneur au respect et la protection de l'environnement durant la phase de chantier.

A cet effet, dans le cadre de la présente étude un cahier de clauses environnementales et sociales plus le code de conduite sont préparés pour l'annexer au dossier d'appel d'offres du sous projet.

❖ Engagement des entrepreneurs

L'entrepreneur en charge de la réalisation des différentes actions du sous projet doit engager sa responsabilité en ce qui concerne l'organisation du chantier, notamment en matière de sécurité et d'environnement.

❖ Extension de la garantie aux aspects environnementaux et sociaux

L'entrepreneur est tenu, pendant la période de garantie, d'effectuer l'entretien courant des ouvrages réalisés et de remédier aux impacts négatifs qui seraient constatés. Les aspects environnementaux sont également couverts par ce délai de garantie. Les obligations de l'entrepreneur courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après complète exécution des travaux d'amélioration de l'environnement prévus au contrat, et constat de reprise de la végétation et/ou plantations.

N.B : Le cahier des charges des entreprises et le contrat signé doivent intégrer toutes les dispositions et les obligations spécifiques à mettre en œuvre en matière d'environnement, santé, sécurité et d'hygiène.

Le non-respect de l'une de ces exigences environnementales constituera une infraction grave pour laquelle une amende sera infligée à l'entreprise.

9.4.5. Mesures spécifiques à la phase pré-travaux

Avant le démarrage des travaux, l'entreprise qui sera chargée de l'exécution des différentes tâches du sous projet est tenue de présenter et soumettre à l'approbation du Maître d'ouvrage d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale Entreprise (**E-PGES**) incluant un Plan Hygiène Sécurité et Santé (PHSS) propre à son chantier y compris les documents ci-après :

- un plan de Protection Environnementale et Sociale (PPES) de la base-vie
- un plan de Protection Environnementale et Sociale (PPES) des sites d'extraction
- un plan de circulation
- un plan de gestion des déchets (banals et dangereux) du chantier indiquant les types de déchets, le lieu et les modes de stockage, les types de collecte envisagé, les modes et les lieux d'élimination,
- un programme d'information et de sensibilisation précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu, un plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail
- un plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail : ce plan comprendra deux volets (i) un plan de sécurité du chantier et (ii) un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence
- un plan de surveillance environnementale couvrant la qualité des eaux de surface et souterraine, la qualité de l'air, opérations de maintenance, opération de sensibilisation du personnel...

9.4.5.1. Plan de circulation

Dans ce plan, l'entreprise est tenue de définir et préparer, selon les besoins/nécessités, un plan de déviation de la circulation (automobiles, piétons, ...) permettant d'assurer la fluidifiée du trafic, de minimiser les restrictions d'accès de la population à leurs propriétés et aux services publics, et atténuer les impacts des travaux sur la vie quotidienne de la population et les activités économiques. La déviation de la circulation doit être conçue de manière à assurer la sécurité des usagers (Signalisation, éclairages, barrières de sécurité, protection des piétons).

Ce plan de circulation doit être approuvé par les autorités compétentes (commune, police de circulation, etc.). Le public doit être informé à l'avance par cette déviation (Avis dans la presse, affichage aux abords de chantier).

Par ailleurs, l'entreprise doit procéder régulièrement à l'entretien des déviations jusqu'à achèvement des travaux et reprise de la circulation habituelle.

On donne **en annexe 3** un modèle de plan de circulation qui doit être présenté par l'entreprise qui sera chargée de l'exécution du sous projet.

9.4.5.2. Plan de Protection Environnementale et Sociale (PPES) de la base-vie

Suivant les moyens mis en œuvre par l'entreprise, la base-vie peut contenir l'hébergement des personnels non logés dans les villages environnants, atelier mécanique, aire de préfabrication, etc. l'entreprise devra produire un PPES avec les éléments techniques et environnementaux suivants :

Pour les aspects techniques, on considère l'élaboration de :

- Un plan de situation de la base vie ;

- Un plan d'organisation de la base vie (plan des locaux, plan de circulation etc.)

Ce plan doit être approuvé par l'UGP avant le démarrage des travaux. Lorsque le site se trouve dans le domaine de l'Etat, l'entreprise doit disposer d'un document légal (Autorisation d'Occupation Provisoire) délivré par les autorités compétentes. De même, si le site se trouve dans un terrain privé, l'entreprise doit établir un document légal avec le(s) propriétaire(s), définissant les droits et les obligations de chaque partie.

Dans tous les cas, le document légal à présenter par l'entreprise concernant l'accord de l'occupation provisoire de terrains doit définir avec précision :

- ✓ La superficie et la délimitation du terrain nécessaire à l'installation du chantier ;
- ✓ Les dates et la durée de l'occupation ;
- ✓ L'état, l'occupation et l'exploitation actuelle du terrain (les activités agricoles, constructions existantes, présence d'arbres, d'ouvrages, etc.) ;
- ✓ Les obligations et les conditions de la remise en état des lieux (réparation des dégâts, enlèvement des déchets, élimination des séquelles des travaux, etc.)
- ✓ Les compensations (en nature et/ou en termes monétaires) convenues entre l'entreprise et les propriétaires ainsi que les conditions et les modalités de son application.

Pour les aspects environnementaux, il faut mentionner :

- Les consignes de sécurité au sein de la base vie ;
- Les mesures de sécurité du personnel ;
- Les exigences liées aux Exploitations et Abus Sexuels (EAS), et Harcèlements Sexuels (HS) applicables aux chantiers ;
- La gestion des matières résiduelles, des déchets et eaux usées,
- La remise en état de la base vie après la fin de chantier.

9.4.5.3. Plan de Protection Environnementale et Sociale (PPES) des sites d'extraction

Au niveau de chaque site d'extraction, l'entreprise doit présenter les accords et les autorisations d'exploitation de chaque site. Elle est tenue d'élaborer un PPES comprenant les aspects techniques et les aspects environnementaux pour chaque site.

Pour les aspects techniques, cela concerne :

- Un levé topographique au 1/500^{ème} de la carrière (zone d'extraction proprement dite), des zones annexes (de stockage et de dépôts des produits, etc.), avec mention des voies d'accès, de services et de circulation. Les limites de ces zones levées doivent être matérialisées sur terrain par des piquets cimentés facilement détectables ;
- Un plan d'exploitation du front de taille avec la détermination de sa dimension, du sens de progression de l'exploitation, des zones délaissées, etc. ;

Pour les aspects environnementaux (protection de l'environnement), il s'agit :

- Des consignes de sécurité durant le ramassage de blocs de rocher ;
- Des mesures de sécurité des personnes ;
- Les exigences liées aux Exploitations et Abus Sexuels (EAS), et Harcèlements Sexuels (HS) applicables aux chantiers ;

- Des mesures de limitation des poids des matériaux à transporter par les ouvriers en charge de cette activité ;
- Du traitement des rebus ou des déchets de carrière et emprunts ;
- De la remise en état de chaque site à la fin du chantier.

9.4.6. Gestion des pertes de biens et prévention des conflits sociaux

L'étude a accordé une attention particulière aux aspects liés à l'utilisation des propriétés, qu'elle soit temporaire ou permanente, ainsi qu'aux dommages éventuels aux biens privés ou communautaires. L'évaluation a inclus les pertes directes (ex. : terres agricoles, cultures, bâtiments) et indirectes (ex. : impact sur les moyens de subsistance), et a proposé des mesures d'atténuation appropriées pour chaque site concerné.

Les types de propriété existants aux Comores ont été pris en compte, notamment :

- Les propriétés individuelles ;
- Les terres collectives ou communautaires ;
- Les droits coutumiers non formalisés.

L'étude a analysé les impacts potentiels des travaux (notamment la réhabilitation des pistes) sur l'accès et l'usage des terres, ainsi que sur les activités économiques locales (agriculture, élevage, etc.).

Dans le cadre du processus de consultation publique, un dialogue inclusif a été établi avec les communautés locales afin de recueillir leurs préoccupations et de co-construire les réponses adaptées. Ces consultations ont permis de :

- Identifier les zones susceptibles d'être affectées ;
- Discuter des modalités de compensation en cas de pertes ;
- Valider les mesures d'atténuation proposées.

À l'issue de ces consultations, les communautés concernées ont exprimé leur engagement à prendre en charge, selon les mécanismes traditionnels en vigueur, les compensations éventuelles pour les personnes affectées. Cette disposition collective exclut la nécessité de mettre en place un plan de réinstallation involontaire pour les sites concernés.

Il est à noter que, conformément aux procès-verbaux des consultations, toute compensation éventuelle liée aux pertes d'actifs ou de revenus sera assurée par les communautés bénéficiaires elles-mêmes, garantissant ainsi une appropriation locale du projet et limitant le risque de conflits sociaux.

Le tableau suivant récapitule les mesures d'évitement, de réduction et de compensation afin de faciliter leur mise en œuvre.

Type d'impact identifié	Bien affecté	Nature de la perte (temporaire /permanente)	Mesure d'atténuation/compensation prévue	Responsable de la mise en œuvre	Modalité de suivi
Réduction d'accès temporaire	Champs cultivés	Temporaire	Accès alternatif proposé durant les travaux	Chef du village / comité local de développement , et notabilité du village	Suivi mensuel avec PV
Emprise de piste élargie	Terre communautaire	Permanente	Compensation foncière en nature entre ménages	Communauté / Autorité coutumière	Suivi par comité villageois

Type d'impact identifié	Bien affecté	Nature de la perte (temporaire /permanente)	Mesure d'atténuation/compenstation prévue	Responsable de la mise en œuvre	Modalité de suivi
				(notabilité du village)	
Risque d'abattage de cultures	Rangées de bananiers et pieds de manioc	Permanente	Accord local pour replantation en bordure	Comité de développement du village	Vérification post-travaux

9.4.7. Mesures d'optimisation des impacts positifs

❖ Les opportunités d'emploi pour les locaux durant la phase des travaux

La réalisation des travaux de réhabilitation ne créera que des emplois temporaires car les contrats de travail y afférents ne dureront que le temps des travaux. Néanmoins, ils seront significatifs car on parle de centaines emplois temporaires directs. Mais il y aura, également, des bénéficiaires indirects comme les sous-traitants : fourniture de matériaux, transport, etc. Afin de maximiser les bénéfices y afférents, il sera donc recommandé aux entreprises de prioriser les achats et le recrutement local. Il est aussi strictement interdit de discriminer les femmes lors de l'affectation de la main d'œuvre locale.

❖ Le désenclavement de la zone

Grâce à la réhabilitation de pistes programmées, les circulations seront fluides rendant facile l'évacuation de la production agricole et l'acheminement des intrants pour les besoins des paysans. Afin de rendre plus optimale cette opportunité, appuyer les exploitants locaux dans l'amélioration du rendement de la production en les dotant d'intrants et matériels agricoles.

9.4.8. Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Les impacts négatifs potentiels du sous projet, évalués d'importance **faible à moyenne**, vont faire l'objet de formulation de mesures environnementales.

Pour rendre ce document plus opérationnel, les mesures formulées sont présentées dans des tableaux de synthèse qui intègrent les impacts négatifs, les mesures d'atténuation proposées, et les parties prenantes responsables.

9.4.8.1. Mesures pour les travaux routiers

Les mesures d'atténuation proposées lors des différentes phases des travaux de réhabilitation des 13 pistes étudiées, sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 29 : Les mesures d'atténuation des impacts négatifs des travaux routiers

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées	Responsables
Phase installation du chantier (pré-travaux)			
Aménagement des bases vie et installation personnel	Pollutions liées aux eaux usées et déchets de la base-vie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Interdire le rejet direct des eaux usées dans l'environnement et aménager des toilettes à fosses perdues ✓ Aménager des puisards d'absorption ✓ Choisir un emplacement pour la base-vie au moins à 500 m des cours d'eau naturels ✓ Concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets de la base-vie. ✓ Eviter autant que possible de couper des arbres 	Entreprise

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées	Responsables
	Destruction de la couverture végétale (perte d'espèces biologiques)	✓ Durant les travaux sur des tronçons qui traversent des forêts, limiter la vitesse à 20 km/h afin de ne pas risquer d'écraser des espèces animales rampantes	
	Proliférations des rats et moustiques	✓ Nettoyer les sites et ses environs immédiats, et éviter la stagnation d'eaux	
	VBG, EAS et HS potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire signer un code de conduite individuelle pour chaque membre du personnel 	Chaque employé de l'Entreprise ainsi que toutes les entreprises sous-traitantes
	Propagation maladies : VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les ouvriers du chantier sur le sujet des risques de VBG/EAS/HS liés au chantier et les mesures préventives à mettre en place. Ce sujet fait partie d'un plan de sensibilisation / formation « Santé et Sécurité au travail (SST) » à préparer par l'entreprise avant le démarrage des travaux. <u>Ce plan doit être approuvé par l'UGP.</u> ✓ Rédiger et afficher les règlements intérieurs à appliquer au niveau de chaque installation et poste de travail 	Entreprise UGP MDC
	Risque d'incendie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer le plan de prévention et de lutte suivant : ✓ Organiser des séances de sensibilisation visant à inciter le personnel à l'abstinence sexuelle ✓ Inciter le personnel à faire du dépistage gratuit et volontaire, tout en gardant leur anonymat. ✓ Approvisionner régulièrement et gratuitement le chantier de condoms 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Pairs éducateurs Personnel de santé CSB le plus proche Entreprise
	Risque de vol des biens et matériaux des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Clôturer et sécuriser le chantier : Installer des barrières, grillages ou murs pour limiter les accès. ✓ Contrôler les entrées et sorties : Mettre en place un système de badge ou un registre des visiteurs. ✓ Éclairer les zones sensibles : Un bon éclairage dissuade les vols, surtout la nuit. ✓ Installer des caméras de surveillance : Vidéoprotection pour surveiller les points sensibles. ✓ Présence d'un gardiennage : Faire appel à une société de sécurité ou à des vigiles 24h/24. 	Entreprise
Amenée des matériels et repli subséquent	Pollution déversement huile/carburant par	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer et mettre en œuvre un plan de lutte contre les déversements accidentels ✓ Acheter des fûts pour stocker les huiles de vidange et les sols contaminés. ✓ Aménager une aire d'entretien, de ravitaillement et de lavage de véhicules, l'équiper de dispositifs de récupération d'huiles. 	Entreprise

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées	Responsables
	Accidents de circulation	✓ Limiter la vitesse moyenne à 20 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habitations.	Entreprise
Recrutement du personnel	Frustration des locaux face aux personnels migrants	✓ Recruter de la main d'œuvre au niveau local ✓ Durant les recrutements, assurer une transparence de la procédure	Entreprise
	Risques liés à des actes VBG/EAS-HS		
	Risque de discrimination selon le genre		
Préparation des sites d'extraction	Perte de couverture végétale	✓ Bien délimiter les surfaces à défricher	Entreprise
	Risque de perturbation de l'écoulement naturel des eaux de ruissellement	✓ Choisir les emplacements et tracés des exutoires d'eaux de ruissellement de façon à réduire les risques d'érosion	
Phase d'exécution des travaux			
Démarrage des travaux	Non-respect des coutumes locales	✓ Organiser les cérémonies pour demander la bénédiction avant d'entamer les travaux.	Entreprise avec l'appui des chefs traditionnels
		✓ Organiser des séances de sensibilisation du personnel sur le respect des us et coutumes locales y compris les tabous et interdits.	Entreprise MDC
L'ensemble des travaux	Risque d'accident de travail	✓ Fournir des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats au personnel Conformément à la section 2.3 des directives EHS générales de la BM	Entreprise MDC
		✓ Planifier des séances de sensibilisation / formation « Santé et Sécurité au travail (SST) »	Entreprise MDC
	Gêne de la circulation	✓ Mettre en place des panneaux de signalisation	Entreprise MDC
		✓ Annoncer à l'avance les déviations	Entreprise MDC
	Accidents de circulation	✓ Limiter la vitesse moyenne à 20 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habitations. ✓ Mise en place de panneaux de signalisation ✓ Sanctionner les chauffeurs contrevenants ✓ Dotter la base vie d'équipe d'entretien des véhicules et engins ✓ Entretien des véhicules à des échéances régulières, et utilisation de pièces de rechange homologuées par les constructeurs afin de minimiser les risques potentiels d'accidents graves dus à la défaillance d'équipements ou à la rupture précoce de pièces ⁵ ✓ Elaboration d'un plan de gestion du trafic (Directive EHS sectorielles- Routes)	Entreprise MDC UGP

⁵ : Conformément aux Directives EHS générales : Santé et sécurité de la population

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées	Responsables
	Pollutions diverses :	<u>Mise en œuvre du plan de gestion des déchets</u> Mettre en place des zones de tri (Directive EHS générales, section 1.6)	Entreprise MDC UGP
	a- Pollution liées aux eaux usées et déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation des toilettes avec fosses septiques et interdire le rejet des eaux usées directement dans l'environnement. Ces fosses doivent être⁶ : <ul style="list-style-type: none"> - Correctement conçue et installée conformément aux directives et réglementations locales afin d'éviter tout risque pour la santé publique ou toute contamination des terres ou des nappes phréatiques. - Convenablement entretenue pour assurer un fonctionnement efficace. - Installée dans des zones où le potentiel de percolation dans le sol est suffisant pour la charge des eaux usées. - Installée dans des zones où le sol est stable est plat, correctement drainé et perméable, avec une séparation suffisante entre le champ d'épuration et la nappe phréatique ou autres eaux recevant les rejets 	Entreprise MDC
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des bennes de tri pour les différents types de déchets : plastiques, métaux, bois, gravats, déchets dangereux (Directives EHS générales, section 1.6) ✓ Évacuer régulièrement les déchets vers des centres de traitement agréés pour éviter leur accumulation. 	Entreprise MDC
b- Pollution par déversement huile/carburant		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre le plan de lutte contre les déversements accidentels ✓ Programmer et mettre en œuvre des séances de formation des opérateurs dans le domaine de la prévention des déversements (conformément aux Directives EHS générales) 	Entreprise MDC
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien continu et contrôle du bon état des installations mises en place avant le démarrage des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - les fûts pour stocker les huiles de vidange et les sols contaminés - aire d'entretien et de lavage de véhicules, l'équiper de dispositifs de récupération d'huiles. 	Entreprise MDC

⁶ : Conformément aux Directives EHS générales : Environnement, eau usée et qualité des eaux ambiantes

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées	Responsables
	c- Pollution de l'air et émissions de poussières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter les émissions de poussières en arrosant les pistes et les zones de chantier, surtout par temps sec. ✓ Minimiser la poussière émise par les sources de manutention (bandes transporteuses et bennes) avec l'emploi de couvertures et/ou d'équipements de contrôle ✓ Éviter les brûlages à l'air libre des déchets et privilégier leur évacuation vers des centres spécialisés. ✓ Entretenir régulièrement les engins et machines pour limiter les émissions de gaz polluants. ✓ Imposer l'utilisation de carburants propres et limiter le ralenti prolongé des moteurs des engins. 	Entreprise MDC
	d- Bruit	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exigence EHS : Limiter les activités bruyantes en période nocturne (Directives EHS générales-section 1.7) ✓ Travaux interdits entre 20 h et 6 h dans les zones habitées 	Entreprise MDC
Terrassement	Amorce d'érosion	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la remise en état du site considéré, dont le drainage des eaux de pluie 	Entreprise
	Destruction de la couverture végétale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter les surfaces à décaper, et reconstituer au fur et à mesure le couvert végétal en utilisant des espèces locales appropriées. 	Entreprise
	Risque d'arbres d'abattage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se conformer aux dispositions en vigueur ✓ Eviter les espèces protégées ✓ Les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le service des eaux et forêts en collaboration par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement. 	Entreprise MDC UGP
Travaux sur chaussée	Pollution déversement huile/carburant par	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre le plan de lutte contre les déversements accidentels ✓ Acheter des fûts pour stocker les huiles de vidange et les sols contaminés. ✓ Aménager une aire d'entretien et de lavage de véhicules, l'équiper de dispositifs de récupération d'huiles. 	Entreprise MDC

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées	Responsables
	Risque de conflits sociaux avec les propriétaires des biens impactés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer en amont la population de chaque zone du sous projet sur la nature des travaux, les zones concernées et les délais d'exécution. ✓ Désigner un point focal au sein du projet pour faciliter la communication et répondre rapidement aux doléances. ✓ Mettre en place un mécanisme de plaintes accessible et transparent pour gérer efficacement les réclamations. ✓ Eviter de causer des dommages aux infrastructures et aux biens privés limitrophes aux zones du sous projet. A défaut, assurer une juste compensation pour les pertes subies en respectant les réglementations en vigueur et en collaboration avec les autorités locales 	Entreprise MDC UGP
Travaux d'ouverture d'emprise pour piste	Risque d'arbres d'abattage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se conformer aux dispositions en vigueur ✓ Eviter les espèces protégées ✓ Les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le service des eaux et forêts en collaboration par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement. 	Entreprise MDC UGP
Phase de repli			
Repli de chantier	Pollutions diverses au niveau des installations et les différents postes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecter et éliminer tous les déchets de chantier avant repli ✓ Retirer tous les déchets solides (gravats, ferrailles, bois, plastiques, etc.) et assurer leur acheminement vers les sites de décharges approuvés et acceptés par l'UGP ✓ Remplir les fosses à ordures et latrines de chaux vifs avant rebouchage ✓ Évacuer les matériaux excédentaires et les résidus de chantier pour éviter l'encombrement et la pollution des sols ✓ Nettoyer les zones impactées par les activités du chantier (huiles, hydrocarbures, ciment, etc.) en rassemblant les sols contaminés dans des sacs plastiques et leur acheminement vers les sites de décharges approuvés et acceptés par l'UGP 	Entreprise MDC UGP

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées	Responsables
Repli du matériel et des équipements	Risques d'accident de la route	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planifier le repli avec un calendrier précis et des responsabilités bien définies ✓ Maintenir les EPI obligatoires (casques, gilets, gants, chaussures de sécurité) jusqu'à la fin du chantier ✓ Former et sensibiliser les travailleurs aux risques liés au démontage et au transport des équipements ✓ Utiliser des équipements de levage et de transport adaptés pour éviter les chutes et renversements. ✓ Vérifier l'état des engins et outils avant leur utilisation. ✓ Éviter le démontage précipité et procéder par étapes sécurisées Limiter l'accès au site pendant le repli pour éviter tout accident impliquant des riverains ou des travailleurs non autorisés. ✓ Signaler et baliser les zones dangereuses (fosses ouvertes, câbles, équipements en cours de démontage) 	Entreprise MDC
Remise en état des sites	Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un endroit idéal pour leur développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne jamais laisser des plateformes excavées sur les sites des travaux 	Entreprise
	Altération du paysage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réensemencer et reboiser les zones végétales endommagées en utilisant des espèces locales adaptées. 	Entreprise MDC UGP
	Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise en état des sites dont le drainage des eaux de pluies ✓ Remblayer et niveler les terrains dégradés pour éviter les affaissements et les risques d'érosion. ✓ Réhabiliter les zones de stockage temporaire et les carrières éventuelles utilisées durant les travaux. 	Entreprise MDC
	Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabiliser les berges et talus pour limiter les risques d'érosion et d'effondrement. 	Entreprise MDC
Phase d'exploitation des pistes réhabilitées			
Circulation accrue de véhicules	Risques d'accidents de circulation liés à la circulation accrue de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien des signalisations routières : signalisation d'approche, (signalisation du danger, signalisation des mesures, signalisation de position, signalisation de fin de prescription). 	Communes
Vitesse de déplacement	Risques d'accidents de circulation causés par les excès de vitesse ou de charge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respect du Code la Route ✓ Respect de la vitesse limite 	Utilisateurs de la pistes

9.4.8.2. Cas des sites d'extraction

Les mesures d'atténuation des impacts négatifs liés aux travaux aux sites d'extraction sont récapitulées au tableau suivant.

Tableau n° 30 : Les mesures d'atténuation des impacts négatifs des travaux d'extraction de matériaux

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées
Phase préparatoire		
Amenée des engins et camions	Accidents de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien des véhicules à des échéances régulières, et utilisation de pièces de rechange homologuées par les constructeurs afin de minimiser les risques d'accidents graves dus à la défaillance d'équipements ou à la rupture précoce de pièces ✓ Elaboration d'un plan de gestion du trafic (Directive EHS sectorielles- Routes) ✓ Limiter la vitesse moyenne à 20 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habitations. ✓ Mettre en place de panneaux de signalisation à l'entrée de chaque site d'extraction ✓ Sanctionner les chauffeurs contrevenants
Recrutement du personnel	Frustration des locaux face au personnel migrant	<p>Recruter de la main d'œuvre au niveau local Durant les recrutements, assurer une transparence de la procédure Informer à l'avance la population sur le sous projet et le calendrier d'intervention sur site Choisir un emplacement pour la base-vie au moins à 500 m des zones d'habitations et des cours d'eau naturels</p>
Préparation du site	Destruction de couverture végétale	<p>Limiter le nettoyage / défrichement au strict nécessaire Collecter le top sol afin de pouvoir l'utiliser durant la remise en état du site considéré</p>
Phase d'exécution des extractions		
L'ensemble des travaux	Risque d'accident de travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats au personnel. ✓ Planifier des séances de sensibilisation / formation « Santé et Sécurité au travail (SST) » de tous les ouvriers du chantier
	Gène de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des panneaux de signalisation ✓ Annoncer à l'avance les déviations
	Accidents de circulation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter la vitesse moyenne à 20 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habitations. ✓ Mise en place de panneaux de signalisation ✓ Sanctionner les chauffeurs contrevenants ✓ Dotter la base vie d'équipe d'entretien des véhicules et engins
	Pollutions diverses :	<u>Mise en œuvre du plan de gestion des déchets</u> qui doit comprendre au moins les mesures citées ci-dessous :
	a- Pollution liées aux eaux usées et déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation des toilettes avec fosses septiques et éviter le rejet des eaux usées directement dans l'environnement

Activités d'impact	Sources	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des bennes de tri pour les différents types de déchets (plastiques, métaux, bois, gravats, déchets dangereux) ✓ Évacuer régulièrement les déchets vers des centres de traitement agréés pour éviter leur accumulation.
	b- Pollution par déversement huile/carburant		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre le plan de lutte contre les déversements accidentels ✓ Entretien continu et contrôle du bon état des installations mises en place avant le démarrage des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - les fûts pour stocker les huiles de vidange et les sols contaminés. - aire d'entretien et de lavage de véhicules, l'équiper de dispositifs de récupération d'huiles.
	c- Pollution de l'air et émissions de poussières		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter les émissions de poussières au niveau des équipements de transformation (par exemple, concasseurs, broyeurs et tamis) au moyen de capteurs, en utilisant des traitements par voie humide ou par aspersions d'eau/arrosage ✓ Bien compacter les pistes construites sur le site, les entretenir et les reniveler périodiquement ✓ Mettre en place un système d'aspersion ou de canons à eau (par des produits hygroscopiques tels que le chlorure de calcium et des liants chimiques-naturels des sols) pour arroser et traiter la surface des pistes et les stocks de matériaux exposés à l'air libre ✓ Adopter des procédures pour limiter la hauteur de largage des matériaux ✓ Planifier les opérations de défrichement d'enlèvement de la terre végétale et des matériaux excédentaires, l'emplacement des voies de desserte, des décharges et des aires de stockage tenant compte des facteurs météorologiques (les précipitations, la température, la direction et la vitesse du vent) et de la localisation des milieux récepteurs sensibles ✓ Couvrir les produits d'extraction de bâches lors des transports. ✓ Éviter les brûlages à l'air libre des déchets et privilégier leur évacuation vers des centres spécialisés. ✓ Entretenir régulièrement les engins et machines pour limiter les émissions de gaz polluants. ✓ Imposer l'utilisation de carburants propres et limiter le ralenti prolongé des moteurs des engins.
	Pollution sonore (bruit)		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir un plan de circulation optimal des véhicules à l'intérieur du site, en particulier pour réduire le plus possible l'utilisation de la marche arrière (et, donc, le bruit des avertisseurs de marche arrière) et pour accroître au maximum les distances entre les véhicules et les milieux récepteurs fragiles les plus proches ;

Activités sources d'impact	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées
	Découverte fortuite de ressources culturelles	<p>Suivre les instructions suivantes :</p> <p>1- Arrêter les activités de construction dans le lieu de la découverte naturelle ;</p> <p>2- Délimiter le site ou la zone de découverte ;</p> <p>3- Sécuriser le site pour éviter tout dommage ou perte d'objets amovibles. En cas de découverte d'antiquités amovibles ou des restes sensibles, un gardien de nuit doit être présent jusqu'à ce que les autorités locales responsables la relève ;</p> <p>4- Aviser l'ingénieur de surveillance qui, à son tour informera les autorités locales responsables immédiatement (dans les 24 heures ou moins)</p> <p>5- Les autorités locales responsables seraient en charge de la protection et la préservation du site avant de décider sur les procédures ultérieures appropriées à prendre...etc.</p> <p>6- Ne continuer les travaux qu'après avoir mis en œuvre les solutions requises et après ordre de reprise des travaux par le maître d'ouvrage</p>
	Amorce d'érosion	<p>Stocker à part la terre végétale de chaque site</p> <p>Pour faciliter la percolation de l'eau, régaler au fur et à mesure les matériaux de découverte et les terres végétales</p> <p>Garder les écoulements naturels antérieurs</p> <p>Répartir et dissimuler les gros blocs rocheux non utilisés</p> <p>Aménager des fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres régaliées</p> <p>Aménager des fossés de récupération des eaux de ruissellement.</p>
	Destruction de couverture végétale	<p>Limiter le nettoyage / défrichement au strict nécessaire</p> <p>Collecter le top sol afin de pouvoir l'utiliser durant la remise en état du site considéré</p>
	Dans le cas d'exploitation d'une carrière pour produits rocheux avec abattage à l'explosif : Risques liés au stockage, à la manipulation et à l'abattage à l'explosif	<p>Préparer et mettre en œuvre un Plan d'exploitation de la Carrière</p> <p>Durant la sélection de la carrière : veiller à ce qu'une distance de sécurité soit respectée pour les abattages à l'explosif (cette distance est variable en fonction des charges utilisées)</p> <p>Pour des raisons de sécurité : stocker les explosifs au niveau du camp militaire le plus proche (signature d'une convention)</p>
Circulation et entretien des matériels roulants	Accidents liés à l'unité de concassage de rocher, aux opérations de chargement des camions, aux défaillances techniques, ...	<p>Mettre des panneaux « Danger » sur les équipements à risques</p> <p>Assurer le port d'EPI par les ouvriers</p>
Phase de repli		
Démolition des baraquements provisoires	Risques de pollution	Démanteler toutes constructions provisoires et nettoyer les sites

Activités d'impact sources	Impacts potentiels identifiés	Mesures proposées
Remise en état du site	Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un endroit idéal pour leur développement	Ne jamais laisser des plateformes excavées sur un site d'extraction
	Altération du paysage	Assurer la remise en état du site d'extraction considéré Enlever le sol superficiel, les morts-terrains et les matériaux de qualité inférieure, les stocker près du site et les préserver de manière adéquate en vue de la réhabilitation du site Démanteler les trous d'exploitation, les routes provisoires (pistes à l'intérieur du site et voies d'accès), les bâtiments, les installations et les structures qui ne présentent plus d'intérêt, et remettre les sols en état; rétablir le régime hydrologique de manière à ce que le taux de ruissellement retrouve le niveau qu'il avait avant l'exploitation du site
	Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	✓ Remise en état des sites dont le drainage des eaux de pluies ✓ Remblayer et niveler les terrains dégradés pour éviter les affaissements et les risques d'érosion. ✓ Réhabiliter les zones de stockage temporaire et les carrières éventuelles utilisées durant les travaux.
	Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	✓ Stabiliser les berges et talus pour limiter les risques d'érosion et d'effondrement.

9.4.9. Mesures spécifiques

9.4.9.1. Procédure à suivre en cas de découverte fortuite de sites archéologiques ou historiques

Si au cours de la mise en œuvre des activités du sous projet, on découvre accidentellement des sites archéologiques, des sites historiques, des restes, et des objets, y compris des cimetières et / ou des tombes individuelles, l'entreprise doit :

- Arrêter les activités de construction dans la zone de découverte fortuite ;
- Délimiter le site de découverte ;
- Sécuriser le site pour éviter tout dommage ou perte d'objets amovibles. En cas d'antiquités amovibles ou des restes sensibles, un gardien de nuit doit être présent jusqu'à ce que les autorités locales responsables prennent le relais ;
- Aviser le superviseur ou l'autorité chargé de contrôle des travaux, qui à son tour informera les autorités locales responsables (moins de 24 heures).
- Contacter les autorités locales, qui seraient chargés de la protection et la préservation du site avant de décider sur les procédures appropriées à suivre. Cela nécessiterait une évaluation préliminaire des découvertes à réaliser par les archéologues du ministère en charge de la culture (dans les 72 heures).
- La signification et l'importance des résultats doivent être évaluées en fonction des divers critères pertinents pour le patrimoine culturel, dont les valeurs esthétiques, historiques, scientifiques ou de recherches, sociales et économiques.

- Veiller à ce que les décisions sur la façon de gérer la découverte soit prises par les autorités responsables et/ou le Ministère en charge de la Culture. Cela pourrait inclure des changements dans le plan (comme quand la découverte est un reste inamovible d'une importance culturelle ou archéologique) de conservation, de préservation, de restauration et de récupération.
- Les travaux ne reprendront qu'après une autorisation donnée par les autorités locales compétentes et/ou le Ministère en charge de la Culture selon le cas.

9.4.9.2. La gestion des matériaux inertes

Les matériaux sans emploi, issus des déblais et purges seront stockés en des lieux de dépôt approuvés par la mission de contrôle et surveillance (MdC) des travaux, en accord avec les autorités locales et/ou les propriétaires des terrains, sur des emplacements sensiblement plats.

Ces matériaux seront, au besoin, arrimés et ne devront provoquer la moindre gêne ni à l'écoulement des eaux de toutes natures ni à l'accès et à la visibilité des pistes, chemins et propriétés riveraines.

Les débris issus des activités de terrassement peuvent être utilisés comme remblais d'ouvrages ou valorisés pour l'amélioration d'autres voies d'accès communales en consultation de l'autorité locale.

9.4.9.3. Mesures pour les impacts résiduels

Des impacts résiduels peuvent subsister, même après la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées. Néanmoins, si ces dernières sont mises en œuvre d'une façon adéquate, les impacts résiduels devraient rester à des niveaux acceptables. Les impacts résiduels les plus susceptibles de subsister sont les suivants :

❖ Accidents de travail

Un objectif « zéro accident » est toujours de mise. Toutefois, c'est une situation rarement atteinte. Sachant que les accidents sont plus importants lorsque le personnel travaille sans arrêt, il est important de respecter les horaires de travail réglementaire autant que possible.

❖ Pour les sites d'extraction

Chaque site d'extraction est prévu pour être remis en état après les travaux. Si les sites prévus pour l'extraction de remblais appartiennent à des privés, il est primordial de respecter les exigences du propriétaire pendant la remise en état du lieu.

Pour la carrière, il faut respecter les quantités de matériaux prévus ainsi que l'emplacement exact de la zone autorisée. La réception technique en tiendra compte pour assurer que le chantier est en règle.

Divers types d'accident sont susceptibles de se produire durant l'exécution du chantier. Ils sont groupés dans le tableau ci-après suivant les sources, à titre non exhaustif.

Tableau n° 31 : Les mesures de prévention des accidents

Types d'accidents possibles	Mesures recommandées
Risques d'accidents technologiques	
Risques de blessure durant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI) adaptés à chaque poste de travail⁷ • Effectuer un bon entretien des équipements de protection personnelles y compris nettoyage et remplacement en cas de besoin. • Communiquer et mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention prévues pour les ouvriers • Mettre à la disposition du chantier une trousse de premier soin, une boîte à pharmacie, un personnel médical⁸ (infirmier, ou secouriste) • Sanctionner les récalcitrants selon les étapes ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} avertissement - 2^{ème} avertissement - Suspension temporaire - Licenciement
Risques d'incendie au niveau de la Base-vie	
Incendie involontaire ou acte criminel	<ul style="list-style-type: none"> • Accès interdit sans motif de service • Pas de feu nu à côté du lieu de stockage de produits inflammables (hydrocarbures) • Organiser au moins 2 séances de simulation d'une lutte contre un début d'incendie. • Mettre des extincteurs à poudre ABC au niveau de chaque camp de chantier et former les employés à leur usage
Stockage de produits	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le stockage des produits de façon à éviter des incompatibilités
Démarche en cas d'accident	
Au niveau de la Base-vie	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le supérieur direct. • Utiliser le kit de premiers soins : <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'hémorragie : <ul style="list-style-type: none"> i) Effectuer en premier intention un pansement compressif avec des compresses propres ; ii) Au cas où le garrot⁹ constitue le seul moyen possible : après la pose du garrot (noter l'heure exacte de la pose), effectuer un desserrage toutes les 15 mn et reposer le garrot après. Pendant le desserrage effectuer une compression sur la plaie. iii) Garroter seulement en cas d'amputation ; - Désinfecter la plaie ; • Amener le blessé au CSB le plus proche • Informer l'UGP - FSRP

⁷ : conformément aux directives environnementales, sanitaires et sécuritaires – Directives générales, Hygiène et sécurité au travail (section 2.7)

⁸ : section 3.7 (services médicaux) des Directives générales EHS

⁹ Le garrot peut être seulement utilisé au niveau des membres. Ne jamais mettre de garrot au niveau de la tête, du cou

Types d'accidents possibles	Mesures recommandées
Au chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le conducteur de chantier • Prodiguer des premiers soins en intervention d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'hémorragie : <ul style="list-style-type: none"> i) Effectuer en premier intention un pansement compressif avec des compresses propres ; ii) Au cas où le garrot constitue le seul moyen possible : après la pose du garrot (noter l'heure exacte de la pose), effectuer un desserrage toutes les 15 mn et reposer le garrot après. Pendant le desserrage effectuer une compression sur la plaie. iii) Garroter Seulement en cas d'amputation ; - Désinfecter la plaie ; • Amener le blessé au CSB le plus proche • Informer l'UGP - FSRP

10. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

10.1. Objectifs du PGES

Pour éviter et/ou minimiser les nuisances, plusieurs mesures sont à appliquer par les organismes concernés pendant la phase d'exécution ainsi que durant l'exploitation des pistes objet de l'étude. Ces mesures font l'objet d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ce plan englobe les différentes recommandations et mesures d'atténuation ou de compensation des impacts du sous projet sur l'environnement naturel et social, et précise les acteurs concernés, les indicateurs de suivi, les lieux d'intervention et le calendrier d'exécution des tâches. Plus spécifiquement, le PGES vise à :

- Mettre le sous projet en conformité avec les exigences légales nationales applicables en matière environnementale et sociale,
- Décrire les mesures d'atténuation, de suivi, de consultation, ainsi que les mesures institutionnelles requises pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts positifs ;
- Proposer des actions en vue d'améliorer l'acceptabilité sociale et environnementale du sous projet ;
- Formuler des indicateurs de suivi des impacts selon les phases du sous projet (travaux et exploitation) ;

Estimer les coûts d'implémentation des mesures et des dispositions proposées.

La mise en œuvre effective du PGES devrait permettre d'atténuer les impacts négatifs du sous projet, de bonifier les impacts positifs et éventuellement de compenser les impacts résiduels.

Un tableau récapitulatif en résumé à ce chapitre qui présente les risques éventuels du sous projet sur l'environnement naturel et humain, les mesures d'atténuations, les acteurs, l'indicateur de suivi et l'investissement à engager pour ces mesures.

10.2. Plan de surveillance environnementale et sociale

Ce Plan est axé sur la mise en œuvre effective des mesures ci-dessus :

- L'UGP/FSRP-KM et la Mission de Contrôle / Surveillance du chantier (MdC) s'assureront de la mise en œuvre effective du PGES par les entreprises qui effectueront les travaux de construction

- Toutes les rencontres formelles avec les riverains ainsi que toutes les autres actions feront l'objet d'un PV et seront consignées dans le Journal de chantier.

Pour les besoins de la surveillance environnementale et sociale, ces mesures sont regroupées comme suit :

❖ **Collaboration avec les autorités locales compétentes**

Pour une bonne intégration sociale du sous projet de réhabilitation des 13 pistes étudiées, la collaboration avec les autorités locales s'avère primordiale. Si applicable, les cérémonies traditionnelles seront obligatoires avant de débuter les travaux. Elles seront déterminées avec les autorités traditionnelles et administratives locales.

❖ **Protection du personnel et des riverains**

Information et Sensibilisation

L'entreprise contactera et collaborera avec les Centres de Santé existants sur place. Il est donc nécessaire que le spécialiste en Environnement Hygiène Sécurité, (EHS) de l'entreprise contractante organise des séances de sensibilisation et d'information aux employés recrutés en matière d'IST et du VIH/SIDA ainsi que sur le comportement sexuel responsable ; et de même sur les risques et les mesures de prise en charge en cas d'EAS et HS. Il en est de même sur le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) du sous projet. Les supports de formation sur les IST et VIH/SIDA utilisés seront les mêmes que ceux du Programme National SIDA.

Des préservatifs doivent être mis à la disposition gratuite du personnel de la base-vie. De même du désinfectant sera disponible à l'accès du bureau et/ou local de service.

Information de la population

Étant donné que les chantiers se trouvent en milieu rural, il est nécessaire d'informer la population riveraine sur le début, la durée des travaux, le Code de Conduite du chantier ainsi que les autres mesures à prendre pour qu'ils puissent prendre les mesures adéquates.

❖ **Registre des Plaintes**

Des cahiers d'enregistrement de plaintes doivent être déposés au niveau des Communes urbaines (auprès des chefs de village), et au niveau de la base vie du sous projet avant la mise en œuvre des travaux. Ces cahiers permettront de récolter les doléances relatives aux travaux de construction dont les spécialistes en social de l'entreprise ainsi que de la MdC iront relever, une fois par semaine, les inscriptions sur ces cahiers, et en tiendront compte le cas échéant dans le programme d'atténuation des impacts.

La population de la zone doit être informée sur la disponibilité de ces registres.

❖ **Maîtrise des Nuisances Sonores**

Ces nuisances sont provoquées par le bruit des équipements pouvant causer des problèmes auditifs au niveau des travailleurs et des riverains. Tous les travaux de nuit ne pourront se faire que sur autorisation préalable des Autorités Locales concernées Compétentes ; et qu'il faut respecter les horaires de travail.

10.3. Plan de gestion environnementale et sociale du sous projet

Il est présenté dans le tableau suivant :

Tableau n° 32 : Plan de Gestion Environnementale et sociale du sous projet – Travaux de réhabilitation des pistes

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Phase installation du chantier (pré-travaux)							
Pollutions liées aux eaux usées et déchets de la base-vie	Interdire le rejet direct des eaux usées dans l'environnement et aménager des toilettes à fosses perdues	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	Existence de latrine respectant les normes	Journal de chantier	Au début des travaux	Entreprise	Pas de défécation à l'air libre Pas de contamination des eaux de surface par les EU
	Aménager des puisards d'absorption		Emplacement de la base -vie loin des cours d'eau et d'habitation	Visite de terrain		Entreprise Emplacement approuvé par la Mdc et l'UGP	
	Choisir un emplacement pour la base-vie au moins à 500 m des cours d'eau naturels			Rapport Contrôle et Surveillance des travaux		Entreprise Plan approuvé par la Mdc et l'UGP	
	Concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets de la base-vie.						
Destruction de la couverture végétale (perte d'espèces biologiques)	✓ Bien délimiter les surfaces à défricher ✓ Eviter autant que possible de couper des arbres	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	✓ Nombre et type de bois coupé ✓ Nombre de plants d'arbres de diamètre supérieur à 10 cm coupés	Journal de chantier	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP En collaboration avec la DGEF	Impact limité à la stricte emprise du sous projet
	✓ Durant les travaux sur des tronçons qui traversent des forêts, limiter la vitesse à 20 km/h afin de ne pas risquer d'écraser des espèces animales rampantes		✓ Tracé de la piste versus localisation des forêts				
Proliférations des rats et moustiques	Nettoyer les sites et ses environs immédiats, et éviter la stagnation d'eaux	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	Site des travaux et base vie propre	Observation du site	Au début et tout au long des travaux	Entreprise	Site propre

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
VBG, EAS et HS potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire signer un code de conduite individuelle pour chaque membre du personnel ✓ Sensibiliser la communauté au sujet des risques de VBG/EAS/HS liés au chantier et les mesures préventives à mettre en place, Ce sujet fait partie d'un plan de sensibilisation / formation « Santé et Sécurité au travail (SST) » à préparer par l'entreprise avant le démarrage des travaux. Ce plan doit être approuvé par l'UGP. Rédiger et afficher les règlements intérieurs à appliquer au niveau de chaque installation et poste de travail 	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de personnel ayant signé le code de conduite ✓ Nombre de cas de VBG/VCE/HS/EAS 	Rapport Contrôle et Surveillance des travaux PV de sensibilisation Fiche de présence Observation directe des affiches au niveau de la base vie	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP En collaboration avec l'inspection de travail	0 cas de VBG, EAS et HS
Propagation des maladies : IST, VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer le plan de prévention et de lutte suivant : ✓ Organiser des séances de sensibilisation visant à inciter le personnel à l'abstinence sexuelle ✓ Inciter le personnel à faire du dépistage gratuit et volontaire, tout en gardant leur anonymat. ✓ Approvisionner régulièrement et gratuitement le chantier de condoms 	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de séances de sensibilisation tenues ✓ Nombre de participants ✓ Nombre de personnes ayant fait le dépistage ✓ Nombre de condoms distribués 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PV de sensibilisation ✓ Fiche de présence ✓ Existence de boîte de préservatif à la base vie ✓ Nombre de DLM ✓ Registre de distribution de préservatifs 	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP En collaboration avec le ministère chargée de la santé	0 malades
Risque d'incendie	Installer un nombre suffisant d'extincteurs à poudre ABC et		✓ Nombre d'extincteurs mises à disposition du			Entreprise contrôlée par la	0 incendie

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	non périmés dans les magasins de stockage Former les gardiens et le responsable HSE sur l'utilisation des extincteurs	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	chantier <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de départs d'incendie	Journal de chantier Observation sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Mdc surveillée par l'UGP	
Risque de vol des biens et matériaux des entreprises	<input checked="" type="checkbox"/> Clôturer et sécuriser le chantier : Installer des barrières, grillages ou murs pour limiter les accès. <input checked="" type="checkbox"/> Contrôler les entrées et sorties : Mettre en place un système de badge ou un registre des visiteurs. <input checked="" type="checkbox"/> Éclairer les zones sensibles : Un bon éclairage dissuade les vols, surtout la nuit. <input checked="" type="checkbox"/> Installer des caméras de surveillance : Vidéoprotection pour surveiller les points sensibles. <input checked="" type="checkbox"/> Présence d'un gardiennage : Faire appel à une société de sécurité ou à des vigiles 24h/24.	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	<input checked="" type="checkbox"/> Nombre de gardiens recrutés <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de caméra installés	Observation sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Entreprisecontrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 cas de vols
Pollution par déversement huile/carburant	Préparer et mettre en œuvre un plan de lutte contre les déversements accidentels (PLDA) Acheter des fûts pour stocker les huiles de vidange et les sols contaminés.	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	Existence du Plan lutte contre les déversements accidentels Nombre de fûts de stockage de carburant	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Sites des travaux propres PLDA fonctionnel

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	Aménager une aire d'entretien, de ravitaillement et de lavage de véhicules, l'équiper de dispositifs de récupération d'huiles.		Nombre de bacs/fûts de stockage d'huile de vidange	Observation sur terrain aux sites des travaux			
Accidents de circulation (lors de l'acheminement des engins et du transport des matériaux et équipements)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter la vitesse moyenne à 20 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habitations. ✓ Mettre en place des panneaux de signalisation ✓ Sanctionner les chauffeurs contrevenants ✓ Doter la base vie d'équipe d'entretien des véhicules et engins 	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de panneaux de signalisation installés ✓ Nombre de chauffeurs sanctionnés ✓ Nombre d'accidents de la route durant l'aménée des matériaux et équipements 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation sur terrain aux sites des travaux	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 cas d'accident de circulation
Frustration des locaux face aux personnels migrants Risque de discrimination selon le genre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recruter de la main d'œuvre au niveau local ✓ Durant les recrutements, assurer une transparence de la procédure 	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'emplois totaux ✓ Nombre d'emplois locaux ✓ Nombre de plaintes sur les recrutements ✓ Nombre de femmes recrutées 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 conflits
Risque de perturbation de l'écoulement naturel des eaux de ruissellement	✓ Choisir les emplacements et tracés des exutoires d'eaux de ruissellement de façon à réduire les risques d'érosion		Nombre de cours d'eau déviés	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Entourage de la base vie bien drainé sans érosion
Phase d'exécution des travaux							

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Non-respect des coutumes locales	✓ Organiser les cérémonies pour demander la bénédiction avant d'entamer les travaux.	Inclus dans le coût du sous projet	Nombre de cérémonie de bénédiction tenues	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux	Au début des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 conflits
	✓ Organiser des séances de sensibilisation du personnel sur le respect des us et coutumes locales y compris les tabous et interdits.		Nombre de séances de sensibilisation PV des réunion Liste des présents		Au début et tout au long des travaux		
	✓ Dépôt d'un registre de plaintes auprès des chefs villages et au niveau de la base vie		Nombre de registre de plaintes déposés	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au début des travaux		
Risque d'accident de travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification et fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI) adaptés à chaque poste de travail ✓ Effectuer un bon entretien des équipements de protection personnelles y compris nettoyage et remplacement en cas de besoin. ✓ Communiquer et mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention prévues pour les ouvriers ✓ Mettre à la disposition du chantier une trousse de premier soin, une boîte à pharmacie, un personnel médical (infirmier, ou secouriste) 	Inclus dans le coût du sous projet	Nombre d'EPI fournis	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 cas d'accident

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	✓ Planifier des séances de sensibilisation / formation « Santé et Sécurité au travail (SST) »		Nombre de séances de sensibilisation PV des réunion Liste des présents				
Gène de la circulation	✓ Mettre en place des panneaux de signalisation	Inclus dans le coût du sous projet	Nombre de panneaux de signalisation installés Nombre d'annonce affiché	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 conflits
	✓ Annoncer à l'avance les déviations						
Accidents de circulation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter la vitesse moyenne à 20 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habitations. ✓ Mise en place de panneaux de signalisation ✓ Sanctionner les chauffeurs contrevéniants ✓ Doter la base vie d'équipe d'entretien des véhicules et engins ✓ Entretien des véhicules à des échéances régulières, et utilisation de pièces de rechange homologuées par les constructeurs afin de minimiser les risques potentiels d'accidents graves dus à la défaillance d'équipements ou à la rupture précoce de pièces ✓ Elaboration d'un plan de gestion du trafic (Directive EHS sectorielles- Routes) 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de panneaux de signalisation installés ✓ Nombre de chauffeurs sanctionnés 	<ul style="list-style-type: none"> Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain 	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 accidents

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Pollutions diverses :	<u>Mise en œuvre du plan de gestion des déchets</u> Mettre en place des zones de tri (Directive EHS générales, section 1.6)		✓ Existence d'un PGD				
a- Pollution liées aux eaux usées et déchets	Utilisation des toilettes avec fosses septiques et interdire le rejet des eaux usées directement dans l'environnement. Ces fosses doivent être : <ul style="list-style-type: none"> - Correctement conçue et installée conformément aux directives et réglementations locales afin d'éviter tout risque pour la santé publique ou toute contamination des terres ou des nappes phréatiques. - Convenablement entretenue pour assurer un fonctionnement efficace. - Installée dans des zones où le potentiel de percolation dans le sol est suffisant pour la charge des eaux usées. - Installée dans des zones où le sol est stable est plat, correctement drainé et perméable, avec une séparation suffisante entre le champ d'épuration et la nappe phréatique ou autres eaux recevant les rejets 	Inclus dans le coût du sous projet	✓ Absence de rejet d'EU en pleine nature ✓ Existence de fosse septique ✓ Nombre de bacs à ordures ✓ Nombre de fois où les eaux usées ont débordé ✓ Volume de déchets non collecté ✓ Nombre de plaintes sur la base vie	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Sites de travaux propres

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des bennes de tri pour les différents types de déchets (plastiques, métaux, bois, gravats, déchets dangereux) ✓ Évacuer régulièrement les déchets vers des sites de décharges ou des centres de traitement agréés pour éviter leur accumulation. 						
b- Pollution par déversement huile/carburant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre le plan de lutte contre les déversements accidentels ✓ Entretien continu et contrôle du bon état des installations mises en place avant le démarrage des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - les fûts pour stocker les huiles de vidange et les sols contaminés. - aire d'entretien et de lavage de véhicules, l'équiper de dispositifs de récupération d'huiles. ✓ Programmer et mettre en œuvre des séances de formation des opérateurs dans le domaine de la prévention des déversements (conformément aux Directives EHS générales) 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un PLDA ✓ Nombre de fûts de stockage de carburant ✓ Nombre de bacs/fûts de stockage d'huile de vidange ✓ Nombre de séances de formation effectuées PV des réunions et listes des présents 				
c- Pollution de l'air et émissions de poussières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arroser les aires de travail et limiter la vitesse de circulation ✓ Limiter les émissions de poussières en arrosant les pistes et les zones de chantier, surtout 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de plaintes des riverains sur la qualité de l'air ✓ Existence de plan de circulation et d'entretien 				

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	<p>par temps sec.</p> <p>✓ Minimiser la poussière émise par les sources de manutention (bandes transporteuses et bennes) avec l'emploi de couvertures et/ou d'équipements de contrôle</p> <p>✓ Éviter les brûlages à l'air libre des déchets et privilégier leur évacuation vers des centres spécialisés.</p> <p>✓ Entretenir régulièrement les engins et machines pour limiter les émissions de gaz polluants.</p> <p>✓ Imposer l'utilisation de carburants propres et limiter le ralenti prolongé des moteurs des engins.</p>		<p>des véhicules de chantier</p> <p>✓ Existence de fiches d'entretien des véhicules</p> <p>✓ Existence de camions bâchés</p>				
d- Bruit (pollution sonore)	<p>✓ Exigence EHS : Limiter les activités bruyantes en période nocturne (Directives EHS générales- section 1.7)</p> <p>✓ Travaux interdits entre 20 h et 6 h dans les zones habitées</p>	Inclus dans le coût du sous projet	<p>Nombre de plainte des riverains à causes du bruit généré par les travaux</p>	<p>Journal de chantier</p> <p>Rapport Contrôle et Surveillance des travaux</p> <p>Observation directe sur terrain</p>	<p>Au début et tout au long des travaux</p>	<p>Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP</p>	<p>Minimum de dérangement à cause des bruits</p>
Compactage du sol, et augmentation du risque d'érosion par le défrichement de la végétation	<p>✓ Assurer la remise en état du site considéré, dont le drainage des eaux de pluie</p>	Inclus dans le coût du sous projet	<p>Surface engazonnée / boisée</p>	<p>Journal de chantier</p> <p>Rapport Contrôle et Surveillance des travaux</p> <p>Observation directe sur terrain</p>	<p>A la fin des travaux</p>	<p>Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP et DGEF</p>	<p>Paysage rétabli en fin de chantier</p>
Destruktion de la couverture végétale	<p>✓ Respecter les surfaces à décapier, et reconstituer au fur et à mesure le couvert végétal en</p>						

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	utilisant des espèces locales appropriées.						
Risque d'abattage d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Se conformer aux dispositions en vigueur <input checked="" type="checkbox"/> Eviter les espèces protégées <input checked="" type="checkbox"/> Les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le service des eaux et forêts en collaboration par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement. 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation acquise pour coupure d'arbre <input checked="" type="checkbox"/> Nombre et types d'arbres coupés <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des arbres abattus par la population locale 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au cours des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP et DGEF	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 0 arbres sacrés abattu <input checked="" type="checkbox"/> 0 arbre endémique abattu
Risque d'impacts sur des propriétés privées (clôtures, maisons, terres)	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Informer en amont la population des différentes zones du sous projet sur la nature des travaux, les zones concernées et les délais d'exécution. <input checked="" type="checkbox"/> Désigner un point focal au sein du projet pour faciliter la communication et répondre rapidement aux doléances. <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place un mécanisme de plaintes accessible et transparent pour gérer efficacement les réclamations. <input checked="" type="checkbox"/> Eviter de causer des dommages aux infrastructures et 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de missions d'information effectuées <input checked="" type="checkbox"/> Liste de présents <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de plaintes enregistrées pour perte de biens 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain Registre des plaintes	Au cours des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 0 conflit <input checked="" type="checkbox"/> 0 plainte

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	aux biens privés limitrophes aux zones du sous projet. A défaut, assurer une juste compensation pour les pertes subies en respectant les réglementations en vigueur et en collaboration avec les autorités locales						
Risques de conflits sociaux liés aux utilisations de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer une bonne transparence ✓ L'entreprise devra identifier des sources alternatives d'approvisionnement, telles que l'acheminement par camions-citernes depuis des zones moins sensibles, ou l'utilisation d'eau non potable (ex. eaux saumâtres ou de mer avec traitement adapté). ✓ L'approvisionnement en eau pour le chantier (centrales à béton, arrosage, camps de base) ne devra en aucun cas empiéter sur les ressources utilisées par les communautés locales sans une étude de capacité préalable et une autorisation formelle des parties concernées (autorités locales, services techniques, représentants communautaires). Un inventaire des ressources en eau disponible au niveau de chaque zone d'intervention est présenté au tableau n°12 ✓ Préparer et mettre en oeuvre 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Provenance et volumes d'eau utilisés par site de chantier (registre mensuel). ✓ Nombre de plaintes liées à l'utilisation de l'eau par le sous projet ✓ Nombre d'accords de partage d'eau formalisés avec les communautés locales 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain Registre des plaintes	Au cours des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 0 conflit ✓ 0 plainte

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	<p>un Règlement intérieur pour les usagers de l'eau</p> <p>✓ Une clause spécifique est incluse dans les DAO et les contrats d'exécution, imposant aux entreprises de construction le respect de cette stratégie</p>						

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Phase de repli							
Pollutions diverses au niveau des installations et les différents postes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecter et éliminer tous les déchets de chantier avant repli ✓ Retirer tous les déchets solides (gravats, ferrailles, bois, plastiques, etc.) et assurer leur acheminement vers les sites de décharges approuvés et acceptés par l'UGP ✓ Remplir les fosses à ordures et latrines de chaux vifs avant rebouchage ✓ Évacuer les matériaux excédentaires et les résidus de chantier pour éviter l'encombrement et la pollution des sols ✓ Nettoyer les zones impactées par les activités du chantier (huiles, hydrocarbures, ciment, etc.) en rassemblant les sols contaminés dans des sacs plastiques et leur acheminement vers les sites de décharges approuvés et acceptés par l'UGP 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sites des travaux remis en état ✓ Surface réaménagée, engazonnée et boisée 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	A la fin des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Paysage rétabli en fin de chantier

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Risques d'accident de la route	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planifier le repli avec un calendrier précis et des responsabilités bien définies ✓ Maintenir les EPI obligatoires (casques, gilets, gants, chaussures de sécurité) jusqu'à la fin du chantier ✓ Former et sensibiliser les travailleurs aux risques liés au démontage et au transport des équipements ✓ Utiliser des équipements de levage et de transport adaptés pour éviter les chutes et renversements. ✓ Vérifier l'état des engins et outils avant leur utilisation. ✓ Éviter le démontage précipité et procéder par étapes sécurisées ✓ Limiter l'accès au site pendant le repli pour éviter tout accident impliquant des riverains ou des travailleurs non autorisés. ✓ Signaler et baliser les zones dangereuses (fosses ouvertes, câbles, équipements en cours de démontage) 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un plan de repli structuré, définissant les étapes et les responsabilités ✓ Nombre de réunion de sensibilisation/formation effectuées ✓ PV des réunions et liste des présents 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	A la fin des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 accidents
Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne jamais laisser des plateformes excavées sur les sites des travaux 	Inclus dans le coût du sous projet	Nombre de fouilles remblayées aux sites des travaux	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	A la fin des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Sites de travaux remis en état

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
endroit idéal pour leur développement							
Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise en état des sites dont le drainage des eaux de pluies ✓ Remblayer et niveler les terrains dégradés pour éviter les affaissements et les risques d'érosion. ✓ Réhabiliter les zones de stockage temporaire et les carrières éventuelles utilisées durant les travaux. 	Inclus dans le coût du sous projet	Sites de travaux remis en état	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	A la fin des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP En collaboration avec la GEF	0 réclamations de la population locale
Altération du paysage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réensemencer et reboiser les zones végétales endommagées en utilisant des espèces locales adaptées. 						
Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabiliser les berges et talus pour limiter les risques d'érosion et d'effondrement. 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Talus et berges stabilisés ✓ Nombre d'arbres plantés ✓ Nombre d'accidents liés à des talus instables 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	A la fin des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Paysage rétabli en fin de chantier ✓ 0 accident ✓ pas d'érosion
Phase d'exploitation des pistes réhabilitées							
Risques d'accidents de circulation liés à la circulation accrue de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien des signalisations routières : signalisation d'approche, (signalisation du danger, signalisation des mesures, signalisation de position, signalisation de fin de prescription. 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Localisation des signalisations routières 	Rapports périodiques des communes	Phase exploitation	Commune bénéficiaire	0 accident

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Risques d'accidents de circulation causés par les excès de vitesse ou de charge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respect du Code la Route ✓ Respect de la vitesse limite 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'accident ✓ Localisation des éventuels casseurs de vitesse 				

Tableau n° 33 : Plan de Gestion Environnementale et sociale du sous projet – Travaux d'extraction des matériaux

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Phase préparatoire							
Accidents de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter la vitesse moyenne à 20 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habititations. ✓ Mettre en place de panneaux de signalisation à l'entrée de chaque site d'extraction ✓ Sanctionner les chauffeurs contrevenants ✓ Programmer l'entretien des véhicules et engins ✓ Doter la base vie d'équipe d'entretien des véhicules et engins 	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de panneaux de signalisation installés ✓ Nombre de chauffeurs sanctionnés ✓ Nombre d'accidents de la route durant l'aménée des matériels et équipements 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation sur terrain aux sites des travaux	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 cas d'accident de circulation
Frustration des locaux face au personnel migrant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recruter de la main d'œuvre au niveau local ✓ Durant les recrutements, assurer une transparence de la procédure ✓ Informer à l'avance la population de chaque zone du sous projet sur le calendrier d'intervention sur site ✓ Choisir un emplacement pour la base-vie au moins à 500 m des zones d'habititations et des cours d'eau naturels 	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'emplois totaux ✓ Nombre d'emplois locaux ✓ Nombre de plaintes sur les recrutements ✓ Nombre de femmes recrutées 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 conflit

Études de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurales aux Comores

Etude d'impact environnemental et social

FSRP-KM

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Destruction de couverture végétale	Limiter le nettoyage / défrichement au strict nécessaire	Inclus dans le coût de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et type de bois coupé ✓ Nombre de plants d'arbres de diamètre supérieur à 10 cm coupés ✓ Volume du top sol collecté et réutilisé pour la remise en état des sites 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Impact limité à la stricte emprise du projet
	Collecter le top sol afin de pouvoir l'utiliser durant la remise en état du site considéré						
Phase d'exécution des extractions							
Risque d'accident de travail	✓ Fournir des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats au personnel.	Inclus dans le coût du sous projet	Nombre d'EPI fournis	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 accident
	✓ Planifier des séances de sensibilisation / formation « Santé et Sécurité au travail (SST) » de tous les ouvriers du chantier		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de séances de sensibilisation ✓ PV des réunion ✓ Liste des présents 				
Gène de la circulation	✓ Mettre en place des panneaux de signalisation	Inclus dans le coût sous du projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de panneaux de signalisation installés ✓ Nombre d'annonce affiché 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 conflit
	✓ Annoncer à l'avance les déviations						
Accidents de circulation	✓ Limiter la vitesse moyenne à 20 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habitations.	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de panneaux de signalisation installés ✓ Nombre de chauffeurs sanctionnés 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 accident

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de panneaux de signalisation ✓ Sanctionner les chauffeurs contrevenants ✓ Doter la base vie d'équipe d'entretien des véhicules et engins 			travaux Observation directe sur terrain			
Pollutions diverses :	<u>Mise en œuvre du plan de gestion des déchets (PGD) qui doit comprendre au moins les mesures citées ci-dessous :</u>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un PGD ✓ % de mise en œuvre du PGD 				
a- Pollution liées aux eaux usées et déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation des toilettes avec fosses septiques et éviter le rejet des eaux usées directement dans l'environnement ✓ Mettre en place des bennes de tri pour les différents types de déchets (plastiques, métaux, bois, gravats, déchets dangereux) ✓ Évacuer régulièrement les déchets vers des centres de traitement agréés pour éviter leur accumulation. 	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de rejet d'EU en pleine nature ✓ Existence de fosse septique ✓ Nombre de bacs à ordure ✓ Nombre de fois où les eaux usées ont débordé ✓ Volume de déchets non collecté ✓ Nombre de plaintes sur la base vie 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Sites de travaux propres
b- Pollution par	✓ Mettre en œuvre le plan de lutte contre les déversements accidentels (PLDA)		Existence d'un PLDA				

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
déversement huile/carburant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien continu et contrôle du bon état des installations mises en place avant le démarrage des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - les fûts pour stocker les huiles de vidange et les sols contaminés. - aire d'entretien et de lavage de véhicules, l'équiper de dispositifs de récupération d'huiles. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de fûts de stockage de carburant ✓ Nombre de bacs/fûts de stockage d'huile de vidange 				
c- Pollution de l'air et émissions de poussières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Couvrir les produits d'extraction de bâches lors des transports. ✓ Éviter les brûlages à l'air libre des déchets et privilégier leur évacuation vers des centres spécialisés. ✓ Entretenir régulièrement les engins et machines pour limiter les émissions de gaz polluants. ✓ Imposer l'utilisation de carburants propres et limiter le ralenti prolongé des moteurs des engins. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de plaintes des riverains sur la qualité de l'air ✓ Existence de plan de circulation et d'entretien des véhicules de chantier ✓ Existence de fiches d'entretien des véhicules ✓ Existence de camions bâchés 				

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
d- Bruit	✓ Etablir un plan de circulation optimal des véhicules à l'intérieur du site, en particulier pour réduire le plus possible l'utilisation de la marche arrière (et, donc, le bruit des avertisseurs de marche arrière) et pour accroître au maximum les distances entre les véhicules et les milieux récepteurs fragiles les plus proches ;	Inclus dans le coût du sous projet	✓ Nombre de plaintes des riverains sur la qualité de l'air ✓ Existence de plan de circulation et d'entretien des véhicules de chantier	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Sites de travaux propres
Découverte fortuite de ressources culturelles	Suivre les instructions suivantes : 1- Arrêter les activités de construction dans le lieu de la découverte naturelle ; 2- Délimiter le site ou la zone de découverte ; 3- Sécuriser le site pour éviter tout dommage ou perte d'objets amovibles. En cas de découverte d'antiquités amovibles ou des restes sensibles, un gardien de nuit doit être présent jusqu'à ce que les autorités locales responsables la relève ; 4- Aviser l'ingénieur de surveillance qui, à son tour informera les autorités locales responsables immédiatement (dans les 24 heures ou moins) 5- Les autorités locales responsables seraient en charge de la protection et la préservation du site avant de	Inclus dans le coût du sous projet	Nombre de sites culturel découvert	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux	Au début et tout au long des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Procédures respectées

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
	décider sur les procédures ultérieures appropriées à prendre....etc. 6- Ne continuer les travaux qu'après avoir mis en œuvre les solutions requises et après ordre de reprise des travaux par le maître d'ouvrage						
Amorce d'érosion	Stocker à part la terre végétale de chaque site	Inclus dans le coût du sous projet	✓ Localisation et longueur des exutoires ✓ Design des exutoires ✓ Nombre de fossés aménagés	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Durant et à la fin des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Paysage rétabli en fin de chantier
	Pour faciliter la percolation de l'eau, régaler au fur et à mesure les matériaux de découverte et les terres végétales						
	Garder les écoulements naturels antérieurs						
	Répartir et dissimuler les gros blocs rocheux non utilisés						
	Aménager des fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres régaliées						
	Aménager des fossés de récupération des eaux de ruissellement.						
Destruction de couverture végétale	Limiter le nettoyage / défrichement au strict nécessaire	Inclus dans le coût du sous projet	Surface engazonnée / boisée	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	A la fin des travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Paysage rétabli en fin de chantier
	Collecter le top sol afin de pouvoir l'utiliser durant la remise en état du site considéré						

Études de réhabilitation de 42,67 km de pistes rurales aux Comores

Etude d'impact environnemental et social

FSRP-KM

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Dans le cas d'exploitation d'une carrière pour produits rocheux avec abattage à l'explosif : Risques liés au stockage, à la manipulation et à l'abattage à l'explosif	Préparer et mettre en œuvre un Plan d'exploitation de la Carrière Durant la sélection de la carrière : veiller à ce qu'une distance de sécurité soit respectée pour les abattages à l'explosif (cette distance est variable en fonction des charges utilisées) Pour des raisons de sécurité : stocker les explosifs au niveau du camp militaire le plus proche (signature d'une convention)	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un plan d'exploitation de la carrière ✓ Distance par rapport au plus proche village 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Avant démarrage des travaux d'extraction	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	Site d'extraction et son entourage sécurisé
Accidents liés à l'unité de concassage de rocher, aux opérations de chargement des camions, aux défaillances techniques, ...	Mettre des panneaux « Danger » sur les équipements à risques Assurer le port d'EPI par les ouvriers	Inclus dans le coût du sous projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de panneaux installés ✓ Existence et utilisation des EPI 	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Avant et durant les travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 accident
Dégénération des voies d'accès (surcharges)	✓ Limiter les charges à 7 tonnes par essieu	Inclus dans le coût du sous projet	✓ Affichage signalisation de limitation charges	Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain	Avant et durant les travaux	Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP	0 voies d'accès dégradée par les travaux

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Phase de repli							
Risques de pollution	Démanteler toutes constructions provisoires et nettoyer les sites						
Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un endroit idéal pour leur développement	Ne jamais laisser des plateformes excavées sur un site d'extraction		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Type et volume de déchets non collectés et dégagés du site ✓ Nombre d'excavations non remblayées ✓ Volume remblayé 				
Altération du paysage	<p>Assurer la remise en état du site d'extraction considéré Enlever le sol superficiel, les morts-terrains et les matériaux de qualité inférieure, les stocker près du site et les préserver de manière adéquate en vue de la réhabilitation du site</p> <p>Démanteler les trous d'exploitation, les routes provisoires (pistes à l'intérieur du site et voies d'accès), les bâtiments, les installations et les structures qui ne présentent plus d'intérêt, et remettre les sols en état : rétablir le régime hydrologique de manière à ce que le taux de ruissellement retrouve le niveau qu'il avait avant l'exploitation du site</p>	<p>Inclus dans le coût du sous projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ % d'exécution du Plan de remise en état 	<p>Journal de chantier Rapport Contrôle et Surveillance des travaux Observation directe sur terrain</p>	<p>A la fin des travaux</p>	<p>Entreprise contrôlée par la Mdc surveillée par l'UGP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sites d'extraction remis en état ✓ 0 accident

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Estimation du coût (US\$)	Indicateurs	Méthode de suivi	Période	Responsable	Résultats attendus
Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise en état des sites dont le drainage des eaux de pluies ✓ Remblayer et niveler les terrains dégradés pour éviter les affaissements et les risques d'érosion. ✓ Réhabiliter les zones de stockage temporaire et les carrières éventuelles utilisées durant les travaux. 						
Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabiliser les berges et talus pour limiter les risques d'érosion et d'effondrement. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'accidents liés à des accidents d'effondrement ou d'érosion 				

10.4. Plan de suivi et de surveillance environnementale des travaux routiers

Il n'y a pas de coûts pour la mesure de ces indicateurs car des agents de la mission de contrôle et surveillance (MdC) du chantier seront en permanence.

Tableau n° 34 : Plan de suivi et de surveillance environnementale et sociale des travaux routiers

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
I. Phase d'installation					
<i>Milieu physique</i>					
Pollutions liées aux eaux usées de la base vie	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des toilettes à fosses septiques • Aménager des puisards d'absorption. 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception des toilettes • PV de réception des puisards d'absorption 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment de l'installation de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
Pollutions liées aux déchets de la base vie	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager une fosse à ordures avec couvercle amovible pour les déchets organiques • Prévoir des bacs de collecte séparés pour : les emballages et bouteilles en plastiques, les sacs de ciments, les cartons et papiers 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception de la fosse à ordures • PV de réception des bacs de collecte 	• Constat d'existence	• Au moment de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP
Pollutions par déversements huiles/carburants	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et mettre en œuvre un plan de lutte contre les fuites et déversements accidentels. • Aménager une aire d'entretien et de lavage de véhicules, l'équiper de dispositifs de récupération d'huiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de lutte contre les fuites et déversements accidentels • PV de réception de l'aire de lavage 	• Constat d'existence	• Au moment de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP
<u>Milieu biologique</u>					
Destruction de la couverture végétale lors de l'aménagement des installations	• Bien délimiter les surfaces à défricher	• PV de réception des installations	• Constat d'existence	• Au moment de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP
Prolifération des rats et moustiques dans les bases vies et ses installations connexes	• Nettoyer les sites et ses environs immédiats, et éliminer les eaux stagnantes	• PV de réception des installations	• Constat d'existence	• Au moment de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP
<u>Milieu humain</u>					
VBG/VCE/EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> • Faire signer un code de conduite individuelle pour chaque membre du personnel • Sensibiliser la communauté au sujet des risques de VBG/VCE/EAS/HS liés au chantier et les mesures en place (incluant le MGP) • Rédiger et afficher les règlements intérieurs à appliquer au niveau de chaque installation et poste de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Codes de conduite signées • PV de sensibilisation avec fiche de présence • Règlements intérieurs affichés 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des dossiers • Constat d'existence 	• Au moment de l'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
Propagation des infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA	<p>Appliquer le plan de prévention et de lutte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des séances de sensibilisation visant à inciter le personnel à l'abstinence sexuelle • Inciter le personnel à faire du dépistage gratuit et volontaire, tout en gardant leur anonymat. • Approvisionner régulièrement et gratuitement le chantier de condoms 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de sensibilisation et fiche de présence • PV de réception des matériels et fournitures de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment de l'installation de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de et contrôle surveillance UGP/FSRP
Risque d'incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Installer un nombre suffisant d'extincteurs à poudre ABC et non périmés dans les magasins de stockage • Former les gardiens et le responsable EHS sur l'utilisation des extincteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception des matériels et fournitures de chantier • PV de formation et fiche de présence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment d'installation de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de et contrôle surveillance • UGP/FSRP
Accidents de circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la vitesse moyenne à 10 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habitations. • Mettre en place des panneaux de signalisation • Sanctionner les chauffeurs contrevenants • Doter la base vie d'équipe d'entretien des véhicules et engins 	<ul style="list-style-type: none"> • Signalisations sur les véhicules • Panneaux de signalisations • Nombre de chauffeurs sanctionnés • Nombre d'accidents de la route durant l'amenée des matériels et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence • Journal de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment d'installation de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de et contrôle surveillance
Frustration des locaux face à l'arrivée massive de personnel migrant	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter localement une partie du personnel ne nécessitant pas de compétences spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois totaux • Nombre d'emplois locaux • Nombre de plaintes sur les recrutements • Nombre de femmes recrutées 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre personnel • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment d'installation de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de et contrôle surveillance • UGP/FSRP
Risque de vol des biens et matériaux des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Clôturer et sécuriser le chantier : Installer des barrières, grillages ou murs pour limiter les accès. • Contrôler les entrées et sorties : Mettre en place un système de badge ou un registre des visiteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de gardiens • Nombre de caméra installés • Existence de clôture 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment d'installation de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de et contrôle surveillance

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
	<ul style="list-style-type: none"> • Éclairer les zones sensibles : Un bon éclairage dissuade les vols, surtout la nuit. • Installer des caméras de surveillance : Vidéoprotection pour surveiller les points sensibles. • Présence d'un gardiennage : Faire appel à une société de sécurité ou à des vigiles 24h/24. 				
Risque de perturbation de l'écoulement naturel des eaux de ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir les emplacements et tracés des exutoires d'eaux de ruissellement au niveau de la base vie de façon à réduire les risques d'érosion 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cours d'eau déviés 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment d'installation de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance
II. Phase des travaux					
<i>Milieu physique</i>					
Pollution eau et sol par les activités de terrassement :	<ul style="list-style-type: none"> • Stocker les produits de fouilles, décapage, déblai, déroctage purge, curage et de démolition dans des sites de dépôt pré-identifiés avec l'aval des autorités locales et bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion des matériaux inertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Juste après les activités de terrassement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP
Pollutions eau et sol par les activités de bétonnage et maçonnerie	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les bétonnières • Enlever et nettoyer les aires de gâchage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre des matériels • Plan d'enlèvement et traitement 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant les activités de bétonnage • Après les activités de bétonnage 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance
Pollution par déversement huile/carburant	<ul style="list-style-type: none"> • Décaper les sols pollués par les rejets et les stocker dans des sacs en plastiques ; • Les stocker dans des contenants étanches avant leurs éliminations sécuritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion des déchets dangereux • Contenants étanches 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • A chaque cas de déversement signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance
Émissions de poussières	<ul style="list-style-type: none"> • Arroser les aires de travail et limiter la vitesse de circulation • Limiter les émissions de poussières en arrosant les pistes et les zones de chantier, surtout par temps sec. • Couvrir les camions transporteurs de matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes des riverains sur la qualité de l'air • Existence de plan de circulation et d'entretien des véhicules de chantier • Existence de fiches d'entretien des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les jours pendant les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les brûlages à l'air libre des déchets et privilégier leur évacuation vers des centres spécialisés. • Entretenir régulièrement les engins et machines pour limiter les émissions de gaz polluants. • Imposer l'utilisation de carburants propres et limiter le ralenti prolongé des moteurs des engins. 	• Existence de camions bâchés			
<i>Milieu biologique</i>					
• Destruction de la couverture végétale lors des terrassements	• Respecter les surfaces à décapier, et reconstituer au fur et à mesure le couvert végétal en utilisant des espèces locales appropriées.	• PV de réception des travaux de décapage	• Constat d'existence	• Après les activités de décapage	• Mission de contrôle et surveillance
<i>Milieu humain</i>					
Non-respect de coutumes locales	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les cérémonies pour demander la bénédiction avant d'entamer les travaux. • Organiser des séances de sensibilisation du personnel sur le respect des us et coutumes locaux y compris les tabous et interdits. 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réalisation des cérémonies avec fiche de présence • PV de sensibilisation du personnel avec fiche de présence 	• Constat d'existence	• Avant le démarrage des travaux	• Mission de contrôle et surveillance
Accidents de travail	• Fournir des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats au personnel.	• Registre des EPI	• Vérification des dotations en EPI	• Durant l'exécution des travaux	• Mission de contrôle et surveillance
Gêne de la circulation des personnes et marchandises	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de panneaux de signalisation • Aménager des déviations temporaires, et remettre en état juste après les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de panneaux de signalisation • PV d'ouverture et de fermeture des déviations 	• Constat d'existence	• Durant l'exécution des travaux	• Mission de contrôle et surveillance
Accidents de circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la vitesse moyenne à 10 km/h lors de la circulation dans les villages, 40 km/h là où il n'y a pas d'habititations. • Sanctionner les chauffeurs contrevenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Signalisations sur les véhicules • Panneaux de signalisations • Sanctionner les chauffeurs contrevenants 	• Constat d'existence	• Au moment d'installation de chantier	• Mission de contrôle et surveillance

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
	<ul style="list-style-type: none"> Dotation de la base vie d'équipe d'entretien de véhicules Entretien périodique des véhicules et d'engins 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'équipe d'entretien à la base vie 			
IV. Phase de repli de chantier					
<i>Milieu physique</i>					
Pollutions liées aux déchets de la base vie, des gravats de chantier, et des matériaux au rebut.	<ul style="list-style-type: none"> Démolir toutes les constructions provisoires liées aux chantiers Ramener les déchets dangereux : emballages en plastique, sols contaminés par les déversements accidentels, les huiles de vidange, les filtres à huile et batteries usées pour élimination sécurisée hors sites. Remplir les fosses à ordures et latrines de chaux vifs avant rebouchage Stocker les gravats de chantier, les matériaux en rebut dans des dépôts pré identifié. 	<ul style="list-style-type: none"> PV de remise en état 	<ul style="list-style-type: none"> Constat contradictoire 	<ul style="list-style-type: none"> Lors de la réception provisoire des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance UGP/FSRP
Risques d'accident de la route	<ul style="list-style-type: none"> Planifier le repli avec un calendrier précis et des responsabilités bien définies Maintenir les EPI obligatoires (casques, gilets, gants, chaussures de sécurité) jusqu'à la fin du chantier Former et sensibiliser les travailleurs aux risques liés au démontage et au transport des équipements Utiliser des équipements de levage et de transport adaptés pour éviter les chutes et renversements. Vérifier l'état des engins et outils avant leur utilisation. Éviter le démontage précipité et procéder par étapes sécurisées Limiter l'accès au site pendant le repli pour éviter tout accident impliquant des riverains ou des travailleurs non autorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un plan de repli structuré, définissant les étapes et les responsabilités Nombre de réunion de sensibilisation/formation effectuées PV des réunions et liste des présents 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de conformité au plan de repli dégagé par observation directe 	<ul style="list-style-type: none"> Avant la réception provisoire des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance UGP/FSRP

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
	<ul style="list-style-type: none"> Signaler et baliser les zones dangereuses (fosses ouvertes, câbles, équipements en cours de démontage) 				
Risque de prolifération de moustiques dû à l'abandon d'une excavation qui peut devenir un endroit idéal pour leur développement	<ul style="list-style-type: none"> Remblaiement des plateformes excavées sur les sites des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fouilles remblayés 	<ul style="list-style-type: none"> PV de remise en état Observation directe des différents sites de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Avant la réception provisoire des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance UGP/FSRP
Amorce d'érosion et ensablement subséquent en aval	<ul style="list-style-type: none"> Remise en état des sites dont le drainage des eaux de pluies Remblayer et niveler les terrains dégradés pour éviter les affaissements et les risques d'érosion. Réhabiliter les zones de stockage temporaire et les carrières éventuelles utilisées durant les travaux. 		<ul style="list-style-type: none"> PV de remise en état Observation directe des différents sites de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Avant la réception provisoire des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance UGP/FSRP
Risque d'accident lié à l'existence de talus / front de taille non conforme aux bonnes pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> Stabiliser les berges et talus pour limiter les risques d'érosion et d'effondrement. 	<ul style="list-style-type: none"> Talus et berges stabilisés nombre d'arbres plantés Nombre d'accidents liés à des talus instables 	<ul style="list-style-type: none"> PV de remise en état Observation directe des différents sites de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Avant la réception provisoire des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance UGP/FSRP

10.5. Plan de suivi et de surveillance environnementale des travaux d'extraction

Il est présenté dans le tableau suivant.

Tableau n° 35 : Plan de suivi et de surveillance environnementale et sociale des travaux d'extraction

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
I. Phase d'installation					
<i>Milieu humain</i>					
Accidents de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> Limiter la vitesse moyenne à 10 km/h lors de la circulation aux 	<ul style="list-style-type: none"> Signalisations sur les véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> Constat d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> Au moment d'installation de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
	<ul style="list-style-type: none"> alentours des sites, et rouler au pas à l'intérieur. • Sanctionner les chauffeurs contrevenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux de signalisations • Sanctionner les chauffeurs contrevenants 			
Frustration des locaux face au personnel migrant	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter de main d'œuvre locale • Choisir un emplacement pour la base-vie au moins à 500 m des zones d'habitations et des cours d'eau naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	Au moment d'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP
Destruction de couverture végétale	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nettoyage / défrichement au strict nécessaire • Collecter le top sol afin de pouvoir l'utiliser durant la remise en état du site considéré 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de bois coupé • Nombre de plants d'arbres de diamètre supérieur à 10 cm coupés • Volume du top sol collecté et réutilisé pour la remise en état des site 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	Au moment d'installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP
II. Phase de travaux d'extraction					
<i>Milieu physique</i>					
Amorce d'érosion au niveau des sites d'extraction : emprunts et carrière	<ul style="list-style-type: none"> • Stocker à part la terre végétale de chaque site • Pour faciliter la percolation de l'eau, régaler au fur et à mesure les matériaux de découverte et les terres végétales • Garder les écoulements naturels antérieurs • Répartir et dissimuler les gros blocs rocheux non utilisés • Aménager des fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres régaliées 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'exploitation des emprunts et carrières 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	Durant la phase d'extraction.	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
	<ul style="list-style-type: none"> Aménager des fossés de récupération des eaux de ruissellement. 				
Pollution par déversement huile/carburant	<ul style="list-style-type: none"> Décaper les sols pollués par les rejets et les stocker dans des sacs en plastiques ; Les stocker dans des contenants étanches avant leurs éliminations sécuritaires 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion des déchets dangereux Contenants étanches 	<ul style="list-style-type: none"> Constat d'existence 	A chaque cas de déversement signalé	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance
Envols de poussières et accidents dus aux projections de matériaux	<ul style="list-style-type: none"> Couvrir les produits d'extraction de bâches lors des transports Éviter les brûlages à l'air libre des déchets et privilégier leur évacuation vers des centres spécialisés. Entretenir régulièrement les engins et machines pour limiter les émissions de gaz polluants. Imposer l'utilisation de carburants propres et limiter le ralenti prolongé des moteurs des engins 	<ul style="list-style-type: none"> Camions bennes équipés de bâches Nombre de plaintes des riverains sur la qualité de l'air Existence de plan de circulation et d'entretien des véhicules de chantier Existence de fiches d'entretien des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> Constat d'existence 	Avant la mise en circulation des engins et véhicules sur chantier	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance
<u>Milieu biologique</u>					
Destruction de la couverture végétale au niveau des sites d'extraction	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les surfaces à décaper, et reconstituer au fur et à mesure le couvert végétal en utilisant des espèces locales appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> PV de réception des travaux de décapage 	<ul style="list-style-type: none"> Constat d'existence 	Après les activités de décapage	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance
<u>Milieu humain</u>					
Accidents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats aux ouvriers 	<ul style="list-style-type: none"> Registre des EPI 	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des dotations en EPI 	Durant l'exécution des activités d'extraction	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance
Accidents dus aux défaillances techniques	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier les carnets d'entretien et les papiers des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> PV de vérification des papiers des véhicules et engins 	<ul style="list-style-type: none"> Constat d'existence 	Avant la mise en circulation des engins et véhicules sur chantier	<ul style="list-style-type: none"> Mission de contrôle et surveillance

Impacts négatifs potentiels	Mesures proposées	Indicateur de surveillance	Méthode de surveillance	Calendrier	Parties prenantes responsables
Dégradation des voies d'accès (surcharges)	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les charges à 7 tonnes par essieu 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage signalisation de limitation charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Constat d'existence 	Avant la mise en circulation des engins et véhicules sur chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance
III. Phase de repli de chantier					
Pollutions par gravois de chantier sur sites	<ul style="list-style-type: none"> • Démanteler toutes constructions provisoires et nettoyer les sites 	PV de remise en état	<ul style="list-style-type: none"> • Constat contradictoire 	Lors de la réception provisoire des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP
Amorce d'érosion dans les sites d'extraction : emprunts et carrières	<p>Remettre en état les sites d'extraction en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparant le sol, remplissant les excavations par de la terre végétale ; • Reboisant ou ensemençant ; • Conservant les rampes d'accès, remettant en état l'environnement autour. 	PV de remise en état	<ul style="list-style-type: none"> • Constat contradictoire 	Lors de la réception provisoire des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et surveillance • UGP/FSRP

10.6. Programme de sensibilisation et d'information

a- Formation et information de la population riveraine

Le programme de sensibilisation et d'information de la population riveraine sera établi sur toute la durée d'exécution du sous projet. Dans ce programme, les Associations et ONG locales devront être impliquées au premier plan. Ayant pour thème principale le secteur d'aménagement des pistes et l'environnement naturel et social, cette mission sera réalisée par une ONG ayant une expertise confirmée dans ce domaine. Elle sera supervisée par la mission de contrôle et de surveillance à recruter par le projet FSRP-KM.

La sensibilisation de proximité par les associations féminines qui sont formées et outillées de supports compréhensibles par les populations permettra de bien mener cette mission. Pour les thèmes VBG, HS et EAS, il sera pertinent d'impliquer les organisations œuvrant sur ces thèmes et qui assurent le suivi des victimes de ce genre des actes. La conception des affiches et l'organisation des réunions de sensibilisation et de vulgarisation doit être l'œuvre de spécialistes en communication.

A cet effet, des campagnes de sensibilisation et d'information de la population bénéficiaire visant à avoir des comportements respectueux de l'environnement naturel et humain seront organisées tout au long de la période d'exécution du sous projet et qui porteront sur :

- La nature du sous projet et le planning d'avancement des travaux ;
- Les risques potentiels liés aux travaux ;
- Les procédures de recrutement ;
- Les mesures de prévention des maladies endémiques
- Les mesures de prévention des MST et VIH ;
- Les codes de conduites face aux violences basées sur le genre (VBG) et violences contre les enfants (VCE), y compris les Abus Sexuel (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS) ;
- Le braconnage ;
- La protection du patrimoine archéologique ;
- La prévention des accidents.

Ces campagnes se feront par le canal des supports divers (affichage et panneaux) et par le contact direct avec les populations lors des réunions qui seront tenues au niveau de chaque village bénéficiaire du sous projet.

Tableau n° 36 : Coût du volet sensibilisation/information

Formation	Bénéficiaires	Objectifs	Durée	Calendrier	Coût US\$
Île de Grande Comore					
Piste :					
Ntsinimoipangua-Bandalaweni	Un représentant de la commune de Domba Chefs et population des villages Tsinimoipangua et Bandadaweni	- CES, NES et Directives HSE du Groupe de la Banque mondiale - La nature du sous projet et le planning d'avancement des travaux ; - Les risques liés aux travaux	1 jour	Avant le démarrage des travaux	7000 US\$

Formation	Bénéficiaires	Objectifs	Durée	Calendrier	Coût US\$
Baandasamlini - Batou Batou-Dimadjou Dimadjou-Mpveradjou	Un représentant de la commune de Nyuma Msiru Un représentant de la commune de Nyuma Mro Chefs et population des villages de Batou, Dimadjou et Mpveradjou	- Les procédures de recrutement - Les mesures de prévention des maladies endémiques - Les mesures de prévention des MST et VIH - Les codes de conduites face aux violences basées sur le genre (VBG) et violences contre les enfants (VCE), y compris les Abus Sexuel (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS) - Le braconnage - La protection du patrimoine archéologique - La prévention des accidents - Mécanisme de gestion des plaintes	1 jour		
Ouziwani-Ifoundihe Shamboini	Un représentant de la commune de Nioumagama Chefs et population des villages de Ouziwani et Ifoundihé Shadjou		1 jour		
Ounkazi-Daweni	Un représentant des communes de Bambao Yadjou et Bambao Ya Hari Chefs et population des villages de Mkazi et Dawéni		1 jour		
CRDE Cembenoï-Bangoi kouni	Un représentant de la commune de Cembenoï Lac Salé Chef et population du village Bangoi Kouni		1 jour		
Baandasamlini - Ivembeni	Un représentant de la commune de Nyumamro Souheili Chef et population du village Ivembéni		1 jour		
Mvouni - Karthala	Un représentant de la commune de Bambao Yadjou Chef et population du village Mvouni		1 jour		
Île d'Anjouan					
Piste :					
Ganzalé - Outsa Ganzalé - Ouzini	Un représentant de la commune de Ganzalé Chefs et population des villages de Ganzalé, Outsa et Ouzini	- CES, NES et Directives HSE du Groupe de la Banque mondiale - La nature du projet et le planning d'avancement des travaux ; - Les risques liés aux travaux - Les procédures de recrutement - Les mesures de prévention des maladies endémiques - Les mesures de prévention des MST et VIH - Les codes de conduites face aux violences basées sur le genre (VBG) et violences contre les enfants (VCE), y compris les Abus Sexuel (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS) - Le braconnage	1 jour		
Sadapouani	Un représentant de la commune de Chaweni Chef et population du village Sadapouani		1 jour	Avant le démarrage des travaux	2000 US\$

Formation	Bénéficiaires	Objectifs	Durée	Calendrier	Coût US\$
		- La protection du patrimoine archéologique - La prévention des accidents - Mécanisme de gestion des plaintes			
Île de Mohéli					
Piste de Ndrondroni - Mirémani	Un représentant de la commune de M'Lédjélé Chefs et population des villages de Mirémani, Ndrondroni et la plage de Mirémani	- CES, NES et Directives HSE du Groupe de la Banque mondiale - La nature du projet et le planning d'avancement des travaux ; - Les risques liés aux travaux - Les procédures de recrutement - Les mesures de prévention des maladies endémiques - Les mesures de prévention des MST et VIH - Les codes de conduites face aux violences basées sur le genre (VBG) et violences contre les enfants (VCE), y compris les Abus Sexuel (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS) - Le braconnage - La protection du patrimoine archéologique - La prévention des accidents - Mécanisme de gestion des plaintes	1 jour	Avant le démarrage des travaux	1000 US\$
Total			10 jours		10000 US\$

Le coût global du volet sensibilisation/information est évalué à **10.000 US\$**.

b- La formation Accueil sécurité-environnement

Cette formation sera réalisée par l'entreprise et est dispensée à toute nouvelle recrue ou visiteur autorisé avant sa prise de fonction ou le déroulement de sa visite. Elle aura pour objectifs de présenter à l'intéressé le chantier, l'organisation en place, les principaux impacts et risques identifiés et les mesures d'atténuation mises en place, le règlement intérieur, les codes de conduites, le paludisme, les maladies sexuellement transmissibles (MST) et VIH SIDA et la conduite à tenir en cas d'urgence (perte de confinement ou déversement accidentel de matière dangereuse). Aucun prix supplémentaire n'est prévu pour cette formation les frais nécessaires sont à la charge de l'entreprise. Chaque formation réalisée doit être justifiée par un procès-verbal et une liste de présent (voir modèle en annexe).

10.7. Renforcement des capacités sur les procédures ESSH

L'effectivité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la réalisation des activités passe notamment par la formation des principaux agents techniques pressentis dans la validation, le suivi, la surveillance de l'exécution des mesures de mitigations identifiées.

Une formation doit être organisée à l'intention des agents techniques afin de renforcer leurs compétences professionnelles et de leur fournir les connaissances nécessaires pour une meilleure application des procédures et instructions à caractère environnemental et social.

Les thèmes à aborder par cette formation sont les suivants (liste non exhaustive) :

- L'identification et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux ;
- Les indicateurs de suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales
- Le tri et la gestion des déchets ;
- Respect et application des lois et règlements sur l'environnement ;
- La gestion des produits dangereux ;
- La gestion des non-conformités ;
- L'utilisation des extincteurs ;
- Le braconnage ;
- L'exploitation illicite des forêts et du bois ;
- Le patrimoine archéologique, etc.

Cette formation bénéficiera aux responsables techniques qui seront chargés du contrôle et suivi de la mise en œuvre des différentes mesures indiquées dans le PGES ressortissant de la présente étude et des responsables environnementaux et sociaux de chaque entreprise affectée au sous projet. Il s'agit de :

- Le responsable environnemental de l'UGP / FSRP-KM
- Le point focal social/MGP de l'UGP/FSRP-KM
- Le point focal du projet FSRP-KM à Anjouan
- Le point focal du projet FSRP-KM à Mohéli
- Le responsable environnemental de l'entreprise
- Le responsable social de l'entreprise

Un consultant-formateur qualifié en évaluation environnementale et sociale sera recruté pour conduire cette formation.

Le tableau suivant donne les objectifs et les coûts des formations proposées dans le cadre du sous projet.

Tableau n° 37 : Objectifs et coûts des formations proposées dans le cadre du sous projet

Formation	Bénéficiaires de la formation	Objectif pédagogique	Durée	Calendrier	Coût US\$
Le responsable environnemental de l'UGP / FSRP-KM Le responsable social/MGP de l'UGP / FSRP-KM Le point focal du projet FSRP-KM à Anjouan Le point focal du projet FSRP-KM à Mohéli Le responsable environnemental de chaque entreprise Le responsable social de chaque entreprise		<ul style="list-style-type: none"> - CES, NES et Directives HSE du Groupe de la Banque mondiale - Mise en œuvre du PGES du sous projet - Mécanisme de règlement des plaintes - Elaboration des rapports de suivi de mise en œuvre du PGES conformément au PGMO et des rapports d'incident (protocole ESIRT) - Santé et sécurité des travailleurs et des communautés - Atténuation des risques de VBG/EAS/HS - Sensibilisation et prévention des infections sexuellement transmissibles : VIH/SIDA, etc. - Prévention et préparation aux situations d'urgence et dispositifs de réponse aux situations d'urgence 	2 jours	Avant le démarrage des travaux	6000 US\$

10.8. Audit environnemental et social

L'audit est habituellement réalisé sur des travaux terminés dans le but de connaître si les procédures et les normes ont été appliquées et respectées. Cet audit sert à identifier et évaluer les éléments de l'investissement (projet) qui, de par leur nature, peuvent avoir des répercussions sur l'environnement naturel et humain et qui peuvent contrevenir aux règles définies dans la réglementation nationale. Une fois ces éléments évalués, l'audit donne naissance à des recommandations d'ordre générique ou spécifique qui doivent être mise en œuvre de façon à ramener la situation à la normale. Ce document peut être appelé plan de mise en conformité.

La réalisation de cet audit se basera sur des observations directes du terrain ainsi que sur les rapports de suivi de chantier et les comptes rendus réalisés par la Mission de contrôle et de surveillance des travaux à l'issue des travaux d'aménagement de la piste. Il sera réalisé par un consultant indépendant qui sera recruté par le projet FSRP à cet effet.

Le coût global du volet audit environnemental des travaux de réhabilitation des 13 pistes objet de l'étude est évalué à **7 000 US\$ pour l'ensemble du sous projet**.

10.9. Réception environnementale et sociale des travaux

Cette réception doit permettre de vérifier si l'ensemble des engagements contractuels en regard de l'environnement ont été respectés, si les sites aménagés et/ou construits sont exempts de matières résiduelles ou autres et si les plaintes, le déplacement de populations, dédommagements, etc. ont été

traités conformément aux exigences des réglementations en vigueur. Ceci permet de donner ou non au **contractant une quittance qui lui permettra le cas échéant de retirer son dépôt de garantie.**

Le responsable de cette réception est le responsable de l'environnement de l'UGP/FSRP. Elle est fonction des résultats de l'Audit environnemental décrit ci-dessus.

10.10. Les dispositions institutionnelles de mise en œuvre

10.10.1. Parties prenantes, rôles et responsabilités

Plusieurs parties prenantes sont impliquées directement dans la mise en œuvre de ce PGES, et leurs rôles et responsabilités sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 38 : Dispositions institutionnelles de la mise en œuvre du PGES

Parties prenantes	Rôles	Responsabilités	Fréquences
Banque Mondiale	Bailleur de fonds	<ul style="list-style-type: none"> Supervisions 	<ul style="list-style-type: none"> Dépend du planning de la Banque
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat	Maître d'ouvrage titulaire	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance Participation et présidence du Comité de Pilotage du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Début des travaux Mi-travaux A la réception provisoire Semestriel jusqu'à la fin du projet
UGP / FSRP	Maître d'ouvrage délégué	<ul style="list-style-type: none"> Validation des différents plans E&S exigés à l'entreprise Validation des rapports de suivi environnemental et social élaborés par la MdC Suivi des mises à jour des plans E&S entreprise Missions de contrôle et participation aux réunions de chantier Rédaction rapports semestriels de suivi de la performance environnementale et sociale du sous projet et leur soumission à la Banque 	<ul style="list-style-type: none"> Avant le démarrage effectif des travaux Tous les mois jusqu'à la réception des travaux A chaque mise à jour Tous les mois Semestriel et jusqu'à la réception des travaux
Mission de Contrôle (MdC)	Maître d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Mission de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGES Rédaction rapports mensuels de suivi environnemental et social 	<ul style="list-style-type: none"> En permanence sur chantier Tous les mois jusqu'à la réception des travaux
Entreprises	Titulaires marchés	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction rapports mensuel de mise en œuvre du E-PGES chantier Elaboration des différents plans E&S exigés 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les mois jusqu'à la réception des travaux Avant les travaux

Parties prenantes	Rôles	Responsabilités	Fréquences
		<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des plans E&S Mise en œuvre des mesures développées dans ce PGES 	<ul style="list-style-type: none"> Dès que le besoin se présente Jusqu'au repli de chantier
Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre		<ul style="list-style-type: none"> Intervenir dans les missions de sensibilisation et de vulgarisation de la population en matière socio-sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> Durant les travaux
L'Inspection du Travail et des lois sociales	Parties prenantes au projet	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les inspections tout au long du chantier et interviendra en cas de différents éventuels 	
Les laboratoires accrédités de contrôle de la qualité de l'eau et du sol		<ul style="list-style-type: none"> Pourrons être chargés par le projet pour réalisation de vérifications indépendante de la qualité environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Durant les travaux

10.10.2.Exigences pour les entreprises

Pour la mise en œuvre effective de ce PGES, chaque entreprise doit :

➤ Avoir dans son équipe :

- **Un Expert Qualité, Hygiène, Sécurité et environnement (QHSE)** qui sera chargé de l'application, d'une part, du PHSS (Plan Hygiène Santé et Sécurité) et du PGES élaboré par l'entreprise et, d'autre part, des Plans de protection environnementale et sociale des sites (PPES) que l'entreprise va présenter comme préalables à chaque ouverture/exploitation d'un gîte (carrière ou emprunt) et pour la base-vie.
- **Un spécialiste en social** qui sera chargé de l'application sur chantier des codes de conduite (ES) pour le personnel de l'entreprise, et de la mise en œuvre du programme d'information et sensibilisation que l'entreprise va présenter comme préalable des démarrages des travaux. Ce spécialiste va résoudre les conflits éventuels avec les riverains et en interne à l'entreprise.

➤ Mettre en place des Cahiers de doléances au niveau des communes concernées par le sous projet au niveau de la base vie de chaque chantier afin de permettre aux riverains de poser des questions et/ou d'exprimer leurs remarques et plaintes relatives au déroulement du chantier.

Pendant la Période garantie des travaux, c'est-à-dire une année à compter de la réception technique, l'entreprise sera tenue de remédier aux imperfections possibles.

Dans le cas où l'entreprise contractant et/ou son sous-traitant le cas échéant ne sont pas en mesure de respecter et d'appliquer les mesures préconisées dans le PGES, l'UGP appliquerait ce qui est prévu dans le marché des travaux.

10.11. Le mécanisme de gestion des plaintes

Dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation des pistes objet de l'étude, divers types de litiges, de conflits et plaintes peuvent apparaître. Pour être efficace dans leurs traitements, il est nécessaire de mettre en place le mécanisme de gestion des plaintes du (MGP).

10.11.1.Objectifs du Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP)

L'objectif global du MGP est de mettre en place une procédure officielle destinée à gérer les plaintes et les réclamations liées aux activités du sous projet afin de réduire au minimum les risques sociaux y afférents.

Comme objectifs spécifiques, le mécanisme vise à :

- Fournir aux « parties prenantes » du sous projet un moyen d'exprimer leurs préoccupations de manière rationnelle et transparente.
- Etablir une relation transparente et de respect mutuel avec eux.
- Réduire au minimum les litiges en traitant les questions via un changement systémique.
- Fournir un processus accessible pour permettre aux « parties prenantes » du sous projet d'exprimer leurs questions, préoccupations, problèmes et revendications.
- Améliorer la performance environnementale et sociale du sous projet.
- Disposer d'un processus par lequel les réclamations pourront être traitées de manière efficace, constructive, opportune et transparente, évitant ainsi d'interminables discussions à propos des litiges.

10.11.2.Méthodes de soumission et collecte des plaintes, litiges, doléances et réclamations

Pour ceux qui veulent déposer des plaintes, réclamations ou doléances même anonymes ; plusieurs canaux sont disponibles :

- Registre des plaintes : au niveau du bureau de la base vie du sous projet, et au niveau des bureaux des villages bénéficiaires du sous projet.
- Ligne verte (à identifier avec la collaboration d'un opérateur téléphonique)
- Ecrire directement au Projet FSRP-KM ;
- Pour ceux qui ne savent pas écrire ou n'ont pas les moyens d'appeler, se rapprocher de l'agent de surveillance en charge du contrôle présent sur chantier ou l'un du personnel de l'UGP/FSRP en mission dans la zone pour enregistrer les plaintes.

10.11.3.Traitement des plaintes

Une fois enregistrées, les plaintes, doléances ou réclamations seront traitées à plusieurs niveaux :

- Au niveau local, traitement par le comité de médiation local (CML) mise en place ou comité des sages dirigé par les maires des Communes concernées, et qui regroupe les chefs des villages, les représentants des usagers des pistes qui comprend des femmes, et les chefs traditionnels ;
- En cas d'insatisfaction du plaignant, il peut recourir auprès des juridictions compétentes (forces de l'ordre, procureur de la République).

10.11.4.Les plaintes relatives au VDG/VCE/EAS/HS

Les plaintes relatives aux EAS/HS seront collectées à travers les différents canaux déjà existants dans le MGP et déjà développés dans la section précédente. La seule différence est que les victimes ou les témoins qui veulent adresser des cas d'EAS/HS et VCE identifiés sur chantier peuvent directement

appeler les numéros verts **1760** et **1710** ou la ligne verte qui sera mise par l'entreprise à la disposition de la population (voir paragraphe 10.8.2).

Pour les cas d'EAS/HS signalés à travers les canaux de collecte des plaintes du sous projet, le point focal E&S doit signaler dans l'immédiat le spécialiste E&S de l'UGP tout en gardant la confidentialité et l'anonymat et la sécurité de la victime. Suite à une enquête administrative discrète menée par l'équipe E&S de l'UGP/FSRP-KM, si l'acte d'EAS/HS est avéré, la victime sera informée et avec son consentement éclairé, la plainte sera transmise immédiatement aux autorités policières et judiciaires. Le gérant de l'entreprise sera notifié par l'UGP sur le transfert temporaire de l'auteur de l'acte à des activités administratives jusqu'à l'arrivée des policiers ; et la prise en charge de la victime par l'entreprise en l'orientant vers un service spécialisé.

Un suivi devra être assuré par le point focal MGP et les responsables E&S de l'UGP/FSRP et de l'Entreprise.

11. BUDGET DU PGES

Le budget total du PGES du sous projet de réhabilitation des pistes rurales dans l'UC se chiffre à **23.000 US\$** répartis comme suit.

Tableau n° 39 : Estimation des coûts du PGES

Action PGES	Financement sous projet (US\$)
• Programme d'information / sensibilisation / Vulgarisation de la population de la zone du sous projet	10.000
• Renforcement des capacités	
○ Formation des agents de suivi des travaux sur la méthodologie de suivi environnemental et social	6.000
• Recrutement d'un consultant pour l'audit environnemental	7.000
Total	23.000

12. CONCLUSION

La réalisation du projet de réhabilitation des 42,67 km des pistes rurales dans l'UC est importante pour la population bénéficiaire, particulièrement du fait qu'elle résout principalement les problèmes de circulation des biens et des personnes entre les villages et les bassins de production agricoles correspondants mais surtout pour l'économie de cette zone en boostant les transactions commerciales. De plus le projet ne constitue pas une entrave sur le plan environnemental et social.

ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPTES RENDUS DES MISSIONS DE RECONNAISSANCE DE TERRAIN

Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

=====

Mission de reconnaissance des sites

=====

Compte-rendu de la mission

Dans le cadre de la réalisation de la Composante 3 (Améliorer la connectivité et l'accès aux marchés) du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP), l'Unité de Gestion du projet a recruté le groupement de bureaux d'études HYDROPLANTE/SETA pour effectuer les études techniques APS et APD afin de déterminer la faisabilité de l'exécution des travaux.

Cette composante 3 prévoit la réhabilitation de pistes rurales revêtues et non revêtues prioritaires pour améliorer la connexion entre les bassins de production et les marchés. Un réseau prioritaire de 40 km de pistes rurales a été identifiée au niveau des 3 îles (Grande-Comore, Anjouan et Mohéli).

Une mission de reconnaissance des sites des pistes rurales à réhabiliter au niveau de l'île d'Anjouan est réalisée du 26 au 27 décembre 2024.

Ont pris part à cette mission :

- Monsieur Moustoifa MHADJOU : Responsable Infrastructure du projet FSRP-KM ;
- Monsieur Yssouf Mohamed OUSSENI : Point focal du projet FSRP-KM à Anjouan ;
- Monsieur Fardane SOULAÏMANA : Expert Socio-Environnementaliste du groupement HYDROPLANTE/SETA

Déroulement de la mission

Jour 1 :

La mission a débuté dans la matinée du 26 décembre 2024 par :

- Une séance de présentation du groupement HYDROPLANTE/SETA auprès des représentants de la communauté du village de Salamani et les informer qu'à compter de cette date, ce groupement à la charge de la réalisation des études APS et APD pour la réhabilitation des 40 km de pistes aux niveaux national pour une durée de 120 jours. Ils leur a été demandé par l'UGP du projet de faciliter le groupement HYDROPLANTE /SETA dans la réalisation de ces études.

Les représentants de la communauté du village de Salamani ont bien pris la nouvelle et ont promis de tout faire pour faciliter le groupement HYDROPLANTE/SETA à réaliser sa mission.

- Prise des coordonnées GPS sur plusieurs points à partir de Ganzalé (intersection Outsa-Ganzalé / Ganzalé-Ouzini, Point : S 12°16.1813' ; E 044°30.4024' ; Alt : 233m) le long de la piste vers Ouzini (Pk-fin : S 12°16.2328'. E 044°28.7123'. Alt : 632 m).
Pour plus de détails, consulter le fichier gpx : Waypoints du 26/12/2024 joint en annexe.
- Une séance de présentation du groupement HYDROPLANTE/SETA a également eu lieu à Ouzini permettant d'informer aux représentants de la communauté la réalisation des études pour la réhabilitation des pistes. Les représentant de l'UGP du projet ont aussi sollicité la communauté de Ouzini à faciliter le groupement HYDROPLANTE /SETA dans la réalisation Mission. Les représentants de la communauté de Ouzini se sont réjoui de cet espoir qui renait de voir leur village connecté d'ici quelques mois au reste de l'Ile via cette piste. Ils ont pris l'engagement de faciliter la réalisation de ces études.

Dans l'après-midi de cette même journée du 26 décembre 2024, la mission a continué ses activités de reconnaissance de site à Sadapouani. Elle s'est déroulée comme suit :

- Dans cette localité côtière du Sud de l'Ile d'Anjouan, une première rencontre a eu lieu avec le président de la coopérative des pêcheurs de la zone (la piste étant destinée pour faciliter les activités de la pêche). Ce président de coopérative qui connaît bien le projet a beaucoup servi pour introduire l'équipe au sein de la communauté.
- Les coordonnées GPS sur le long de cette piste de Sadapouani sont aussi prises au cours de la mission. Les points sont relevés à partir de de PK0 : S 12°22.6229' ; E 044°30.4796' ; Alt : 109m au Pk-fin : S 12°22.7588'. E 044°30.1606'. Alt : 62 m).
Les détails sont à consulter sur le fichier gpx : Waypoints du 26/12/2024, en annexe.

Jours 2 :

La deuxième et dernière journée de la mission à Anjouan s'est déroulé sur le tronçon de la piste Outsa-Ganzalé. Il s'agit de faire reconnaître le tronçon à partir de Pk-début jusqu'au point d'intersection relevé la veille à Ganzalé. Elle s'est déroulée comme suit :

- Prise des coordonnées GPS à partir du Pk-début (S 12°17.4263'. E 044°29.4491'. Alt : 771 m jusqu'au cœur du village de Outsa (S 12°16.9604'. E 044°29.8251'. Alt : 705 m).
- Venus nombreux pour suivre la séance de présentation du groupement HYDROPLANTE/SETA et d'information sur le commencement des études pour la réhabilitation des pistes, la communauté de Outsa se dit très hâte de voir la concrétisation de ce grand rêve de tout le monde, toute génération confondue. Ils se disent prêts à accompagner la réalisation des APS et APD mais aussi l'entreprise à qui les travaux seront confiés pour que ceux-ci se réalisent sans incombes dans les meilleurs délais possibles.
- A la suite de cette séance, la mission a poursuivi ses activités de reconnaissance de la piste et de prise des point GPS jusqu'à l'intersection à Ganzalé (point S 12°16.1813' ; E 044°30.4024' ; Alt : 233m).

La mission de reconnaissance des sites au niveau d'Anjouan a donc pris fin dans l'après-midi du 27 décembre 2024.

Nota :

- Le parcours de ces sites/pistes se fait exclusivement à pieds souvent avec des montées de grand dénivelé et des descentes dans des vallées.
- Il y a la disponibilité des emprises (les études le préciseront) et il n'y a pratiquement pas de réinstallation à faire, donc pas de PAR à élaborer dans l'ensemble des sites visités à Anjouan.

Dans l'ensemble de ces sites visités, l'Expert Socio-environnementaliste a pris les coordonnées (numéros de téléphones ...) des personnes de contact sur place (autorités locales, leaders d'opinion et structure d'appui travaillant dans ces zones) pour la faciliter la mobilisation des gens lors des enquêtes des études socio-environnementales.

Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

=====

Mission de reconnaissance des sites

=====

Compte-rendu de la mission à Mohéli

A la suite de la reconnaissance des sites d'Anjouan, la mission s'est déplacée le 31 décembre 2024 sur l'île de Mohéli en vue d'effectuer la reconnaissance du site de la piste Ndrondroni-Mirémani.

Ont pris part à cette mission :

- Monsieur Moustoifa MHADJOU : Responsable Infrastructure du projet FSRP-KM ;
- Monsieur Anisse FAZUL : Point focal du projet FSRP-KM à Mohéli ;
- Monsieur Fardane SOULAÏMANA : Expert Socio-Environnementaliste du groupement HYDROPLANTE/SETA

Déroulement de la mission

La reconnaissance du site de Ndrondroni-Mirémani s'est effectuée dans l'après-midi du 31 décembre 2024. Elle a débuté par le parcourt de la piste entière au départ du point Pk_début (S 12°21.0119' ; E 043°40.4765' ; Alt : 77m) vers les 2 points-fin (point_fin 1 : Mirémani village : S 12°21.3854' ; E 043°40.4629' ; Alt : 47m et point_fin 2 : Mirémani plage : S 12°21.3402' ; E 043°40.3304' ; Alt : 15m).

Deux séances de présentation du groupement HYDROPLANTE/SETA ont eu lieu :

- Une, auprès des représentants de la communauté du village de Mirémani conduite par le chef du village et composée en majorité par des femmes. Les représentants du UGP ont informé à la communauté le début des études APS et APD confiées au bureau d'études HYDROPLANTE / SETA. Il leur a été informé de la réalisation des EIES exigées par les partenaires techniques et financiers du projet FSRP-KM.

La nouvelle de la réhabilitation de la piste reliant le village de Ndrondroni à celui de Mirémani est prise par la communauté avec un enthousiasme démesuré, ce projet ayant un impact socioéconomique très positif, selon les interventions des représentants de la communauté.

- L'autre séance de présentation du groupement HYDROPLANTE/SETA a eu lieu auprès de l'association des pêcheurs de Mirémani. Les représentants des pêcheurs conduits par le président de l'association ont poussé un « ouf de soulagement » exprimant ainsi leur satisfaction pour avoir pris la nouvelle de la réhabilitation de la piste reliant les villages de Mirémani et Ndrondroni à leur débarcadère. Le revêtement de cette piste marquerait la fin

d'une situation pénible quant au transport de leurs produits de pêche vers le marchés locales et insulaires.

La mission de reconnaissance du site sur l'Ile de Mohéli a pris fin cet après-midi du 31 décembre 2024. L'Expert socio-environnementaliste a pris contact avec les responsables des parties prenantes (mairie de Mlédjélé, association des pêcheurs de Mirémani et la communauté du village de Mirémani pour des entretiens, focus et consultation du public en vue de la collecte des données spécifique à l'élaboration des EIES.

Ci-dessous le planning établi dans le cadre de ces rencontres avec les parties prenantes :

Site	Date	Principales activités à réaliser
Ndrondroni-Mirémani	1 ^{er} janvier 2025	Prises des points GPS le long de la piste (début, milieux, fins des piste et villages), Prises des photos du site et du villages.
		Réunion de travail avec le maire de la Commune de Mlédjélé
	2 janvier 2025	Focus group avec l'Association des pêcheurs Réunion publique avec la communauté du village de Mirémani

Nota :

- Le parcours du site n'est pas aussi difficile à réaliser comme ceux d'Anjouan. L'accès par voiture 4x4 est possible jusque tout près des points PK_fins s'il n'y a pas de pluies.
- Les emprises foncières ne poseront pas de problèmes (précisions à faire sur ce point) et il n'y a pas de réinstallation à faire, donc pas de PAR à élaborer sur l'ensemble du site.

Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

=====

Mission de reconnaissance des sites

=====

Compte-rendu de la mission à Ngazidja / Jour 1

Le mardi 07 janvier 2025, avant la descente sur terrain pour la reconnaissance des sites au niveau de l'Île de Ngazidja, l'équipe Hydro Plante / SETA s'est déplacée au bureau de l'UGP du projet FSRP à Mdé pour une réunion technique de mise au point avec le personnel de la coordination du projet. L'équipe HYDRO PLANTE / SETA était composée de :

- Monsieur Chokri SAFFAR, Chef de mission HYDRO PLANTE ;
- Monsieur Sory Ibrahima DAO, PDG du bureau d'études SETA ;
- Monsieur Ammar KAMEL, Ingénieur des Travaux Publics, Responsable des études ;
- Madame Ibticem CHAMTOURI, Environnementaliste ;
- Madame Yosra DERMOUL, Ingénierie Hydraulique ;
- Monsieur Fardane SOULAÏMANA : Socio-Environnementaliste

La liste de présence des participants à cette réunion est annexée au présent compte-rendu.

La réunion a commencé par la présentation des 2 équipes, l'UGP du projet FSRP et HYDRO PLANTE / SETA. Au cours de la réunion, les points essentiels discutés sont les suivants :

- Le délai de la remise des livrables à respecter ;
- Le changement de certains experts tel qu'initialement présentés dans l'offre technique notamment les topographes dont au départ, il était prévu la mobilisation de 3 experts mais finalement remplacés par un ingénieur très expérimenté avec un matériel de pointe nouvelle génération afin d'accélérer les levés topographiques.

Sur ce point, l'UGP a demandé au groupement HYDRO PLANTE/SETA la transmission très rapidement des CV des experts qui ont remplacés ceux initialement proposés notamment celui de l'Ingénieur Topographe et de l'Ingénieur Hydraulique.

- La signature de la version originale du contrat de prestation.

A la suite de cette réunion, la mission composée de l'équipe HYDRO PLANTE / SETA ci-dessus mentionnée et du Responsable Infrastructure du projet FSRP-KM se sont déplacés sur terrain pour la reconnaissance des sites de réhabilitation des pistes situées à Ngazidja.

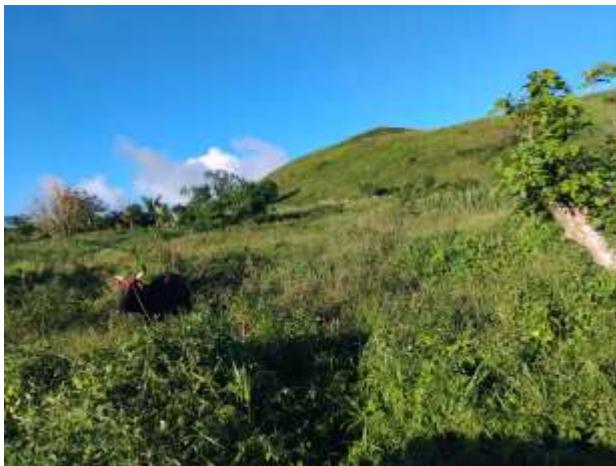
Ci-dessous les sites visités et leurs coordonnées de localisation :

Nom du site	Coordonnées de géolocalisation		Observations
	PK0	PK fin	
CRDE Cembenoï- Bangoi kouni	S 12°22.3811' E 043°21.8332' Alt : 42m		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piste d'accès au CRDE Cembenoï ▪ Emprise du projet : élargissement de piste sur certains endroits (possible coupure de clôtures et des arbres) ; ▪ Rencontres à faire : Consultation publique, entretien avec les responsables du CRDE
Baandasamlini -Ivembeni	S 11°29.3699' E 043°19.6397' Alt : 826m	S 11°30.4765' E 043°19.9976' Alt : 839m	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone de production agricole couverte par les CRDE de Diboini et Maoueni ; ▪ Emprise du projet : Pas d'emprise (piste suffisamment large) ; ▪ Rencontres à faire : entretien avec les responsables du CRDE, focus group avec les exploitants agricoles.
Baandasamlini - Batou	S 11°30.5602' E 043°20.2702' Alt : 837m	S 11°29.9692' E 043°21.9677' Alt : 714m	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone de production agricole couverte par le CRDE de Diboini ; ▪ Emprise : possible déviation temporaire de la piste pour construction d'ouvrage ▪ Rencontres à faire : entretien avec les responsables du CRDE de Diboini, consultation publique, focus group avec les femmes.
Batou- Dimadjou	S 11°29.9692' E 043°21.9677' Alt : 714m	S 11°28.5937' E 043°22.3179' Alt : 653m	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone de production agricole couverte par le CRDE de Dimadjou ; ▪ Emprise : possibles déviations temporaires de la piste pour construction d'ouvrage ▪ Rencontres à faire : entretien avec les responsables du CRDE de Dimadjou, consultation publique, focus group avec les femmes.
Dimadjou- Mpveradjou	S 11°28.5937' E 043°22.3179' Alt : 653m	S 11°27.0836' E 043°21.4172' Alt : 837m	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand bassin de production agricole et d'élevage bovins couverte par le CRDE de Dimadjou ; ▪ Présence d'une coopérative regroupant une quarantaine d'exploitants agricoles ; ▪ Zone d'influence de plus de 200 exploitants agricoles venus de différentes localités de la région de Hamahamet ; ▪ Emprise : Elargissement de la piste (coupures de clôtures et de plantations) et possibles déviations temporaires de la piste pour construction d'ouvrage

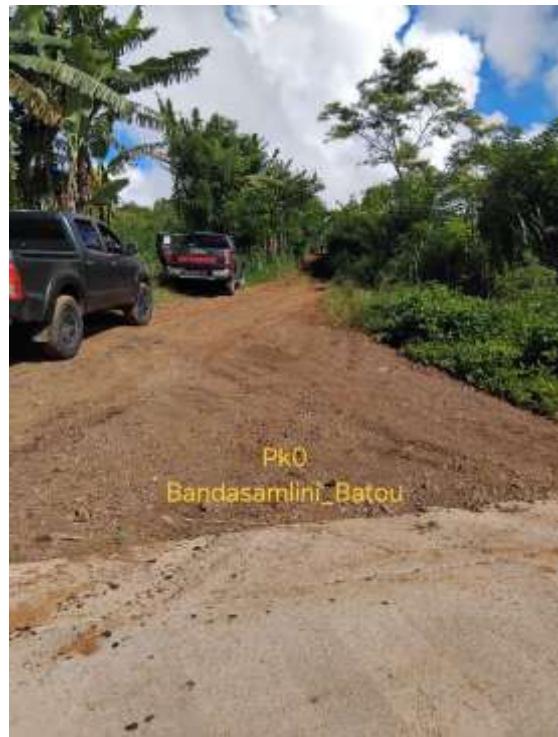
Nom du site	Coordonnées de géolocalisation		Observations
	PK0	PK fin	
			<ul style="list-style-type: none">▪ Rencontres à faire : entretien avec les responsables du CRDE de Dimadjou, consultation publique ou focus group avec les exploitants agricoles.

Sur l'ensemble de ces sites visités, la mission a pris les coordonnées des parties prenantes et des représentants des communautés afin de mes contacter dans le cadre des rencontres de collecte d'informations (consultations publiques et/ou focus group).

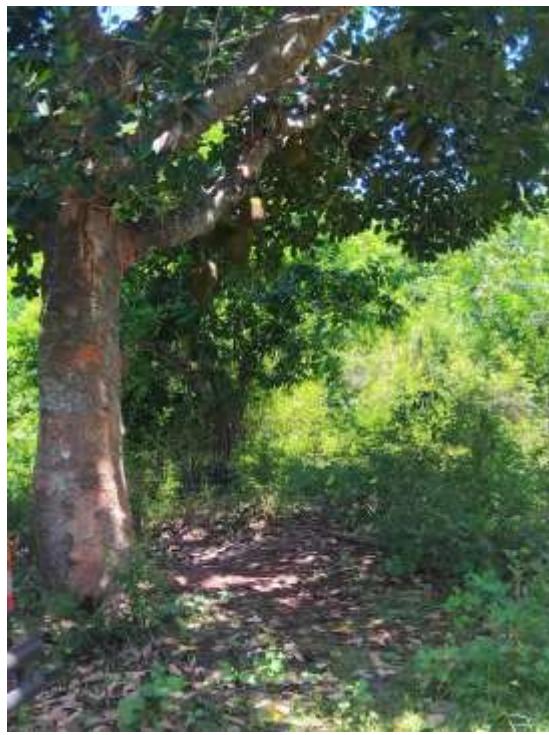
La mission continue la reconnaissance des sites à Ngazidja le mercredi 08 janvier 2025.



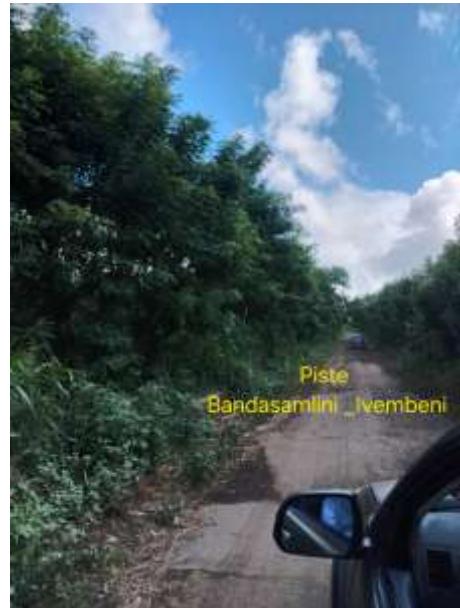
Photos prises le long du tracé de la piste Dimadjou-Mpveradjou



Photos prises le long du tracé de la piste Baandasamlini - Batou



Photos prises le long du tracé de la piste CRDE Cembenoï-Bangoi kouni



Photos prises le long du tracé de la piste Baandasamlini-Ivembeni

Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

=====

Mission de reconnaissance des sites

=====

Compte-rendu de la mission à Ngazidja (suite)

Jour 2 :

Le mercredi 08 janvier 2025, la mission a poursuivi la descente sur terrain pour la reconnaissance des sites au niveau de l'île de Ngazidja. Elle a pu visiter les pistes à réhabiliter ci-après :

Nom du site	Coordonnées de géolocalisation		Observations
	PK0	PK fin	
Ouziwani – Foundihe Shamboini	S 11°53.6696' E 043°25.5980' Alt : 253m	S 11°54.4353' E 043°26.0384' Alt : 149m	<ul style="list-style-type: none">▪ Piste d'accès à une zone de production agricole reliant le Sud de la localité d'Ifoundihé Shamboini et Ouziwani en passant par Ifoundihé Shadjuyu ;▪ Emprise du projet : Piste bien dégagée suffisamment large pour les dimensions demandées ;▪ Rencontres à faire : Consultation publique (Ouziwani et Ifoundihé Shadjuyu), entretien avec les autorités locales (maire, chefs des villages et notables).
Ntsinimoipang a- Bandadaweni	S 11°47.5842' E 043°26.2105' Alt : 662m	S 11°46.5866' E 043°26.7905' Alt : 296m	<ul style="list-style-type: none">▪ Zone d'une importante production agricole (variétés de bananes et tubercules, fruits et légumes) et d'élevage bovin et caprin ;▪ Emprise du projet : Piste à rouvrir avec des possibles coupures de cultures (bananiers et maniocs) ;▪ Rencontres à faire : entretien avec les autorités locales (maire et chefs des villages de Ntsinimoipanga et Bandadaweni les responsables, consultation publique avec la communauté de Ntsinimoipanga et focus group avec les exploitants agricoles. <p>Nota :</p>

Nom du site	Coordonnées de géolocalisation		Observations
	PK0	PK fin	
			<ul style="list-style-type: none"> - Présence à Ntsinimoipanga d'une coopérative d'exploitants agricoles très active ; - La communauté est très motivée à l'idée de la réhabilitation de cette piste, la localité de Ntsinimoipanga n'étant accessible qu'à une seule route.

La mission a noté une volonté manifeste de la part de la notabilité des localités concernées par ces 2 sites à accompagner les activités de réhabilitation de ces pistes. Les représentants des communautés rencontrés lors de la reconnaissance de ces sites donnent une très grande importance à ces pistes qui donnent accès à des zones d'une grande production agricole mais également faciliter la mobilité entre les localités voisines.

Jour 3 :

Le jeudi 9 janvier 2025, la mission a continué le terrain pour la reconnaissance de 2 sites restants. L'équipe est rejoints par l'Ingénieur Topographe qui a immédiatement commencé les levés topographiques sur les sites visités ce 9 janvier 2025.

Ci-dessous les sites visités :

Nom du site	Coordonnées de géolocalisation		Observations
	PK0	PK fin	
Mvouni - Karthala	S 11°44.0196' E 043°20.6280' Alt : 1819m	S 11°44.9066' E 043°21.3598' Alt : 2249m	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piste d'accès à une zone de production agricole en amont de la localité de Mvouni, zone touristique de premier plan (pôle d'intérêt naturel pouvant accueillir des scientifiques, des touristes, excursionnistes et visiteurs divers), accès au cratère du volcan Karthala, potentialité de développement de l'énergie géothermique ; ▪ Emprise du projet : Piste déjà décapée, complément de la piste existante réalisée par le projet PIDC; ▪ Rencontres à faire : entretien avec les autorités locales (maire, chefs des villages) de la localité de Mvouni,

Nom du site	Coordonnées de géolocalisation		Observations
	PK0	PK fin	
			<p>associations de développement local (surtout du tourisme).</p> <p>Début des levés topographiques</p>
Ounkazi-Daweni	S 11°43.0586' E 043°15.9686' Alt : 239m	à déterminer (la reconnaissance de cette piste n'étant pas finie ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bassin de production agricole, la piste à cette zone est dégradée par les dernières inondations ; ▪ Emprise du projet : Une partie de la piste était déjà revêtue mais dégradée par les crues. Une déviation du tracée initialement prévue est à envisager à certains endroits. Possible empiètement sur une propriété à moitié bâtie. Possibilité de coupures de cultures (bananiers et manioc...) ; ▪ Rencontres à faire : entretien avec les autorités locales (maire et le chef du village de Mkazi, consultation publique avec la communauté et focus group avec les exploitants agricoles. <p>Nota :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communauté est très attachée à la réhabilitation de cette piste. Les représentants rencontrés sur place donnent la garantie de la mise à disposition des emprises foncières nécessaires à l'exécution des travaux.

La mission va poursuivre ses activités de terrain le vendredi 10 janvier 2025 avec la finalisation de la reconnaissance du site de Ounkazi-Daweni, la continuation des levés topographiques sur ce même tronçon et la tenue des rencontres à Mkazi

**ANNEXE 2 : COMPTES RENDUS DES
CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS
PUBLIQUES TENUES A MOHELI**

Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

**ÉTUDES, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DE 40 KM DES PISTES RURALES AUX COMORES**

Réalisation des Eudes d'Impacts Environnementales et Sociales, du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), et les Plans de Réinstallation (PAR) le cas échéant

Compte-rendu de l'entretien avec la mairie de Mlédjélé / Mohéli

Le 1^{er} janvier 2025 à partir de 14h13 mn a eu lieu à Ndrondroni, une des localités de la commune de Mlédjélé, une réunion de travail entre les autorités communales et l'expert socio-environnementaliste, représentant le groupement de bureaux d'études HYDRO PLANTE / SETA, dans le cadre de la « Réalisation des Eudes d'Impacts Environnementales et Sociales, du Plan de Gestion Environnementale et Sociale, et les Plans de Réinstallation » du projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM).

Ci-dessous la liste des participants à cette réunion :

N°	Nom et prénoms	Fonction
01	Anli ALLAOUI	1 ^{er} Adjoint au Maire, assurant l'intérim du Maire, en mission à l'étranger
02	Mirsoidi MADI M'SA	SG de la mairie
03	Fardane SOULAIMANA	Expert Socio-environnementaliste, représentant le groupement de bureaux d'études HYDRO PLANTE / SETA

Les premiers échanges ont porté sur la collecte des données de base ci-après :

Ile :	Mohéli	
Commune	<u>Non de la Commune</u> Mlédjélé	<u>Nbr de la Population</u> Hommes..... Femmes..... Enfants.....
Villages traversés par la piste	<u>Noms des villages</u> Mirémani	<u>Population par village</u> Hommes : 57 Femmes : 63 Enfants : 143 Population totale : 263 hbts

Opérateurs économiques	Au niveau du village de Mirémani	<u>Nom et domaine d'activité</u> Cultivateurs ; Eleveurs (bovins et caprins) ; épiciers
	<u>A la plage de Mirémani (débarcadère des embarcations de pêche)</u>	Pêcheurs ; Revendeurs de produits de pêche ; Réparateurs de moteurs hors-bords ; Pêcheuses de poulpes ; Femmes marchandes de sodas et baignés à la plage.
Etablissements scolaires et médicaux	<u>Par village</u> Village de Mirémani	<u>Type et Nombre</u> Etablissement scolaire : Ecole Primaire Publique (CPI au CM2) ; Etablissement médical : Poste de sante de Ndrondroni (situé entre Ndrondroni et Mirémani)
Principaux produits agricoles/pêches (estimation du volume et destinations pour commercialisation)	Produits et estimation du volume : Produits agricoles : Pas de données établis (très difficiles à réaliser, selon la mairie) ; Produits de pêche : - Marché locale : 15 tonne / mois ; - Marché des autres îles (Grande Comore et Anjouan) : 15 tonnes / Mois. (Source : Association des pecheurs de Mirémani)	<u>Destinations</u> Marché locale : Villages de Mirémani et Ndrondroni ; Fomboni (Chef-lieu de l'île). Marché des autres îles sœurs : Grande-Comore et Anjouan)
Estimation du nombre de familles directement affectées par la réhabilitation de la piste (familles agricoles/pêcheurs)	<u>Nombre des familles</u> - Toutes les familles du village de Mirémani ; - 257 familles (familles des pêcheurs hommes, membres de l'association des pêcheurs de Mirémani) ; - 35 familles des pêcheuses de poulpes ; - 06 familles des revendeurs des produits de pêches vers les autres îles ; - 01 famille du réparateur des moteurs hors-bord...	

Ensuite, la discussion a continué pour recueillir les impressions des autorités locales sur les points ci-après :

➤ **Connaissance du projet FSRP et de la réhabilitation de la piste Ndronroni-Mirémani**

Les autorités n'ont pas eu connaissance du projet dans le passé. Ils suggèrent que la mairie soit impliquée dans les actions de développement à mener dans le territoire communal. Ils évoquent avoir un rôle important à jouer notamment la facilitation des procédures administratives, la sensibilisation des acteurs locaux, l'accompagnement des parties prenantes (partenaires au développement, entreprises) dans le cadre de l'exécution des travaux.

➤ **La priorisation de la réhabilitation de la piste Ndronroni-Mirémani dans les actions de développement communal**

Selon le SG de la mairie, la réhabilitation de cette piste n'a pas été priorisé comme action de développement de la commune de Mlédjélé mais elle l'est absolument pour les populations des 2 villages de Ndronroni et Mirémani, et plus encore profondément pour les pêcheurs. Son revêtement va apporter un aspect positif sur le plan social (et booster l'économie locale et ouvrir d'autres opportunités en matière de création d'emplois (promotion du tourisme local) a insisté le 1^{er} Adjoint au Maire.

➤ **Les difficultés d'acheminement des produits agricoles et de pêche vers les marchés avoisinants : de l'île de Mohéli**

La zone est un véritable grenier agricole et un des grands débarcadères de pêche au niveau de l'île de Mohéli. La population locale ne pouvant pas consommer toute la production (agricole et de pêche), le transport de ces produits vers d'autres marchés pour l'économie locale.

Cependant, ce transport reste problématique pour cause du mauvais état de la piste reliant Ndronroni- Miramani (village et plage). Hormis quelques motos et tricycles qui arpencent un peu dangereusement cette piste, le transport est quasi-inexistant. En période de pluies, même le transport à dos d'hommes devient très difficile, la piste étant très glissante surtout sur la descente vers la plage de Miréréni.

➤ **Avis de l'administration communale sur la réhabilitation de la piste, les attentes, les préoccupations et les craintes par rapport à la réalisation du projet**

La commune de Mlédjélé est très favorable à la réhabilitation de cette piste rurale mettant en avant les retombées socioéconomiques par la facilitation pour acheminer les productions agricoles et de pêche vers d'autres marchés. Les autorités communales attendent dans le cadre de l'exécution de ce projet la priorisation de la main-d'œuvre locale notamment des jeunes pour lutter contre le chômage (même si c'est temporaire).

En terme de préoccupations et craintes, ils ont évoqué la possibilité de non-réalisation du projet pour diverses raisons, le recrutement par l'entreprise des travaux d'un personnel en dehors des localités de Mirémani et Ndronroni (ce qui peut selon eux provoquer des frustrations au niveau de la population locale) et aussi des possibilités d'extraction de sable de mer (mais cela peut être remédié par des mesures administratives et des initiatives locales notamment via l'association des pêcheurs de Mirémani). Sur ce point, le SG de la commune a évoqué la mise en place de 2 concasseurs non-loin de la commune pour donner l'accès aux habitants de la région à du sable de bonne qualité pour la construction.

➤ Accompagnement de l'autorité communale pour la réussite du projet

La commune de Mlédjélé ne ménagera aucun effort pour accompagner la réhabilitation de la piste Ndrondroni-Mirémani, a martelé le 1^{er} Adjoint au Maire. La mairie veillera à la protection et sécurisation de l'entreprise, même s'il n'y aura sans doute pas de soucis, le projet bénéficiant le soutien total de la population de Mirémani et des pêcheurs selon le SG de la mairie.

La mairie prend également l'engagement de prendre la main sur la gestion des petites plaintes qui peuvent potentiellement surgir sur les emprises foncières ou la coupure de quelques cultures pour avoir les dimensions nécessaires exigées pour la piste.

➤ Disponibilité de la main-d'œuvre locale

La population des 2 localités limitrophes de cette piste est constituée en grande partie par une jeunesse en quête d'opportunités d'emplois. La gestion de la main-d'œuvre doit donc être traité avec une grande responsabilité, a indiqué le 1^{er} Adjoint au Maire de Mlédjélé. L'idéale serait que l'entreprise des travaux priorise la main-d'œuvre locale pour le recrutement de son personnel surtout les manœuvres. Cela constituera également un élément important pour la sécurité de son matériel.

➤ Possibles sources de conflits pendant la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste et proposition pour en prévenir

Si le personnel de l'entreprise fait des actes inhabituels ou contraires aux moeurs (vols, viols...), raisons pour laquelle la priorisation d'un personnel local constituerait un atout majeur pour la réussite des travaux.

L'emploi de la main-d'œuvre locale constitue une bonne stratégie pour éviter toute source de conflit. Il ne s'agit pas du personnel technique de l'entreprise mais juste des manœuvres, insiste le SG de la mairie de Mlédjélé.

➤ Suggestion / recommandations

Pour une bonne réussite de ce projet, la mairie de Mlédjélé suggère l'implication pleine et entière des bénéficiaires directs de la piste à réhabilité : les pêcheurs et la communauté de Mirémani et réaliser ce à qui on s'est mis d'accord en respectant les cahiers de charge.

Les autorités locales recommandent également la mise en place d'un comité de gestion de plaintes. De 7 personnes maximum prenant en compte toutes les catégories des parties prenantes locales (Communautés, pêcheurs, revendeurs, femmes, jeunes, mairie...).

Les sujets à l'ordre du jour étant traités, la réunion s'est terminée à 15h23mn.

L'expert socio-environnementaliste



Le 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Mlédjélé

Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

=====

**ÉTUDES, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DE 40 KM DES PISTES RURALES AUX COMORES**

=====

**Réalisation des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales, du Plan de
Gestion Environnementale et Sociale (PGES), et les Plans de Réinstallation
(PAR) le cas échéant**

=====

Procès-verbal d'une consultation publique / Village de Mirémani / Mohéli

Le 2 janvier 2025 à partir de 15h47 mn, une consultation publique est organisée dans le village de Mirémani à Mohéli dans le cadre de la réhabilitation de la piste rurale reliant Ndrondroni-Mirémani (village et plage) en vue de collecter des informations relatives à l'élaboration des documents de sauvegarde environnementale et social.

La réunion a été présidée par le 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Mlédjélé assurant l'intérim du Maire qui est en déplacement à l'étranger.

La liste de présence des participants à cette consultation publique est annexée au présent procès-verbal.

C'est le 1^{er} Adjoint au Maire qui a procédé à l'ouverture des échanges en souhaitant la bienvenue à l'expert socio-environnementaliste et en remerciant la communauté de Mirémani pour leur présence à cette importante rencontre. Il a également souligné l'importance de la mission de l'étude d'impact environnemental et social et plus globalement pour les APS et APD du projet.

Ensuite, c'était autour de l'expert-socio-environnemental de prendre la parole pour aborder les points à l'ordre du jour ci-après :

➤ **Présentation du projet / Réhabilitation de la piste Ndrondroni-Mirémani
(village et plage) aux participants**

Le consultant a expliqué à la communauté la raison de sa mission à Mirémani et l'arrivée prochaine des autres collègues du groupement HYDRO PLANTE /SETA pour compléter les études. Cette nouvelle a été pris avec enthousiasme par la population du village de Mirémani notamment les femmes, les pêcheurs et les agriculteurs.

Pour eux la réhabilitation de cette piste constitue un énorme avantage à la fois économique et surtout social. Le chef du village qui est lui-même pêcheur s'est réjoui de la fin prochaine des difficultés de transports pour acheminer le poisson vers d'autres marchés en dehors de son village de résidence.

D'autres participants notamment des agriculteurs ont eux aussi exprimé leurs satisfactions sur le revêtement de cette piste qui permettra d'acheminer leurs produits agricoles sur la route nationale située à Ndrondroni en vue de pouvoir facilement les transporter ailleurs.

Le sentiment le plus profond exprimé dans cette séance concerne les femmes venues nombreuses par rapport aux hommes. La réhabilitation de cette piste est pour elles une solution à plusieurs soucis d'ordre social. Nos enfants font le collège à Ndrondroni, ils traversent à pieds cette piste avec risques et périlssurtout les filles. En période de pluies, c'est encore plus inquiétant. Mais avec la réfection de la piste, nous allons nous organiser pour les déplacer à motos et/ou tricycles (moto-bennes).

Mais notre grand soulagement concerne le rapatriement des malades vers les centres de soins. « *J'ai des souvenir amères sur les accouchements souvent répétés au milieu des bois* », indique madame Dahabou SOUF, l'accoucheuse du village. « *J'ai fait accoucher une femme la nuit au milieu du bois sous une pluie battante* » a martelé cette dame. Mais nous espérons que tous ceux-là seront des mauvais souvenir dans quelques mois. Ce projet a donc en effet un impact social majeur pour cette communauté rurale.

➤ Avis de la communauté sur le projet

Le consultant socio-environnementaliste a ensuite demandé l'avis de la communauté sur la réhabilitation de cette piste. Sans surprise aucune, le projet a eu, à l'unanimité de la communauté présente à cette consultation publique, un avis très favorable. Nous avons hâte de vivre cela, voir la concrétisation de cette excellente nouvelle, a fait savoir un sexagénaire présent parmi les participants.

« *Nous sommes reconnaissants, ainsi, nous remercions fortement les responsables gouvernementaux qui contribuent à la réalisation de ce projet mais aussi aux partenaires à la fois techniques et financiers et à tous ceux/celles qui participeront à la concrétisation de ce projet. C'est un exploit pour nous, la réhabilitation de cette piste, moi j'ai vu pire, en faisant naufrageen mer pendant une évacuation vers l'hôpital de Nioumachioi alors que j'étais gravement malade* » a expliqué madame Zaïnab RACHID.

Ces explications démontrent combien, ce projet avec des objectifs orientés vers la production en vue de stimuler la Résilience des Systèmes Alimentaires a des répercussions sur la vie sociale de la communauté du village de Mirémani.

➤ Principales préoccupations sur la réhabilitation de la piste

Une personne présente dans la consultation publique s'est interrogé sur la tarification des produits agricoles et de pêche une fois la piste réhabilitée. Est-ce que les prix ne vont pas augmentés. « *Aujourd'hui, il est difficile de transporter nos produits ailleurs, du coup, ils sont vendus à un prix raisonnable (pour lui). Mais lorsque la piste sera aménagée, des revendeurs peuvent facilement accéder ici pour acheter les produits, je pense que ça va augmenter les prix, nous devons nous attendre à cela* », a-t-il ajouté.

Cette réflexion est sans doute partagée par d'autres participants mais l'engouement de voir leur village relié aux autres localités par cette piste l'emporte sur tout. C'est l'occasion pour pouvoir écouler nos produits et booster le développement de notre village, a souligné une jeune femme, gestionnaire dans le poste de santé de Ndrondroni mais originaire de Mirémani.

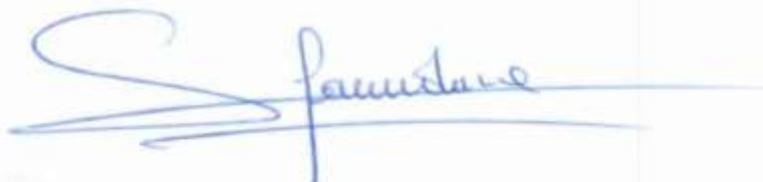
➤ **Attente de la communauté sur le projet de réhabilitation de la piste**

Le désenclavement du village est la plus importante des attentes exprimées par la communauté de Mirémani. C'est pour des opportunités de marchés en vue de pouvoir écouler leurs produits mais aussi subvenir à leurs nombreux soucis d'ordre social.

Recrutement par l'entreprise des travaux en priorité des jeunes et chômeurs du village.

Les sujets à l'ordre du jour étant traités, la consultation publique s'est achevée à 17h12mn.

L'expert socio-environnementaliste



Le 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Mlédjélé



Liste de présence

Date : 02 Janvier 2025, lieu : Micémamini (Plaine du Rempart) / Moheli
 Objet : ~~Constituer un partenariat dans le cadre de la réhabilitation des pistes rurales~~
~~relatant à l'Aménagement du territoire et à l'agriculture dans les villages~~, I Projet FSRP - KM

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
1	Mouzaïamini Mouhiedine	Enseignant	341 09 14	<u>Mouzaïamini</u>
2	Mohamed Mchida	cultivateur	352 22 80	<u>Mchida</u>
3	Inza Andile	Magasin	352 45 19	<u>Inza</u>
4	Moustaftchou Ahamadou	cultivateur	.D.	
5	Ahmed Babas	cultivateur	123	
6	Ansoumou Gijjau	cultivateur	397 09 12	<u>Gijjau</u>
7	Mabrim Bécar	cultivateur	.46	
8	Soumoudoune Madi	enseignant	344 05 26	<u>Madi</u>
9	Mohamed Ahmada	cultivateur	.449	

10	M'hamed Said	cultivateur	3646114	✓
11	Zérahina Souffou	pêcheur	3472741	✓
12	Abdou Sainou	élève	3892283	✗
13	Ibrahim Maanfou	enseignant	3426673	✗
14	Younessidé Attififi	Gestionnaire	3621245	✗
15	Fatima Souffou	Neugére	3784205	✗
16	Astina Souffou	Neugére	3835387	✗
17	Zaina Fardé	Neugére	3425759	✗
18	Schate Souffou	Neugére	3279274	✗
19	Zéhabou Bachidi	Neugére	3819274	+
20	ANGELINA Thérèse	Neugére	3743377	+
21	Nesouïté Nael'	cultivatrice	3886226	+
22	Hajjatou ssene	cultivatrice	3865706	+
23	Savinya Afoubac	Pêcheuse	3878946	✗

24	Ambatou' Abdon	Commerce/épicerie	39709 USD	+
25	Sauve Arjan e	461 40 80	Cultivatrice	+
26	Daluzo'ti Chathali'	Pêcheurs	-	+
27	Dhatobon sayfon	387 13 84	Accaicheuse	+
28	Rohima Achraf	467 17 45	Epicierie	+
29	Thoujifia Tssoufa	Cultivatrice	-	X
30	Kisabot' Bujor	Cultivatrice	-	Non
31	Asitay Bualat	Cultivatrice	-	.
32	Hanarak Hanakha	Pêcheuse	-	Non
33	Reukia Kazauue	Vendeuse sur la plage	-	Non
34	TARBANE Soulaïma	Expert Socio-environnemental	347-4982	Surf family
35				Autre cette liste de présenter pour nombre de 34 participant



Photos consultation publique au village Mirémani Plage
02 janvier 2025

Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

ÉTUDES, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE 40 KM DES PISTES RURALES AUX COMORES

Réalisation des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales, du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), et les Plans de Réinstallation (PAR) le cas échéant

Procès-verbal du focus group avec les femmes / Village de Mirémani / Mohéli

Le 2 janvier 2025 à partir de 17h27 mn, à la suite de la consultation publique organisée dans le village de Mirémani, une réunion en focus group a eu lieu entre les femmes du village et l'expert socio-environnementaliste. L'objectif de cette réunion spécifique consiste à recueillir les avis, préoccupations des femmes sur le projet, discuter sur d'autres aspects de la vie : rôle de la femme dans la société et au sein des ménages, prises de décision dans les réunions publiques, accès des femmes aux offres d'emploi, le VBG et les services VBG.

Tout cela dans le but de prendre en compte des problèmes spécifiques des femmes dans le cadre de l'élaboration des documents de sauvegarde environnementale et social.

La liste de présence des participantes à ce focus group est annexée au présent procès-verbal.

C'est l'expert socio-environnementaliste qui a ouvert la discussion en expliquant aux participantes l'objectif de cette réunion spécifique. Les échanges ont essentiellement porté sur les points ci-après :

➤ Existence de groupement en association

Il existe bien des associations féminines économiques et socioculturelles dans le village de Mirémani.

- ❖ Deux (02) associations culturelles (Islamiya et Nouraniya) spécialisées dans les manifestations culturelles traditionnelles (Deba et Tari) ;
- ❖ Une (01) association de cultivatrices (HaziNgema) spécialisée dans la production agricole ;
- ❖ Et une (01) association de pêcheuses de poulpes (NiyaNgema) spécialisée dans la protection et conservation des poulpes (ouverture/fermeture de la pêche aux poulpes sur le littoral marin de mirémani).

➤ **Place et rôle de la femme dans la famille et la société de Mirémani**

Dans la société comorienne, le contexte religieux /coutumier place la femme à un échelon inférieur à celui de l'homme. Les femmes s'occupent essentiellement de la vie au foyer : éducation des enfant, cuisine, lessive... Les femmes de Mirémani en sont bien conscientes de cela et n'en disconviennent d'ailleurs pas.

Au vu des discussions, on a constaté une volonté et des tendances de l'émancipation des femmes, tant sur le plan professionnel, qu'au niveau de la société locale. Les jeunes filles sont scolarisées, certaines sont des salariées (cas de la gestionnaire du poste de santé de Ndrondroni). Elles ne se sentent pas donc exclues ni marginalisées. Certaines développent même des activités commerciales (épicières, ventes de vivres sur la plage de Mirémani, femmes pêcheuses...).

Les femmes de Mirémani participent ainsi à la vie active de la société, une d'entre elle est même candidat aux élections de conseillers communaux de février 2025.

➤ **Prise de décision dans la famille et dans la société, en réunion publique**

Selon la majorité des femmes qui ont participé à cette réunion, les principales décisions sur la vie de la famille sont prises en concertation avec leurs conjoints. La femme peut donner aussi son opinion sur un sujet concernant la vie du foyer conjugal.

Dans les réunions publiques, elles ont aussi à donner leurs points de vue sur tout sujet de la communauté locale.

➤ **Activité économique des femmes**

Près de 41% des femmes de Mirémani qui ont participé dans la réunion sont des cultivatrices. Ce qui peut classer l'agriculture comme étant l'une des activités pourvoyeuse d'emplois pour les femmes. D'autres secteurs économique sont aussi bien représentés au sein de la population féminine de Mirémani. La pêche représente 26% des activités des femmes de ce village avec une tendance de diversification des activités après la réhabilitation de la piste (selon elles).

Ces femmes aspirent à des activités commerciales une fois la piste revêtue, puisque cela facilitera le transport de leurs marchandises. « A l'état actuel, vous achetez de la marchandise à Fomboni mais vous devez la débarquer à Ndrondroni et payer d'autres frais pour la transporter à dos d'hommes au village. Ces frais supplémentaires augmentent le coût de revient de la marchandise. Vous êtes obligés de vendre un peu cher que les localités désenclavées et cela réduit d'avantage le pouvoir d'achat des familles en plus de la précarité, a expliqué madame Asbahati Abdou, une commerçante du village (Epicière).

➤ **Problème rencontrés dans l'exécution des activités de ces femmes**

La grande difficulté concerne essentiellement le transport de nos produits et des personnes :

Pour les pêcheuses, le transport de leurs produits de pêche reste problématique du fait de l'éloignement de la route pour acheminer vers les marchés avoisinants et à Fomboni, la capitale de l'île.

Les agricultrices et épicières sont de même avis que les pêcheuses évoquant la difficulté d'acheminer la production agricole vers les marchés de la commune et au-delà. Nos produits agricoles n'ont pas de valeurs marchandes significatives, a déclaré une cultivatrice participant à la réunion. Nous sommes dans l'obligation de vendre à vil prix si on a un preneur.

D'autres femmes ont évoqué des difficultés d'accès aux crédits pour financer leurs activités économiques. Les institutions financières de la place ne prêtent pas au pauvres comme nous, surtout à une communauté désenclavée en manque d'opportunités d'affaires, souligne la gestionnaire du poste de santé de Ndrondroni.

La réfection de cette piste constitue donc une opportunité pour l'autonomisation de ces femmes de Mirémani. Elle constitue également un appui considérable pour les activités économiques des femmes et des associations féminines de ce village.

➤ **Types de violences rencontrées par les femmes de Mirémani**

Plusieurs cas de la violence basée sur les genres (VBG) ont été évoqués durant la discussion : Violences verbales des hommes à l'encontre de leurs épouses, violences physiques, viols, harcèlement sexuel, abandon des enfants mineurs par leurs pères et les mamans se trouvent souvent seules à les élever.

Des tas de violences qui interpellent l'application des mécanismes de protection de la femme et de enfants dans cette zone. De plus, il est inventorié aux Comores, l'existence de structures étatiques chargées de la promotion du genre : Direction de la promotion du Genre, Direction nationale de l'Entrepreneuriat féminin au sein sous tutelle de la Direction de l'Emploi.

Il y a également l'existence d'organisations indépendantes : le Réseau National des Femmes Leaders pour la Paix dont le but est d'oeuvrer pour la lutte contre toutes sources de violence, la promotion de la paix au niveau de la population à tous les niveaux, le renforcement de la cohésion sociale, de l'éducation civique et citoyenne.

Pour la prise en charge des cas de violences basées sur le genre, l'île de Mohéli dispose d'un centre d'écoute et de prise en charge des cas de violences. Les femmes de Mirémani sont bien au courant de l'existence de cette structure au niveau de l'île et de la procédure à suivre. Mais la quasi-totalité ne porte pas plainte pour cause de la honte, de divorce ou d'exclusion sociale, malgré la sensibilisation faite par le service d'écoute.

➤ **Avis, attentes et préoccupations des femmes sur le projet de réhabilitation de la piste Ndrondroni-Mirémani**

L'unanimité des femmes participants à ce focus group est très favorable à la réhabilitation de cette piste. Pour elles, ce projet constitue un impact significatif sur les conditions de vie des habitants de Mirémani et notamment des femmes. Le premier effet positif est la possibilité pour les habitants de réaliser de nouvelles opportunités d'emplois ou d'activités génératrices de revenus, notamment celles des femmes.

Ces opportunités économiques vont contribuer à l'amélioration de la considération sociale de la femme auprès de la communauté masculine du village, l'amélioration de la consultation des femmes et de la participation des femmes, l'accroissement des revenus des femmes, etc.

Les femmes de Mirémani ont exprimé le souhait d'avoir elles aussi leur place sur les emplois directs et indirects des travaux de réhabilitation de la piste. Elles sont disposées à occuper des postes au sein du personnel de l'entreprise des travaux.

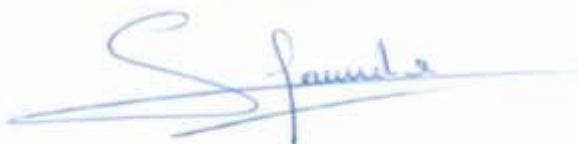
Suggestions / recommandations

Dans le cadre de l'exécution de ce projet de réhabilitation de la piste, les femmes de Mirémani ne doivent pas être exclues, ni marginalisées, au cours de la mise en œuvre de ce Projet.

Ces femmes suggèrent la valorisation des activités économiques à dominance féminine, ce qui constitue pour elles une meilleure intégration des femmes dans les activités économiques de la communauté. Elles recommandent un relèvement du taux de scolarisation et de formation des filles et des femmes pour une intégration réussie des de la femme dans la vie sociale.

Les sujets à l'ordre du jour étant traités, la réunion avec les femmes de Mirémani s'est achevée à 18h21mn.

L'expert socio-environnementaliste



Le 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Mlédjélé



Liste de présence

Date : 08 Janvier 2025..... Lieu : Miremanan (village) / Moheli.....
 Objet : Tours groupées avec la population du village de Miremanan / Moheli, dans le cadre de la réhabilitation de la piste rurale reliant Mahambo à Miremanan / Projet F.S.R.P.

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
1	Yohannette 'A'chaf'	Agricienne	3681745	X
3	Roukice Kazouas	cultivateuse/vendeuse	-	X
4	Aena Balaz	Cultivatrice	-	X
5	Sewifia Ayoubou	pêcheuse	-	X
6	Toujifou Nassef	cultivatrice	-	X
7	Rethemra Farali	Menagère	-	X
8	Zerina Faridi	Menagère	-	X
9	Patimca Nahamendza	pêcheuse	-	X
10	Mariahona balaz	cultivatrice	-	X

		Pêcheuse		
01	Binté' Assaour			
02	Nissianti Nadi	Cultivateuse	-	
03	Drahakoum Bouffon	Accouchouse	-	
04	Hainati oussine	Cultivateuse	-	+
05	Danhaité' Hachouli	pêcheuse	-	+
06	Nassouati Belas	Cultivatrice	-	+
07	Assabhat' Abdou	Commerceante	-	+
08	Hainati' Abdou	Cultivatrice	-	+
09	Echtaouf Abdou	Cultivatrice	-	
10	Tociyif' Issoufou	Pêcheuse	-	
21	Angelineor Thoschime	Menagère	-	
22	Thamarech' Hervethé pêcheuse		-	
23	Agoudhout' Abdoueli	Pêcheuse	-	4
24	Fatimou Saffoum	Menagère	-	
25	Amoug Baidj	Cultivatrice	-	
26	Elno' ben RACHID	Menagère	-	+
27	Echtaouf Sanou	Cultivatrice	-	+

28 Roihamma Achraf
29 FARHANE Soulimane

B
Expert socio-environnemental 3107-1981 ~~Syndicat~~

Ainsi la présente liste de personnes au nombre de 25 porteraient

Projet Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

=====

**ÉTUDES, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DE 40 KM DES PISTES RURALES AUX COMORES**

=====

**Réalisation des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales, du Plan de
Gestion Environnementale et Sociale (PGES), et les Plans de Réinstallation
(PAR) le cas échéant**

=====

Procès-verbal d'une consultation publique avec les pêcheurs de Mirémani

Dans la matinée du 2 janvier 2025 à partir de 07h38 mn, une consultation publique est organisée sur la plage de Mirémani à Mohéli avec les pêcheurs en vue de recueillir leurs impressions sur la réhabilitation de la piste rurale reliant Ndrondroni-Mirémani (village et plage) dans le cadre de l'élaboration des documents de sauvegarde environnementale et social.

La réunion a été présidée par le 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Mlédjélé assurant l'intérim du Maire qui est en déplacement à l'étranger.

La liste de présence des participants à cette consultation publique est annexée au présent procès-verbal.

Le 1^{er} Adjoint au Maire a pris la parole en premier évoquant l'avantage énorme qu'apporte ce projet pour les pêcheurs, les agriculteurs et l'économie locale dans sa globalité. Il a remercié les pêcheurs pour leur disponibilité, le groupement HYDRO PLANTE / SETA pour la volonté à faire ces études, les autorités nationales et les partenaires financiers pour leurs concours.

Il a aussi souligné l'importance de la mission de l'étude d'impact environnemental et social et des études techniques.

L'expert socio-environnemental a par la suite pris la parole pour aborder les points à l'ordre du jour de cette consultation publique :

➤ **Informations de base :**

Ile :	Mohéli	
Commune	<u>Non de la Commune</u> Mlédjélé	<u>Nbr de la Population</u> Information non disponible
Site	<u>Noms du site</u> Plage de Mirémani	<u>Nombre de pêcheurs</u> Hommes : 257 Femmes : 35

Autres opérateurs économiques	Au niveau de la plage de Mirémani	<u>Nom et domaine d'activité</u> Revendeurs à Moroni : 04 ; Vendeuses de vivres sur la plage : 06 Réparateurs machine hors-bord : 01
Principaux de pêches (estimation du volume et destinations pour commercialisation)	<p>Produits de pêche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché locale : 15 tonne / mois ; - Marché des autres Iles (Grande Comore et Anjouan) : 15 tonnes / Mois <p>(Source : Association des pêcheurs de Mirémani)</p>	<u>Destinations</u> Marché locale : Villages de Mirémani et Ndronndroni ; Fomboni (Chef-lieu de l'Ile). Marché des autres îles soeurs : Grande-Comore et Anjouan)
Estimation du nombre de familles directement affectées par la réhabilitation de la piste (familles des pêcheurs)	<u>Nombre des familles</u> <ul style="list-style-type: none"> - 257 familles (familles des pêcheurs hommes, membres de l'association des pêcheurs de Mirémani) ; - 35 familles des pêcheuses de poules ; - 06 familles des revendeurs des produits de pêches vers les autres îles ; - 01 famille du réparateur des moteurs hors-bord... 	

➤ **Présentation du projet / Réhabilitation de la piste Ndronndroni-Mirémani (village et plage) aux participants**

Le consultant a expliqué à la communauté la raison de sa mission à Mirémani et l'arrivée prochaine des autres collègues du groupement HYDRO PLANTE /SETA pour compléter les études. Les pêcheurs sont ravis de la concrétisation prochaine d'un besoin essentiel pour promouvoir leur principale activité génératrice de revenus.

Les pêcheurs ont exprimé l'engagement d'accompagner les autres parties prenantes de ce projet (bureau d'études, entreprises...) jusqu'à son exécution définitive. Le transport de nos produits ne serait plus un problème d'ici quelques mois, c'est un véritable soulagement, a martelé un jeune pêcheur très enthousiaste de cette bonne nouvelle. Différentes catégories d'acheteurs se déplaceront jusqu'ici pour s'approvisionner en produits de mer, c'est excellent, ajoute un autre.

➤ **Avis de la communauté sur le projet**

Nous sommes tous largement favorables, c'est le projet où personne ne peut s'opposer, ça c'est clair, déclare un revendeur connu sous le pseudonyme de Mbouchi. L'unanimité de cette communauté de pêcheurs sur l'acceptation de ce projet est certaine, tant on lit la satisfaction sur leurs visages.

A en croire ces pêcheurs, l'impact économique lié à la réhabilitation de cette piste est sans équivoque. Ils sont certains de pouvoir écouler leur production facilement en les transportant vers les marchés locaux et à Fomboni.

➤ **Principales préoccupations sur la réhabilitation de la piste**

La principale préoccupation exprimée par les pêcheurs est la non-réalisation ou retards de la piste pour une raison ou pour une autre. La question concernant l'augmentation probable des prix des fruits de mer à la suite de la réhabilitation de la piste qui vraisemblablement incitera le déplacement des consommateurs et revendeurs sur place n'a pas eu d'attention particulière sur les pêcheurs. « *Les prix n'ont qu'à augmenter, c'est encore bénéfique pour nous. Et ça suivra peut-être l'inflation* », a indiqué un pêcheur venu de l'île d'Anjouan pour pêcher à Mohéli.

➤ **Attente de la communauté sur le projet de réhabilitation de la piste**

La réhabilitation de cette piste va :

- Permettre de transporter nos produits de pêche aux marchés locaux et à la ville de Fomboni ;
- Faciliter l'approvisionnement en glace, nécessaire pour la chaîne de refroidissement des produits ;
- Inciter à l'installation d'une unité de fabrication de glace sur cette plage.

Recrutement par l'entreprise des travaux en priorité des jeunes et chômeurs du village de Mirémani et même des pêcheurs qui le souhaiteraient.

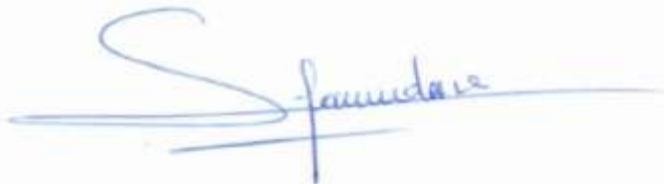
➤ **Question d'extraction possible du sable de mer sur la plage**

Les pêcheurs sont catégoriques sur cette question. Plus question de permettre l'extraction du sable dans cette plage. Les entrées et sorties de véhicules (notamment les camions) seront contrôlées et réglementées surtout la nuit. L'association des pêcheurs demande la mise en place d'une barrière d'accès levant dont elle aura la responsabilité pour limiter l'accès à des véhicules malveillants.

- Qui ce qui pourrait constituer une source de conflit pendant la réhabilitation de la piste
- Si l'entreprise extrait du sable de mer pour faire les travaux, cela pourrait constituer une source de conflit ;
- Une fois les travaux engagés, l'entreprise doit veiller à ses employés, pour qu'ils ne volent pas dans les propriétés avoisinant la piste, surtout s'ils ne sont pas originaires de la zone. C'est pour cette raison que les pêcheurs recommandent le recrutement d'une main-d'œuvre locale pour les postes du personnel non technique.

Les sujets à l'ordre du jour étant traités, la consultation publique des pêcheurs s'est achevée à 08h56mn.

L'expert socio-environnementaliste



Le 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Mlédjélé



Liste de présence

Date : 02 Janvier 2015 Lieu : Plage de Mtsamani / Moheli
Objet : Consultation publique sur le projet de la réhabilitation de la piste maritime Mtsamani - Plage / Projet T.R.S.P.

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
1	Andison Shauadi	pêcheur	383 12 80	
2	Hafidou Combo	pêcheur	399 08 82	
3	Said Ali	pêcheur		
4	Ayoubou Ikerlum	pêcheur	382 11-35	
5	Naouilou Mourdi	pêcheur		
6	Mahamoud Mourdi	pêcheur	383 62 20	
7	Boutouine Maoulida	pêcheur	378 17 27	
8	Soumaila Ahemadi	pêcheur	374 32 69	
9	Ahmed Yachid	pêcheur	380 48 60	

10	Boubacar Bacab	pêcheur	3970942
11	Jessoufe Attiemane	pêcheur	
12	Mouftard Ntagau	pêcheur	3885801
13	Nachoum Mchige	pêcheur	
14	Djoumehine Abolen	pêcheur	36111177
15	Inoussa Adenachif	pêcheur	
16	Amede	pêcheur	3525420
17	Moustakimou Ahmed	pêcheur	3863706
18	Aboubacar Hadjaoué	pêcheur	3930532 / 4920532
19	Jamal Ben Abdou	éleveur	3238147 / 4087695
20	Aboubacar Hadjaoué	pêcheur	3450845
21	FARID MOHAMED	pêcheur TC	3226748
22	Abdraham Malibary	pêcheur	4827646
23	Bachirou Kagogone	pêcheur/cultivateur	3383336
24	Galiou T. Bony	cultivateur	3369394
25	Touvaloum Ahmed	pêcheur	3495283
26	Oboutadi M. madi	pêcheur	3428845
27	Boykia Kagogone	vendeuse	3371123
28	Chent Souf Aihen	pêcheur	3333564
29	Dorina lagora	vendeuse	3941644
30	Mouzdaamine Mahidine	trousse	3410214
31	FARHANE Soudainna	projet	3474982

Notes : la présente liste de prenoms du nombre de 31 participant



Photos consultation publique communauté des pêcheurs de Mirémani-plage

**COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS
PUBLIQUES TENUES A ANJOUAN**

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM)

PV de Consultation publique

L'an 2025 et le 11 janvier à partir de 13 h 52 a eu lieu dans la localité de Sadapoini, commune de Chaweni Anjouan, une réunion de consultation publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste reliant le village de Sadapoini à l'entrée de la plage de Chisoroni qui est un débarcadère important de embarcations de pêche de cette zone d'influence.

Le but de cette consultation publique est de :

- Informer la communauté sur les études pour l'élaboration de l'APS, l'APD et l'Etude d'impact Environnementale et Sociale dans le cadre de la réhabilitation de cette piste ;
- Collecter les avis, préoccupations, attentes et suggestions / recommandations de la communauté sur la réhabilitation de cette piste.

La réunion a regroupé différentes catégories et couches sociales du village (Notables, agriculteurs, pêcheurs, jeunes, hommes et femmes). La séance a été présidée par le chef du village et c'est lui-même qui a procédé à l'ouverture de la réunion de consultation publique. Après les salutations et usages, le chef du village a remercié l'assistance pour sa participation à cette rencontre d'échanges pour la réhabilitation de cette piste.

Ensuite, la parole a été donné au consultant socio-environnementaliste qui a fait une présentation succincte du projet FSRP-KM puis, d'exposer l'objectif de cette consultation publique.

La communauté s'est rejouie de la réhabilitation de cette piste qui va faciliter le transport des produits de pêche de la plage au village. Des revendeuses ont même avancé l'idée d'acheter des motos tricycles pour le déplacement de leurs produits. Il faut noter que dans cette localité, il y a plusieurs femmes pêcheuses et revendeuses de produits halieutiques qui se sont même regroupées en association dénommée « Mtrumshe-Mloziss » (femme pêcheuse) afin de défendre les intérêts des femmes qui pratiquent les activités liées à la pêche mais également de protéger l'environnement marin dans un but d'assurer la durabilité de leur activité.

Au cours des échanges, il est avéré que la communauté de Sadapoini ont un avis très favorable au projet. Elle attend la concertation du projet à la suite des études en cours. La préoccupation majeure évoquée pendant la consultation publique concerne la tronçon de route qui relie le village et la route nationale. Ce tronçon étant en état de dégradation avancée, la communauté se plaint de l'acheminement des produits du village vers les marchés des localités voisines.

Le président du comité de gestion de la mer indique qu'en période d'ouverture de pêche de poulpes et poissons,

les pêcheurs et revendeurs ont du mal à transporter leurs surplus, parfois d'une grande quantité, dans les marchés de autres localités de la région de Niomakélé. La communauté demande aux autorités la réhabilitation de cette tronçon.

Ensuite l'assistance a posé une série de questions sur la date de commencement des travaux, les dimensions de la piste, l'entreprise qui va réaliser le travail.

Le consultant socio-environnementaliste a apporté des éclaircissements sur les questions posées. Au cours du débat, il est indiqué que la piste étant bien dégagée, elle ne touche pas de propriété privée ni sur le fonds ni sur des cultures. La investigation de terrain confirme cela. Il n'y aura donc pas d'indemnisations ou de reinstallation volontaire à faire concernant cette piste de Sadapoini.

La communauté de Sadapoini se dit prêt à accompagner le groupement Hydroplante / SETA dans la réalisation des études de cette piste mais aussi à l'entreprise qui sera sélectionnée pour l'exécution des travaux.

La communauté de Sadapoini suggèreraient que si possible, la piste soit un peu prolonger jusqu'à la plage au lieu du début des escaliers.

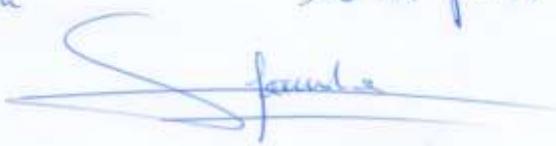
Elle recommande à l'entreprise qui sera sélectionnée .

de prendre de la main-d'œuvre locale. Le personnel cle est qualifié peut venir d'ailleurs. Les femmes de Sadapoini se disent elles aussi prêtes à travailler avec l'entreprise pendant l'exécution des travaux. Toutes les questions étant épuisées, la séance est levée à 15h23mn.

 Sadapoini, le 11/01/12 

Ali Attoumne
Chef du village de
Sadapoini

Issiaka Houmedi
Président comité de gestion
de la pêche



Faridane Soulaamne
consultant socio-Environnementaliste

éce jointe

- Liste de présence des participants à la réunion de consultation publique.
- Photos d'illustration.

4

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires
aux Comores

— * —

Liste de Présence

Date: 11 janvier 2025 Lieu: Sadapouani

Objet: Consultation publique dans le cadre de Etude d'impact
Environnementales et sociales...

N°	Nom et prénoms	Fonction	contacter	Signature
01	Ahmed Kassim	pêcheur	-	AB
02	Mariam Nusseini	pêcheur	-	+T
03	Dieva Hounadi	pêcheur	-	+T
04	Elouedie Abdoujali	pêcheur	-	+T
05	Nasfatie Maciamad	pêcheur	-	+T
06	Mariam Aliamed	pêcheur	-	N+
07	Anspia Bouriane	pêcheur	-	+T
08	Fatima Ali	pêcheur	-	B
09	Fahidatou Madrid	pêcheur	-	+T
10	Mariam Attoumani	pêcheur	-	+T
11	Laida Saïdou	pêcheur	-	S
12	Fatima Nusseini vili	pêcheur	-	R
13	Mariam Nusseini	pêcheur	-	+T
14	Rehema Saïdou	pêcheur	-	+T
15	Mariama Soumaïla	pêcheur	-	+T
16	Dieva vili	pêcheur	-	+T
17	Antoufa Abdi Abdallah	pêcheur	-	X
18	Mariam Combo	pêcheur	-	S
19	Hajifa Abdallah	pêcheur	-	+T
20	Anspia Ali	pêcheur	-	H
21	Mariama Saïd	pêcheur	-	M
22	Mehamatou vili	pêcheur	-	M
23	Fatima Combo	pêcheur	-	X

N°	Nom et prénoms	Fonction	contact	signature
24	Dhiamaté Bacar.	pêcheur		
25	Ehualé S. Elouhouli	pêcheur	478-32-30	
26	Hiamaté Said	pêcheur		
27	Ali	pêcheur / pêcheur	451-73-12- 338 826 9 (2103 81)	
28	Sietta	Houmed.	pêcheur	
29	Ababar	Ahamadi	pêcheur.	-
30	Bacar	Ahamadi	participative	436 841 8
31	Ahmed Hanafi	pêcheur	-	ben
32	Ahmed Soula	Pêcheur	-	soal
33	Said Ali	Ahamadi	-	suz
34	Assani Athourmene	Pêcheur	430 410 9	A
35	Said Ali Mohamed	Pêcheur	-	ass
36	El-yamine Mohamed	Pêcheur	439 314 0	AI
37	Mohamed Mdama	Adjoint au maire	437 56 16	lano
38	Hakim Mohamed	Pêcheur	430 18 27	dm
39	Assani Ibrahim	Pêcheur	-	II
40	Mohamed Said	Noteille	-	so
41	Souf Attourmene	Noteille	-	soy
42	Soulamene Oussem'	Noteille	-	Soum'
43	Ahmed Beina	Noteille	-	Be
44	Daniel Kassim	Noteille	450 010 4	Dana
45	Mouhoudhira Ahmed	Kadi	432 56 01	Mouhid
46	Youssouf Houmedi	Pêcheur	436 36 97	ouss
47	Ibtisem Hamza	Environnement et emplois local		
48	Fardane Soulaïma	Hydrogeologie		
		Socio-environnementaliste	747 498 1	Soual



Photo de la consultation publique au village Sadapouani

11/01/2025

Projet de Résilience des Systèmes
Alimentaires aux Comores

PV de consultation Publique

Le 14 janvier 2025 à partir de 15h27mo a eu lieu à la place publique du village de Salamani une réunion de consultation publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste rurale reliant Ganzale à Duzini. Cette piste traverse le village de Salamani.

La liste de présence des participants est annexée au présent Pi. Présent à cette réunion, le chef du village a procédé à l'ouverture de la séance. Il a fait les salutations d'usages et remercié toutes les parties prenantes de ce projet qui vient enfin au secours de la Communauté de Duzini qui a souffert depuis toujours de l'enclavement total.

Après, le fut le tour du consultant socio-environnemental du regroupement Hydro Plante / SETA de faire une présentation succincte du projet FSRP-KM et d'annoncer le but de cette consultation publique.

A propos de l'avis de la Communauté sur le projet de réhabilitation de cette piste, si l'unanimité toutes les

intervenants se sont réjouis de cette initiative et remercient les autorités nationale et les partenaires techniques et financiers du projet.

Etant donné que la piste traverse le village, la communauté de Salamani a hâte de voir le commencement de travaux. La plupart des questions posées par les participants se focalisent sur la date de début de chantier, l'échéance/délai d'exécution des travaux et de l'entreprise qui va les exécuter.

Le consultant socio-environnemental a apporté les éléments d'éclaircissement sur l'ensemble des questions soulevées.

Au cours des échanges, on a remarqué une profonde compassion de la communauté de Salamani si leurs voisins de Buzini « c'est déplorable de voir la misère dont nos frères et soeurs de Buzini transpercent leurs produits et d'enrayer de premières nécessité; surtout en période de pluies » a avancé un notable présent à la réunion.

« Nous avons tout reçu ici ensemble avec eux (Cela de Buzini) mais le plus dur c'est le déplacement des malades et femme en phase de travail pour se rendre à l'hôpital. Donc cette piste, personne ne peut avoir un avis défavorable. C'est de la bénédiction pour nous tous habitants de cette commune de Gangale », souligne une jeune femme cadre du village.

Ayant traversé l'ensemble du parcours de cette piste pendant la mission de reconnaissance de sites et à la suite des enquêtes de terrain, la consultation publique confirme que la piste ne touche pas de propriétés privées, il n'y a donc pas de reinstallation involontaire à faire. La piste étant bien dégagée depuis longtemps, il n'y aura pas de cultures à couper tout au long.

La communauté de Salamani, à l'instar des autres (Outsa, Gangale et Ouzini) suggère que l'entreprise embauche, dans le cadre de l'exécution des travaux de la main-d'œuvre locale.

Tous les points soulevés au cours de cette consultation publique étant traités, la séance s'est terminée à 17h00.

Fait à Salamani,
le 14 janvier 2025.

Kamal YOUSSEF
Chef du village de Salamani
Tel: 347 25 46

KAMAL

FARIDANE Soubainum

Socio-environnementaliste
Hydro Plante / SETA

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires
aux Comores

Etude d'impacts environnemental et social dans le cadre de la
réhabilitation de la piste rurale reliant Gangalo à Duzini

Liste de présence

Date : 14/01/2015 Lieu : Salamani

Objet : consultation publique

N°	Nom et prénom	Fonction	N° tel	Signature
1)	Kamel Yousuf	chef du village	3472546	KIM,
2)	Said oussene	Cultivateur	3756129	S.
3)	Abdelou oussene	Cultivateur		-Z-
4)	Mouhamadi Ibrahim	Cultivateur	41466594	M.F.M.
5)	Alhousseine Sele'	Cultivateur		A.
6)	Ahmedou Moudou	Cultivateur	41839367	M.
7)	Abdelou oussene	Cultivateur	4836771	S.
8)	Abdelou oussene(ben)	Cultivateur		
9)	Anli Yousuf	Commandant	4278820	
10)	Habib Meined	Cultivateur		
11)	Anli Ahmed	Cultivateur	4625955	Abd
12)	Attamou oussene	Cultivateur	4526525	A.
13)	Moudou Toulou	Cultivateur		
14)	Abdelou Mahamadou	Cultivateur		
15)	oussene Abdelou	Elise		

N°	Nom et prénom	fonction	N° tel	Signature
16)	Zainab Ousseini	sans	-	-
17)	Safia Djamil	cultivatrice	-	-
18)	Saidou Youssef	cultivateur	-	-
19)	Soixat Youssef	cultivateur	423 4166	S
20)	Iaza Saidou youssef	cultivatrice	-	-
21)	Attoumane Fatima	cultivatrice	-	+
22)	Bohdri Soumala	chauffeur	450 2469	B
23)	Ahamadi Idris	Maison	448 6921	M
24)	Hachiladi Abou	Soudre	428 4377	ga
25)	Mouhamadi Ballor			
26)	Mouhtoré Khoumal			
27)	Mousso, Houmed - gardien		464 1298	houdy
28)	Youssef Mouhamadi			
29)	Omar Mouldali			
30)	Athakine Houssine			
31)	Youssef oussine			
32)	Elyzad Bouabdellah			
33)	Ahmed Aboulela			
34)	Abdelfattine Houssine	sans	447 3695	Fatou
35)	Djoumari Youssef 2			
36)	Attoumane Chokwogo			+
37)	Athakine Ahmed			
38)	Karati Mouhadli			-
39)	Boughri Youssef			-

N°	Nom et prénoms	Fonction	N° tel	Signature
40	Selim Soumaïla	carroleur	4790613	
41	Ahamada M'Kolo	cultivateur	4690016	
42	Abdellah Youssouf Mchindra	cultivatrice	-	
43	Ayouba DhaKaine	Mason	4661507	
44	Djoumoi Youssouf Combo	cultivateur	4736348	
45	Amadi Abdou	Aide-chasseur	-	
46	Bilah Ahmed	élève	-	
47	Omar Youssouf	cultivateur	-	
48	Nitissame Anti	Rene	4328945	
49	Sargent Issouf	Mason	4800671	
50	Ahamadi Mari	Mason	-	
51	Fatuma Anli Hamidi	Revenante	-	
52	Zainoune Abdou	ménagère	-	
53	Abdillah Djazila	chasseur	4697275	
54	Toufati Litaifi	Revenante	-	
55	Antuya Omar	cultivatrice	4821807	
56	Insu Abdou	chasseur taxi	4764372	
57	Routka Ahmad	ménagère	4564856	
58	Hedjeni Soifone	cultivatrice	4483199	
59	Youssouf Abdou Casséne	cultivateur	4793758	
60	Haidhaou Ibrahim	cultivatrice	-	
61	Djidaenti Chamsidaine	cultivatrice	4538689	
62	Hassenati Youssouf	cultivateur	479518	
63	Ibrahym Ibrahim	Cultivateur	4635905	
64	Abdon Hammadi	Mason	4518362	
65	Faouzia Mahamadi	cultivateur	-	

N°	Nom et prénom	Fonction	N° tel	Signature
66	Houmadi Assane	cultivateur	—	✓
67	Habidi Mahamoud Bacar	cultivateur	—	✓
68	Mouhamadi Bacar	cultivateur	4656638	✓ —
69	Fatimou Attounnare M'hadjji	cultivatrice	—	—
70	Mariama Assane	cultivatrice	—	—
71	Salima Anle	cultivatrice	3486921	✓
72	Matraz Youssef	Elève	—	✓
73	Zampati Abdou	Vendeuse de poisson	4318460	✓
74	Anchati Anle	vendeuse de poisson	4610538	✓
75	Sounia Mionhondhoir	cultivatrice	—	✓
76	Diaoud Houmadi	cultivateur	—	✓
77	Taineh Saindon	cultivatrice	—	—
78	Anchati Abdou	cultivatrice	—	✓
79	Ouandi M'hadjali	Maison	4253999	✓
80	Abdullah M'hundru	cultivateur	—	✓
81	Fatima Ahmadi	cultivatrice	—	✓
82	Mariama Abdallah Attounnare	cultivatrice	—	✓
83	Abdullah Ahmadi Madi	cultivateur	4986706	✓
84	Salem Ahmad	Maison	4431874	✓
85	Mouhamadi Abdallah combo	cultivateur	—	✓
86	Razeline Isakulabou Houmadi	cultivatrice	4986706	✓
87	Sitti Abdou Chirobo	cultivatrice	—	—
88	Taiennane Ibratim	cultivatrice	—	✓
89	Fatime Abdillah	cultivatrice	4389143	✓



Photos de la consultation publique au village de Salamani

14/01/2025

Projet de Résilience des systèmes Alimentaires
aux Comores (FSRP-KM)

PV de consultation publique

Le 15 Janvier 2025 à partir de 10h30mn a eu lieu dans la salle de conférence de la mairie de Ganzélé une réunion de consultation publique en lien avec la réhabilitation des pistes reliant la localité de Ganzélé et celle de Outsa et aussi celle de Ouzini. Le village de Ganzélé se situe ~~dans~~ le point d'intersection de ces deux pistes (Outsa, Ouzini) et il est relié au réseau routier via la ville de Domoni. La liste de présence des participants à cette consultation publique est annexée au présent PV.

Le chef du village de Ganzélé a ouvert la séance en remerciant les participants d'avoir fait le déplacement mais aussi le Gouvernement Comorien et le partenaire financier du projet pour avoir enfin pensé au développement des localités de Outsa et Ouzini.

Le consultant socio-environnementaliste d'Hydro Plante/SETA a fait une brève présentation du projet FSRP-KM et de l'objet de cette consultation publique qui est de

D

de collecter leurs avis, attentes, préoccupations et suggestions par rapport à la réhabilitation de ces pistes de Ouzsa et Ouzini qui traversent (débutent) ce village.

Tous les personnes, hommes et femmes, qui ont pris la parole durant cette réunion ont tous salué cette initiative qui va sans doute changer positivement le quotidien de habitants de cette zone. Ces pistes desservent les localités de Ouzsa et Ouzini mais la population de Gangale pratique aussi des activités agricoles et d'élevage le long de ces pistes, a indiqué une femme présente dans la séance. "Les pistes sont aussi les nôtres et nous sommes de tout cœur avec nos frères et soeurs de Ouzsa et Ouzini", a souligné un notable durant le débat.

La communauté de Gangale a donc donné un avis très favorable au projet.

Ce qui préoccupe la communauté de Gangale, c'est les difficultés que subissent les habitants de villages de Ouzsa et Ouzini pour le déplacement / transport des produits agricoles en portant pour le marché et l'approvisionnement en denrées de premières nécessités.

Mais le plus grave, c'est le déplacement des malades et femmes enceintes si la recherche de soins et de centres d'accouchement.

②

Tous ces aspects socioéconomiques interpellent souvent la Communauté de Gangale qui le vit avec Outsa et Buzini, des villages d'une même commune.

La communauté de Gangale attende de ce projet de réhabilitation de ces pistes le développement d'une zone agricole importante susceptible d'alimenter les marchés des localités et agglomération voisines en produits vivrières et de rente en grande quantité. La réhabilitation de ces pistes va booster la production agricole locale. "Des revendeurs vont se déplacer dans ces villages pour s'en acquérir les produits agricoles et leachemni dans le marché de Dononi et Mtsunudu. Tout cela va créer des opportunités pour nous le chauffeur de taxis" s'est exclamé un taximan présent dans la réunion.

A la question de ce qu'il faut faire des tronçons de piste entrée à Gangale qui est déjà retapée en béton mais inclue dans la piste à réhabiliter, la communauté se remet au projet et aux études. "Si cette partie est à enlever ou poser la nouvelle couche dessus, nous n'avons pas d'objection" a indiqué le chef du comité de développement du quartier concerné par le tronçon. La communauté préconise la durabilité sur cette piste. Elle est sûr qu'avec des études on va faire une meilleure piste (Ruevetement) que ce qu'il

②

ont fait. Le revêtement déjà fait n'a pas suivi les normes.
La communauté donne confiance au projet sur ce point.

A la suite des échanges entre les participants à cette consultation publique, la communauté de Gangalo recommande/suggère ce qui suit:

- A l'entreprise qui sera sélectionnée pour la réalisation des travaux de construction de "Base-vie" sur le terrain de football du village de Gangalo. Un grand magasin est même disponible à côté de ce terrain de foot et peut-être mis à la disposition de l'entreprise pour entrepôt. En contrepartie, l'entreprise réaménage ce terrain de foot conformément à un protocole d'accord qui serait conclu avec la communauté;
- A l'entreprise de travaux d'emboîter sa main-d'œuvre non qualifiée dans les localités de Duzini, Dutea Selamani et Gangalo. Cela pourrait lui éviter de certains agissements sociaux

Pour la question de l'approvisionnement en eau lors de la réalisation de travaux, les responsables locaux présents dans la réunion ont

④

Consultation publique ont indiqué que une rivière permanente est disponible à côté du village, elle est accessible par voiture et que l'entreprise pourrait se renvoyer.

Toute les questions étant traitées et la communauté satisfaite, la séance s'est levée à 11h 52mn.

Samihoue

Fardane

Samihou Ahmadi
Chef du village de
Ngazale'

Fardane Soulaïmane
Socio-environnementale
Hydro Plante

Hakem Souf

Notable de la localité de
Ngazale'

③

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires
aux Comores (FSRP-KM)

Etudes d'impacts Environnementaux et sociaux dans le cadre de la réhabilitation des pistes rurales Outsu-Ngazale, Ngazale-Cuzini.

Date: 15/01/2025 Liste de présence lieu: Ngazale

N°	Nom et prénom	Fonction	N° tel	Signature
1	Saïdou Ahmadi	Héf du village	01548444	Sc
2	Mohitakia Saïdali	cultivateur	3747794	W
3	Saiidoli Abdou	Habil	—	Saidi
4	Fit Torheyone Abdou	cultivateur	—	S
5	Housene Houmedi	cultivateur	—	o
6	Tof Tolihane Housene	cultivateur	—	A
7	Mouhamad Souf	Maison	—	D
8	Djamelidine Héchana	Maison	—	X
9	Ahamadi Said	chaffeur	—	P
10	AB Abou charif	cultivateur	—	em
11	Said Ahmadi	épicier	—	Raf
12	Abdou Soula	Maison	—	14/12/2025
13	Hakam Souf	Cultivateur/congeur	3549414	salim
14	Selim Ahmadi	Maison	—	D
15	Djimatine Héchana	Maison	—	ches
16	Hadija Fit Tolihane	cultivateur	—	o
17	Houzoune Héchana	cultivateur	—	o
18	Amidi Soilihi	Maison	—	O

N°	Nom et prénom	Fonction	tél	Signature
19	Fatima Ahmadi	cultivatrice		ss
20	Rofida Ahmadi	cultivatrice		s
21	Mamasola Ahmadi	cultivatrice		X
22	Ahamadi Tohidine	Maçon		z
23	Anricholine Atoumane	Maçon		o
24	Damir Ahmadi	Bûcheron		
25	Nakidou Ahmadi	Maçon		
26	Amboloulholim Ahmadi	chauffeur		
27	Andjani Ahmadi	chauffeur		
28	Nothiron Ahmadi souf			
29	Mouhamed Ahmadi souf			
30	Lo Voitro Onsene	Soudeur		
31	Ahamed Kibotir	Maçon	4832703	ka
32	Koladi Anlia	Commerçant		af
33	Ahamadi Souid			
34	Komol Soumoenla			A
35	Karama Soumoenla	cuisinière		f
36	Ahamadi Boinoli	plombier		
37	ANZI Hidou Hidouli	Touriste		
38	FARLANE Soutainum	socio environnemental	1517985 7474981	+ Afara Sofia



Photos de la consultation publique au village Nganzalé

15/01/2025

**COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS
PUBLIQUES TENUES EN GRANDE COMORE**

Projet de Résilience des systèmes Alimentaires
aux Comores (FSRP-KM)

PV de consultation Publique
à Bangui - Roum

Le 23 janvier 2025 à partir de 09h41 mn a eu lieu dans les locaux de la mairie de Bangui - Roum, une réunion de consultation publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste rurale qui relie cette localité au CRDE (Centre Rural de Développement Economique) de la zone.

La liste de présence des participants à cette consultation publique est annexée au présent PV.

Moummen Abdou Saïd, chef du village de Bangui - Roum a ouvert la séance en remerciant l'assistance pour avoir répondu présent à cette réunion dont le but est d'échanger sur un sujet de développement local notamment du secteur agricole qui est le revêtement de la piste rurale reliant cette localité au CRDE.

Le chef a continué au nom de la communauté à remercier les autorités nationales, tous les acteurs prenantes et l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour ce projet important.

①

Ensuite, la parole a été donnée à l'expert socio-environnementaliste du groupement Hydroplante / SETA qui a fait une brève présentation du projet avant de demander l'avis de la communauté sur le projet, leurs attentes, préoccupations et suggestions par rapport à la réhabilitation de cette piste.

L'ensemble des personnes qui ont pris la parole au cours de l'échange ont été très favorables à la réhabilitation de cette piste qui, selon eux, vont faciliter le déplacement des agriculteurs et de leurs produits.

Le CRDE qui couvre toute cette zone Nord va également être désenclavé ce qui va favoriser le développement du secteur agricole dans la zone.

Sur le plan foncier, la piste étant dégagée sur la partie aval, le Socio-environmentaliste a posé la question concernant les emprises sur la partie amont de la piste qui est couverte d'une végétation d'herbes et de lianes.

La communauté a répondu en prenant la responsabilité, la charge de ce qui serait coupé éventuellement coupé mais elle soutient fort que cette situation se présente puisque selon les participants à la consultation publique la piste ne touche pas à aucune propriété privée.
②

La communauté se dit préoccupé par la jeunesse qui se désintéresse à l'agriculture malgré le flambée des prix de produits agricoles. Elle suggère donc une formation à leur bénéfice de la jeunesse notamment ceux qui n'ont pas eu la chance de poursuivre d'étude académiques et qui sont au chômage.

Les participants espèrent qu'en débâcle de ce projet de réhabilitation de cette piste, qui auront d'autres projets dans le secteur agricole et avec l'encadrement du CRDE pour faire la promotion de la création d'emplois au bénéfice des jeunes desservis.

Les points à l'ordre du jour étant traités, la séance s'est terminée à 11h17 mn.

Fait à Bangui-Koum
le 23/01/2025

ABDON Soudi
chef du village

FARDAVE Soukouma
Socio Environnementale
③
Dedi Abdoun

Faudé - chef

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires au Comores

Etudes d'impacts environnementales et Sociales dans la cadre de la réhabilitation de 40 Km de pistes rurales aux Comores

====

====

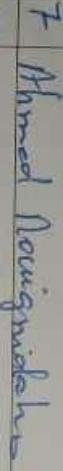
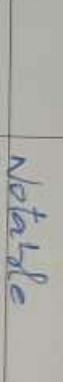
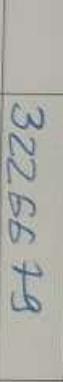
Liste de présence

Date : 23 Janvier 2025

Lieu : Bongou - Koeni

Objet : Consultation publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste rurale Bongou-Koeni C.R.A.E. Lembeizi

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
1	ABDOU Said	chef du village	332 98 19	
2	Kifia Mhanguana	Notable	334 60 58	
3	Said Msahazi	Notable	320 63 54	
4	DEZI Abdou	chef	335 26 86	
5	Hafsat Mohamed	S.G. Maisie	324 66 44	
6	SAO Attoumane	Notable	337 88 35	

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
7	Ahmed Nouguindeche	Notable	3226619	
8	Moussa Soiliti	Notable	4301046	
9	Djoumoi Nsalazi	Notable	3245581	
10	Sand Hamada Ijac	Cultivateur	3421932	
11	AL HAJJI Moudi Nekavo	Notable	3206995	
12	Mohamed Sand Soiliti	Notable	3224259	
13	Youssef Boina	Notable	3329010	
14	Rhamada Chafifi	Notable	3233623	
15	Ben Ali Youssef Sam	Notable	4468332	
16	Baria sand	cultivateur	—	
17	ANTILKA Madaoui	3329588	Homme	
18	Amna Said Youssef	Cultivateur	33288513	
19	Hakima Ma Nbare	Cultivateur	—	

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
20	Assou Mani Massimia	Notable	332 66 09	X
21	Hadjji MOHAMED AHMED	notable	—	X
22	chakila Ali Brina	cultivateur	333 84 14	x
23	Maou Iida fauva	Notable	473 84 27	
24	Salima. Ahamada	cultivateur	342 12 32	unkt-
25	Houssama ATTOUNANI	Notable	335 66 01	X
26	Mrahati - bifiac	Sage - Femme	323 08 54	X
27	Youska Ali Madi	Infirmière	342 22 86	X
28	Sabah Nize Hfoume	Notable	—	X
29	Ali sand Chinniche	Notable	441 66 2	X
30	Hadjou Mohamed	Notable	321 69 23	X
31	Ka Lahoumi Madalin	manager	348 66 75	X
32	Mohamed Houigni	Notable	323 83 77	X

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires
aux Comores (FSRP-KM)

PV de consultation publique de
Mpveradjou - Hamahmet

L'an 2025 et le 20 janvier à partir de 09h52 mn s'est tenue à Mpveradjou - Hamahmet une consultation publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste reliant le village de Dimadjou au bussin agricole de Mpveradjou.

La liste de présence des participants est mise en annexe de ce PV.

Le but de cette consultation publique est de :

- Informer la communauté sur le étude pour l'établissement de l'APS, l'APD et surtout de l'étude d'impact environnemental et social dans le cadre de la réhabilitation de cette piste;
- Collecter les avis, les préoccupations, attentes et suggestions de la communauté sur la réhabilitation de cette piste.

(1)

Cette réunion de consultation publique a réuni une grande partie des exploitants agricoles du bassin de Mvendarou. La réunion a été animée par le Secrétaire Général de la Coopérative de cultivateurs dénommée Tomuya ya Mvendarou et du Chef de village de la localité de Dimadju. Ces deux responsables ont reconnu l'assistance pour leur participation à cette consultation et aussi à l'ensemble des parties prenantes du projet FSRP-KM (autorité nationale et partenaires techniques et financiers).

L'expert socio-environnementaliste a, après une brève présentation du projet, informé les participants l'objectif de la mission du groupement Hydro Plante/SETA qui est de réaliser les études APS et APD de la réhabilitation de la piste reliant Dimadju - Mvendarou et que dans ce cadre, il y a lieu de faire une étude d'impact environnemental et social, objet principal de la présente consultation publique. Puis il a demandé à l'assistance, l'avis de la communauté par rapport au projet, leurs préoccupations, attentes et recommandations quant à la réhabilitation de cette piste.

Au cours des échanges, toutes les personnes qui ont pris la parole ont donné un avis très favorable si la réha-

①

bilitation de cette piste qui selon eux va changer de façon positif la vie de agriculteurs du bassin de Mpveradjou.

Le déclassement de cette zone très agricole est une énorme opportunité pour l'ensemble des exploitants agricoles qui travaillent dans ce bassin jusqu'à, selon eux, le plus difficile ici, c'est le transport de produit agricole vers le marché.

Concernant le deuxième, un groupe d'agriculteurs présents dans la réunion de consultation publique avait souhaité un changement d'itinéraire de la piste. Ce groupe pour la plupart originaire de la localité de Dimadjou souhaiterait que la piste devienne vers le nord pour pouvoir desservir leur zone de travail.

Un autre groupe souhaite que l'itinéraire actuel reste la même. Mais après discussions, ils se sont mis d'accord de maintenir l'actuelle itinéraire mais qu'ils demandent au projet FSRP ou au Ministère de l'agriculture de chercher le voie et moyens pour réhabiliter cette longue de piste qui dessert la partie nord du bassin agricole de Mpveradjou.

Concernant l'accès à l'eau pendant l'exécution de travaux, les agriculteurs de Mpveradjou ont présenté deux grands impluviums que l'entreprise des

①

travaux peut s'approvisionner moyennant une compensation à définir entre l'entreprise et les agriculteurs.

La piste de Mpveradjou étant en grande partie dégagée, sa requalification ne fait pas appel à une entreprise forcément majeure qui ferait l'objet d'une indemnisation ou une réinstallation involontaire.

Les agriculteurs de Mpveradjou souhaitent enfin être accompagnés pour de formations, la construction d'un hangar de stockage et la mise à leur disposition de serres leur permettant d'effectuer une agriculture de contre saison.

La séance est levée à 11h05m.

Fait à Mpveradjou, le 20/01/2025

ffm

Mhadjou ABDOU

Tresorier Général Coopérative
« Toimaya Mpveradjou »

Hamoudou MЛАMALI
Président Coopérative
« Toimaya Mpveradjou »

Zainnouline Abdoulmalik
Secrétaire Général
Coopérative « Toimaya Mpveradjou »

Fardane SOULAIMANA
Socio-environnementaliste
Hydro Plante / SETA

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires au Comores

=====

Etudes d'impacts environnementales et Sociales dans la cadre de la réhabilitation de 40 Km de
pistes rurales aux Comores

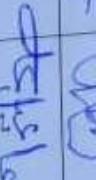
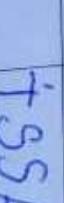
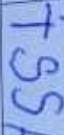
====

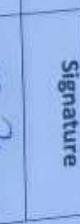
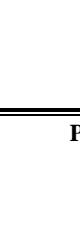
Liste de présence

Date : 29 Janvier 2025

Lieu : M'pumadzio - Hauhant

Objet : Consultation publique élue de la réhabilitation de la
piste rurale Dzimadzio - Mpumadzio

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
01	Zainoudine Abdalmalik	Secrétaire Général	233 68 54 Zainoudine Soukanya	
02	Ahmed Ali	Cultivateur	-	
03	Ibrahim Thoudine	Cultivateur	-	
04	Youssef Ahmed Mundi	Cultivateur	33852 W2 Ope	
05	Abdou Ali	-	-	
06	Dza Ahmeda	399 74 66	-	

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
62	Stéphane Ilerain	cultivateur	324 1443	
09	Sid Moudjje Said	cultivateur	373 25 65	
09	Mohamed Taibou	Animalier	388 75 55	
10	Houdayane Said Me'	chasseur	380 28 06	
11	Zainouckine Moudjje'	chef du village	363 68 50	
12	Hachouhouf Mrikao	cultivateur	398 44 63	
13	Mohamed Hamidou	cultivateur	381 79 79	
14	Saoudi Soilih	cultivateur	361 306 89	
15	Thoma Mbache	cultivateur	356 99 61	
16	Kwadja Ali Soilih	Cultivateur	361 208 55	
17	Said Ahmed Dje	cultivateur	369 69 99	
18	Hachim Said Moudjje	cultivateur	—	
19	Magdaline Ali	cultivateur	—	

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
20	Abelon Ali	cultivateur	323 79 42	<i>Ali</i>
21	Ibrahim Ali	cultivateur	343 65 94	<i>Ali</i>
22	Mbae Ali Hadi	cultivateur	337 81 60	<i>Sorino</i>
23	Houmbine Abelon H	cultivateur	-	<i>Houmbine</i>
24	Mai Nadjia' Marambi	Cultivateur	348 89 68	<i>Nadjia'</i>
25	Abdou Oussooufi Zaino	Cultivateur	320 89 84	<i>Zaino</i>
26	Hachiga Abelon	Traiteur / cultivateur	325 74 46	<i>Hachiga</i>
27	Hamidou Mama Li	Traiteur / cultivateur	333 63 01	<i>Hamidou</i>
28	El Kacafji chambardine	cultivateur	388 09 57	<i>El Kacafji</i>
29	Hassani Mameadi Mbao	cultivateur	-	<i>Hassani</i>
30	Zalifa Muendi Abelon	cultivateur	-	<i>Zalifa</i>
31	Sidi Houmed	cultivateur	-	<i>Sidi</i>
32	Habiba Hamidou	cultivateur	-	<i>Habiba</i>
33	Fardane Soulaïmou	curl Hydro-plante	342 4981	<i>Fardane</i>



Photos de la consultation publique à Mpéradjou

20/01/2025

Projet de Réhabilitation des systèmes Agricoles
aux Comores (FSRP - KM)

PV de consultation publique de
Dimadjou - Hamahumet

le 20 juillet 2015 à partir de 15h19mn au lieu à la
place publique du village de Dimadjou dans la région de
Hamahumet une consultation publique dans le but d'informer
la population du début de l'étude APS, APD et EIES dans
le cadre de la réhabilitation de la piste reliant le village de
Baton à Dimadjou.

Cette réunion a regroupé une partie de la population du village
composée de toute la catégorie sociale (voir la liste de présence
annexée au présent PV).

Il est le président du Comité de pilotage des actions de déve-
loppement du village de Dimadjou qui a ouvert la séance
en présentant les salutations d'usage et remerciant les
initiateurs du projet FSRP-KM, autorité locale, nationale
partenaires financiers et techniques ainsi que tous les parties
prenantes.

CD

Le Société environnementale du groupement Hydro Plante / SETA a ensuite présenté l'objet de cette consultation publique qui est d'informer la population du démarcage de cette A.P.S et A.P.D de la piste Beton - Dimadjou et que pour cela, il va falloir faire aussi une étude d'impact environnemental et social.

Pour ce faire, le mission comité donc a recueillir les avis, préoccupations, attentes et suggestions de la population par rapport à la réhabilitation de cette piste.

Un grand notable présent à cette réunion a donné au nom de la communauté une appréciation profonde de cette initiative qui vise avant tout à desservir le village de Dimadjou. Ce village subit une épreuve difficile en matière d'accès aux autres localité voisine, et à l'ensemble de l'île, donc la réhabilitation de cette piste est une action salutaire, a-t-il insisté.

L'ensemble des participants ayant pris la parole ont approuvé l'action de réhabilitation de cette piste évoquant souvent le transport de produit agricole au départ de Dimadjou vers Moroni principalement mais également de l'acheminement de denrées de première nécessité de Moroni vers Dimadjou.

①

Le village de Dimadjou abrite des structures sociales (écoles publiques et privées, un poste de santé...) et économiques (CRDE) qui utilisent cette piste en service de la population. La réhabilitation de cette piste constitue donc un impact social et économique significatif pour la communauté locale.

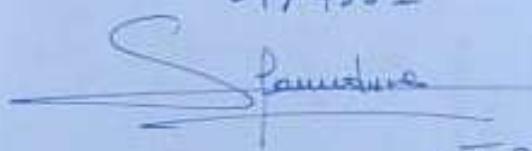
La piste Buton-Dimadjou étant bien dégagée, elle n'a pas d'empêcements favorisant l'objectif d'une indemnisation ou d'une remise à l'exploitation immobilière.

Pour ce qui est de l'eau, la localité ne dispose pas de ressources permettant à l'entreprise de trouver de l'eau suffisante.

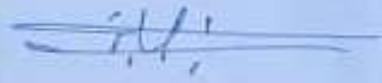
Tous les points étant traités, la réunion s'est levée à 16h55.

Fait à Dimadjou, le 20/01/2025

Ferdane Souleiman
Socios-Environnementaliste
Hydro Plante / SETA
347 498 1



Ibrahim Mhadjou
Président du Comité de pilotage
du village de Dimadjou
Hamahamet Nord-Est



ANTURIA MKaufundi
Secrétaire générale de l'association
ADHED (Association pour le Développement
350 26 12 Hygiène Environnement
de Dimadjou



(c)

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires au Comores

=====

Etudes d'impacts environnementales et Sociales dans le cadre de la réhabilitation de 40 Km de
pistes rurales aux Comores

====

Liste de présence

Date : ... 16. 2.8 - 04 - 2025.

Lieu : ... DIRAZZAU, HANAHMET, MOROEST

Objet : ... *Évaluation préliminaire dans le cadre de la réhabilitation de la piste rurale... Inclusant... Rutor... Dimafau... Hamoudat...*

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
1	AMED ALI HELUDJIE	Agriculteur	329 76 06	X
2	CHARANI MSAIDIÉ	Cultivateur	324 10 43	X
3	ALI BACAR	Cultivateur	324 18 80	X
4	YOUSSEF KHINDI	Cultivateur	323 07 14	X
5	BENALI MOUFAUDI	Cultivateur	334 40 64	X
6	MADJI MOULANA	Cultivateur	134 26 99	X

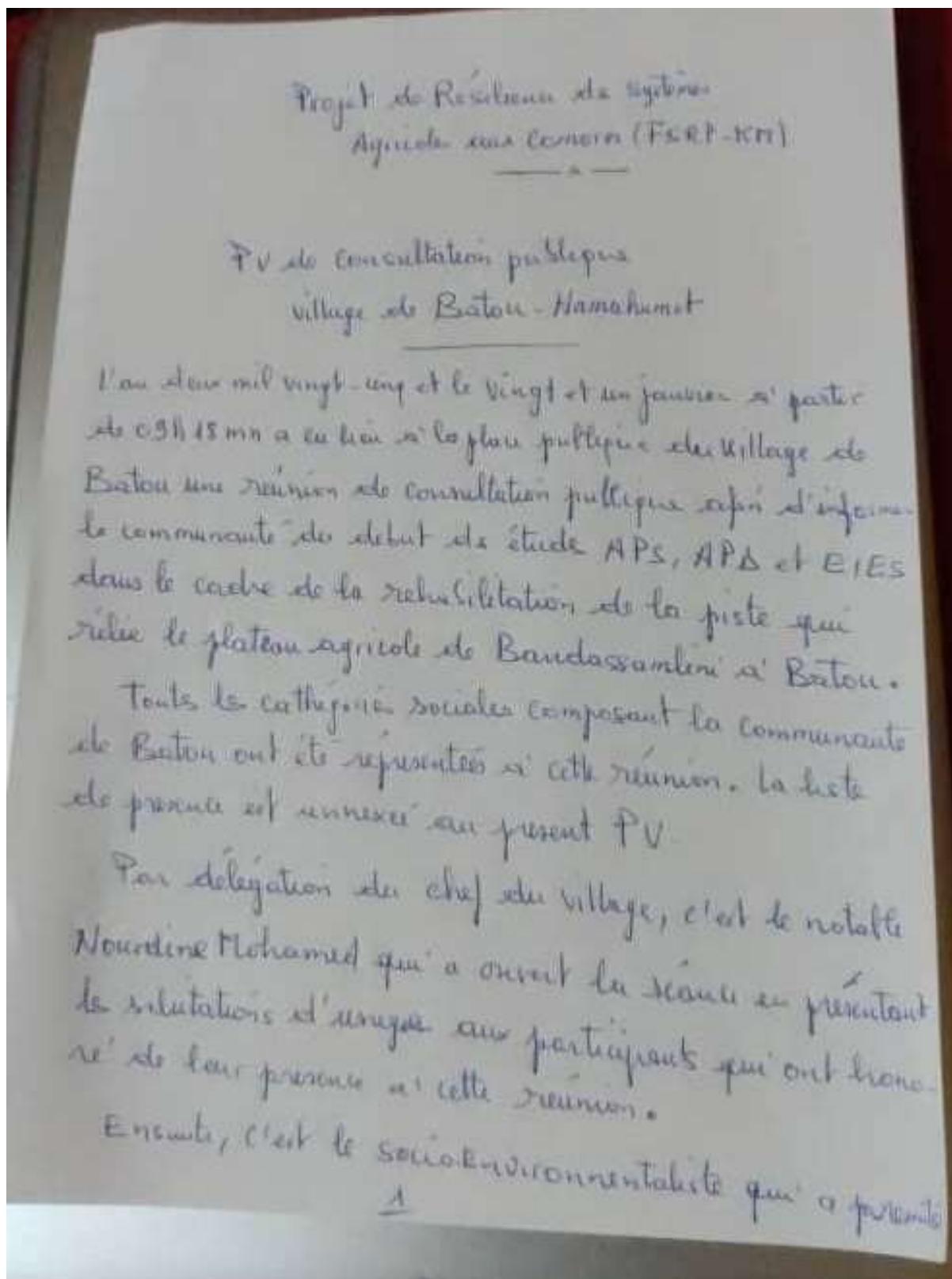
N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
7	Melialou MHINDI	AERICOPTER	336 29 18	✓
8	CHARIZZAUDIU Ali	Cultivateur	382 49 62	✓
9	ABDEREMAN AHANADA	Cultivateur	438 79 60	✓
10	ASSOUANI Mdehewa	Cultivateur	362 58 03	✓
11	MHADJOU ABDEU	Cultivateur	325 76 15	
12	DJOUANI Djakali	Cultivateur	343 46 30	✓
13	NDA Noudjie	Cultivateur	428 54 62	✓
14	MHOUADI ANAHADA	Cultivateur	487 82 75	Mhouda
15	DHELINA SALIN	Cultivateur	339 07 07	✓
16	TEUMA ALI BACAN	Cultivateur	474 29 22	✓
17	JAMALA ALI	Cultivateur	474 79 22	✓
18	FATIMA ALI KHOUDIRI	Cultivateur	383 03 66	✓
19	ZARIATI ALI	Cultivateur	324 77 47	✓

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
20	HALATHIENE NAIKU	Agriculteur Cultivateur	359 65 97	✓
21	ECHA NEINDIE	Cultivateur Cultivante	485 27 04	✓
22	HARATI KHOFARI	Cultivateur Cultivante	380 35 44	✓
23	ZAINEB HACHIM	Cultivateur	361 53 09	✓
24	HATHIRANI Nofikim	Cultivateur	356 90 42	✗
25	ESTISSA OUDJIR	Cultivateur	350 48 42	✗
26	ECHA ANAKADA	Cultivateur	343 69 63	✓
27	ELICADIE CHAOUADEH	Cultivateur	388 09 57	✓
28	DARAHNA KHOADI	Cultivateur	314 40 60	✓
29	MADJIN SAID	chauffeur	354 65 75	✓
30	SANDJEMA HAZZAN	Maison	332 01 07	✓
31	MUSUJO HAOUDEH	Cultivateur	353 08 23	✓
32	IOMATA HANLOE	Menage	348 56 66	✓

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
33	ISSA KENCI	AOKI culture	399 74 66	ISSA
34	SABITA YOUSSEF	Cultivateur	336 05 27	SABITA
35	M'Hamed AHMED MAMANI	Cultivateur	369 37 93	M'Hamed
36	FATIMA OUSSINI	Horticulteur	352 52 57	O
37	ZINATA KHIDI	Cultivateur	442 43 05	ZINATA
38	MAHMOUD SAID	Magasin	323 48 27	MAHMOUD
39	CHANESSAUDIN KHADIJ	Cultivateur	326 36 84	CHANESSAUDIN
40	SOUHAIED KHIDI	Cultivateur	344 78 87	SOUHAIED
41	KHANINI AHAKED	Cultivateur	348 56 66	KHANINI
42	HASSAN KHIDI	Chauffeur	334 02 76	HASSAN
43	NARIAM KHIDI	Cultivateur	327 29 49	NARIAM
44	M'HAMED YALADI	Cultivateur	323 82 54	M'HAMED
45	AMINA KASSIM Said	Cultivateur	32 74 54	AMINA
46	Jbrahim M'hamed	Prix Capitale du village	447 10 70	Jbrahim
47	Fundue Soulaouane	Const Hydron - Plast	449 4981	Fundue



Consultation publique au village Dimadjou le 20 janvier 2025



L'objet de cette consultation publique en faisant tout d'abord une petite présentation du projet FSRP-KM pour se informer à l'assistance du début de étude APEA/APD et des études d'impact environnemental et social dans le cadre de la réhabilitation de la piste ci-dessous citée.

le socioenvironnementaliste a aussi indiqué que dans le cadre de cette étude(EIES), il est question de collecter des données sur le avis, le attente, préoccupations et éventuelles suggestions de la communauté par rapport à la réhabilitation de cette piste.

Les avis des personnes qui ont intervenu au cours de la réunion ont été tous très favorable à la réhabilitation de la piste. Il faut noter que celle-ci est pratiquée pour le transport de personnes et de bétail malgré son état de dégradation avancé.

la communauté de Batou est très enthousiaste au fait de la réfection de cette piste. Elle va permettre, selon les intervenants à la consultation publique, de rallonger le trajet pour le transport vers le Nord et vers Moroni, mais aussi et surtout de desservir le grand bassin agricole situé entre Batou et

Bandressamini. les agriculteurs du village de Batou qui travaille dans cette zone ont d'énormes difficultés à transporter leur produit vers leur localité mais aussi au déacheminer au marché de Moroni.

La réhabilitation de cette piste va donc permettre de lever cette contrainte de mauvais état de la route qui handicape lourdemant l'évacuation des produits agricoles de cette grande zone et son approvisionnement en intrants agricoles et d'autres produit de première nécessité.

Le point d'ordre du jour étant traité, le décret est dressé à 10h 49mn.

Fait à Batou, le 21/01/2015

Mondjé Mmadi

M. Boussouci Ahamada

Notable village de Batou

Notable village de

Batou

~~Bfadj~~.

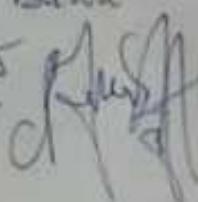
Tel: 265 2709

Noureddine Mohamed Sidihi

Grand Notable village

de Batou

Tel: 335 1515



Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires au Comores

=====

Etudes d'impacts environnementales et Sociales dans la cadre de la réhabilitation de 40 Km de
pistes rurales aux Comores

====

Liste de présence

Date : 21 Janvier 2015

Lieu : Batamena Hamet

Objet : Etude d'impact environnemental et Social dans la cadre de la réhabilitation de 40 Km de
pistes rurales aux Comores

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
1	Zainabé Baina	Cultivatrice	-	✓
2	Méminadé Ali	Cultivatrice Chef du village	-	✓
3	Abasse Yousouf	Cultivatrice	33 6 63 45 40 33 43 45	✓
4	Yousseuf Mohamed	-	-	✓
5	Abden Nsoudja	-	-	✓
6	Hassaned Bilo	-	-	✓

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
7	Mzemboko Beno	cultivateur		
8	Mcangama Mlikomo	cultivateur	33 2 92 24	✓
9	Mounie Mcangama	Professeur	4 94 64 94	✓
10	Fatima Baina	Cultivatrice	32 6 81 64	✓
11	Makiona Ri	cultivatrice	-	+
12	Soufia Ali	cultivatrice	-	—
13	Ncheya Hadi	-	-	N
14	Zaphata Chafif	-	-	
15	Nbae Mohamed	Professeur	-	
16	Moussa Mwadi Rachid	Entrepreneur	321 65 06	✓
17	Nadjim Said	Magon	-	✓
18	Assoumani Kimali	Magon	-	✓
19	Hassoumani Noidje	Artiste	350 86 91	✓

N°	Nom et prénom	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
20	Abdou Hamidou	Plombier	63392372	
21	Hibou Saloum Mouari	Mécanicien	32065112	
22	Toumel Rachid	cultivateur	3700013	
23	Said Njagi	cultivateur	3585323	
24	Zaina Daissa	Cultivateur	3910512	
25	Machouli Mofawad	cultivateur		
26	Flavio Kousia	cultivateur	3687275	
27	Djoum Djae	cultivateur	3442148	
28	Taherou Ahamada	Cultivateur	3794996	
29	Taharou Ahamada	cultivateur	3202706	
30	Djoum Ibrahîm	cultivateur	3393064	
31	Hadjige Nafni	cultivateur	323110	
32	Riane Ibrahîm	cultivateur		

N°	Nom et prénom	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
33	Hatina Chagibau	cultivateur	—	✓
34	Mariam Ibrahîm	cultivateur	345 24 07	✓
35	Nadia Nogji	cultivateur	349 03 90	✓
36	Rouï Abdu	cultivateur	—	✓
37	Said Ibrahîm	cultivateur	320 17 22	✓
38	Ramadouï Kadi	cultivateur	327 46 38	✓
39	Sidi Baare	cultivateur	—	✓
40	Touggia Matjibi	cultivateur	335 18 48	✓
41	Rakwata Nahorwata	Cel. Plante	—	✓
42	FARAHNE Selainuani	Socio-environnementale Hydro-Plante	347 49 82	✓
43	Noudine Mifacel Sankh	Craie Ketelle	355 15 15	✓
44	Mboucoro Mamadou	Notable/cultivateur	365 39 02	✓
45	Moungue Minada	notable	—	✓

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires
aux Comores (FSRP-KM)

PV de consultation publique / Village de Tsinimoianga

le 25 janvier 2025 à partir de 09h58mn s'est tenue à la place publique de Tsinimoianga une réunion de consultation publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste rurale reliant cette localité au village de Banda-Datueni en traversant un grand bassin de production agricole. Quarante-sept personnes ont pris part à cette réunion (cf. liste de présence ci-joint).

L'objectif de cette consultation publique est de réunir les avis, préoccupations, attentes de la communauté par rapport à la réhabilitation de cette piste mais aussi des leurs suggestions/recommandations en vue du bon déroulement des travaux de revêtement de cette piste.

Le chef du village a délégué l'émir Mchangama Ali pour diriger la réunion de consultation publique. Il a, après les salutations et remerciements d'usage, fait le

la communauté de Tsinimoranga et Banda-Boueni en particulier le agriculteurs pour avoir bénéficié du revêtement de cette piste rurale très essentielle pour l'évacuation des produits agricoles.

Après présentation du tracé de la piste à l'assistance par l'expert socio-environnementaliste, la communauté a immédiatement réagi en proposant de déplacer le PK0 de la piste à un autre point situé à 200m du point initial.

Pour eux, en commençant la piste ~~à~~ ^{à partir de} ce nouveau point, il sera facile aux usagers de l'y déplacer que de passer traverser une pente située juste en amont du point PK0.

Le socio-environnementaliste a répondu que il y a eu une mission de reconnaissance du site conduite par la maîtrise d'ouvrage du projet qui a indiqué au BE les limites de la piste mais qu'il rapportera cette suggestion dans le PV de la réunion.

La communauté de Tsinimoranga a été très enthousiaste par rapport au démarcage de l'étude APS/APD de cette piste qui va ouvrir une seconde accès au réseau routier national. La localité n'étant desservie que par une seule route pour entrer et pour sortir.

La population a donc donné un avis très favorable à

la réhabilitation de cette piste rurale. Le agriculteurs présent à cette réunion dont le premiers a montré leurs satisfaction 'tant le premiers bénéficiaires de la piste.

cette piste qui traverse les bassins agricoles de Handangi et le Zamindon qui abritent un potentiel agricole important est une zone d'exploitation majeur pour de l'coopérative comme ce Has selémani Agri-Elevage de Tsimimopanga ou bien en ~~encore~~ la coopérative « Mditochos » de Bando-Daouoni.

Tous ces acteurs oeuvrant dans l'agriculture et autres livrent des impressions très favorables à la réfection de cette piste actuellement en état de dégradation très avancé.

Concernant les emprises foncieries, la communauté a pris l'engagement d'accompagner le projet en prenant à sa charge / responsabilité tout ce qui est foncier. les quelques plantations qui peuvent être touchées par la piste sont à la charge de la communauté, et déclare un de grande noblesse de Tsimimopanga. Il n'y a donc pas lieu d'indemnité et aucune habitation ne sera plus touchée. Il n'y aura donc pas de reinstallation involontaire.

Fait à Tsimimopanga, le 25/01/2015

Ahmed Ali Youssef
Chef de Village Adj

X
FZ

Tel : 430-13-24

Hassane Soilihi
Pdt Coopérative
Hasselemani Agri-el Fonds Sociaux
Hassaf
Tel: 436 43 77

S. Soule

Socio Environnementale

—
Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires au Comores
=====

Etudes d'impacts environnementales et Sociales dans la cadre de la réhabilitation de 40 Km de
pistes rurales aux Comores
====

Liste de présence

Date : 25/10/2025
Objet : Constitution publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste rurale reliant Tsiamantapa à Banda Bruton

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
01	M'HANGATA ALI ^o	Éducateur	445-68-20	<u>Ali</u>
02	Omar Al Halk	cultivateur	439-0391	<u>Al Halk</u>
03	Dina ben Youssef	cultivateur	440-4219	<u>Dina</u>
04	AHA MADA YOUSSEUF	cultivateur	450-40-42	<u>AHA MADA</u>
05	Mohamed Habene Ali	ouvrier	431-03-54	<u>Habene</u>
06	Mouilda Djangor	chiffonnier	430-40-95	<u>Mouilda</u>

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
07	Ahmed Ali Youssef	Agent chef	420-13-24	
08	Adjemi Adjim	cultivateur	4380942	
09	Moussa Abdour	cultivateur	4802264	
10	Mohamed Msaidie	cultivateur	3364773	
11	Mohamed Djambae	cultivateur	4607641	
12	Adilani Nchangana	cultivateur	435-86-69	
13	Nangana Youssef	Cultivateur	420-39-68	
14	Sadi Ibrahim	Cultivateur	489-86-71	
15	Aboudou Hbae Charaf	Agent Police Municipale	490 42 23	
16	Ali AMED	Agent de police	425 9431	
17	Sohm Youssef	Agent de Police Municipale	430 46 30	
18	Tawaddeou	Brûleur	336-39-6833	
19	Amed Bacar	Chaufeur	33359 49	

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
20	YOUSSEF Elmadi	Hagan	448 07 17	
21	Madi Boina	Aciculteur	43614 33	
22	AHMED Ali cheikh	MACON	446 52284	
23	ABLAH MOIDES	Aciculteur	444 0532	
24	IBRAHIM ALIBACAR	Choppeur	432 52494	
25	CHIMESSI HAMADA	MACON	421 5903	
26	WODDANE HAGGA	Cultivateur	440 2977	
27	AHMED YOUSSEF	Enseignant	434 8942	
28	YOUSSEF ELMAIDI	Cultivateur	442 4375	
29	BENAT Abdou	Hanson	440 0056	
30	ELBAAH HAFSA	Cultivateur	437 3488	
31	ABOU REK	Secrétaire	499 10 63	
32	MADI MSA	Musicien	471 1543	

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
33	Djumelle Abdella	réseaux	423 48 95	
34	Djoussi Mmadi	cultivateur	436 05 80	
35	Ahamada Mmadi	cultivateur	-	
36	Abdalla Ali	chef de Police Présidente coopérative	470 34 29	
37	HASSAN Solih	coopérative professionale	436-43-77	
38	Soeuf Rechagama	magasinier	434-40-03	
39	Mohamed Houstakine	cultivateur	443-13-63	
40	SADI Amadi	cultivateur	400 66-44*	
41	Aboul Abed	AS C. ^{Acad & Sant} communautaire	424 43 75	
42	Ali Himidi	Cultivateur	446 08 60	
43	Mhamadi Chamassi	Cultivateur	444 25 01	
44	Bacon Soriki	Cultivateur	-	
45	Daniel Janouecke	Magasin	-	
46	Chomoudouline Moundi	chauffeur	448 79 66 Société Tilit 347 49 82	



Photos de la consultation publique – Ntsimoipangua

25 janvier 2025

Projet de Résilience des systèmes
Alimentaires aux Comores

— — —

Pv de consultation publique
Village de Banda-Daouéni

Le 25 Janvier 2025 à partir de 15h 20mn a eu lieu dans la place publique du village de Banda-Daouéni (Bomba) une réunion de consultation publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste reliant le village de Tsinimoi-pangwa à celle de Banda-Daouéni.

La réhabilitation de cette piste rurale s'inscrit dans le cadre de la composante du projet FSRP-KM dédié à la réhabilitation de 40 Km de piste rurale en vue de faciliter le transport des produits agricoles vers les marchés.

Cette réunion de consultation publique qui a vu la participation d'une quarantaine de personnes, toute la catégorie sociale confondue, avait comme objectif d'informer la communauté du démarrage de l'étude APE, ATD et surtout de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) concernant la réha-

①

bilitation de la piste reliant Tsingompanga et Banda-Dacoum.

La liste de présence des participants est annexée au présent procès-verbal.

C'est l'abbé Hassan Ibrahim, chef de village Adjoin qui a procédé à l'ouverture de la réunion en remerciant les participants d'avoir honoré de leur présence à cette consultation publique. Il a aussi présenté au nom de la communauté de Banda-Dacoum de remerciements aux autorités, aux partenaires techniques et financiers pour leur soutien en vue de la réhabilitation de cette piste rurale essentielle pour le mobilité, le transport de produits agricole, des intrants et autres produits de première nécessité.

Le Socio-Environnementaliste a, après une brève présentation du projet, informé l'assistance que le but principal de cette réunion est de recueillir le avis, attentes, préoccupations et recommandations de la population de Banda-Dacoum sur la réhabilitation de la piste.

Toutes les personnes qui ont pris la parole ont salué l'initiative en indiquant principalement la facilité que va octroyer cette piste une fois réhabilitée, aux agriculteurs pour l'acheminement de leurs produits vers le marché.

②

« La difficulté d'évacuation de nos produits agricoles de cette zone constitue un handicap majeur pour nous agriculteurs intervenant sur le bassin situé entre Tsirimampouga et Banda-Draoueni a souligné une communauté présente dans cette réunion.

La plupart des interlocuteurs ont beaucoup insisté sur le transport de produits agricoles mais d'autres ont évoqué aussi l'approvisionnement en intrants agricoles qui seront facilités si la route de la réhabilitation de la piste.

La communauté de Banda-Draoueni donne donc un avis très favorable si la réhabilitation de cette piste rurale.

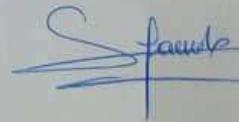
Concernant les quelques cultures susceptibles d'être coupées (5 pieds de bananes et quelques pieds de manioc) la communauté a pris l'engagement de les prendre en charge. Le dégagement de la piste ne fera donc pas l'objet d'une quelconque indemnisation ou d'une reinstallation enrobante.

Fait à Banda-Draoueni, le 25/01/2015

Aliamne ABDOU
Notable
mm

Fardane Souleymane
Socio Environnemental

Tel: 342 2931




Mah'SAID, chef du village
Banda-Draoueni
Tél: 443 6554

Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires au Comores

====

Etudes d'impacts environnementales et Sociales dans la cadre de la réhabilitation de 40 Km de pistes rurales aux Comores

====

Liste de présence

Date : 25 Janvier 2025

Lieu : Banda - Assumption / Semba

Objet : Consultation publique dans le cadre de la réhabilitation de la piste Tsinzanga - Banda-Daroum

N°	Nom et prenoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
01	Madi Said	Chef du Village 443 6554	(Mout) Said	
02	Lassim Ibrahim	Un Adjoint	—	
03	Aliane Abdou	Notable	362 2931	
04	Abda lla M'Mad	Notable	—	
05	Antoinette M'Madi	Chauffeur	436 7151 *	
06	Nazaldine Moustafa	Cultivateur	—	X

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
07	Soule 'Ali Raffi'	cultivateur	432 02 55	MS
08	Faïda Ahmed	chauffeur	482 31 74	em
09	Ahamada Ibrahîm	cultivateur	449 02 46	Abd
10	Davi choni	Macon	439 13 41	DR
11	ABDILLAH ATTAMADA	Macon	-	+
12	NASSUF MINDÉ	Cultivateur	429 19 54	nn
13	NASSOURINE ATTOUNAÏ	Cultivateur	441 42 54	AB
14	Ahamada Ymadie	Cultivateur	446 36 01	A1
15	Moussa Yonjiré	Cultivateur	446 63 74	Yonjiré
16	Yousouf Rhema	cultivatice	461 12 13	Rhema
17	Mariama Ibrahim	cultivatrice	426 26 24	H
18	YOUSSEF Ali Raffi	cultivateur	422 70 91	A
19	Cadi Abdallah	Cultivateur	466 07 20	Cadi

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
21	Dhouaria Hui Di	cultivateuse	422 4447	OK
24	Abder Moini L.	cultivateur	465 8396	OK
22	Mariama Said	managère	4399623	OK
23	Habiba Radi	couturière	441 4240	OK
24	Mouhlassum Ali	électricien	452 3434	OK
25	Ibrahem cheha	chauffeur	434 5304	OK
26	Aboubacar Hamadi	chauffeur	463 3895	OK
27	Ali MBA Pandya	cultivateur	441 5403	OK
28	Baoi Said	cultivateur	496 7081	OK
29	Mohamed Soilihi	chaufeur	438 7495	OK
30	Kader Moussa	cultivateur	444 4287	OK
31	Anedine Ali	Placage	444 2367	OK
32	MBA Houari Monadi	Cultivatrice	471 3663	OK

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts Téléphone/email	Signature
33	Mirnaetha RADJ	cultivateuse	3310431	uu
34	Miftah Ibrahim	cultivateur	4956854	u
35	Hachim Said Baco	cultivateur	4319206	Han
36	M'Bengeni Imani	cultivateur		
37	Ahamada MSAHIZI	cultivateur	4984210	
38	Mariama Mbagno	ménagère	472688	472688
39	Ualima Hodar	cultivatrice	4984210	
40	Mariama Mbanya	culturière	4601327	uu
41	Ruhofahi MBAL	cultivateur	4868194	u
42	Ahmeda Ali	cultivateur	4662013	44
43	Salmata oumouzi	cultivateuse	41100938	S
44	ALI	MLAC HATHE CARRIFUR	3226747	Ali
45	FARSHANE Soulaïnumu	socio-environnemental Hydro Plant	344981	Cfawad

ANNEXE 3 : DOCUMENTS À ANNEXER AU DAO DU PROJET

ANNEXE 3.1 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR LES ENTREPRISES CONTRACTANTES À INSÉRER DANS LE DAO DU PROJET

ANNEXE 3.2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CODE DE BONNE CONDUITE

ANNEXE 3.3 : MODÈLE DE PLAN DE CIRCULATION DES ENGINS DU CHANTIER À PRÉSENTER PAR L'ENTREPRISE ET QUI DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR L'UGP ET LA MISSION DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ANNEXE 3.4 : MODÈLE DE PV DE SENSIBILISATION DES OUVRIERS DU CHANTIER

ANNEXE 3.5 : MODÈLE DE FICHES DE SUIVIE E&S DU CHANTIER

Annexe 3.1 : Clauses environnementales et sociales pour les entreprises contractantes à insérer dans le DAO du projet

SOMMAIRE

1 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES	2
2 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DANS LES SOUMISSIONS	2
2.1. RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS NATIONALES	2
2.2. PERMIS ET AUTORISATIONS AVANT LES TRAVAUX	2
2.3. RÉUNION DE DÉMARRAGE DES TRAVAUX	2
2.4. PRÉPARATION ET LIBÉRATION DU SITE- RESPECT DES EMPRISES ET DES TRACÉS	2
2.5. REPÉRAGE DES RÉSEAUX DES CONCESSIONNAIRES	3
2.6. LIBÉRATION DES DOMAINES.....	3
2.7. PROGRAMME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	3
3 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES CPTG.....	4
3.1. INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRÉPARATION	4
3.2. TERRAINS ET LIEUX DES INSTALLATIONS DE CHANTIER	4
3.3. AFFICHAGE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL.....	4
3.4. EMPLOI DE LA MAIN D'ŒUVRE LOCALE	5
3.5. RESPECT DU DROIT ET DES HORAIRES DE TRAVAIL.....	5
3.6. SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS.....	5
3.7. FORMATION DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS DU CHANTIER	5
3.8. COMMUNICATION ET INFORMATION DIRIGÉES VERS LES POPULATIONS AINSI QUE LES AUTORITÉS LOCALES.....	5
3.9. RESPONSABLE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	6
3.10. DÉSIGNATION DE PERSONNEL D'ASTREINTE.....	6
3.11. MESURES CONTRE LES ENTRAVES À LA CIRCULATION	6
3.12. SUJÉTIONS SPÉCIALES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS À PROXIMITÉ DE LIEUX HABITÉS, FRÉQUENTÉS OU PROTÉGÉS	7
3.13. GESTION DES CONFLITS	7
3.14. REPLI DE CHANTIER ET RÉAMÉNAGEMENT	7
3.15. PROTECTION DES ZONES INSTABLES	7
3.16. GESTION DES PRODUITS PÉTROLIERS ET AUTRES CONTAMINANTS	8
3.17. CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	8
3.18. NOTIFICATION DES CONSTATS	8
3.19. SANCTION.....	8
3.20. RÉCEPTION DES TRAVAUX	8
3.21. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE	8
4 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES CPTP	8
4.1. SIGNALISATION DES TRAVAUX	8
4.2. PROTECTION DES ZONES ET OUVRAGES AGRICOLES	8
4.3. PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	8
4.4. MESURES POUR LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT.....	8
4.5. MESURES DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE DES MATÉRIAUX	8
4.6. PROTECTION DES SITES SACRÉS ET DES SITES ARCHÉOLOGIQUES.....	9
4.7. APPROVISIONNEMENT EN EAU DU CHANTIER	10
4.8. MESURES D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE DÉBOISEMENT	10
4.9. GESTION DES DÉCHETS LIQUIDES	10
4.10. GESTION DES DÉCHETS SOLIDES	10
4.11. PROTECTION CONTRE LA POLLUTION SONORE.....	10
4.12. PASSERELLES PIÉTONS ET ACCÈS RIVERAINS	10
4.13. SERVICES PUBLICS ET SECOURS	10
4.14. JOURNAL DE CHANTIER	11
4.15. ENTRETIEN DES ENGINS ET ÉQUIPEMENTS DE CHANTIERS	11
4.16. LUTTE CONTRE LES POUSSIÈRES	11
ANNEXE N°1.1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CODE DE BONNE CONDUITE	12

1 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES

De façon générale, les entreprises chargées des travaux de réhabilitation des 42,67 km de pistes ruraux dans l’Union de Comores devront respecter les directives environnementales sociales suivantes :

- Disposer des autorisations nécessaires (permis environnemental, autorisation des autorités administratives correspondantes) en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;
- Etablir un règlement de chantier (ce que l'on permet et l'on ne permet pas dans les chantiers) ;
- Mener une campagne d’information et de sensibilisation des riverains avant et pendant les travaux ;
- Veiller au respect des mesures d’hygiène et de sécurité des installations de chantiers
- Procéder à la signalisation des travaux ;
- Employer la main d’œuvre locale en priorité ;
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ;
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier ;
- Eviter au maximum la production de poussières et de bruits ;
- Assurer la collecte et l’élimination écologique des déchets issus des travaux ;
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les enjeux environnementaux et sociaux du projet ;
- Impliquer étroitement les services techniques locaux dans le suivi de la mise en œuvre ;
- Veiller au respect des espèces végétales protégées lors des travaux ;
- Fournir et exiger le port des équipements de protection aux travailleurs ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs d’une part et pour les populations riveraines d’autre part ;
- Mettre en place un mécanisme de prévention et de gestion des violences basées sur le genre.

2 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DANS LES SOUMISSIONS

2.1. *Respect des lois et réglementations nationales*

Le Contractant et ses sous-traitants doivent connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l’environnement, à l’élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, au respect du droit des heures de travail, etc.; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l’environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l’environnement.

2.2. *Permis et autorisations avant les travaux*

Toute réalisation de travaux doit faire l’objet d’une procédure préalable d’information et d’autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, le Contractant doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat: autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers, les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

2.3. *Réunion de démarrage des travaux*

Avant le démarrage des travaux, le Contractant et le Maître d’œuvre doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d’être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d’ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

2.4. *Préparation et libération du site- Respect des emprises et des tracés*

Le Contractant devra informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, vergers, maraîchers requis dans le cadre du projet. La libération de l’emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d’ouvrage. Avant l’installation et le début des travaux, le Contractant doit s’assurer que les indemnisations/compensations sont effectivement payées aux ayant-droits par le Maître d’ouvrage. Le Contractant doit respecter les emprises et les tracés définis par le projet et en aucun cas il ne devra s’en éloigner sous peine. Tous les préjudices liés au non-respect des tracés et emprises définis sont de sa responsabilité et les réparations à sa charge.

2.5. Repérage des réseaux des concessionnaires

Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit instruire une procédure de repérage des réseaux des concessionnaires (eau potable, électricité, téléphone, égout, etc.) sur plan qui sera formalisée par un Procès-verbal signé par toutes les parties (Entrepreneur, Maître d'œuvre, concessionnaires).

2.6. Libération des domaines

Le Contractant doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

2.7. Programme de gestion environnementale et sociale

Dans un délai de 30 jours à compter de la notification de l'attribution du marché, l'Entrepreneur devra établir et soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (**E-PGES**) incluant un Plan Hygiène Sécurité et Santé (PHSS) propre à son chantier y compris les documents ci-après :

- **L'organigramme du personnel dirigeant avec identification claire d'un Chargé de l'environnement, et d'un Chargé de gestion sociale**, présentation de leur CV, et définition des rôles et responsabilités de chacun.
- Les plans de gestion décrivant les dispositions concrètes retenues par l'Entrepreneur pour mettre en application les obligations environnementales et sociales décrites dans le PGES du projet. Les plans suivants seront élaborés :
 - Un plan de gestion des déchets de chantier banals et dangereux (type de déchets prévus, mode de récolte, mode et lieu de stockage, mode et lieu d'élimination) ;
 - Un plan de gestion de l'eau (approvisionnement, quantité, système d'épuration prévu pour les eaux sanitaires et industrielles des chantiers, lieu de rejets, type de contrôles prévus) ;
 - Un plan de Protection Environnementale et Sociale (PPES) de la base-vie
 - Un plan de Protection Environnementale et Sociale (PPES) des sites d'extraction
 - Un plan de circulation
 - Un plan de gestion des déversements accidentels ;
 - Un plan de communication (modalités pour l'information et la consultation des populations et des autorités locales, signalisation des déviations de la circulation, recueil des doléances, etc.) ;
 - Un plan de gestion des conflits (personne à prévenir, conduite à tenir, etc.) ;
 - Un plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail : ce plan comprendra deux volets (i) un plan de sécurité du chantier et (ii) un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence
 - Un plan de surveillance environnementale couvrant la qualité des eaux de surface et souterraine, la qualité de l'air, opérations de maintenance, opération de sensibilisation du personnel...

Et, si nécessaire, il sera élaboré également un plan de relocalisation des populations et un plan de sauvegarde et protection des ressources culturelles.

Pour chaque tâche du chantier, une identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels et des mesures que l'Entreprise propose d'adopter en vue d'éliminer, de compenser ou de réduire ces impacts négatifs à un niveau acceptable. Les actions à entreprendre et les moyens à mobiliser pour la mise en place de ces mesures, ainsi que les responsabilités, seront définis.

Les impacts potentiels et les mesures correctives et compensatrices seront résumés sous forme de Fiche de Déclaration d'Impact.

Ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre qui fera part de ses observations et de sa décision dans un délai de 20 jours à compter de leur réception.

Ce E-PGES chantier doit être annexé par toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des différentes composantes du projet.

3 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES CPTG

3.1. Installations de chantier et préparation

Le contractant doit construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure pour d'autres fins. L'Entrepreneur doit strictement interdire d'établir une base vie à l'intérieur d'une aire protégée.

3.2. Terrains et lieux des installations de chantier

L'Entrepreneur proposera au Maître d'Ouvrage les lieux de ses installations de chantier et présentera un plan des installations de chantier. Ce plan doit être approuvé par l'UGP ;

- Lorsque le site se trouve dans le domaine de l'Etat, l'entreprise doit disposer d'un document légal (Autorisation d'Occupation Provisoire) délivré par les autorités compétentes ;
- Lorsque le site se trouve dans un terrain privé, l'entreprise doit établir un document légal avec le(s) propriétaire(s), définissant les droits et les obligations de chaque partie.

Dans tous les cas, le document légal à présenter par l'entreprise concernant l'accord de l'occupation provisoire du terrain doit définir avec précision :

- La superficie et la délimitation du terrain nécessaire à l'installation du chantier ;
- Les dates et la durée de l'occupation ;
- L'état, l'occupation et l'exploitation actuelle du terrain (les activités agricoles, constructions existantes, présence d'arbres, d'ouvrages, etc.) ;
- Les obligations et les conditions de la remise en état des lieux (réparation des dégâts, enlèvement des déchets, élimination des séquelles des travaux, etc.)
- Les compensations (en nature et/ou en termes monétaires) convenues entre l'entreprise et les propriétaires ainsi que les conditions et les modalités de son application.

Un procès-verbal constatant l'état des terrains et des lieux avant les travaux sera dressé sur chaque site d'installations.

L'importance des installations est déterminée par le volume et la nature des travaux à réaliser, le nombre d'ouvriers, le nombre et le genre d'engins.

Le site sera choisi en limitant le débroussaillage, l'arrachage d'arbustes, l'abattage des arbres. Les arbres de qualité seront à préserver et à protéger.

A la fin des travaux, l'Entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des terrains et des lieux. Il devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc.

Il devra démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol s'il en est besoin, remettre le site dans son état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériau sur le site ni dans les environs. Pour la mise en dépôt des matériaux de démolition, l'Entrepreneur devra obtenir l'approbation du Maître d'Ouvrage ou de son représentant.

Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état des terrains et des lieux devra être dressé et joint au procès-verbal de la réception provisoire des travaux.

3.3. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Le Contractant doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité, l'interdiction ferme de violence sur les femmes et personne vulnérables. Le Contractant doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les conditions d'HSE à respecter sur chantier

3.4. Emploi de la main d'œuvre locale

Le Contractant est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés.

3.5. Respect du droit et des horaires de travail

Le Contractant doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Le Contractant doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés sauf suivant des dispositions bien précises.

3.6. Santé et sécurité sur les chantiers

L'Entrepreneur doit prendre sur ses chantiers toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents, tant à l'égard du personnel qu'à l'égard des tiers. Il organise un service médical courant et d'urgence sur le chantier, adapté au nombre de son personnel.

L'Entrepreneur est tenu d'observer tous les règlements et consignes de l'autorité compétente. Il assure notamment l'éclairage et le gardiennage de ses chantiers, ainsi que leur signalisation tant intérieure qu'extérieure. Il assure également, en tant que de besoin, la clôture de ses chantiers.

Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que les travaux ne constituent un danger pour des tiers, notamment pour la circulation publique si celle-ci n'a pas été déviée. Les fosses, excavations et autres points de passage dangereux le long et à la traversée des voies de communication, doivent être protégés par des garde-corps provisoires ou par tout autre dispositif approprié. Ils doivent être éclairés et, au besoin, gardés.

L'Entrepreneur doit prendre les dispositions utiles pour assurer l'hygiène des installations de chantier destinées au personnel, notamment par l'établissement des réseaux de voirie, d'alimentation en eau potable et d'assainissement, si l'importance des chantiers le justifie.

Il doit mettre à disposition du personnel de chantier (gratuitement) des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Le Contractant doit exiger leur port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Il doit installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence pour les maladies liées aux travaux.

Sauf dispositions contraires du Marché, toutes les mesures d'ordre, de sécurité et d'hygiène prescrites ci-dessus sont à la charge de l'Entrepreneur.

3.7. Formation des employés et ouvriers du chantier

Une formation sera donnée par l'Entrepreneur à tous les employés permanents ou temporaires du chantier. Elle consistera en une présentation du projet et des consignes de sécurité à respecter sur le chantier (importance du port des protections individuelles, règles de circulation, abstinence alcoolique,...) et à la santé au travail et dans la vie quotidienne, au Droit du travail, au règlement intérieur de l'Entreprise, etc.

Chaque séance de formation sera consignée dans un formulaire mis au point par l'Entrepreneur qui comprendra, au moins, le nom des formés, leur statut, l'intitulé de la formation et la date.

L'entrepreneur sera appelé aussi à la formation des ouvriers du chantier sur la nécessité de port des équipements de protection individuels (casques, botte, tenue, gants, masques, lunettes, etc.)

3.8. Communication et information dirigées vers les populations ainsi que les autorités locales

L'Entrepreneur informera les autorités locales et les populations du but, de la nature et du déroulement des travaux, avec les objectifs suivants :

- De permettre aux populations de prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires, afin d'assurer, entre autres, leur sécurité et de leur permettre d'organiser leurs activités en tenant compte du déroulement du chantier.
- De permettre aux populations et autorités d'émettre leurs objections ou leurs remarques par rapport au projet afin que l'ensemble des parties prenantes trouvent, si nécessaires, une conciliation.

- De rendre transparente la politique de recueil, traitement et transmission des doléances vis-à-vis du chantier ou de l'Entrepreneur (Cf. gestion des conflits).
- D'identifier à l'avance les échéances socio-économiques et/ou les difficultés que pourraient rencontrer le chantier.

Cette diffusion de l'information devrait permettre de construire des relations de coopération avec les autorités nationales et locales.

L'Entrepreneur est libre de choisir les moyens de communication et d'information pourvu que leur efficacité soit avérée. C'est-à-dire que les populations ainsi que les autorités locales et nationales soient averties de l'ensemble des points évoqués dans les paragraphes précédents et suivants avant l'ouverture d'un chantier dans leur voisinage.

Chaque opération d'information et de communication sera l'objet d'un rapport au Maître d'Œuvre. Si le support du message est un tract ou une affiche, un exemplaire sera communiqué au Maître d'Œuvre et les points d'affichage et/ou de distribution seront notifiés. Si la communication s'est effectuée au cours d'une réunion ou par un moyen audiovisuel, le rapport contiendra les thématiques du message, les interventions du public, ses questions et les réponses fournies par le délégué de l'Entrepreneur, le nom des personnes qui ont pris part à la séance d'information y compris le(s) délégué(s) de l'Entrepreneur.

3.9. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Contractant doit disposer d'un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement soient rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie qui orientera au besoin vers les services communaux et nationaux en fonction de la gravité, adapté à l'effectif de son personnel. Le Contractant doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

3.10. Désignation de personnel d'astreinte

Le contractant (Entrepreneur) doit assurer la garde, la surveillance et le maintien en sécurité de son chantier y compris en dehors des heures de présence sur le site. Pendant toute la durée des travaux.

Le contractant est tenu d'avoir un personnel en astreinte, en dehors des heures de travail, tous les jours sans exception (samedi, dimanche, jours fériés), de jour comme de nuit, pour pallier tout incident et/ou accident susceptible de se produire en relation avec les travaux.

3.11. Mesures contre les entraves à la circulation

Le Contractant doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Le Contractant veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. Le Contractant doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Lorsque les travaux intéressent la circulation publique, la signalisation à l'usage du public doit être conforme aux instructions réglementaires en la matière : elle est réalisée sous le contrôle des services compétents par l'Entrepreneur, ce dernier ayant à sa charge la fourniture et la mise en place des panneaux et des dispositifs de signalisation, sauf dispositions contraires du Marché.

Si le Marché prévoit une déviation de la circulation, l'Entrepreneur à la charge, dans les mêmes conditions, de la signalisation aux extrémités des sections où la circulation est interrompue et de la signalisation des itinéraires déviés. La police de la circulation aux abords des chantiers ou aux extrémités des sections où la circulation est interrompue et le long des itinéraires déviés incombe aux services compétents.

L'Entrepreneur doit informer par écrit les services compétents, au moins huit (8) jours ouvrables à l'avance, de la date de commencement des travaux en mentionnant, s'il y a lieu, le caractère mobile du chantier. L'Entrepreneur doit, dans les mêmes formes et délai, informer les services compétents du repliement ou du déplacement du chantier.

3.12. Sujétions spéciales pour les travaux exécutés à proximité de lieux habités, fréquentés ou protégés

Sans préjudice de l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lorsque les travaux sont exécutés à proximité de lieux habités ou fréquentés, ou méritant une protection au titre de la sauvegarde de l'environnement, l'Entrepreneur doit prendre à ses frais et risques les dispositions nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, les gênes imposées aux usagers et aux voisins, notamment celles qui peuvent être causées par les difficultés d'accès, le bruit des engins, les vibrations, les fumées, les poussières.

Si à la suite d'une action intentionnelle ou non, prévue ou non, l'Entrepreneur endommage ou détruit un bien mobilier ou immobilier privé ou public, il doit mettre en œuvre une procédure correctrice et/ou compensatrice dont l'objectif est de rendre la complète jouissance du bien ou de ce que le lésé, après accord l'Entrepreneur, estimera comme équivalent à ce bien.

Démolition de constructions : L'Entrepreneur ne peut démolir les constructions situées dans les emprises des chantiers qu'après en avoir fait la demande au Maître d'œuvre quinze (15) jours à l'avance, le défaut de réponse dans ce délai valant autorisation.

3.13. Gestion des conflits

Les conflits pourront être collectifs ou individuels. L'Entrepreneur proposera des procédures pour trouver une solution à ces conflits. Elles pourront être modifiées pour que l'ensemble des parties prenantes les acceptent et les jugent équitables à la fois dans leur processus de résolution et leur processus de règlement. Si l'Entreprise est reconnue comme fautive, elle appliquera une procédure correctrice ou compensatrice qu'elle aura mise au point et qui devra être rapide et équitable.

Les conflits collectifs et individuels feront l'objet d'une procédure de consignation élaboré par l'Entrepreneur. Ce rapport fera l'objet d'une transmission rapide au Maître d'Œuvre. Si possible, tout conflit collectif sera signalé immédiatement au Maître d'Œuvre par un moyen de communication à déterminer par l'Entrepreneur.

Dès l'offre, l'Entrepreneur nommera un responsable de la résolution des conflits dont la fonction sera de diriger les négociations et résolutions afférentes, de consigner la nature du conflit, l'identité des parties prenantes, les étapes de sa résolution et de sa clôture. Ces informations pourront faire l'objet de rapports successifs disjoints mais, lorsque le conflit sera clos, un rapport global sera élaboré.

▪ Conflits individuels

- Des éventuelles et inattendues détériorations de biens individuels provoquées au cours du chantier par une action intentionnelle ou non.
- De la destruction partielle ou totale d'un bien individuel nécessaire pour la réalisation du chantier.
- Des doléances vis-à-vis du chantier et de l'Entrepreneur.

▪ Conflits collectifs

Ce sont des conflits qui opposeront l'Entrepreneur à ses employés ou à une communauté.

En ce qui concerne ce type de conflits, en plus des exigences générales, l'Entrepreneur établira une liste de personnes ou de fonctions administratives (ou autres) ressources qui pourront, éventuellement jouer le rôle de médiateur et/ou assurer la sécurité de l'ensemble des parties prenantes ainsi que la sauvegarde de leurs biens.

L'Entrepreneur élabora une procédure qui visera à assurer la sécurité de son personnel en cas de conflits collectifs. Elle comprendra les consignes que le personnel devra strictement observer pour sa propre protection et la protection des autres parties prenantes. Cette procédure sera l'objet d'une formation particulière qui sera fournie avant le début des travaux ou à l'arrivée d'un employé temporaire ou d'un visiteur.

3.14. Repli de chantier et réaménagement

A toute libération de site, le Contractant laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Le Contractant réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

3.15. Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, le Contractant doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

3.16. Gestion des produits pétroliers et autres contaminants

L’Entrepreneur doit nettoyer l’aire de travail ou de stockage où il y a eu de la manipulation et/ou de l’utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

3.17. Contrôle de l’exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l’effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales par l’Entrepreneur est effectué par le Maître d’œuvre, dont l’équipe doit comprendre un expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

3.18. Notification des constats

Le Maître d’œuvre notifie par écrit au Contractant tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. Le Contractant doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d’œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge du Contractant.

3.19. Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d’œuvre, peut être un motif suspension ou de résiliation du contrat.

3.20. Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose le contractant au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception. L’exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l’objet d’une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

3.21. Obligations au titre de la garantie

Les obligations du contractant courrent jusqu’à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu’après complète exécution des travaux d’amélioration de l’environnement prévus au contrat.

4 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES CPTP

4.1. Signalisation des travaux

Le Contractant doit placer, préalablement à l’ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

4.2. Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités agricoles. Les principales périodes d’activité agricole (semences, récoltes, séchage, etc.) devront en particulier être connues afin d’adapter l’échéancier à ces périodes.

4.3. Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit au Contractant d’effectuer des aménagements temporaires (aires d’entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides.

4.4. Mesures pour les travaux de terrassement

L’Entrepreneur doit limiter au strict minimum le décapage, le déblaiement, le remblayage et le niveling des aires de travail afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l’érosion. Après le décapage de la couche de sol arable, l’Entrepreneur doit conserver la terre végétale et l’utiliser pour le réaménagement des talus et autres surfaces perturbées. L’Entrepreneur doit déposer les déblais non réutilisés dans des aires d’entreposage s’il est prévu de les utiliser plus tard ; sinon il doit les transporter dans des zones de remblais préalablement autorisées.

4.5. Mesures de transport et de stockage des matériaux

Lors de l’exécution des travaux, l’Entrepreneur doit :

- (i) limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l’installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux ;

- (ii) arroser régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées (s'il s'agit de route en terre);
- (iii) prévoir des déviations par des pistes et routes existantes dans la mesure du possible.

Dans les zones d'habitation, l'Entrepreneur doit établir l'horaire et l'itinéraire des véhicules lourds qui doivent circuler à l'extérieur des chantiers de façon à réduire les nuisances (bruit, poussière et congestion de la circulation) et le porter à l'approbation du Maître d'ouvrage.

Pour assurer l'ordre dans le trafic et la sécurité sur les routes, le sable, le ciment et les autres matériaux fins doivent être contenus hermétiquement durant le transport afin d'éviter l'envol de poussière et le déversement en cours de transport. Les matériaux contenant des particules fines doivent être recouverts d'une bâche fixée solidement. L'Entrepreneur doit prendre des protections spéciales (filets, bâches) contre les risques de projections, émanations et chutes d'objets.

Tout stockage de quelque nature que ce soit, est formellement interdit dans l'environnement immédiat, en dehors des emprises de chantiers et des zones prédéfinies.

4.6. Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Le Contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites cultuels et culturels dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Les sites biens culturels comprennent les monuments, structures, œuvres d'art, ou des sites importants, et sont définis comme des sites et des structures ayant une importance archéologique, historique, architecturale ou religieuse, et les sites naturels avec des valeurs culturelles. Ceci inclut les cimetières, les sites sacrés, les tombes... Si, par hasard au cours des travaux, des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique sont découverts, les procédures à suivre par le contractant seront comme suit :

- Arrêter les activités de construction dans le lieu de la découverte naturelle;
- Délimiter le site ou la zone de découverte;
- Sécuriser le site pour éviter tout dommage ou perte d'objets amovibles. En cas de découverte d'antiquités amovibles ou des restes sensibles, un gardien de nuit doit être présent jusqu'à ce que les autorités locales responsables et le Ministère de l'Information, de la Culture et de la Communication prennent la relève;
- Aviser l'ingénieur de surveillance qui, à son tour informera les autorités locales responsables et le Ministère de l'Information, de la Culture et de la Communication immédiatement (dans les 24 heures ou moins)
- Les autorités locales responsables et le Ministère de l'Information, de la Culture et de la Communication seraient en charge de la protection et la préservation du site avant de décider sur les procédures ultérieures appropriées à prendre. Cela nécessiterait une évaluation préliminaire des résultats à réaliser par les archéologues du Ministère de la Culture (sous 72 heures). La signification et l'importance des résultats doivent être évaluées en fonction des divers critères pertinents pour le patrimoine culturel ; ceux-ci comprennent l'esthétique, les valeurs historiques, scientifiques ou de recherche, sociales et économiques ;
- Les décisions sur la façon de gérer la constatation des découvertes, doivent être prises par les autorités locales responsables et le Ministère de l'Information, de la Culture et de la Communication. Cela pourrait inclure des changements dans la présentation (comme lors de la recherche de restes inamovibles qui ont une importance culturelle ou archéologique) la conservation, la préservation, la restauration et la récupération ;
- La mise en œuvre de la décision concernant la gestion de la constatation des découvertes naturelles, doit être communiquée par écrit par le Ministère de l'Information, de la Culture et de la Communication ;
- Les travaux de construction pourraient reprendre après que l'autorisation soit donnée par les autorités locales responsables et le Ministère de l'Information, de la Culture et de la Communication concernant la sauvegarde du patrimoine.

Ces procédures doivent faire référence à des dispositions standards dans les contrats de construction, si le cas s'y applique au cours de la supervision du projet, l'ingénieur du site doit suivre les règles mentionnées, relatives au traitement de toute chance de trouver des objets de valeur par hasard.

4.7. Approvisionnement en eau du chantier

La recherche et l'exploitation des points d'eau sont à la charge de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur doit s'assurer que les besoins en eau du chantier ne portent pas préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales. Il est recommandé à l'Entrepreneur d'utiliser les services publics d'eau potable autant que possible, en cas de disponibilité. En cas d'approvisionnement en eau à partir des eaux souterraines et/ou de surface, l'Entrepreneur doit adresser une demande d'autorisation au Ministère responsable et respecter la réglementation en vigueur.

L'eau de surface destinée à la consommation humaine (personnel de chantier) doit être désinfectée par chloration ou autre procédé approuvé par les services environnementaux et sanitaires concernés.

Si l'eau n'est pas entièrement conforme aux critères de qualité d'une eau potable, l'Entrepreneur doit prendre des mesures alternatives telles que la fourniture d'eau embouteillée ou l'installation de réservoirs d'eau en quantité et en qualité suffisantes. Cette eau doit être conforme aux normes sur les eaux potables. Il est possible d'utiliser l'eau non potable pour les toilettes, douches et lavabos. Dans ces cas de figures, l'Entrepreneur doit aviser les employés et placer bien en vue des affiches avec la mention « EAU NON POTABLE ».

4.8. Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le service des eaux et forêts en collaboration par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

4.9. Gestion des déchets liquides

Les bureaux et les logements doivent être pourvus d'installations sanitaires en nombre suffisant. L'Entrepreneur doit respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'ouvrage. Il est interdit à l'Entrepreneur de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage, ou des pollutions des eaux de surface ou souterraines. L'Entrepreneur doit mettre en place un système d'assainissement autonome approprié (fosse étanche ou septique, etc.). L'Entrepreneur devra éviter tout déversement ou rejet d'eaux usées, d'eaux de vidange des fosses, de boues, hydrocarbures, et polluants de toute natures, dans les eaux superficielles ou souterraines, dans les égouts ou fossés de drainage. Les points de rejet et de vidange seront indiqués à l'Entrepreneur par le Maître d'ouvrage.

4.10. Gestion des déchets solides

Le Contractant doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets. Il doit s'assurer de l'élimination de ses déchets suivant les normes en vigueur.

4.11. Protection contre la pollution sonore

Le Contractant est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 70 décibels le jour ; 45 décibels à 70 la nuit (Directives EHS, IFC).

4.12. Passerelles piétons et accès riverains

Le Contractant doit constamment assurer l'accès aux propriétés riveraines et assurer la jouissance des entrées des véhicules et des piétons, par des passerelles provisoires munies de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

4.13. Services publics et secours

L'Entrepreneur doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, l'Entrepreneur doit étudier avec le Maître d'ouvrage les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

4.14. Journal de chantier

Le Contractant doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. Le Contractant doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

4.15. Entretien des engins et équipements de chantiers

L'Entrepreneur doit respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules et effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet. L'Entrepreneur doit effectuer les vidanges dans des fûts étanches et conserver les huiles usagées pour les remettre au fournisseur (recyclage). Les pièces de rechange usagées doivent être envoyées à la décharge publique.

4.16. Lutte contre les poussières

L'Entrepreneur doit choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti-poussières est obligatoire.

Dressé par :

.....,

Lu et accepté par :

Le Soumissionnaire

(Nom, Prénom, Qualité, Cachet et signature)

.....,

Vu et approuvé par

.....

.....,

Annexe 3.2 : Règlement intérieur et code de bonne conduite

PREAMBULE

Afin d'assurer la bonne marche du chantier et la bonne exécution des travaux, et soucieuse de voir le personnel travailler dans de bonnes conditions, le maître d'ouvrage a établi le présent Règlement intérieur et code de bonne conduite.

Le présent Règlement intérieur et code de bonne conduite a pour objet de définir :

- les règles générales et permanentes relatives à la discipline au travail ;
- les principales mesures en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise ;
- le respect des droits de l'homme ;
- le respect de l'environnement ;
- les dispositions relatives à la défense des droits des employés ;
- les mesures disciplinaires ;
- les formalités de son application.

Le présent Règlement et Code de bonne conduite s'applique sans restriction ni réserve à l'ensemble des salariés et apprentis de l'Entreprise, y compris, ses sous-traitants et partenaires sécuritaires et autres.

Article 1 – DE LA DISCIPLINE GENERALE

La durée du travail est fixée conformément aux dispositions légales et conventionnelles du code du travail en vigueur

Les Employés sont astreints à l'horaire arrêté par la Direction tel qu'affiché sur les lieux de travail et communiqué à l'Inspection du Travail. Les heures de travail ne devront pas dépasser 8 heures.

Les jours de travail sont donc les suivants : du lundi au samedi.

Toutefois, pour l'avancement du chantier, l'Entreprise peut demander au personnel d'effectuer des heures supplémentaires au-delà des huit (8) heures de travail journalier. Les heures supplémentaires sont rémunérées conformément au code du travail.

Les Employés doivent se soumettre aux mesures de contrôle des entrées et des sorties mises en place par la Direction. Le Personnel doit se trouver à son poste de travail à l'heure fixée pour le début du travail et à celle prévue pour la fin de celui-ci. Aucun retard au travail ou arrêt prématuré du travail sans autorisation n'est toléré.

Le travail du dimanche et des jours fériés n'est pas obligatoire dans le pays. Toute personne ayant travaillé les dimanche et jours fériés est rémunérée conformément aux grilles des heures supplémentaires prévues par le Code du travail en vigueur.

Le travailleur n'est pas autorisé à exercer une activité autre que celle confiée par l'Entreprise.

Aucune absence injustifiée n'est tolérée. Toute absence doit, sauf cas de force majeure, faire l'objet d'une autorisation préalable de la Direction. L'absence non autorisée constitue une absence irrégulière qui est sanctionnée. Toute indisponibilité consécutive à la maladie doit, être justifiée auprès de la Direction dans les 48 heures qui suivent l'arrêt.

Aucun travailleur ne peut être absent plus de 3 jours au cours d'un mois sans justification valable.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT au travailleur, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires par l'autorité publique, de :

- avoir des comportements de violences physiques ou verbales violents dans les installations ou sur les lieux de travail ;
- attenter volontairement aux biens et intérêts d'autrui ou à l'environnement ;

- commettre des actes de vandalisme ou de vol ;
- refuser de mettre en application les ordres donnés par sa hiérarchie et les procédures internes édictées par la Direction du chantier ;
- faire preuve d'actes de négligence dans le cadre de ses fonctions ou d'imprudences entraînant des dommages ou préjudices à la population, aux biens d'autrui ou de l'Entreprise, à l'environnement,
- quitter son poste de travail sans autorisation de la Direction du chantier ;
- introduire et diffuser à l'intérieur de l'entreprise des tracts et pétitions ;
- procéder à des affichages non autorisés sous réserve de l'exercice du droit syndical ;
- introduire sans autorisation dans l'entreprise des personnes étrangères au service sous réserve du respect du droit syndical ;
- emporter sans autorisation écrite des objets appartenant à l'entreprise ;
- se livrer à des travaux personnels sur les lieux du travail ;
- introduire dans l'entreprise des marchandises destinées à être vendues pour son compte personnel ;
- divulguer tous renseignements ayant trait aux opérations confidentielles dont le Personnel aurait connaissance dans l'exercice de ses fonctions ;
- garer les véhicules de l'Entreprise hors des emplacements prévus à cet effet ;
- quitter son poste de travail sans motif valable ;
- consommer de l'alcool ou être en état d'ébriété pendant les heures de travail, entraînant des risques pour la sécurité des riverains, clients, usagers et personnels de chantier, ainsi que pour la préservation de l'environnement ;
- signer des pièces ou des lettres au nom de l'entreprise sans y être expressément autorisé ;
- conserver des fonds appartenant à l'entreprise ;
- frauder dans le domaine du contrôle de la durée du travail ;
- commettre toute action et comportement contraires à la réglementation et à la jurisprudence du droit du travail ;
- se livrer dans les installations de la société à une activité autre que celle confiée par l'Entreprise ;
- utiliser les matériels et équipements mis à sa disposition à des fins personnelles et emporter sans autorisation écrite des objets appartenant à l'entreprise ;

Article 2 – DE L'HYGIENE ET SECURITE

Le Personnel est tenu d'observer les mesures d'hygiène et de sécurité ainsi que les prescriptions de la médecine du travail qui résultent de la réglementation en vigueur.

L'Entreprise organise un service médical courant et d'urgence à la base-vie (dispensaire), adapté à l'effectif du personnel, et fournit les services de premiers secours nécessaires, y compris le transfert des membres du personnel blessés à l'hôpital ou dans d'autres lieux appropriés, le cas échéant.

L'Entreprise met à la disposition du personnel des équipements de protection individuelle (EPI) et les badges et en veillant à ce que l'affectation des équipements soit faite en adéquation avec la fonction de chaque Employé ;

IL EST NOTAMMENT OBLIGATOIRE :

Pour l'Employé :

- de se présenter à son poste muni des équipements qui lui ont été attribués (paire de bottes, combinaison appropriée pour chaque tâche, gant, cache-nez, casque, etc.) ; utiliser les accessoires et vêtements de sécurité mis à sa disposition par l'entreprise, chaque jour travaillé.
- L'Employé ne peut utiliser pour son intérêt personnel lesdits équipements, lesquels doivent être conservés par lui et utilisés en bon père de famille.
- porter le badge indiquant le nom et la fonction pour l'ensemble du personnel.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE :

- pénétrer et séjourner dans l'entreprise en état d'ébriété ou sous l'effet de stupéfiants ;
- consommer des boissons alcoolisées ou des stupéfiants pendant les heures de travail;
- fumer en dehors des locaux prévus par l'entreprise à cet effet ;
- détenir ou transporter des armes exception faite des partenaires sécuritaires ;

- transporter à bord des véhicules des personnes étrangères à l'entreprise ;
- se servir des véhicules de l'entreprise à d'autres fins que celles prévues par l'entreprise ;
- utiliser des matériels électriques, engins, véhicules, machines dangereux sans formation, sans compétence et sans autorisation préalables ;
- provoquer ou subir un accident sans informer dès le retour à l'entreprise, la personne responsable ;
- rouler avec un camion présentant une anomalie flagrante de fonctionnement sans le signaler aux personnes responsables et risquer ainsi de provoquer une détérioration plus importante du matériel ou encore un accident.

Article 3 – DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

La personne humaine est sacrée dans sa dignité et ne peut faire l'objet d'un traitement inhumain, cruel et dégradant sous aucune forme. Par conséquent, les actes de barbarie suivants sont sévèrement réprimés :

Du harcèlement moral :

Aucun Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires et autres ne doivent subir ou faire subir des agissements répétés de harcèlement moral ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité, d'altérer sa santé physique ou compromettre son avenir professionnel.

Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir subi ou refusé de subir les agissements définis ci-dessus ou pour avoir témoigné de tels agissements ou les avoir relatés.

Est donc possible d'une sanction disciplinaire tout Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires qui aura commis de tels actes répréhensibles.

Des violences physiques :

Aucun Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires et autres ne doivent subir ou faire subir des violences physiques, sous toutes ses formes, des voies de faits, des coups et blessures volontaires, des mutilations physiques à l'endroit de tout être humain ou ses biens personnels.

Article 4 – DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE :

- transporter, détenir et/ou consommer de la viande de brousse et des végétaux d'espèces protégées par la convention de Washington (CITES), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la réglementation nationale ;
- s'adonner au commerce et/ou trafic de tout ou partie d'espèces protégées et/ou d'espèces provenant d'aires protégées, notamment l'ivoire ;
- abattre les arbres dans le campement et dans les zones environnantes ou dans les zones du projet, que ce soit pour la commercialisation du bois de chauffe, du charbon de bois ou pour les besoins personnels ;
- de polluer volontairement l'environnement ;
- de faire preuve d'actes de négligence ou d'imprudences entraînant des dommages ou préjudices à l'environnement.

Tout feu allumé devra être contrôlé et éteint après usage pour lequel il a été allumé.

Article 6 – FORMALITES ET DEPOT

Le présent Règlement Intérieur et Code de bonne conduite a fait l'objet d'une présentation à tous les Employés et apprenants de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires.

Il a été également :

- communiqué à l'Inspection du Travail ;
- affiché à la base-vie de l'entreprise et dans les véhicules et engins.

Et un exemplaire remis à chaque Employé. Il en sera de même en particulier lors de chaque embauche.

Pour tout cas de plainte de quelque nature que ce soit ; prière contacter les personnes suivantes (Nom, prénom et N° de téléphone) :

- : Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale
- : Responsable PGES du projet FSRP-KM
- : Environnementaliste de l'entreprise
- : Responsable de l'aspect social de l'entreprise
- : Chef de la Mission de Contrôle et de surveillance des travaux

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

ANNEXE 3.3 : Modèle de plan de circulation des engins du chantier à présenter par l'entreprise et qui doit être approuvé par l'UGP et la mission de contrôle et de surveillance des travaux

Type d'engin/véhicule	Trajet		Voie de communication empruntée	Horaire						Observation		
	Début	Fin		Matinée		Après-midi		Soirée				
				Début	Arrêt	Début	Arrêt	Début	Arrêt			
.....		
.....		
.....		

ANNEXE 3.4 : Modèle de PV de sensibilisation des ouvriers du chantier

Modèle de PV de sensibilisation :

Comité / instance :	Réf PV :
----------------------------	-----------------

Ordre du jour :

Résultat, décisions et conclusion :

Liste des présents :

Nom et prénom	Pièce d'identité (N° & Type)	Fonction sur le chantier	Signature

ANNEXE 3.5 : Modèles de fiches de suivi E&S du chantier

Fiche de Suivi de consommation en ressources :

Mois	Consommation en gasoil / essence	Consommation en eau
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Registre entrée / sortie chantier :

Date :

Responsable :

N°	Nom et prénom	Carte d'identité	Société	Fonction	Heures		Zone d'affectation
					entrée	Sortie	

Fiche de suivi rejets liquides et solides :

Plan de gestion de déchets : Types de déchets, lieux, modes de collecte, de stockage et d'élimination :

Les types de déchets	Modes et lieux de stockage	Types de collecte envisagé	Les modes et lieux d'élimination
Déchets ménagers			
Déchets dangereux solide (filtres usagés, chiffons souillés, sables souillés, déchets de soins...)			
Déchets papier /carton			
Déchets dangereux liquides (huiles usagée)			
Rejets hydriques (type domestique)			
Déchets banale (acier, bois...)			
Déchets verts et de décapage de terre			

Fiche de suivi des extincteurs :

Emplacement	Type	Poids net (kg)	Date de visite	Vérification / Recharge	Date de la prochaine visite

Fiche de suivi de l'état de boite de pharmacie :

Désignation de médicaments	Quantité	Validité
Ciseaux		
Bétadine		
Médicament antalgique		
Gants à usage unique		
Rubans adhésifs		
Bandage		
Compresses stériles		
Eau oxygénée		
Physiole		
Solution pour lavage oculaire		
Bandage tubulaire		
Gel ou spray contre les brûlures		

Vérifier aussi la présence de :

	Disponible	Non disponible
Liste des numéros d'urgence (secours, responsable HSE)		
Fiche de premiers secours (avec les gestes à suivre en cas d'accident) Carnet et stylo (pour noter les incidents et l'état du blessé)		

Fiche de distribution des EPI :

Nom et prénom	Post	Matricule	Désignation de l'EPI								Date de la réception	Visa de réception	
			Casque	Chaussure	Gilet	Gants	Bottes plastiques	Lunettes	Combinaison	Bavettes	Manteau Imperméable		

Modèle de fiche d'enregistrement des plaintes

Projet :	
Nom du plaignant :	
Adresse :	
Date de la plainte :	
Objet de la plainte :	
Description de la plainte :	

Proposition du responsable sociale de l'entreprise pour un règlement à l'amiable :	
Date :	
Réponse du plaignant :	
Date :	

Résolution	
Date :	
Pièces justificatives (Compte rendu, Contrat, accord...)	

Rapport d'incident environnemental

Chantier :

Date :

Date et heure de l'incident	
Nombre d'employés impliqués	
Equipement impliqué	
Nature du travail ⁽¹⁾	
Type du travail	
Zone du travail	
Cause de l'incident ⁽²⁾	
Agent matériel impliqué ⁽³⁾	
Action dangereuse ⁽⁴⁾	
Situation dangereuse ⁽⁵⁾	
Automobile impliquée	
Description de l'accident	
Dégât sur l'environnement	
Action immédiate	

(1) : Roulements ; durée du travail normal ; travail supplémentaire pendant les jours fériés ; travail supplémentaire

(2) : Chute d'outils, chute de liquides ; chute de matériels ; contact avec le courant électrique ; poids transférés manuellement ; véhicules ; inhalation du gaz ; incidents routiers ; fuites ; déplacement du matériel ; glissements ; explosions ; coupures avec outils ; collisions avec un corps en mouvement ; collisions avec des structures.

(3) : Agents d'environnement ; agents atmosphériques ; activités en plein air ; ambiant souterrain ; équipement ; installations ; outillage ; matériels ; moyen de levage ; moyen de transport ; produits chimiques ; outils portables.

(4) : Actes dangereux provoqués par des tiers ; exécution dangereuse du travail ; pas de conformité aux prescriptions ; pas d'utilisation de moyens de protection ; opérations sur élément en mouvement ; positions dangereuses ; matériel disposé dangereusement ; moyen surchargé ; utilisation d'outils défectueux ; utilisation d'outils inappropriés.

(5) : Environnement de travail ; zone de travail peu équipée ; dispositifs de sécurité défectueux ; absence de directives ; modalité de travail des tiers ; procédé de travail ; prédisposition du matériel.

Rapport accident /incident

N° :/....

Date :/....

ACCIDENT

INCIDENT

Renseignements sur la victime		Type contrat :
Nom :	Service :	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérimaire <input type="checkbox"/> Sous-Traitant <input checked="" type="checkbox"/> Stage
Prénom :		

.....

Circonstances de l'AT/ IT

Que faisait l'accidenté au moment de l'accident/incident ?

.....

Comment l'accident/incident est-il survenu ?

.....

Décrivez l'état du véhicule ou/et de l'équipement en cause :

.....
.....

Mesures prises immédiatement après l'accident / incident (à chaud).....

.....
.....

Non et prénom : Fonction :

..... Date :

..... Visa :